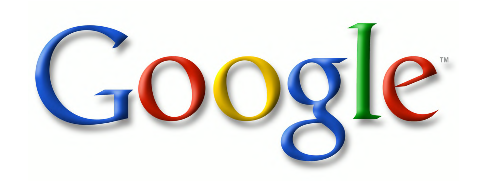








BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

D'ABBEVILLE

ANNÉE 1890. — N° 1



ABBEVILLE
IMPRIMERIE C. PAILLART
24, rue de l'Hôtel-de-Ville, 24



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

D'ABBEVILLE

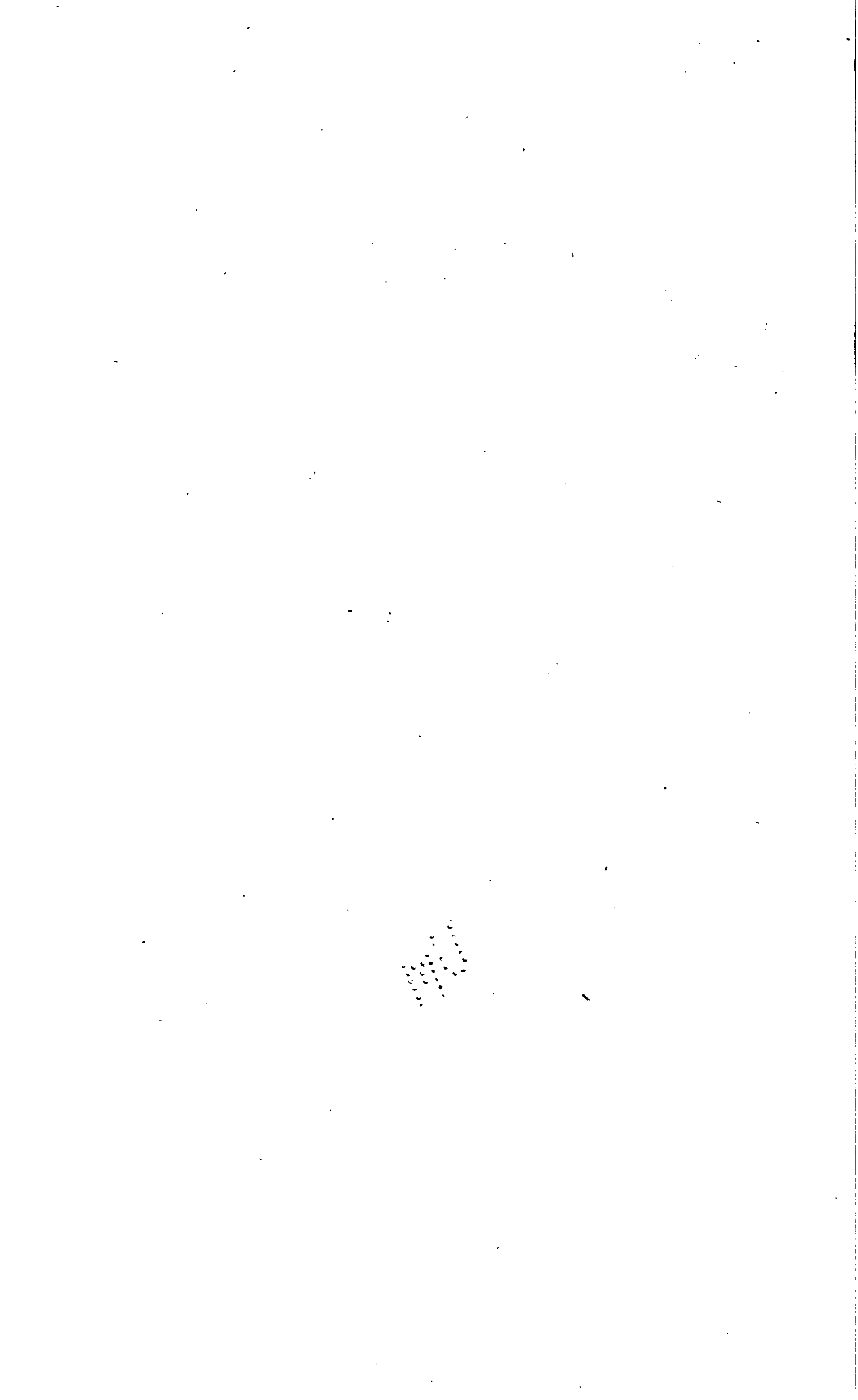
ANNÉES 1888-1889-1890

TOME Ier



ABBEVILLE
IMPRIMERIE C. PAILLART
24, rue de l'Hôtel-de-Ville. 24

1890



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

D'ABBEVILLE

Séance du 6 janvier 1888

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Delignières donne lecture d'une lettre de M. Lefebvre de Villers informant la Société d'Émulation que, vu son âge et le soin de sa santé, il décline le titre de Président.

M. de Villers est nommé par acclamation Président honoraire.

Il est procédé à l'élection de trois membres du bureau. Sont nommés :

Président : M. Ém. Delignières.

Vice-Président : M. A. van Robais.

Secrétaire : M. H. Macqueron.

MM. l'abbé Armand, curé de Coullemelle, et A. de Louvencourt, sont élus membres correspondants.

La Commission des Mémoires est ainsi composée pour l'année 1888 : MM. Delignières, de Galametz, A. van Robais, H. Macqueron et Alcius Ledieu.

Après ces votes, la Société choisit : 1° ses délégués pour faire partie de la commission de la prime Boucher de Perthes, qui sont : MM. Delignières et Vayson ; 2° ses délégués pour le congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, qui sont : MM. Delignières, Prarond, d'Ault-Dumesnil et Vayson.

M. de Galametz, archiviste, donne lecture d'un rapport sur l'état de la bibliothèque. Cette lecture reçoit l'approbation de tous les membres présents à la séance, et, sur la proposition de M. le Président, de vifs remerciements sont votés à M. de Galametz pour le zèle constant dont il fait preuve dans l'accomplissement de ses fonctions.

Dons d'ouvrages :

M. F. Liénard, secrétaire perpétuel de la Société philomatique de Verdun : *Archéologie de la Meuse. Description des voies anciennes et des monuments aux époques celtique et gallo-romaine.*

M. de Palys, à Claye-Palys (Ile-et-Vilaine) : *Le capitaine Breil de Bretagne, baron des Hommeaux, gouverneur d'Abbeville...* (V. compte-rendu, p. 8).

M. E. Prarond : *l'Abbevillois* du 27 décembre 1887, *le Pilote de la Somme* du même jour, *le Petit Progrès de la Somme* du 28 décembre et *le Ralliement* du 29 décembre ; ces journaux contiennent les comptes-rendus de l'inauguration du bas-relief de Ringois.

M. Alcius Ledieu dépose une demande de révision de quelques-uns des articles des statuts actuellement en vigueur. Proposition adoptée.

M. J. Vaillant, correspondant à Boulogne-sur-Mer, assiste à la séance et donne lecture d'une notice

sur la découverte, à Saint-Valery-sur-Somme, d'un saumon ou lingot en plomb appartenant à l'époque romaine. Dans cette note, œuvre d'une incontestable érudition, notre collègue décrit ce monument épigraphique, l'un des plus anciens de ce genre jusqu'ici découverts, puisque par l'inscription

NERONIS AUG BRITAN L IO

il appartiendrait à l'époque de l'empereur Néron, vers l'an 54 de l'ère chrétienne. Il serait, de plus, d'origine britannique, d'après M. Vaillant s'appuyant ici sur un excellent mémoire de M. André de Poilly, *Recherches sur une colonie massilienne*. (*Mém. de la Soc. d'Émul.*, 1844-48, p. 69).

La notice de M. Vaillant renferme une savante et très intéressante étude comparative avec les monuments similaires signalés jusqu'à ce jour tant en France que dans la Grande-Bretagne. Cette lecture est écoutée avec le plus grand intérêt, et M. Vaillant est vivement remercié par tous les membres présents.

La séance est levée à dix heures un quart.

Séance du 7 février

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT propose de fixer l'heure des séances à huit heures du soir. — Adopté.

M. Lefebvre de Villers remercie la Société de lui avoir conféré le titre de Président honoraire.

Les comptes de 1887 sont approuvés.

M. le Président fait part du décès de M. César Roussel, correspondant à Morlaix. La Société exprime ses regrets, qui seront consignés au procès-verbal.

M. de Louvencourt, élu correspondant à la dernière séance, remercie la Société de son admission.

M. Vayson est délégué pour représenter la Société d'Émulation au Congrès historique et archéologique de Charleroi, qui s'ouvrira le 5 août 1888.

M. Alcius Lédieu dépose une demande tendant à ce qu'il soit pourvu au plus tôt au remplacement de M. d'Orval en qualité de membre de la Commission des Musées.

M. le Président donne lecture d'une note adressée par M. de Marsy, correspondant à Compiègne, relative à Albertine Jacque, native d'Abbeville en Picardie, condamnée pour meurtre à Namur le 5 septembre 1752 (V. page 16).

M. le Président présente un dessin reproduisant un écusson sculpté sur une margelle de puits placée dans une encoignure du jardin au domicile où est décédée mademoiselle Mallet, 16, Chaussée-du-Bois, en novembre 1887.

Cet écusson paraît se rattacher à une corporation. Il représente à l'intérieur une clef avec anneau en forme de cœur et panneton formant double V ; de chaque côté deux petits croissants. Reste à savoir ce que signifiaient et à quoi pouvaient tenir : 1° la petite

tige sur la gauche de l'anneau, et 2° les deux petites tiges courtes en forme de croix de Saint-André sur le bâton de la clef.

M. VAN ROBAIS signale à ce propos deux écussons du même genre qui se trouvent, l'un Chaussée-du-Bois, n° 4, l'autre place Saint-Pierre, chez les Dames Ursulines.

La séance est levée à neuf heures un quart.

Séance du 1er mars

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. PRAROND fait hommage de la brochure qu'il vient de publier : *Henri-Porphyre Labitte, sénateur de la Somme.*

C'est la réimpression de la notice insérée au dernier volume des Mémoires de la Société d'Émulation, augmentée d'un appendice rappelant les obsèques de M. Labitte, les discours prononcés sur sa tombe, et les extraits de divers journaux annonçant sa mort et les regrets qu'elle a causés.

Le même membre transmet une remarque signalée par M. Bonnemère, gérant du journal *la Curiosité.* Plusieurs écrivains des derniers temps ont tiré ou pu tirer des sujets dramatiques de M. Boucher de Perthes certaines de leurs scènes à succès ; le théâtre de M. de Perthes aurait ainsi suggéré des situations du *Voyage*

de M. Perrichon, de *Si j'étais Roi* et du *Voyage en Chine*. — La Société accueille cette remarque avec l'intérêt qu'elle apporte toujours pour tout ce qui concerne son ancien et illustre président.

M. DE BONNAULT donne lecture d'une étude sur les vœux des trois ordres de la sénéchaussée de Ponthieu. Dans cet important travail, résultat d'une étude raisonnée et approfondie des cahiers des trois ordres réunis pour l'élection des députés aux États généraux de 1789, notre collègue classe avec méthode et rapproche les divers vœux émis en cette circonstance. Cette importante et consciencieuse étude est écoutée avec la plus grande attention. — Renvoyée à la Commission des Mémoires.

La Société passe ensuite à la discussion des statuts, à laquelle prennent part MM. DE BONNAULT, DE CRÉVECŒR, DU GROSRIEZ, MACQUERON, VAN ROBAIS et VAYSON.

Il est procédé au dépouillement du scrutin ouvert sur la présentation de MM. l'ABBÉ DANICOURT, curé de Naours, l'ABBÉ MARCHAND, curé d'Airaines, ÉMILE ROUSSEL, directeur des Douanes à Nantes, et THIBAUDEAU, de Londres, qui sont élus correspondants.

Il est ensuite procédé à un autre scrutin pour la nomination de deux membres qui seront présentés au choix de l'administration municipale pour remplacer M. d'Orval à la Commission des Musées. Sont élus MM. WIGNIER et PRAROND.

La séance est levée à dix heures un quart.

Séance extraordinaire du 15 mars

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance.

MM. DANICOURT, MARCHAND, ROUSSEL et THIBAUDEAU remercient la Société de leur admission.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la révision des statuts, à laquelle prennent part MM. DE BONNAULT, DE CRÈVECOEUR, DE GALAMETZ.

Après le vote de l'article 29e et dernier, la Société charge le Bureau de faire toutes les diligences nécessaires pour arriver à une prompte approbation des nouveaux statuts par l'autorité supérieure.

M. DE BONNAULT propose d'adresser aux trois journaux d'Abbeville un compte-rendu sommaire des travaux de la Société d'Émulation lorsque l'intérêt des séances l'exigera. — Adopté.

La séance est levée à neuf heures trois quarts.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

Compte-rendu bibliographique par M. Ém. DELIGNIÈRES

Lu à la séance du 6 janvier 1888

M. le comte de Palys, demeurant au château de Clays-Palys (Ille-et-Vilaine), a, en septembre dernier, fait hommage à la Société d'une étude approfondie sur le capitaine Breil de Bretagne, baron des Hommeaux, gouverneur d'Abbeville, de Saint-Quentin et de Granville, d'après les mémoires contemporains et des documents inédits (1503-1583).

Ce travail, qui est le fruit de recherches patientes et minutieuses sur la vie de cet homme de guerre breton mêlé aux grandes luttes de François Ier et de Charles-Quint, présente pour nous un intérêt particulier, en ce que le capitaine Breil a été gouverneur de notre ville.

C'est le 10 janvier 1556, au moment où les hostilités avec les Espagnols s'étaient surtout localisées en Picardie et sur les bords de la Somme, que Breil fut nommé capitaine et gouverneur d'Abbeville. Une note de l'auteur nous rappelle que les maïeurs avaient bien alors le commandement habituel des forces militaires de la ville qu'ils administraient, mais le gouverneur était un officier royal qui prenait le gouvernement en temps de guerre, en état de siège, ajoute justement M. de Palys, et dont, en ce cas, les ordres étaient

souverains. Il était payé par le pouvoir royal, et nous voyons qu'une ordonnance du roi, du 12 avril 1556, enjoignait de payer à Breil 1200 livres tournois pour les gages et pension de la capitainerie d'Abbeville ; cette somme ne paraît pas lui avoir été payée malgré toutes les démarches faites.

Français et Espagnols étaient, à cette époque (1556), nous dit M. de Palys, retirés dans leurs places fortes, « emmêlés » en quelque sorte, en face les uns des autres et ne pouvaient longtemps rester en paix.

La guerre se ralluma bientôt ; les garnisons d'Hesdin menacèrent Abbeville, et, dès le 23 octobre 1556, deux mois avant la rupture officielle de la trêve, du Breil recevait un ordre du roi qui lui commandait de lever trois cents hommes de pied des plus vaillants et aguerris pour les employer à la garde de cette place.

L'auteur ne nous dit pas s'il y eut alors des combats autour d'Abbeville et quels furent les actes de son gouverneur, ce qui nous eut particulièrement intéressé ; mais nous voyons qu'en 1567 Breil, qui était désigné lorsqu'il y avait une place à fortifier, une conquête nouvelle à maintenir dans l'obéissance ou un poste dangereux à défendre, fut nommé gouverneur de Saint-Quentin, que venaient d'investir les Espagnols sous la conduite du duc de Savoie.

Les gouvernements n'étaient généralement que temporaires et cessaient avec l'état de siège ; du Breil conserve, par exception, la capitainerie d'Abbeville, et il est encore désigné sous ce titre jusqu'en 1565. Puis il alla défendre Granville.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans tout le cours de son travail ; mentionnons pour terminer que du Breil a dû mourir en 1582, après s'être marié trois

fois et avoir eu des procès à soutenir avec un membre de sa famille.

Nous savons gré à M. le comte de Palys de nous avoir adressé son travail, qui se rattache par quelques points à l'histoire de notre ville. Nous n'avons pas vu dans Louandre figurer le nom de Breil. Or, rien n'est à négliger, et c'est par des indications puisées à diverses sources qu'on arrive à reconstituer parfois une époque.

MONOGRAPHIE D'UN HOTEL A ABBEVILLE

(1409-1887)

Lecture faite par M. ALCIUS LEDIEU, *à la séance du 7 juillet 1887*

Le propriétaire actuel d'un hôtel situé rue Saint-Gilles a bien voulu nous confier tous les titres concernant son immeuble. Le nombre des pièces que nous avons dépouillées s'élève à cent cinquante, mais toutes n'offrent point le même intérêt.

La première en date est la copie d'un acte de vente du 18 avril 1408, après Pâques (1409, n. st.) ; cette copie est du 14 mai 1527.

Par cette pièce, Colart Malicorne, maire, fait savoir que se sont présentés devant lui et devant les échevins Jean le Prévost, charpentier, et Collaye, sa femme, lesquels ont déclaré avoir vendu aux religieux de l'abbaye de Saint-Pierre-lez-Selincourt, une maison sise à Abbeville, rue Saint-Gilles, tenant d'un côté au jardin sire Jehan, vicaire, d'autre au tènement sire Jehan Petit ; d'un bout, par derrière, à la rivière de

la Tannerie, d'autre au froc. Cette vente fut faite moyennant le prix principal de trente francs d'or et seize sols parisis pour pièce — soit 1649 fr. 40 de notre monnaie.

La maison achetée par les religieux de Selincourt était chargée d'un cens de 4 livres envers l'hôpital Saint-Nicolas, comme seigneur du fonds. Ce cens était payable par tiers aux trois termes de la ville, c'est-à-dire saint Jean-Baptiste, Noël et Pâques.

L'abbaye de Saint-Pierre demeura en possession de cette maison jusqu'en 1575 ; elle lui servait très probablement de refuge en temps de guerre, mais elle la louait en d'autre temps, comme nous le verrons plus loin

Par bulle du 24 août 1574, le pape autorisa le clergé de France à fournir au roi une somme d'un million. Le diocèse d'Amiens fut taxé à 25,000 livres; les religieux de Saint-Pierre furent imposés à 1,176 livres; pour acquitter cette taxe, ils eurent recours à l'aliénation d'une partie de leurs biens. Ils firent faire l'estimation de leur maison d'Abbeville par des délégués nommés à cet effet; ces derniers citèrent à comparaître devant eux un certain nombre de personnes, notamment les voisins.

Le 23 mars 1575, un témoin dépose sous la foi du serment qu'il connaît parfaitement bien la maison dite de Saint-Pierre, sise grande rue Saint-Gilles, tenant d'un côté à Oudart Allart, d'autre à la demoiselle d'Omesmont, d'un bout à la rue des Tanneurs et d'autre à la rue Saint-Gilles; — qu'elle est chargée d'un cens annuel de cent sols envers l'hôpital de Saint-Nicolas; — qu'elle était louée 20 livres, et qu'elle peut valoir 500 livres tournois — 2,250 fr.

Le 18 avril suivant, un autre témoin déclare que cette maison était louée au cardinal de Créquy (mort évêque d'Amiens le 20 juin 1574) moyennant 10 ou 12 livres ; — qu'elle est belle et commode, mais « fort desmolye et y a beaucoup de réfections à faire » ; — il estime sa valeur à 450 livres.

Le même jour, un second témoin dépose que cette maison et ses dépendances contiennent cinq quartiers de terre, mais qu'elle « est tombée en grande décadence », et vaut 500 livres tournois « Sy ceste maison, ajoute-t-il, n'est baillée de bref à louage ou vendue, elle tombera en totalle détérioration et ruine au moyen qu'elle est habandonnée à vng chacun et y entre quy veulx. »

La mise en vente de cette maison fut annoncée au prône de l'église Saint-Gilles par deux dimanches consécutifs et publiée à son de trompe à Abbeville le 3 février 1575. Le jour de la vente fut d'abord fixé au 23 mars, mais l'adjudication n'eut point lieu, parce qu'un seul amateur, Lancelot de Bacouel, sieur d'Inval, n'en offrit que 430 livres. Les religieux de Saint-Pierre voulaient en obtenir 500 livres. L'adjudication fut donc remise au 30 mars, puis au 18 avril; Lancelot de Bacouel en offrit 480 livres en dernier lieu ; nouvel ajournement. Elle fut enfin adjugée le 24 avril au sieur d'Inval moyennant 500 livres tournois.

Le nouveau possesseur de cette maison se qualifiait écuyer, seigneur d'Inval, receveur des tailles et aides en Ponthieu ; il était fils de Philippe de Bacouel, écuyer, et de Françoise de Belloy-Saint-Léonard. De son union avec Claude de Rambures-Poireauville, Lancelot eut quatre enfants : deux garçons et deux filles.

L'immeuble appartenant au sieur d'Inval se composait alors de trois petites maisons sur la rue Saint-Gilles et d'un corps de logis formant l'habitation principale, situé dans le jardin.

Le 28 juillet 1580, Lancelot de Bacouel échange avec Jean Lardé, brasseur à Abbeville, deux journaux de terre labourable, « ung mollin à vend à usage de mouldre bled, avecq une maison, lieu, pourprins et tènement », le tout situé à Bailleul et appartenant audit Lardé, contre un terrain « sur lequel sont amasées trois maisons le long du frocq de la rue Sainct-Gille et une aultre maison dans le grand jardin couverte d'ardoises. »

Par cet échange, le sieur d'Inval ne cède que le terrain, puisqu'il se réserve « les amasemens » de ces quatre maisons « pour iceulx desmolir et les transporter où et quand bon luy semblera... horsmis seullement la cheminée de pierre blanche » de la grande maison, « laquelle cheminée demœurera au prouffict dudict Lardé. »

Le 24 octobre 1582, Jean Lardé vend le terrain sur lequel sont bâtis ces immeubles à honorable homme Nicolas Coulon, sieur de Hanchies, moyennant le prix principal de 300 écus.

Trois ans plus tard, le 8 août 1585, Lancelot de Bacouel vend pour 100 écus au sieur de Hanchies le corps de logis qu'il s'était réservé par l'échange avec Jean Lardé ; ce bâtiment avait de 28 à 29 pieds de long sur 20 pieds de large.

Les Coulon, bonne famille bourgeoise d'Abbeville, possédèrent l'ancienne maison Saint-Pierre pendant longtemps. Nicolas Coulon, sieur de Hanchies et de Boyratier, se voyant sans enfants de Geneviève le

Boucher du Castelet, sa femme, fit don, d'accord avec cette dernière, de la maison qu'ils possédaient rue Saint-Gilles, à Nicolas Coulon, son neveu, fils mineur de feu Antoine Coulon. Cette donation eut lieu le 31 décembre 1612 ; c'étaient de belles étrennes que le sieur et la dame de Hanchies accordaient à leur neveu ; il est vrai qu'ils acquittaient une dette de reconnaissance, car il est repris dans l'acte que Antoine Coulon leur avait rendu de « bons services. »

Un siècle plus tard, Nicolle Coulon lègue son hôtel de la rue Saint-Gilles à sa nièce, Marie-Nicolle Crignon, fille d'Adrien, sieur de Monthenry, et femme de Jean-Baptiste le Scellier, chevalier, seigneur de Fétonval. La fille aînée de ce dernier, Marie-Jeanne-Nicolle le Scellier, demoiselle de Hanchies, Mazicourt, Maigneville et autres lieux, hérita l'hôtel de la rue Saint-Gilles, qu'elle habitait avec son mari, Louis Sanson, secrétaire du roi, écuyer, sieur de Frières, Monchaux, le Mesnil,[1] etc.

Le 5 octobre 1748, un bail est passé entre Louis Sanson, agissant au nom de ses enfants mineurs, et Philippe-Vulfran Papin, écuyer, seigneur du Fresnel ; celui-ci prend à loyer l'hôtel de la rue Saint-Gilles pour une durée de neuf ans moyennant une redevance annuelle de 250 livres.

Jean-Louis Sanson, chevalier, seigneur de Zoteux, Frireules, Hanchies, Maigneville et autres lieux, et Marie-Louise Sanson, demoiselle de Frières, sa sœur, louent leur hôtel pour une durée de trois ou six ans à Marie-Antoinette-Gabrielle Fuzelier, veuve d'Antoine-François Danzel, chevalier, seigneur d'Anville, Achy et autres lieux ; cette dame devait entrer en jouissance

de cet immeuble le 5 avril 1768 et payer une redevance annuelle de 300 livres.

Le 5 avril 1774, madame Danzel renouvelle son bail pour une durée de trois ans, et, comme elle avait prié la propriétaire, Marie-Louise Sanson, de vouloir bien faire exécuter différentes réparations, elle offrit de payer une redevance annuelle de 324 livres.

Jusqu'en 1776, cet immeuble se composait d'un principal corps de logis et de deux petites maisons achetées successivement à des voisins. Le mauvais état de ces trois habitations obligea alors la propriétaire à les faire raser, et, sur leur emplacement, elle fit élever l'hôtel que l'on voit aujourd'hui et qui fut achevé en 1778. Son prix de location fut porté dès lors à 800 livres.

Après son mariage avec Jean-Pierre Danzel de Villebrun, Marie-Louise Sanson habita son hôtel, mais son union fut de courte durée, car elle mourut au bout de quelques années, laissant une fille, Louise-Marie Danzel, qui épousa Alexandre de la Houssaye, écuyer, sieur de Saint-Victor.

M. Danzel de Villebrun continua d'occuper l'hôtel de la rue Saint-Gilles, et son gendre et sa fille habitèrent le château de Penly, canton d'Envermeu (Seine-Inférieure). Madame de la Houssaye était morte en 1816 ; elle laissait deux filles, Marie-Stéphanie, femme de Charles-François-Aimé Dufresne de Beaumetz, et Louise-Marie-Edmée, qui épousa Adolphe-René des Courtils, comte de Merlemont. L'hôtel de la rue Saint-Gilles fut hérité par la comtesse de Merlemont ; cette dame mourut au château de Penly le 27 mai 1835, laissant deux filles, Victorine-Stéphanie-Mathilde et Lucie-Marie-Mathilde-Marthe.

Le 1er octobre 1835, le comte de Merlemont loue, au

nom de ses filles mineures, l'hôtel de la rue Saint-Gilles à M. Alphonse-Alexandre-Charles, comte de Boubers, pour six ou neuf ans, moyennant une redevance annuelle de 1200 francs.

Après la mort du comte de Merlemont, ses deux filles, dont l'aînée avait épousé M. Félix-Edmond-Hyacinthe Lambrecht, et la cadette, qui s'était mariée au comte de Grasse, firent le partage des biens de leurs père et mère par acte du 25 août 1853. L'hôtel de la rue Saint-Gilles échut à Madame Lambrecht, qui le vendit le 8 décembre 1856 moyennant 41,000 fr.; sa contenance n'avait point changé depuis le XV[e] siècle, puisqu'elle était en dernier lieu de 55 ares 16 centiares.

Depuis le numérotage des maisons, cet immeuble a porté successivement les n[os] 83, 138, 142 et aujourd'hui 130.

LA CONDAMNATION D'ALBERTINE JACQUE

Communication faite au nom de M. le C[te] DE MARSY, *membre correspondant, à la séance du 7 février 1888.*

Certains auteurs de Dictionnaires biographiques ne manquent pas de mentionner sur le titre de leurs publications qu'elles contiennent la vie non seulement des personnes qui se sont illustrées par leurs vertus, mais encore de celles qui se sont rendues célèbres par leurs crimes et leurs forfaits. Tel n'est pas le but qu'a poursuivi M. Prarond, notre confrère, en écrivant ses *Hommes utiles de l'arrondissement d'Abbeville*, aussi n'y trouvera-t-on pas le nom d'Albertine Jacque que

nous fait connaître une feuille volante imprimée à Namur et citée dans la récente publication de Monseigneur Doyen : *Bibliographie Namuroise* (Namur, Wesmael-Charlier, 1887, in-8, p. 506-507).

Si cette pièce n'ajoute rien à la célébrité des Abbevillois, elle peut du moins fournir un numéro au supplément de la bibliographie de Ch. Dufour, travail que se propose de reprendre un de nos confrères.

Albertine Jacque, mariée à Jean-François Vaudrain, s'était rendue, avec lui, coupable de vols dans les églises du pays de Liège et du comté de Namur, de sacrilèges, meurtres et autres crimes ; aussi, traduite avec son mari devant la *jointe criminelle* de Namur, juridiction exceptionnelle instituée par le gouvernement autrichien, elle y fut, le 5 septembre 1752, condamnée à la peine de mort.

L'imprimé qui nous fait connaître ce fait est un in-folio de deux feuillets ayant pour titre :

Sentence de mort contre Jean-François Vaudrain, natif d'Asnay, Pays de Liège, rendue par la jointe criminelle établie par Sa Majesté à Namur. A Namur, chez Pierre Lambert Hinne, Imprimeur Juré de la Ville, rue du Président, 1752, et au folio suivant :

Sentence de mort contre Albertine Jacque, native d'Abbeville en Picardie, femme à Jean-François Vaudrain, rendue par la Jointe criminelle établie par Sa Majesté à Namur, Ibid.

La condamnation de Vaudrain est du 4 septembre ; celle de sa femme, du lendemain.

Le mari fut condamné à faire amende honorable et à être conduit place Saint-Remy « et illecq attaché avec des chaînes de fer à un potteau qui sera dressé devant l'Hôtel de cette ville, avoir la main droite coupée et

ensuite être brûlé vif, son corps réduit en cendres, et icelles jettées au vent. »

Quant à Albertine Jacque, elle fut seulement étranglée sur la place de Saint-Remy, son cadavre brulé et les cendres jetées au vent.

Mgr Doyen donne dans les notes historiques qui accompagnent la description de cette pièce quelques renseignements sur le tribunal de la *Jointe*.

COMPOSITION DU PRÉSIDIAL

ET DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE PONTHIEU AU XVIIIe SIÈCLE

Lecture faite par M. Alcius Ledieu, *à la séance du 4 novembre 1886.*

Le bailliage d'Amiens était l'un des plus anciens et des plus « immenses » de la France. On pense qu'il fut créé par Philippe-Auguste, qui, après avoir repris le comté d'Amiens, remplaça le comte par un bailli [1].

La création du bailliage d'Abbeville ne doit pas être de beaucoup postérieure à celle du bailliage d'Amiens, puisque le premier existait déjà en 1200 [2] ; il fut réuni plus tard au présidial.

On sait que le présidial était un tribunal institué dans les villes de quelque importance pour juger en dernier ressort les causes civiles ; son nom lui vient de ce que le chef s'appelait président.

Les présidiaux ont été créés par édit du roi Henri II,

[1] Le P. Daire, *Histoire de la ville d'Amiens*, t. Ier, p. 107.
[2] F.-C. Louandre, *Histoire d'Abbeville*, t. II, p. 412.

donné à Fontainebleau au mois de janvier 1551. Le siège présidial d'Abbeville fut établi en 1552, à la suite d'une assemblée tenue par les trois ordres de la ville. Les frais nécessités par cette création ont été payés par l'échevinage, qui fit en outre des présents aux titulaires. Le présidial fut réuni plus tard à la sénéchaussée.

Dans le principe, la sénéchaussée de Ponthieu rendait la justice au nom du comte. C'est en 1369 que le roi Charles V, après qu'il eut recouvré le Ponthieu, érigea la sénéchaussée de ce comté en justice royale.

Il sera peut-être intéressant de connaître la composition du présidial et de la sénéchaussée de Ponthieu dans la première moitié du XVIIIe siècle. Un tableau manuscrit que nous avons sous les yeux [1], nous donne cette composition, mais nous l'avons complété sur plusieurs points.

Ce tableau fait aussi connaître le montant annuel des gages ou autres émoluments attachés à la plupart des offices, de même qu'il donne le montant du *prêt*, somme taxée que payaient les officiers de judicature pour être admis à payer *l'annuel* ; on y voit aussi le montant de ce dernier droit, qu'on appelait plus communément la *paulette*, du nom de Charles Paulet, qui introduisit ce droit ; il était payé au roi par les officiers de finances et de judicature au commencement de l'année ; tous ceux qui acquittaient ce droit jouissaient de la faculté de pouvoir transmettre leurs charges à leurs héritiers. Les offices de ceux qui n'acquittaient point l'annuel retournaient au roi après leur décès. Lors de son établissement, la paulette

[1] Archives municipales d'Abbeville, II, n° 223.

était taxée sur le soixantième denier de l'évaluation des offices et du quart en sus ; plus tard, il y eut des baux de paulette, d'une durée de neuf ans, pour lesquels on n'était admis qu'après avoir fait un prêt au roi.

BAILLI D'ÉPÉE OU SÉNÉCHAL.

× *Titulaire :* Le marquis André de Monchy, baron de Visme, par provisions du 23 août 1696 ; il avait acheté cet office moyennant 6,012 livres.

PREMIER PRÉSIDENT AU PRÉSIDIAL.

× *Titulaire :* François-Joseph de Buissy, vicomte du Mesnil, par provisions du 11 mars 1726. Son père avait payé cette charge 20,000 livres en 1687.

Gages, 320 livres.

Autres émoluments, 20 livres par sentence.

Prêt, 497 l. 7 s. 3 d.

Annuel, 149 l. 4 s. 2 d.

PRÉSIDENT AU PRÉSIDIAL.

× *Titulaire :* Louis-Joseph Gaillard, seigneur de Boëncourt, par provisions du 22 février 1731. Cet office avait été acheté par son beau-père en 1691, moyennant 48,000 livres.

LIEUTENANT GÉNÉRAL CIVIL.

× *Titulaire :* Honoré de Buissy, seigneur de Long, par provisions du 24 mars 1741 ; son beau-père avait acheté cet office en 1691 moyennant 48,000 livres.

Gages, 137 l. 10 s.

Autres émoluments, 450 l.

Prêt, 1,056 l. 9 s. 6 d.

Annuel, 316 l. 18 s. 3 d.

LIEUTENANT CRIMINEL.

Titulaire : Philippe Becquin, écuyer, seigneur des deux Nampont, par provisions du 21 juillet 1741 ; son père avait acquis cet office en 1693 pour 23,000 livres.

Gages, 125 l.

Autres émoluments, 25 l.

LIEUTENANT GÉNÉRAL D'ÉPÉE.

Titulaire : Charles-Louis Manessier, chevalier, seigneur de Brasigny, par provisions du 13 avril 1704.

Gages, 120 l.

LIEUTENANT PARTICULIER.

Cet office était vacant.

ASSESSEUR.

Titulaire : Nicolas Duval, par provisions du 24 juillet 1739 ; son prédécesseur avait payé cet office 14,360 livres en 1709.

Gages, néant.

Emoluments, 50 l.

Prêt, 186 l. 16 s. 3 d.

Annuel, 56 l. 6 d.

CONSEILLER GARDE DES SCEAUX.

Titulaire : Louis-Charles-Alexandre Lefebvre de Villers [1], par provisions du 7 octobre 1740 ; son prédécesseur avait payé cette charge 5,000 l. en 1698.

Gages, 100 l.

Autres émoluments, 20 l.

[1] Seigneur de Villers-sur-Mareuil et du Mesnil, conseiller du roi, né à Abbeville le 14 mai 1713, fut premier échevin d'Abbeville en 1745 (Communication de M. Lefebvre de Villers, Président de la Société d'Émulation d'Abbeville).

Prêt, 53 l. 5 s. 3 d.
Annuel, 15 l. 19 s. 7 d.

PREMIER CONSEILLER.

× *Titulaire :* Jean Maurice, seigneur de Domqueur, par provisions du 13 décembre 1699.

Gages, 50 l.
Autres émoluments, 30 l.

Il est à remarquer que le prêt et l'annuel étaient les mêmes pour tous les conseillers : 53 l. 5 s. 3 d. pour le premier et 15 l. 19 s. 7 d. pour le second.

SECOND CONSEILLER.

× *Titulaire :* Nicolas Griffon, seigneur du Monchel, par provisions du 11 décembre 1700 ; il acheta cette charge moyennant 7,300 livres.

Gages, 30 l.
Autres émoluments, 30 l.

TROISIÈME CONSEILLER

× *Titulaire :* Nicolas Lefebvre, seigneur des Amourettes, par provisions du 12 décembre 1703 ; il paya cet office 7,400 livres.

Gages, 50 l.
Autres émoluments, 30 l.

QUATRIÈME CONSEILLER.

× *Titulaire :* Louis Sanson, seigneur de Hautmesnil, par provisions du 5 février 1713 ; il avait acheté cette charge en 1712 pour 7,500 livres.

Gages, 31 l.
Autres émoluments, 30 l.

CINQUIÈME CONSEILLER.

× *Titulaire :* Pierre Doresmieux, seigneur de Neu-

ville, par provisions du 30 juin 1814 ; il paya cet office 6,000 livres.

Gages, 50 l.

Autres émoluments, 30 l.

SIXIÈME CONSEILLER.

Titulaire : Pierre Foucques, seigneur de Bonval, par provisions du 10 mars 1716. Cet office lui avait coûté 7,300 livres en 1715.

Gages, 50 l.

Autres émoluments, 30 l.

SEPTIÈME CONSEILLER.

Titulaire : François Blondin, seigneur de Brutelette, par provisions du 22 juillet 1718 ; il avait payé cette charge 5,300 livres.

Gages, 30 l.

Autres émoluments, 30 l.

HUITIÈME CONSEILLER CLERC.

Titulaire : N. Fuzelier, par provisions du 9 juillet 1720. Cet office ne lui avait coûté que 1,100 livres.

Gages, 50 l.

Autres émoluments, 30 l.

NEUVIÈME CONSEILLER HONORAIRE.

Titulaire : Pierre-Joseph de Buissy, seigneur de Fontaine, par provisions du 7 juin 1730 ; son père avait payé cette charge 7,000 livres en 1706.

Gages, 36 l.

DIXIÈME CONSEILLER, AUDITEUR DES COMPTES.

Titulaire : François Manessier, seigneur de Moncourt, par provisions du 22 mars 1731 ; son père, Josse Manessier, avait acheté cet office 4,000 livres en 1706.

Gages, 80 l.

Autres émoluments, 30 l.

ONZIÈME CONSEILLER HONORAIRE.

Titulaire : Antoine Maurice, seigneur de Domqueur, par provisions du 6 mars 1739.

Gages, 100 l.

DOUZIÈME CONSEILLER HONORAIRE.

Titulaire : Charles Lefebvre, écuyer, seigneur du Grosriez, des Fontaines, etc.

Gages, 50 l.

TREIZIÈME CONSEILLER, CHEVALIER D'HONNEUR.

Office vacant.

QUATORZIÈME CONSEILLER, VÉRIFICATEUR DES DÉFAUTS.

Office supprimé.

PROCUREUR DU ROI.

Titulaire : Charles Pappin, écuyer, seigneur de Caumesnil, de Favières, etc., par provisions du 8 juin 1715 ; il avait payé cet office 2,987 l. 16 s. 9 d.

Gages, 50 l.

Autres émoluments, 250 l.

Prêt, 626 l. 2 s. 3 d.

Annuel, 187 l. 16 s. 8 d.

PREMIER AVOCAT DU ROI.

Office vacant depuis 1726.

SECOND AVOCAT DU ROI.

Office vacant depuis 1731.

SUBSTITUT.

Office vacant.

Séance du 5 avril 1888

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. VAN ROBAIS présente : 1° une hache antique en bronze trouvée à Ailly-le-Haut-Clocher ; 2° un fragment de collier orné de deux pièces romaines en bronze d'Antonin et d'Otacilia Severa trouvé à Nampont-Saint-Martin ; 3° deux pots en terre de belle conservation trouvés à Huppy ; l'un de ces pots contenait 82 pièces de cuivre saucé aux types principaux de Postume, Gallien et Salonine.

M. MACQUERON donne lecture de trois fragments tirés des manuscrits Siffait, relatifs : 1° au service funèbre de Louis XIV à Abbeville (14 novembre 1715) ; 2° aux obsèques du vicomte de Melun, commandant de la place d'Abbeville (25 août 1739) ; 3° à l'entrée de Louis-Philippe d'Orléans à Abbeville le 3 juillet 1741. — Renvoyé à la commission des mémoires.

M. Alcius LEDIEU a relevé dans un manuscrit du XVe siècle conservé à la bibliothèque de la ville divers renseignements généalogiques concernant les familles de Gargan et d'Aboval. — Renvoyé à la commission des mémoires (V. page 34).

M. PRAROND veut bien donner à la Société la primeur de l'important ouvrage qu'il achève sur le collège d'Abbeville ; il lit deux chapitres du nouveau monument qu'il ajoute à ceux qu'il a déjà élevés en

l'honneur de sa ville natale. Cette lecture est écoutée avec l'attention que comportent l'importance du sujet, la valeur de l'écrivain et le soin consciencieux qu'il apporte à la moindre de ses assertions.

La séance est levée à dix heures.

Séance extraordinaire du 19 avril

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Dons d'ouvrages :

M. E. PRAROND : *Les grandes Écoles et le collège d'Abbeville, 1384-1888 ; contribution à l'histoire de l'enseignement.*

M. L. DE BRACQUEMONT : *Notes et mélanges d'histoire et de littérature.*

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Sur la proposition de M. le Président, il est procédé à la nomination, à titre provisoire, d'un Directeur des publications. Le vote a lieu par acclamation, et M. Alcius LEDIEU est désigné pour remplir ces fonctions.

M. MACQUERON présente un jeton en argent de moyen module sur l'avers duquel se trouve un écusson portant les armes des Soyécourt et des Mailly-Rumesnil ; autour, la légende :

SOIECOVRT · ET · MAILLI ·

ensuite, une fleur de lis. Le revers est occupé par les armes de Soyécourt avec la légende :

MICHI · PATRIA · CELVM ·

M. Macqueron attribue ce jeton à François III de





Soyécourt, qui épousa en 1555 Charlotte de Mailly-Rumesnil.

M. Van Robais rappelle dans une courte note les origines et les vicissitudes de la Société d'Émulation depuis le 11 octobre 1797 jusqu'en 1833, d'après la première édition de l'histoire d'Abbeville de M. Louandre (p. 586).

La séance est levée à neuf heures.

Séance du 3 mai

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Macqueron lit une notice sur Charles-Joseph du

Maisniel, né à Abbeville en 1767 ; les éléments de cette biographie lui ont été fournis par une monographie de Watignies de M. l'abbé Leuridan. — Renvoyé à la commission des mémoires.

M. Van Robais fait une lecture sur des monnaies du XIIe siècle. — Renvoi à la commission des mémoires.

M. Alcius Ledieu lit un inventaire analytique des six volumes de manuscrits qui viennent d'être gracieusement offerts par M. Girard, artiste à Taverny. Cet inventaire est précédé d'une introduction qui fait entrevoir, par des extraits bien choisis, l'intérêt, à des titres divers, que présente le nouveau don de M. Girard.

Le même membre lit un autre travail qu'il a intitulé : *Prise et reprise d'Amiens en 1597* ; cette étude est faite à peu près exclusivement sur des documents inédits tirés des registres de l'échevinage d'Abbeville. — Renvoi de ces deux communications à la commission des mémoires.

MM. J. Roux, avocat à Amiens, et l'abbé Rohault, curé de Ligescourt, présentés à la dernière séance, sont nommés membres correspondants.

La séance est levée à neuf heures trois quarts.

Séance du 7 juin

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. É. DELIGNIÈRES fait connaître à la Société la perte qu'elle a faite récemment en la personne de M. Achille-Désiré FRANÇOIS, ancien chirurgien en chef de l'hôtel-Dieu, l'un de ses membres titulaires. M. le Dr François n'avait jamais pris une part active aux travaux de la Société, mais il était de ces hommes qui, par leur science et leur caractère, honorent les Sociétés dont ils font partie. Il est décidé que mention spéciale sera faite au procès-verbal des justes regrets que cause la mort du Dr François.

M. VAN ROBAIS étudie un jeton d'argent de l'époque de Charles IX. — Renvoi à la commissission des mémoires.

Le même membre présente un denier de Guy de Ponthieu.

M. LE PRÉSIDENT informe la société qu'il a fait, au congrès des Sociétés des Beaux-Arts, une lecture sur la vierge en argent de l'église Saint-Vulfran, et provenant de la confrérie de N.-D. du Puy.

Un membre fait connaître que le *Journal Officiel* et les journaux d'Abbeville ont reproduit à ce sujet le rapport de M. Henri Jouin, secrétaire du Comité des Beaux-Arts, qui rend à notre Président un hommage mérité.

« Ne convient-il pas que tous les hommes épris d'idéal, dit M. Jouin, se prêtent un mutuel concours ? Ainsi sans doute en avaient jugé les membres de la confrérie du Puy d'Abbeville, qui commandèrent à quelque statuaire, dont le nom se dérobe, la vierge d'argent que vous a décrite M. Delignières, de la Société d'Émulation d'Abbeville. C'est en 1568 que cette œuvre exquise sortit des mains du ciseleur. L'élégant petit puits d'argent, avec sa chaîne et son sceau fixé devant les pieds de la Vierge, est de 1579. Des armoiries placées au-dessous de la margelle microscopique ont permis à M. Delignières de nommer le « prince » de la confrérie qui a été le donateur de cette figurine. Enfin, le piédestal est du dix-septième siècle. Et tous ces renseignements précis accumulés sur une statuette conservée de nos jours à l'église de Saint-Vulfran, votre confrère les a recueillis de première main en compulsant les pièces originales... »

MM. Girard, artiste à Taverny, et l'abbé J. Hoin, curé de Nibas, présentés à la dernière séance, sont nommés membres correspondants.

La séance est levée à neuf heures et demie.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

SACRILÈGE COMMIS DANS LA SAINTE-CHAPELLE DU PALAIS A PARIS

PAR UN ÉCOLIER PICARD (25 AOUT 1503)

Communication de M. H. MACQUERON, *à la séance du 4 août 1887.*

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance un ouvrage récemment paru dû à un de nos compatriotes, M. Jules Hubert, fils de M. Hubert, le regretté membre de la commission municipale d'Abbeville.

M. Hubert, qui est rédacteur à la préfecture de la Seine, est spécialement chargé de recherches aux Archives nationales pour arriver à la reconstitution des origines du domaine de la ville de Paris détruites pendant les incendies de la Commune.

Au cours de ses recherches, il a rencontré plusieurs documents intéressants qui, complétés par d'autres, lui ont fait publier un chapitre de l'*Histoire des rues de Paris*, notice sur les maisons du peintre Charles Le Brun, rue du Cardinal Lemoine, Paris, Léopold Cerf, 46 p. in-8°.

Nous n'avons pas à vous faire l'analyse de cet ouvrage qui ne concerne pas notre pays, mais nous vous dirons seulement que M. Hubert a su habilement tirer des pièces trouvées par lui aux archives et du dédale des actes notariés qu'il a consultés, des preuves concluantes à l'appui de sa thèse.

Au cours de ses travaux aux archives, M. Hubert n'oublie pas son pays natal, et c'est ainsi qu'il a copié pour nous la pièce suivante :

HOPITAL SAINT-JACQUES AUX PÈLERINS

Extraits des Comptes que rendent honorables hommes Robert le Jay et Regnault Anthoullet et Denis Symon marchans et bourgois de Paris (1503-1504).

. . . .

à Adenette la Chouquette chappellière pour VII chappeaulx pour la procession faite le vendredi premier jour de septembre V^{e} et III (1503), laquelle procession fut commandée estre faicte par toutes les parroisses de Paris comme le jour du St Sacrement à cause dun escolier nommé Hémon du Fossé aagé environ de XXII ans natif dempres Abeville en Picardie, lequel escolier fut le vendredi jour Saint Loys à la messe à la Saincte Chapelle du Palais à Paris et luy aidant à dire la messe à ung prestre qui chantoit en lun des hostels hors le cueur a main dextre comme on entre a ladite chapelle, ainsy que le prestre levoit le *Corpus Domini* iceluy Hemon larracha hors des mains du prestre et le froissa tout en sa main et en getta une partie a terre, puis sen cuida fuyr et de fait sortit hors deladite sainte chappelle, fut empongné et daulcuns tiré par les cheveulx, aultres lui donnoient de grans coups et le vindrent battant jusque en la court aux piedz des degres du costé de la Chambre des Comptes, et la luy fut ouverte sa main qu'il tenoit close enlaquelle estoit encore partie de lhostie sacré qu'il avoit arrachée dentre les mains du prestre, et la getta contre les carreaux, fut mené a la Conciergerie dudit palais et la

fut interrogué par les sieurs du Parlement et par plusieurs notables docteurs en théologie, scavoir pourquoy il avoit fait ce crime sy execrable, respondit que sil ne lavoit pas fait quil le feroit, fut dit que la Court de lEglise lui feroit son proces et fut fait par monsieur l'official de Paris appellez avec luy le Conseil de leglise et plusieurs notables docteurs en théologie ausquelz iceluy Hemon derechef comme fauls heretique dist quil ne tenoit ne vouloit tenir ne tiendroit la foy ne la loy de Jhesus Crist et qu'il renonçoit et quelque semblant qu'il fest destre bon chrestien, passé à six ans, il lavoit renoncee, fut detenu prisonnier XIII jours en la Conciergerie pour le cuider convertir, mais onc ne se voulut desister de son propos ne convertir mais demourer obstiné, parquoy fut rendu a la Court de Parlement comme faulx heretique hors de la foy et fut condamne par arrest destre traine sur une claye depuis la prison jusques au pied des degrez de la Saincte Chappelle du Palais et fut mis la dans ung tumbereau et eut la main dextre couppée, puis après fut mené au marché aux pourceaux, la ou il fut lié à une estache et bruslé tout vif sans soy vouloir revoquer en quelque manière, et la fina (*sic*) miserablement et tres-mechamment. — Pour ce, VIII sous parisis.

Cette histoire a été déjà racontée par M. Louandre dans son *Histoire d'Abbeville*, 2e édition ; mais comme nous nous trouvons ici en face d'un texte original datant absolument de l'époque, nous ne croyons pas faire trop double emploi, d'autant plus que notre document donne à l'écolier sacrilège le nom de du Fossé et non celui de de la Fosse sous lequel il est connu jusqu'ici.

NOTES GÉNÉALOGIQUES
SUR LES GARGAN ET LES D'ABOVAL

Lecture faite par M. Alcius Ledieu, *à la séance du 5 avril 1888.*

La bibliothèque d'Abbeville s'est enrichie dans ces derniers temps de plusieurs manuscrits au sujet desquels j'espère vous entretenir prochainement.

Pour aujourd'hui, je vous demanderai la permission de vous lire les inscriptions que j'ai relevées dans un fort intéressant livre d'heures du xve siècle, coté sous le n° 3 de la liste des Mss. donnée par M. Louandre à la suite de son catalogue.

Depuis le nouveau classement que j'ai fait de cette partie de nos collections, ce livre d'heures porte le n° 15 de nos Mss. J'en ai donné une description dans mon *Catalogue analytique des Manuscrits*, pp. 29-30 ; je n'ai point à la rapporter ici.

Ce volume, qui appartint d'abord aux Gargan de Rollepot puis aux d'Aboval, contient différentes notes manuscrites sur ces deux familles. J'ai cru qu'il y a d'autant plus d'intérêt à les relever que l'auteur d'une généalogie fort étendue de la maison de Gargan [1] passe sous silence certaines indications contenues dans ces notes.

Le premier possesseur connu de notre livre d'heures est Julien II de Gargan, écuyer, seigneur de Rollepot, en Artois, fils aîné de Julien Ier, écuyer, seigneur

[1] *Généalogie historique de la maison de Gargan...* Metz, 1881. In-8°.

d'Authieulle, prévôt de Doullens, et de Jacqueline Raoul. Il note d'abord ses fiançailles, le 15 juin 1590, avec une Abbevilloise, Marguerite de Bommy ; il mentionne ensuite la naissance de ses enfants, le décès de sa femme et son second mariage. On verra qu'à cette époque l'usage existait encore de donner deux parrains et deux marraines aux enfants que l'on portait au baptême.

Hector de Gargan, qui recueillit sans doute ce manuscrit dans la succession de son père, continua la pratique de ce dernier. Il inscrivit régulièrement l'état civil de ses enfants.

En 1665, ce livre d'heures était en la possession de François d'Aboval, neveu, par sa mère, d'Hector de Gargan. Les naissances et les décès de cette famille sont fidèlement notés pour deux degrés, mais l'orthographe y est fort maltraitée.

Il était assez commun de voir les livres d'heures transformés en véritables livres de famille Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, l'un de nos collègues, M. le Cte de Galametz, rapporte dans un ouvrage récent [1] qu'un livre d'heures du XIVe siècle ayant appartenu à la famille de Hardenthun puis à la famille de Brandt, servit à « l'inscription successive des générations qui l'avaient possédé. »

[Fol. 1] Transaction du 15 novembre 1690 entre Claude D'Aboval, demoiselle Jacqueline d'Aboval est François d'Aboval, passé chez Debacq, notaire de l'hôtel-Dieu à Amiens.

Autre transaction passé chez Me Firmin Roger, en

[1] *Histoire généalogique de la Maison du Passage,* p. 151, note 1. Arras, 1887. Gr. in-8°.

date du 5 avril 1696 entre les héritiers de François d'Aboval.

[Fol. 17 v°] Le 30me may 1665, François d'Aboval [1], escuier, seigneur de Bacouel, avecque damoiselle Madeline Matissart [2], fiancés le deuziesme de juin ensuivant s'épouses dans l'église de Saint-Leu [à] Amiens.

Le mercredy 24me mars 1666, sur les onze heure du matin, naquit leur premier fils à Bacouel, lequel receut le St Batême dans l'église de Bacouel et fut nommé sur les font Jean et fut son parrin le sieur Matissart, conselier du Roy, le perre de ma famme, et sa marrine, Marguerite de Gargan [3].

Le jeudy 25e febvrier 1667, sur les deux heures du matin, naquit nostre première fille et receut le St Batême dans l'église de Bacouel et fut son parin Monsieur le Prieur Matissart, oncle de ma femme et marine damoiselle Jaqueline d'Aboval, ma seur, et fut nommée Marguerite.

Le mercredy 5me septembre 1668, sur les 4 heure du matin naquit nostre second fils et receut le St Batême audict Bacouel et eut pour parin M. et Mlle de Lattre et fut nommé Anthoine.

Le 5e may 1669, damoiselle Madeline Matissart, damoiselle de Bacouel, desséda sur le midi et a lessé les trois enfans sy dessus audict François d'Aboval, son mary, seigneur de Bacouel.

[1] Fils de Jean d'Aboval, écuyer, seigneur de Bacouel, et de Marguerite de Gargan.

[2] Fille de Me Antoine Matissart, conseiller du roi, receveur et payeur des rentes provinciales en Picardie, et d'Anne Damané.

[3] Grand'mère de l'enfant.

[1] Le 8 septembre 1694, sur le minuit, mouru François d'Aboval, chevallier, seigneur de Bacoüel, lequelle a esté inumé dans l'esglise de Bacouel le 9me

Le samedy dousiesme may a esté traité le mariage de messire Jean d'Aboval, chevallier, seigneur de Bacouel avec damoiselle Claire du Chastellet [2], damoiselle de Moyencourt, lesquelles ont fiancé le mesme jour dans l'église de Courcelle est se sont mariés dans la dite église le quinsiesme du mesme mois ; le contract en a esté passé à Courcelle par le sieur Plichon, notaire à Poix, en datte du quinsiesme may 1696 [3].

Le samedy sixième d'avril 1697 est neez nostre premier fils sur les cinq heure du soir, est a esté bastissé dans l'église de Bacouel le huict est a esté nomé sur les font par Jacque d'Ypre, escuyer, seigneur de Fluy, est dame Catherine Duschastellet [4], dame de Courcelle, sa marenne, lesquels l'ont nomé Jacque.

[Fol. 18 r°] Le mercredy vingt trois juilliet 1698 à une heur du matin est nez nostre première fille, laquelle a esté batissé en l'esglise de Bacoüel est a eu pour parin messire Nicolas du Chastellet, frère de ma femme, est pour sa marenne Jacqueline d'Aboval, sa grand tante, est a esté nomé Catherine le 25 du mesme mois de l'année mil six cent quatre vint dix huict.

Le lundy dixième aoust 1699, sur les quatre heur

[1] Ce qui suit est de la main de Jean d'Aboval.

[2] Fille de feu François du Chastellet, chevalier, seigneur de Moyencourt, Vadencourt, Famechon, Saint-Romain et autres lieux, et de feue Catherine de Préteval.

[3] Villers-Rousseville dit à tort 11 mai 1696 ; au reste, plusieurs autres erreurs se sont glissées dans la généalogie de la famille d'Aboval publiée par cet auteur.

[4] Grand'mère de l'enfant.

d'après midy a esté nez nostre seconde fille, laquelle a esté batissé en l'esglise de Bacoüel, le 14[e] aoust est a eu pour parain est marinne Antoine d'Aboval, mon frère, est Madelaine du Chastellet, sœur de ma femme, est a esté nomé Laurence Antoinette le jour que dessus de la prensente anné.

Le mardy douzième avril 1701, à douze heur du matin, a esté nez nostre second fils, lequelle a esté batissé le mesme jour en l'églisse de Bacouel, a eu pour parain Jacque d'Aboval, nostre fils aîné, est pour marenne Marianne de Bordeaux ; a esté nomé François Léonnor.

Le mardy vingt septième juin mil sept cent deux a esté né nostre troisième fille sur les deux heur du matin est a esté baptissé dans l'églisse de Bacoüel le 10[e] juilliet de la mesme anné, est a eu pour parein messire Jean Batiste de Marœuil, chevalier, seigneur de Saint Hubert, est pour marenne, damoiselle Françoisse Bauduin, damoiselle de Fossemanant, est a esté nomé sur les font Françoisse.

Le vendredy 30[e] may 1704 ont esté né sur les 10 heur du soir Jacqueline d'Aboval est Marie Angélique, lesquels ont receu le S[t] bathême 4 heur après dans l'église de Bacoüel est ont eu pour parain Nicolas de Fréchencourt est pour marenne Fournier Marie-Angélique, a esté nomé par Jean Dubois est Charlotte Wallet [1].

[Fol. 19 v°] Le samedy 30[e] juin 1708 a esté né Louis d'Aboval, nostre troisième fils sur les neuf heur du

[1] Ces deux jumelles se trouvant sans doute en danger furent baptisées le même jour, et, comme il fallait aller au plus pressé, on leur donna pour parrains et marraines des domestiques du château.

soir est a esté tenu sur les fond le 16e juillet en suivant par messire Louis de la Porte, chevallier, seigneur de Aux [1], est par damoiselle Marie-Rose d'Ypre, damoiselle de Fluy, lesquels l'ont nomé Louis dans l'église de Bacoüel.

Le dimanche 27 décembre 1711 a esté née Jean-Louis d'Aboval, nostre quatrième fils, lequel a receu le St bathême en l'église de Bacouel est a eu pour parin messire Louis de Geuluy [2], chevallier, seigneur de Saleux, commissaire provincial d'artillerie, est pour marenne damoiselle Marie Anne de Geuluy.

Le 21 aoust 1715 a esté né Antoine d'Aboval, nostre cinquième fils, lequel a receu le St bapthême en l'églisse de Bacoüel et a eu pour parein messire Jacque d'Aboval, son frère aînée, et pour marrenne damoisselle Catherine d'Aboval, sa sœur aînée.

Le dimanche 3e de may 1722, sur les six heur du soir, et décédée dame Claire du Chastellet, dame de Bacoüel, laquelle a laissé neuf enfans; elle a esté innumé dans l'églisse de Bacoüel le 4e.

[Fol. 114 r°] Le xve jour de juing 1590 fut traicté le mariage de Julian de Gargan, escuier, sieur de Rolepot, avecque damoiselle Margueritte de Bommy [3], qui fiancèrent le mesme jour dans l'église de Ste Catherine en la ville d'Abbeville, et le dernier jour de juillet ensuyvant, ilz espouzèrent dans l'église de St Wast au bourg de Frevench.

[1] Lisez Vaulx, aujourd'hui commune du canton d'Auxi-le-Château (Pas-de-Calais).

[2] Louis de Gueulluy, fils de Philippe, écuyer, seigneur de Rumigny, et de Charlotte de Vendeuil.

[3] Fille d'Hector de Bommy, écuyer, seigneur de Vaux et de Wiameville, et de Jeanne de Lessau.

Le jeudi xxe jour de juing 1592, sur les unze heures du soir, nacquit audit bourg de Frevench leur premier filz, lequel receut le S^t baptesme dans ladite église de St Wast, fut nommé sur les fonds Jacques et furent ses parins et marines le sieur de la Suzoye et sa femme avec damoiselle Suzanne de Gargan, lequel Jacques mourut tot aprez avoir receu le baptesme.

Le jour de St Michel au moys de septembre 1593, sur les trois heures du matin, fut né Philipes de Gargan, leur second filz en la ville d'Abbeville, receut le sainct baptesme dans l'église de Ste Catherine et furent ses parins et marrines Philipes de Bommy, escuyer, sieur de Willameville [1], frère de ladite Marguerite, damoiselle Jehanne de Lessau, sa mère, et damoiselle Florence le Bel, lequel Philipes fut appellé à Dieu cincq heures aprez le baptesme.

Le xxiiij^e jour d'octobre 1594, entre les nœuf et dix heures du matin fut né en la ville d'Abbeville Hector de Gargan, leur troisiesme filz, qui receut le S^t baptesme en l'église de Ste Catherine et furent ses parins et marines Hector de Bommy, escuyer, sieur de Vaux, et damoiselle Jehanne de Lessau, sa femme, père et mère de ladite Margueritte. Sy adsistèrent audit baptesme maistre Nicollas Rumet [2], escuyer, sieur de Fresnoy, maistre Françoys de Quevauvillers, le sieur d'Airin [3], le sieur de Fontaine-Pelvert, damoiselle Anne Rumet, damoiselle Ypolite de Saint-Blimont et damoiselle Marguerite le Grou.

[1] Aujourd'hui Wiameville, annexe de Visme-au-Val, canton de Gamaches, arrondissement d'Abbeville.

[2] Lieutenant général au siège de Beaugé en Anjou.

[3] Louis de Créquy, seigneur d'Érin, aujourd'hui canton d'Heuclin (Pas-de-Calais).

Le xx[e] d'octobre 1597, sur les douze heures de la nuict, fut née en la maison de Réderie [1], Charlotte de Gargan, leur première fille, laquelle receut le S[t] baptesme en l'église de Senarpont, et furent ses parins et marines François de Bommy [2], François Descorces [3], filz du seigneur de Villaincourt, demoiselle Charlotte Heron, femme du sieur de Willameville [4], et damoiselle Anne de Bommy [5]. Icelle Charlotte décéda de ce monde le jour de S[t] Thomas audit an.

Le xxv[e] jour de febvrier 1599, environ trois heures aprez midy fut né Euxtace de Gargan, leur quatriesme filz, receut le S[t] baptesme en l'église de S[t] Wast à Frevench, et furent ses parins et marrines Monsieur l'abbé de Cercamp [6], Monsieur de Moncheaulx [7], damoiselle Jacqueline Raoul, mère dudit sieur de Rolepot, et damoiselle Suzanne de Gargan, sa sœur, lequel Euxtace fut appellé à Dieu le xvij[e] de novembre audit an.

Le xxvj[e] jour de novembre 1600 fut née Marguerite de Gargan, leur seconde fille, environ deux heures de la nuict, laquelle receut le S[t] baptesme huict jours aprez en l'église de S[t] Wast à Frevench et furent ses

[1] Annexe de Senarpont, canton d'Oisemont, arrondissement d'Amiens.

[2] François de Bommy, écuyer, seigneur de Vaux et de Wiameville, neveu de Marguerite de Bommy, marié plus tard à Mahaut du Chastelet de Moyencourt.

[3] François Descorches, écuyer, seigneur de Willencourt, demeurait à Hallencourt en 1602.

[4] Philippe de Bommy, écuyer, frère de Marguerite de Bommy ; il épousa le 11 octobre 1585 Charlotte du Héron, et le 10 décembre 1604 Jacqueline de Louvencourt.

[5] Sœur de Marguerite, et femme de François Roger, seigneur de Monthève.

[6] Eustache de Bayart, dit *de Gantau*.

[7] Hector-Charles Damiens.

parins et marrines le sieur de Maupin [1], le sieur de Thibauville [2] et la damoiselle de Selincourt [3].

Icelle Marguerite, au mois d'octobre de l'an 1622 espousa Jehan d'Aboval, escuyer, seigneur de Bacouel [4]. De ce mariage sont yssus François, Léonor, Jacqueline et Claude d'Aboval.

[Fol. 115 r°] Le samedy ij^e^ jour d'aoust 1603, sur les unze heures du soir fut né au bourg de Frevench François de Gargan, leur cincquiesme filz, receut le S^t^ baptesme le lundy ensuyvant en l'église de St Wast et furent ses parrins et marrines le sieur d'Authieulle [5] et sa femme, le sieur de Montus [6] et damoiselle Barbe de Bommy [7], lequel François s'en alla à Dieu le [8] jour de décembre audit an, et le vj^e^ jour d'apvril 1604, il pleust aussi à Dieu d'appeller à soy ladite damoiselle Marguerite de Bommy.

Le vij^e^ jour de may 1607, le dit sieur de Rolepot espouza en secondes nopces damoiselle Anne de Lanzeray [9] sœur aisnée de César de Lanzeray, escuyer, seigneur de Veron (Vron).

1 Jean de Maupin, écuyer, seigneur de Bellencourt, la Bouvaque, etc., maieur d'Abbeville.

2 Jacques de Gargan, frère de Julien.

3 Marguerite de Maupin, femme de Gilles de Sacquespée, écuyer, seigneur de Selincourt.

4 Julien de Gargan mourut chez sa fille, au château de Bacouel, le 19 mars 1653.

5 Jacques de Gargan, écuyer, oncle de l'enfant, marié en secondes noces, le 23 décembre 1601, à Marguerite le Fèvre de Milly.

6 François Roger ou Royer, seigneur de Monthève, fief à Prouville.

7 Femme de François Roger, tante de l'enfant.

8 Blanc.

9 Fille de Gabriel de Lansseray, écuyer, seigneur de Hémencourt, et d'Anne de Cault, veuve en premières noces de François Cornu, écuyer, seigneur de Beaucamps-le-Vieux.

Le ix[e] jour de mars 1608 fut née Marie de Gargan, qui receut le S[t] baptesme le mesme jour en l'église de St Vast à Frevench et furent ses parrin et marine ledit César de Lanzeray, escuyer, seigneur de Veron, et damoiselle Élisabeth de Lanzeray.

Le xviij[e] de juing 1609, jour du sainct Sacrement, fut née Françoise de Gargan et fut peu de jours aprez baptisée en l'église de Veron et furent ses parins et marines le sieur de Beaucamp, oncle de la dite Anne de Lanzeray, le sieur de Fertin, son cousin, damoiselle Marie de Sainct-Blimont, femme du sieur de Beaucamp le Jœune [1], et damoiselle Marguerítte Blondel, femme du sieur de Belloy [2].

Au mois de janvier 1629, Hector de Gargan estant demeuré seul fils du dit sieur de Rolepot, espousa Marie de Cuinguen, fille aisnée du seigneur de Siracourt [3], chevalier du conseil d'Arthois, desquels sont yssus François et Marie de Gargan, et depuis, Madeline, Angéline, Catherine et Julian, qui fut né et baptisé le xx[e] jour de may 1642 à Bacouel et tenu sur les fonds par la damoiselle de Bacouel et Léonor d'Aboval.

Le penultiesme jour de juillet 1629, Marie de Gargan, fille aisnée du second mariage dudit sieur de Rolepot. espousa Isambart de Belloy, chevalier, fils du seigneur

[1] Oudart Cornu, chevalier, seigneur de Beaucamps-le-Vieux, fils aîné de François Cornu et d'Anne de Lansseray. Ces deux mots *le Jeune* s'appliquent à Oudart et non à Beaucamps.

[2] Lamoral Cornu, écuyer, seigneur de Belloy-sur-Mer et de Hamicourt, frère cadet d'Oudart Cornu ; il épousa Marguerite Blondel, dame de Bellinville.

[3] Arnoult de Cuinghem, seigneur de Siracourt, le Forestel et autres lieux ; il avait épousé Catherine Vignon, dame de Douvencourt.

de Landretun [1], duquel mariage sont yssus Charles et Louis de Belloy, le dit Charles fut né à Verron le ij[e] jour d'aoust 1630, et ledit Louis audit lieu de Verron le xx[e] de septembre 1631, l'vng et l'aultre sont décédez à l'aage de cincq ans ou environ.

Le iij[e] jour de may 1632, Françoise de Gargan espousa Dominicq de Bernes, escuier, seigneur de Bernes et d'Escaut [2], laquelle Françoise décéda sur la fin du mois d'octobre 1640, estant en couche, et aiant laissé une fille qui fut, au S[t] baptesme nommé Marie [3].

LE SCEAU DU PASSEUR DE PORT

Lecture faite par M. le B[on] TILLETTE DE CLERMONT-TONNERRE
à la séance du 1[er] avril 1887.

MESSIEURS,

Le sceau que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen a été trouvé dans une pâture de l'ancien lit de la Somme un peu en amont du village de Port. Il est en bronze, de forme entièrement circulaire, de 30 millimètres de diamètre, et d'un millimètre et demi d'épaisseur. Son poids est de 10 grammes. Sa conservation est parfaite. La partie centrale prise par un cercle de 22 millimètres de diamètre représente une

[1] Charles de Belloy, chevalier, marié à Jeanne de Halluin.

[2] Capitaine d'infanterie au régiment de Montcavrel, fils ainé d'Oudart de Bernes, écuyer, et de Marie d'Aumale.

[3] Elle réunit sur sa tête les seigneuries de Vron, Hémencourt et Escault, et les porta en dot par contrat du 17 novembre 1653 à Charles de Fontaine, chevalier, seigneur de la Neuville-au-Bois et autres lieux, capitaine au régiment d'Elbeuf.

barque flottante avec son mât et ses cordages. L'avant et l'arrière sont surmontés d'un château. La légende qui entoure d'un second cercle celui de l'empreinte du bateau porte ce qui suit en caractères gothiques. *S Jake. Le Passeur de Port.* Au revers et à la partie supérieure se trouve un appendice servant à mettre





le sceau en usage ; cet appendice est percé d'un trou.

De quelle époque date ce sceau ? D'après l'écriture de la légende, M. Lalanne, le savant auteur du *Dictionnaire historique de France*, l'attribue à la moitié du xve siècle ; nos érudits collègues, MM. Van Robais et de Galametz pensent qu'il doit être du xive et leur opinion paraît la plus certaine.

Quel etait son usage ? On ne peut guère répondre à cette question que par des conjectures et mes nombreuses recherches n'ont pû en rien la résoudre. Le village de Port situé presque à l'embouchure de la Somme était l'un des principaux passages pour aller du Ponthieu dans le Vimeu, et par suite d'Artois en Normandie. Il était voisin du gué de Blanquetaque et peut-être, à cause de ce voisinage, plus fréquenté que les autres traversées de la Somme. De plus, les droits de péage sur les marchandises et bestiaux y étaient sans doute moins élevés qu'à Abbeville ; de là, l'importance des transactions nécessitant pour le passeur

de bac l'emploi d'un sceau servant à contrôler le passage des personnes, marchandises, bestiaux, etc., et la perception des droits dont il devait rendre compte, soit comme employé du fermier de ces droits, soit comme comptable direct du Roi à qui appartenait le bac de Port en qualité de seigneur de ce village comme successeur des comtes de Ponthieu.

D'un autre côté, si Port était un lieu de passage très fréquenté par les marchands, il l'était encore davantage pour la contrebande qui s'y exerce d'ailleurs de nos jours autant qu'autrefois surtout depuis qu'il n'y existe plus de poste de douanes. Il est dans les choses possibles que le passeur ait été chargé de certifier par son sceau le service exact des employés des gabelles et des traites. Mais, je le répète, tout cela n'est que conjectures, et une certitude ne pourrait être acquise qu'en cherchant aux archives de l'Etat les ordonnances de l'époque réglant le service des bacs sur les fleuves et rivières.

Communications de M. le Cte de BRANDT de GALAMETZ

I. — TRAVERS DE PONT-REMY.

1er Août 1463

Je Jehan seigneur de Créqui et de Canaple chevalier, conseiller et chambellan de monseigneur le duc de Bourgongne Confesse et certiffie à tous qu'il apartiendra que Jehan de Teuremonde dit le *besque*, aussi

conseiller de mondit sieur et son receueur general de Pontieu me a tenu et tient quitte de la somme de cinquante livres par. que la terre de Pont de Remy doit et est chargié de Rente chacun au sur et à cause du trauers dudit lieu du Pont de Remy à ladite recette de Pontieu, pour et à cause de semblable somme que mondit sieur a de sa grace donné et ordonnné prendre et auoir de luy chacun an ma vie durant seulement sur ladite recepte et moy et mon fils estant possesseurs de ladite terre et seigneurie du Pont de Remi par consideration des seruices que je luy ai fais et que moy et Jaques[1] mon fils pour lequel j'ai puis naguères acquis et achetté ladite terre luy pouuons faire en temps aduenir. Et ce pour une année entière commençant le premier jour de juillet mil cccc soixante deux et finissant le derrenier de juing derrenierement passé. De laquelle somme de L l. monnaie et pour la cause dite je suis content et en quicte mondit sieur le duc et tous autres qu'il appartient. Tesmoing mes scel et seing manuel cy mis le premier jour d'aoust mil cccc soixante trois.

Jeh. DE CRÉQUY Plus de scel.

Cabinet des titres, pièces originales t. 926.

[1] Jacques de Créquy n'est pas mentionné dans la généalogie de sa famille par le chanoine de la Morlière et le P. Anselme, ni dans le man. 720 de la bibliothèque de l'Arsenal.

II. — RONDEAU INSCRIT AU BAS D'UN TABLEAU DANS LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME, EN L'ÉGLISE SAINT-GILLES D'ABBEVILLE.

Quy me créa Je lay conceup
Par singulière humilité
Et pour ce que je l'ay receup
En humaine fragilité
Il me donne d'agilité
Aujourd'huy don pour le surplus
Je suis en immortalité.
Mère et Dieu. — Que voeult on plus ?

Il me nourrit, Je lay repeu
Et pour ce qu'en benignité
Je luy ay faict ce que jay peu
Par doulce consanguinité
Pour l'honneur de maternité
Par laquelle tant je luy pleu
Je suis en son éternité
Mère et Dieu. — Que voeult on plus ?

Je lay couuert. Il a vestu
De gloire mon humanité
Et quy plus est par la vertu
De sa haulte diuinité
Il en a mi en telle dignité
Que je suis supz tous les esleuz
La plus près de la Trinité
Mère et Dieu. — Que voeult on plus ?

Quy voeult auoir mon amitié
Tant soit il de grace seclus
Vienne à moy. Je suis par pitié
Mère et Dieu. — Que voeult on plus ?

Livre de famille d'Antoine Rohault (XVIe siècle).

Séance du 5 juillet 1888

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. l'abbé J. Hoin, l'abbé Rohault et E. Girard, nommés membres correspondants à la dernière séance, remercient la Société de leur admission.

Dons d'ouvrages :

1° Par le Conseil général : *Documents inédits sur la Révolution dans le département de la Somme.*

2° Par M. F. Frédéric Moreau : *Notice sur des silex taillés recueillis en Tunisie.*

Dons d'objets :

M. Bizet, membre correspondant, offre un objet en ivoire trouvé dans les tourbières de Bray-lès-Mareuil.

M. Pinsard, membre correspondant, fait don d'une série de moulages de sceaux parmi lesquels se trouve le sceau de l'abbaye de Saint-Valery-sur-Somme.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

La Société vote la distribution de trois médailles aux principaux lauréats des écoles municipales de dessin artistique, de dessin linéaire et de musique.

M. Van Robais donne lecture d'une note sur deux bijoux mérovingiens faisant aujourd'hui partie du musée Boucher-de-Perthes ; ils ont été trouvés par M. Jourdain de Prouville sur l'emplacement de l'an-

cienne abbaye de Moreaucourt, qui devait être une station mérovingienne en 662.

M. Dubois, capitaine en retraite à Saint-Valery, est élu membre correspondant.

La séance est levée à huit heures trois quarts.

Séance du 2 août

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

M. Ém. Delignières donne lecture du décret de M. le Président de la République approuvant les nouveaux statuts votés par la Société.

M. de Clermont-Tonnerre étudie les statuts de la corporation des vinaigriers, moutardiers et buffetiers de la ville d'Abbeville accordés à cette communauté le 21 août 1578, et dont il a retrouvé à Angers une copie en date du 6 février 1700. — Renvoi à la commission des mémoires.

M. Van Robais présente un aureus de Marc-Aurèle trouvé à Citerne et deux deniers de Charles le Chauve remarquablement conservés découverts au boulevard des Prés. Il signale également une trouvaille faite à Arry de 300 pièces d'argent des règnes de Louis XI à Henri IV.

Au nom de M. G. de Witasse, membre correspondant, M. Alcius Ledieu dépose sur le bureau les manuscrits suivants : 1° Notice sur le *Pagus Pontivus* ;

2° Extrait du coutumier d'Hiermont ; 3° État de la prévôté de Péronne au XIVe siècle.

Le même membre dépose au nom de M. l'abbé MARCHAND, membre correspondant : 1° Étude sur le mouvement communal à Airaines ; 2° Monographie du Plessier-Rozainvillers.

L'ordre du jour étant chargé, la lecture de ces diverses communications, toutes fort intéressantes, est ajournée. La Société en ordonne le renvoi à la commission des mémoires.

M. le capitaine DUBOIS, en remerciant la Société de son admission, adresse une étude sur l'origine et la fondation de la Ferté-lès-Saint-Valery, qu'il attribue à l'établissement d'un fort ou ouvrage fermé destiné à protéger les navires installés dans le port ; sa note contient aussi des renseignements nouveaux sur la découverte d'un saumon de plomb dont il a été question à la séance du 6 janvier dernier. (V. p. 3.)

Il est procédé au scrutin sur la candidature d'un membre titulaire en remplacement du Dr François. M. le Dr Caudron est élu à l'unanimité des votants.

Sont élus membres correspondants : MM. G. DURAND, A. DE LE GORGUE DE ROSNY et l'abbé LE SUEUR.

La séance est levée à neuf heures et demie.

PRISE ET REPRISE D'AMIENS EN 1597

D'après des documents inédits tirés des Registres de l'échevinage d'Abbeville

Lecture faite par M. ALCIUS LEDIEU *à la séance du 3 mai 1888*

Le fait le plus mémorable des annales d'Amiens au XVIe siècle est sans contredit la surprise de cette ville en 1597 et le siège qu'en fit ensuite Henri IV.

Mézeray, le P. Daniel, Belleforêt, Davila et autres historiens sont entrés à ce sujet dans les plus grands détails, mais leurs relations ne sont pas toujours exemptes d'erreurs.

Plus tard, les historiens locaux Pagès, le P. Daire, Rivoire et même le P. Ignace, d'Abbeville, mirent à contribution les travaux de leurs devanciers et les augmentèrent de quelques petits faits nouveaux empruntés surtout aux archives de la ville.

En dernier lieu, la publication des lettres missives de Henri IV dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France* a fourni un ample contingent de pièces officielles relatives au siège de 1597.

Mais, en dehors de ces différents ouvrages imprimés, il existe une autre source d'information. Les registres aux délibérations de l'échevinage d'Abbeville contiennent sur ce fait historique des documents restés inédits jusqu'ici. Il s'y trouve notamment plusieurs lettres de Henri IV qui ne figurent point dans le recueil publié par le Ministère de l'instruction publique. Ce sont ces documents nouveaux que nous avons extraits

des Archives municipales d'Abbeville pour les offrir au futur historien d'Amiens [1].

C'est le 11 mars 1597, à huit heures du matin, que les Espagnols surprirent Amiens. La nouvelle en fut connue à Abbeville le même jour vers trois heures de l'après-midi. Jacques Truffier, écuyer, sieur d'Allenay, avait quitté Abbeville vers dix ou onze heures du matin pour se rendre auprès du comte de Saint-Pol, gouverneur de Picardie. Il apprit en chemin que les ennemis étaient entrés dans Amiens depuis le matin. Il ajouta d'abord peu de confiance à ce dire et poursuivit sa route. Mais ce bruit fut confirmé plus loin. Le sieur d'Allenay rebroussa chemin et rentra à Abbeville ; il fit part à ses concitoyens de ce qu'il venait d'apprendre.

Aussitôt, le portier de la porte Saint-Gilles, qui en fut le premier avisé, se rendit à l'échevinage, où se trouvait le maïeur ; il informa ce magistrat de la nouvelle apportée par le sieur d'Allenay. Le maire fit appeler ce dernier sur le champ et lui fit subir une espèce d'interrogatoire, à la suite duquel on sonna la cloche nommée l'*appelle-ékevins* pour tenir une assemblée. Une délibération fut prise immédiatement par le corps de ville, qui résolut de renforcer la garde.

L'assemblée municipale apprit quelques instants plus tard l'arrivée du comte de Saint-Pol à Abbeville ; elle quitta aussitôt l'échevinage « pour l'aller salluer. » C'est donc par erreur que le P. Daniel, le P. Daire et autres historiens ont prétendu que le gouverneur de

[1] Les registres aux délibérations de l'échevinage d'Amiens pour cette époque ne se trouvent plus aux Archives de cette ville.

Picardie s'était rendu à Corbie aussitôt après la prise d'Amiens. D'un autre côté, on voit dans les lettres de Henri IV que le roi était informé de l'arrivée de cet officier dans la capitale du Ponthieu, comme le prouvent deux lettres écrites par lui le 12 mars [1].

Sur la demande du comte de Saint-Pol, une nouvelle assemblée municipale eut lieu à Abbeville le 12 mars. Le maïeur transmit à ses collègues, comme on dirait de nos jours, l'opinion du comte relativement à la surprise d'Amiens. Si cette ville eût fait bonne garde et consenti à recevoir dans ses faubourgs les Suisses que le roi lui avait offerts, elle ne serait certainement pas tombée au pouvoir de l'ennemi. Au reste, Henri IV indiquait les mêmes causes dans une lettre qu'il écrivait le 12 mars à la municipalité de Lyon.

« Ce malheur, disait-il, est advenu par l'imprudence des dicts habitans, que l'on n'a jamais peu rendre plus soigneux de leurs gardes, quoique nous les ayons souvent admonestez et menacez du mal qui leur est advenu. Mais ils ont encore plus failly pour leur présomption, n'ayans jamais voulu souffrir, quelque commandement et prière que nous leur en ayons faicte, de recevoir seulement garnison de deux compagnies de Suisses, pour avoir la garde de leurs portes, tant ils se trouvoient forts et puissans, et qu'ils ont tousjours esté jaloux de leurs privilèges, qui leur donnoient exemption de garnison [2]. »

Instruits de la cause principale qui avait été si fatale à leurs voisins, les magistrats municipaux d'Abbeville, laissant de côté toute question relative à leurs droits et

[1] V. *Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. IV, pp. 695 et suiv.
[2] *Lettres de Henri IV*, t. IV, p. 696.

privilèges, et, vu le cas d'urgente nécessité, émettent l'avis de prier le comte de Saint-Pol de laisser entrer dans la ville, pour en renforcer la garnison, deux compagnies de Suisses, logées jusqu'alors dans les faubourgs. Cette précaution fut jugée d'autant plus nécessaire que la peste qui sévissait dans la ville en avait réduit la population.

A la suite de cette délibération, il fut résolu que l'on écrirait au roi pour lui exprimer la peine ressentie par les Abbevillois à la nouvelle de la prise d'Amiens, et l'assurer qu'ils se consacreront tout entiers à son service jusqu'à leur dernier soupir pour la conservation d'Abbeville à l'État.

Le 13 mars, Henri IV écrivait au maïeur et aux échevins, et leur faisait part de l'affliction qu'il éprouvait de la perte de sa ville d'Amiens; il en rendait les habitants seuls responsables. Dans le but de reprendre cette place, ajoutait-il, il se rendait en Picardie, mais il engageait les Abbevillois à faire bonne garde et à ne point compter sur lui dans le cas où ils se laisseraient surprendre par l'ennemi.

Le sieur de Saint-Luc, lieutenant du gouverneur de Picardie, avait été chargé par le roi de remettre cette lettre aux magistrats municipaux d'Abbeville. Il provoqua une réunion de l'échevinage dans le but de pourvoir aux moyens de défense. Dans une assemblée tenue le 18 mars, le maïeur exposa que les munitions étaient insuffisantes, et que différents travaux devaient être exécutés aux fortifications dans le plus bref délai.

Le lieutenant général du bailliage d'Amiens et plusieurs autres officiers s'étaient réfugiés à Abbeville, où ils voulurent établir le siège de leur juridiction au mépris des droits de la cité qui leur donnait l'hospitalité.

Cette prétention ne fut point du goût des magistrats municipaux, qui se réunirent le 26 mars et prirent une délibération à l'effet d'interdire aux officiers du bailliage d'Amiens l'exercice de leurs charges à Abbeville. Bien plus, ils décidèrent de se joindre aux membres composant la sénéchaussée, le présidial et « aultres jurisdictions » siégeant à Abbeville pour supplier le roi de détacher du bailliage d'Amiens les prévôtés du Vimeu, de Saint-Riquier et de Montreuil, et de les réunir à l'avenir à la sénéchaussée et au bailliage du Ponthieu.

Cette mesure aurait certainement présenté de réels avantages aux justiciables de ces trois prévôtés qui se trouvaient bien plus rapprochées d'Abbeville que d'Amiens. La même réclamation fut encore formulée quelque temps après, ainsi qu'on le verra plus loin.

Le 26 mars, à quatre heures de relevée, il fut publié dans les rues d'Abbeville une ordonnance royale datée de Vignacourt du 25 mars, par laquelle il était défendu aux habitants de cette ville de prêter de l'argent aux Amiénois pour les aider à payer la contribution de guerre à laquelle ils avaient été taxés par les Espagnols.

Dans cette ordonnance, Henri IV laisse percer sa mauvaise humeur contre les habitants d'Amiens et revient encore sur le reproche qu'il leur a déjà fait d'avoir refusé la garnison de Suisses qu'il leur avait offerte ; aussi ne les plaint-il pas : « Il fault, à notre très grand regret, dit-il, qu'ils en portent la peine. »

Cette ordonnance fut également publiée dans les autres villes et bourgs de la Picardie.

Le 25 mars, Henri IV avait signé un document du même genre par lequel il faisait « très expresses deffenses et inhibitions à toutes sortes de personnes ses

subjectz et mesmes aux dicts ecclésiastiques, prebstres et religieux, fames et autres, de aller cy après en la ville d'Amiens y porter vivres, argent, hanter et fréquenter, escrire ou practiquer en quelque sorte et manière soubz quelque prétexte que ce soit par eaux ny par terre, sans permission par escript de sa dite Majesté, du gouverneur ou lieutenant général du païs de Picardie ou des gouverneurs et capitaines particuliers des villes de celuy ou autres aïans pouvoir de sa dite Majesté de donner la dicte permission à payne de la vie et de confiscation de corps et de biens. »

Le 26 mars, le roi faisait remettre cette ordonnance avec une lettre d'envoi à M. de Caumartin, intendant de la justice en Picardie. Dans cette lettre, il lui disait qu'ayant été informé que « ceulx qui ont pris ma ville d'Amiens » ont entretenu des intelligences avec les prêtres et autres ecclésiastiques et font « des praticques dedans les aultres villes du pays sur lesquelles ils ont eu divers desseings », il s'était vu dans la nécessité de rendre l'ordonnace qu'il lui envoyait.

Le roi invitait M. de Caumartin à faire publier cette ordonnance tant en la ville d'Abbeville, où se trouvait alors ce magistrat, « que en toutes les aultres du païs incontinent que vous l'aurez receue, la faisant à cette fin imprimer ou coppier avecq la présente adfin d'en envoyer aultant aux gouverneurs et cappitaines des villes et aux habitans des aultres lieux que vous jugerez estre à propos de le faire [1]. »

Comme on le voit par une délibération de l'échevinage d'Abbeville du 29 mars, les trésoriers généraux d'Amiens s'étaient réfugiés dans la capitale du Pon-

[1] *Lettres de Henri IV*, t. IX, p. 662.

thieu. Cette circonstance devait soulever un conflit à bref délai.

En effet, quelques jours plus tard, les officiers de l'élection et de la sénéchaussée de Ponthieu et les maire et échevins d'Abbeville adressèrent une requête au roi pour se plaindre de ce que les officiers du bailliage, du siège présidial et de l'élection d'Amiens et de Doullens prétendaient exercer leurs juridictions respectives à Abbeville, ce qui occasionnait des troubles. En même temps, ils renouvelèrent la demande qu'ils avaient déjà faite à propos des prévôtés de Montreuil, de Saint-Riquier, de Doullens et de Vimeu, « proches dudit Abbeville et de l'antienne estendue du comté dudit Ponthieu », tendant à ce qu'elles ressortissent à l'avenir « par devant vos dits supplians, vos officiers ordinaires, pour le soulagement et comodité des dites parties, et les dits supplians prieront Dieu pour la prospérité de Votre Majesté [1]. »

Il n'y avait certainement pas d'inconvénient à ce que les officiers de l'élection d'Amiens et de celle de Doullens exerçassent leurs fonctions à Abbeville comme sur terre empruntée, mais il faut avouer que le moment était bien mal choisi par les Abbevillois pour formuler une demande de ce genre ; ils profitaient du malheur de leurs voisins pour les spolier.

Dans le cours du moyen âge et sous l'ancien régime, on rencontre à chaque instant des marques de l'esprit de rivalité qui animait les habitants de ces deux villes. Cela tient à différentes causes que nous n'avons point à développer ici ; il suffit de dire que, de part et d'autre, on mettait souvent plus de passion que de bonne foi.

[1] Registre aux délibérations de 1596-1597, fol. vj^{xx} vj et suiv.

Le 4 avril 1597, Henri IV, se trouvant alors à Picquigny, fit droit à la première partie de la requête des Abbevillois. Il fit « inhibitions et deffences aux officiers du bailliage et siège présidial d'Amiens, des élections de la dite ville et de celle de Doullens de faire aucun exercice ou fonction de leurs charges en la ville d'Abbeville, tant et jusques à ce que par Sa Majesté aultrement en ayt été ordonné [1]. »

A plusieurs reprises, les Abbevillois craignirent d'être assiégés par les Espagnols. Ainsi, dans une séance de l'échevinage du 11 avril, le maïeur annonça qu'il avait été informé par le comte de Saint-Pol que les ennemis entretenaient des intelligences avec plusieurs habitants dans le but de surprendre la place. Il fut décidé « que chacun vacquera pour descouvrir la dicte entreprinse et congnoistre les estrangers réfugiez en icelle ville [2]. »

Mais cette soi-disant conspiration paraît n'avoir existé que dans le cerveau d'un Abbevillois par trop chauvin. Cette fausse nouvelle, qui parvint aux oreilles du roi, ne fut sans doute lancée que pour accuser les Amiénois réfugiés à Abbeville de vouloir livrer cette ville aux Espagnols. Des accusations de ce genre se renouvellent constamment ; il semble que, parce que les Amiénois se sont laissés surprendre, ils sont beaucoup moins patriotes que leurs voisins.

A la fin du mois de juin, le maïeur d'Abbeville fut avisé que les ennemis rassemblaient leurs forces aux environs d'Arras, de Doullens et d'Hesdin. Il était à craindre que, pendant que le roi se trouvait occupé

[1] *Ibid.*, fol. vj^{xx} vij r°.
[2] *Ibid.*, fol. vj^{xx} vij v°.

au siège d'Amiens, les Espagnols, pour faire diversion, ne vinssent se présenter devant Abbeville.

Une assemblée échevinale eut lieu pour cet objet le 27 juin. Le maïeur représenta la nécessité qu'il y avait de veiller plus que jamais à la garde de la ville en une semblable occurrence ; il affirma même que quelques-uns de ses administrés mettaient trop de négligence dans la garde de la ville.

A cette séance, il fut encore question du « grand nombre de pœuple d'Amiens » réfugié à Abbeville, dont les allées et venues « causent quelques doubtes et soupçons, d'aultant mesmes que plusieurs d'entre eulx ont tousjours esté fort suspects d'estre mal affectionnez au service de Sadite Majesté [1]. »

Il fut alors décidé que l'on prendrait les mesures de surveillance les plus minutieuses, et l'on édicta des peines très sévères contre les mauvais patriotes.

Le 8 juillet, le guetteur sonna la cloche d'alarme. En un instant, tous les habitants se trouvèrent sur pied et en armes. Quelques cavaliers sortirent de la place pour reconnaître l'ennemi, mais, vers trois heures de l'après-midi, « on eut certain advis que l'ennemy n'estoit et n'avoit aproché de ceste ville [2]. »

Le lendemain eut lieu une nouvelle réunion de l'échevinage au sujet de mouvements de troupes ennemies aux environs de Montreuil, Rue, Crécy et Abbeville [3].

Le maïeur convoqua les échevins le 13 juillet suivant et les informa qu'il avait reçu la veille une lettre de M. de Bours, datée de Compiègne du 7 courant

[1] *Ibid.*, fol. vij^{xx} iij r°.
[2] *Ibid.*, fol. vij^{xx} vj r°.
[3] *Ibid.*, fol. vij^{xx} vj v°.

par laquelle il le prévenait que certains habitants d'Amiens réfugiés à Compiègne, étaient accusés d'avoir voulu livrer cette ville aux Espagnols.

L'assemblée municipale reconnut la nécessité de prendre des mesures immédiates « pour le regard de plusieurs habitans d'Amiens, Dourlens et aultres lieulx quy se sont retirez en ceste ville, plusieurs desquels sont suspects pour avoir séjourné et demeuré avec les ennemys, et lesquels aulx allarmes se mettent à fuir au lieu de prendre les armes pour se deffendre[1]. »

Il fut alors délibéré que l'on dressera la liste des réfugiés pour être remise au maïeur « affin de faire sortir ceulx que l'on trouvera des plus mal affectionnez. »

Le lendemain, l'échevinage rendait une ordonnance portant expulsion de plusieurs habitants d'Amiens dont la fidélité au roi paraissait douteuse.

Le siège d'Amiens tirait en longueur, et Henri IV éprouvait des difficultés de toutes sortes à le continuer. Il envoya à Abbeville le sieur de Hertes, trésorier général de France pour demander des secours d'argent.

M. de Hertes, porteur d'une lettre du souverain, datée du 1er août, la communiqua à l'échevinage le 7 août suivant. Les échevins montrèrent moins d'empressement à accorder le secours demandé qu'à expulser les Amiénois de leur ville ; ils alléguèrent que la peste décimait la population et que le commerce se trouvait aussi nul que dans une ville assiégée, puisque la circulation était devenue impraticable au dehors par suite de la présence des ennemis aux environs.

Toutefois, une nouvelle assemblée eut lieu le

[1] *Ibid.*, fol. vij^xx vij v°.

9 août au sujet de la demande de douze mille livres que le roi proposait de lever par forme d'emprunt sur les habitants les plus aisés de leur ville. Il fut décidé qu'une assemblée générale serait convoquée à cet effet à brève échéance.

La réunion des trois États fut fixée au 16 août. On y résolut d'envoyer vers le roi des députés pour lui exprimer les regrets des habitants de ne pouvoir lui accorder les subsides qu'il sollicitait [1].

Dans une assemblée de l'échevinage tenue le 10 août, le maïeur fit connaître que le jour même, sur les cinq heures du matin, il avait appris que les Espagnols s'étaient emparés du château de la Ferté-lès-Saint-Riquier, « faulte de garde. » Dans la crainte que les ennemis ne surprissent Saint-Riquier, l'échevinage prit des mesures de prudence pour assurer le beffroi de cette place, qui en composait à peu près toute la défense. A cet effet, il fut délibéré que l'on dépêchera un exprès vers le sieur de Prouville à Pont-Remy pour le prier d'envoyer quinze ou vingt soldats, en attendant un autre renfort. Le corps de ville promit de délivrer des mèches et vingt-cinq livres de poudre à canon [2].

Les Espagnols nourrissaient constamment le dessein de produire une diversion pour forcer Henri IV à abondonner le siège d'Amiens.

Dans une assemblée du corps de ville à la date du 22 août, le maïeur fait connaître qu'il a été prévenu par le frère du procureur fiscal de Doullens que les ennemis se proposent de s'emparer d'Abbeville par

[1] *Ibid.*, fol. viij^{xx} j r°.
[2] *Ibid.*, fol. vij^{xx} xviij v°.

escalade « avec une intelligence qu'ils prétendent avoir au dedans par le moien de quelques gens des leurs quy sont en la ville, et quy y vont et viennent. » Il fut délibéré qu'il sera ordonné à tous les ecclésiastiques réfugiés dans cette ville depuis un an d'en sortir au plus tôt ; — que les curés et marguilliers des paroisses seront invités à remettre au maïeur pour le lendemain avant midi la liste de tous les prêtres qui demeurent sur leurs paroisses ; — que le commis de l'official sera prié de se rendre à l'hôtel de ville, où on lui représentera les inconvénients qui peuvent résulter des réunions tenues par les ecclésiastiques, lesquelles devront avoir lieu ailleurs, — et qu'enfin l'on visitera tous les jours ou tous les deux jours les hôtelleries, cabarets « et aultres endroits suspects » pour reconnaître et découvrir ceux qui auraient pu s'y réfugier [1].

Le maire d'Abbeville ne manquait jamais d'informer le roi de tout ce qu'il apprenait concernant la marche et les desseins des ennemis. Ainsi, aussitôt après la prise du château de la Ferté, il envoyait un courrier au camp royal devant Amiens.

Le 23 août, il écrivait à Henri IV pour le prévenir que l'armée espagnole était établie entre Rue et Montreuil, et qu'elle se disposait à attaquer l'une de ces deux villes [2].

Le 30 août, l'échevinage se réunit à propos d'une lettre envoyée par le sieur de Saint-Luc demandant à ce qu'il fût envoyé quinze ou seize maçons d'Abbeville à l'armée royale, ce que l'on accorda sans difficulté.

[1] *Ibid.*, fol. viij^{xx} iiij v°.
[2] *Ibid.*, fol. viij^{xx} v r°.

Le même jour, « ont esté receues lettres et advis de plusieurs endroicts » concernant l'arrivée de forces espagnoles imposantes à Beauquesne pour obliger le roi à lever le siège d'Amiens.

Quelques instants après, on fut informé à Abbeville que Henri IV avait mis en déroute huit cents cavaliers ennemis venus pour « recongnoistre ung lieu pour l'assiette de leur armée, et les avoit chassé battant jusques à demy lieue de Bapasmes[1]. »

Le 4 septembre, on est prévenu à Abbeville que l'armée ennemie se dirige sur Amiens, et qu'elle quitte Doullens pour se porter sur Domart, où elle doit loger. La nouvelle en avait été apportée par plusieurs paysans ayant pris la fuite.

Les jours suivants, le corps de ville prit les précautions qu'il jugea utiles pour éviter toute surprise de la part des ennemis. Des batteurs d'estrade furent lancés de divers côtés pour s'assurer de la marche des Espagnols afin d'en avertir le roi. De son côté, Henri IV envoya le sieur de Bellengreville le 7 septembre à Abbeville pour aider les habitants de ses conseils en cas d'attaque.

Le 11 septembre, on apprit que l'archiduc Albert d'Autriche, commandant général des forces espagnoles, se trouvait à Frévent avec son armée. Le lendemain, le maïeur donna lecture d'une lettre du roi l'informant que les troupes de l'archiduc devaient venir loger le jour même à Auxi-le-Château pour se rendre ensuite à Pont-Remy.

Lorsque le roi eut appris que l'armée espagnole approchait d'Amiens pour attaquer son camp, il rap-

[1] Registre aux délibérations de 1597-1599, fol. ix^{xx} xij r^{o}.

pela à lui, le 15 septembre, les 400 Suisses qui se trouvaient à Abbeville et les fit remplacer par le régiment du Biez et par des Anglais en garnison à Montreuil. Cette nouvelle garnison partit presque aussitôt pour aller renforcer le camp des assiégeants, mais, à son arrivée à Pont-Remy, le 16, elle trouva un ordre du roi lui enjoignant de retourner à Abbeville puis à Montreuil. Ces soldats rapportèrent à leur retour que l'armée ennemie s'était avancée jusqu'à Longpré-lès-Amiens, où elle avait jeté un pont sur la Somme pour y faire passer 3,000 hommes d'infanterie qu'elle voulait faire entrer dans Amiens. Mais cette tentative échoua ; l'archiduc prit le parti de se retirer à la suite de cet insuccès.

Le 16 septembre, Henri IV écrivait au maire et aux échevins d'Abbeville pour leur faire part d'un engagement qui avait eu lieu la veille ; sa lettre fut lue au corps de ville le 17. L'échevinage ordonna des réjouissances publiques et fit célébrer des actions de grâces.

Le 18 septembre, le maïeur informa l'assemblée de la retraite des ennemis. Un courrier lui avait appris qu'ils se trouvaient auprès de Fieffes, à Bernaville et aux environs de Doullens et du Candas, où ils devaient séjourner pendant deux ou trois jours [1].

Après le départ de l'archiduc et de son armée, Henri IV fit sommer la garnison d'Amiens de se rendre. Une suspension d'armes de six jours fut consentie des deux parts. La ville devait se rendre le 25 septembre si l'archiduc ne s'y opposait point.

Dans la prévision de cette capitulation, le maire et les échevins d'Abbeville, réunis le 22 septembre, en-

[1] *Ibid.*, fol. ij^c xij r°.

voyèrent les sieurs de Maupin et Manessier « vers le roy pour le suplier de voulloir renvoier du camp de la ville d'Amiens quy doibt estre rendue à composition jeudy prochain quelque nombre de canons, coulleuverines et bastardes, avec des pouldres à canon autant qu'il jugera la conséquence le mériter [1]. »

Le sieur de Maupin rendit compte de son voyage au camp d'Amiens dans une séance de l'échevinage d'Abbeville tenue à cet effet le 27 septembre. Il y fut aussi donné lecture d'une lettre du roi annonçant sa prise de possession de la capitale de la Picardie [2].

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — Délibération de l'Échevinage du 11 mars 1597.

Et ledit jour, trois heures après midy, ledit sieur maïeur estant audit eschevinage..... pour quelques affaires de ladite ville, est survenu Antoine Martin, portier de la porte S[t] Gilles, fort esmeu, lequel a faict entendre que présentement est venu à ladite porte le sieur d'Allenay, estant à cheval, lequel estoit party de ladite ville sur les x ou xj heures, qui a dict qu'il a aprins en chemin que la ville d'Amiens, où il s'acheminoit, avoit esté surprinse par l'ennemy.

A raison de quoy, nous avons instamment mandé ledit sieur d'Allenay pour entendre de luy que c'estoit desdites nouvelles, de quy il les peult tenir. Lequel estant comparu a dict que, estant cejourd'huy party de ceste ville en dellibération d'aller trouver Monseigneur le comte de Saint-Pol, il a rencontré plusieurs personnes quy luy ont asseuré que ladite ville avoit esté surprinse par l'ennemy sur les viij heures du matin. A quoy il ne s'est arresté de ce mensonge et a poursuivy

[1] *Ibid.*, fol. ij[c] xv v[o].
[2] *Ibid.*, fol. ij[c] xxj v[o].

son chemin, et qu'enfin lesdites nouvelles ont esté confremées par plusieurs aultres personnages, il s'est résoleu de se retirer.

Suivant lequel advertissement, ledit sieur maïeur a faict sonner la cloche pour l'assemblée et envoyé plusieurs eschevins appeller Mrs les Gens du Roy et antiens maïeurs.....

Et, sur la proposition cy dessus escripte, a esté advisé que la garde sera renforcée tant de nuict que de jour, mesmes que les Suisses quy font de présent la garde la nuict seront posez en garde aux portes de jour.

. . . .

Et sur ce, l'on a raporté que monseigneur le comte de Saint-Pol venoit d'arriver en ceste ville, pour quoy, ladite compagnie s'est départye pour l'aller salluer.

(Registre aux délibérations de l'échevinage d'Abbeville de 1596-1597, fol. 110 v° et 111 r°)

II. — Délibération du 12 mars 1597.

Et le xije jour de mars [mil] vc iiijxx xvij..., ledit sieur maïeur a proposé que le jour d'hier au soir, monseigneur le comte de Saint-Pol..... luy remonstra l'inconvenient qui estoit advenu en la dite ville d'Amiens faulte d'avoir faict bonne garde, et mesme ayant faict reffus de recepvoir les Suisses dans leurs fauxbourgs comme le Roy l'a commandé, et qu'à ceste cause il désiroit qu'il fist faire la présente assemblée des principaux habitans pour adviser à la conservation de la ville et des habitans, et savoir si lesdits habitans peuvent estre souffisans et capables pour eux conserver en ceste nécessité en ung effort sy présent, désirant sur ce informer de la volonté et délibération du poeuple en tout ce quy regarde le bien et le service du Roy, premièrement quy est cause de faire convoquer la présente assemblée pour en dellibérer et adviser du salut publicq sans s'arrester à nulle formalité ou respect de previllèges et exemptions que a la ville de sadite Majesté et sans préjudice d'iceulx, attendu la nécessité urgente, la débilité de ladite ville, à raison tant de la mortalité fraischement advenue des habitans comme aultrement ;

Sur quoy, prins advis de ladite assemblée, a esté

résoleu et dellibéré que Monseigneur le comte de Saint-Pol sera pryé de voulloir faire entrer en ladite ville deux des compaignies des Suisses estant de présent aux fauxbourgs.....

Plus, a esté advisé que l'on fera une dépesche à Sa Majesté pour l'avertir de ce quy s'est passé.

(*Ibid.*, fol. 112, r°)

III. — Lettre des Maire et Échevins d'Abbeville a Henri IV.

Au Roy,

Sire, nous avons aujourd'huy sur les trois heures d'aprez midy receu advis par un bruict causé par ceulx quy retournoient de la ville d'Amiens que ladite ville avoit esté surprinse par l'ennemy, lequel bruict continua jusques à ce que monseigneur le comte de Saint-Pol estant venu en cette ville sur les vj heures du soir, lequel nous a confirmé lesdites nouvelles, et que les ennemys s'en estoient faict les maistres et combien que nous soions asseurez qu'il vous en donne advis et des particullaritez, sy est ce que nous avons dellibéré de luy faire la présente pour tesmoigner à Vostre Majesté le regret et desplaisir que nous recevons pour ceste perte, et que nous sommes tous disposez et résoleus d'employer ce quy nous reste de moiens avec nos propres vyes jusques au dernier souspir pour le service de Vostre Majesté et la conservation de ceste place à l'Estat.

Nous prions sur ce Dieu, sire, conserver et maintenir vostre Estat et vous donner ensemble longue et bonne vye.

De vostre ville d'Abbeville, le xij mars 1597.

Vos trez humbles et trez obéissans sujectz,

Les Maire et Eschevins d'Abbeville.

(*Ibid.*, fol. 113 r°)

IV. — Lettre du Roi aux Maire et Eschevins d'Abbeville sur la prise d'Amiens.

Chers et bien amez, le regret et desplaisir que nous ressentons de la perte de nostre ville d'Amiens est extresme, mais il nous seroit encore bien plus insupor-

table sy nous penssions qu'elle fut advenue par nostre faulte. Les habitans de ladite ville sont seuls cause de leur malheur et du nostre, ayant refusé les Suisses que nous leur avions offertz pour les ayder à se garder, sachant que la contagion les avoit fort affaiblis et qu'ils faisoient très mauvaise garde. Aussy, le cœur leur a failly au besoing, et, craignant que, à leur exemple, d'aultres perdissent courage, nous nous sommes rendus icy le plus dilligemment que nous avons peu pour y remédier. De quoy nous avons bien voullu vous advertir incontinent par le sieur de Saint-Luc, lieutenant général au gouvernement de nostre pays de Picardye en l'absence de nostre très cher et bien amé cousin le comte de Saint-Pol, vous priant prendre garde à vostre conservation plus dilligemment que jamais, d'aultant que le besoing en est aussy plus grand qu'il n'a point esté, vous conforter et asseurer en nostre présence et vertu que nous ne vous deffendrons poinct quoy qu'il puisse arriver, persistant en vostre affection et fidellité envers nous comme nous nous promettons que vous ferez, ainsy que vous dira plus particullièrement ledit sieur de Saint-Luc, sur lequel nous nous remettons, comme nous faisons sur ce que nostre dit cousin le comte de Saint-Pol vous ordonnera de nostre part.

Donné à Beauvois le 13 mars 1597.

Signé, Henry, et plus bas, de Neufville.

Et au dos est escript : A nos chers et bien amez les Majeur, Eschevins et habitans de nostre ville d'Abbeville.

(*Ibid.*, fol. 116, r°)

V. — Délibération de l'échevinage d'Abbeville tendant a empêcher les officiers du bailliage d'Amiens, réfugiés a Abbeville, d'exercer dans cette ville acte de juridiction.

Du xxvj[e] jour de mars [mil] v[c] iiij[xx] xvij,....

Sur ce que l'on a esté adverty que M[e] Vincent le Roy, lieutenant général au bailliage d'Amiens et aultres officiers dudit siège d'Amiens refugiez en ceste ville depuis la surprinze de ladite ville veullent establir le siège présidial dudit bailliage et y exercer la justice qu'ils soulloient tenir audit Amiens contre

l'auctorité de cest eschevinage et de ceste dite ville, laquelle a toutte justice et seigneurie en icelle, et spéciallement et par tiltre exprès en la vicomté de Saint-Pierre par acquisition quy en a esté cy devant faicte des relligieulx et prieur dudit prieuré, ce quy d'ailleurs amèneroit confusion et division en ladite ville pour la multiplicité et diversité d'officiers du Roy en icelle, ce quy ne fut jamais veu et où ceulx de ladite ville d'Amiens n'ont aulcun procureur ny jurisdiction. A esté advisé et dellibéré qu'on s'opposera aux entreprinses de jurisdiction que voudroient faire ledit le Roy et aultres en ceste dite ville et banlieue d'icelle, et que l'on empeschera par touttes voies deubes et raisonnables de ce faire, mesmes que l'on se joindra avec monsieur le séneschal de Ponthieu ou son lieutenant et messieurs les gens tenans le siège présidial et aultres officiers du Roy audit siège et aultres jurisdictions, affin de suplier le Roy, pour la comodité du plat pays, attendu ladite surprinze de ladite ville d'Amiens, de voulloir ordonner que les causes des habitans des prévostez de Vimeu et Saint-Riquier proches et voisins de ceste dite ville, ensemble celles de la prévosté de Monstreul resortiront en ladite sénéchaussée et siège présidial de Ponthieu et les y unir et incorporer pour l'advenir, et à ceste fin poursuivre les lettres et expéditions pour ce nécessaires.

(*Ibid.*, fol. 119 v°)

VI. — Lettre du Roi portant défense aux habitants d'Abbeville et autres villes de prêter de l'argent a ceux d'Amiens.

Et ledit jour (26 mars), quatre heures de relevée, ont esté receus lettres et ordonnance du Roy, lesquelles ont esté instament publiées et dont la teneur enssuit[1] :

De par le Roy.

Chiers et bien amez, puisque les habitans de nostre ville d'Amiens se sont sy laschement laissez surprendre et se sont perduz avecq tant d'imprudence et d'ospe-

[1] Cf. *Histoire d'Abbeville* par M. Louandre, éd. de 1834, p. 338, et *Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. IV, pp. 721-722.

niastreté au refuz qu'ilz ont faict de recevoir seulement en leurs faulx bourcgs les garnisons de Suisses dont nous les avions souvent faict solliciter, il fault à notre très grand regret qu'ilz en portent la peine. Et, par ce que les Espaignolz quy se sont emparez de ladicte ville, entre aultres barbares (barbaries) qu'ilz y ont exercées, ont contrainct lesdits habitans de rachepter leurs vies et personnes et celles de leurs femmes et enffans avecq les moeubles qu'ilz leur ont voullu laisser aprez avoir pillé ce qu'ilz avoient de plus precieulx, et que, pour recouvrer l'argent dudit rachapt lesdictz habitans d'Amiens pourroient avoir recours à noz villes voisines, mesmes à la vostre, nous vous deffendons très expressément de les secourir d'aulcuns deniers, tant par ce que cela espuiseroit d'argent vostre ville et augmenteroit d'aultant noz ennemis, que par ce qu'il nous importe de leur oster en ce quy nous sera possible le moien de recouvrer argent pour nous faire la guerre et à noz subjectz. Donné à Vinacourt le xxve jour de mars 1597. Signé, Henry. Et plus bas, De Neufville et cachetées. Et en la soubzscription est escript : A noz chiers et bien amez les maïeur et échevins de notre ville d'Abbeville.

(*Ibid.*, fol. 120 r°)

VII. — Transfert a Abbeville du Bureau des finances de la Généralité d'Amiens.

Du xxix mars [mil] v^{c} iiij^{xx} xvij..., Messieurs les trésoriers généraulx retirez d'Amiens en ceste ville ont faict publier une ordonnance par laquelle ilz ont transféré soubz le bon plaisir du Roy la recette des deniers du Roy tant du domaine que des tailles, gabelle et aultres deniers des recettes d'Amiens et de Dourlens en ceste ville d'Abbeville.

(*Ibid.*, fol. 121 r°)

VIII. — Délibération portant expulsion d'Abbeville de plusieurs habitants d'Amiens suspectés d'être favorables aux Espagnols.

Du xiiij^{e} jour de juillet..., A esté advisé que certain nombre [d'habitants] d'Amiens des plus suspectz, des-

quelz la liste a esté faicte en la présente assemblée, seront contraincts de partir de ceste dite ville et à ceste fin, et, pour l'exécution de l'ordonnance pour ce faicte, a esté commis le cappitaine du guet.

(*Ibid.*, fol. 148 r°)

IX. — Lettre du Roi demandant des secours d'argent a l'échevinage d'Abbeville pour continuer le siège d'Amiens.

Chers et bien amez, comme l'entreprinse d'ung siège est trez grande et préjudiciable, attaquant l'une des meilleures places de nostre frontière, munie de pouldres et canons en la quantité que vous jugerez, et fournie des meilleurs et plus expérimentez soldats, et ne sont l'eslite de tous ceulx que le roy d'Espagne a en ses Estats. Aussy la despense en est-elle excessive, telle qu'elle absorbe oultre les deniers de nos comptes et espuize tout ce que nous pouvons d'ailleurs recouvrer de moiens et inventions extraordinaires. A quoy, sans le secours de noz bons serviteurs, ausquelz l'issue de ce desseing, favorable ou contraire, aporte la fin de leur travail et non le commencement et continuation d'une guerre et misère perpétuelle qu'il nous est impossible de présent fournir. Cella nous a faict envoier promptement ledit sieur de Hertes vers vous pour vous représenter ce que nous désirons de vous en ceste occasion, ce que nous comettons à sa suffisance et vous écouterez seullement pour la fin de la présente et vous exhorter en ceste extrémité à nous donner la main et assistance que vous pourrez et ne vous est moings nécessaire pour vostre conservation qu'à nous-même. A quoy, vous ne ferez faulte et de croire sur ce ledit sieur de Hertes, car tel est nostre plaisir. Donné au camp devant Amiens le 1er jour d'aoust 1597. Signé, Henri, et plus bas, Pottier. Et en la suscription : A nos chers et bienz amez les maire et eschevins, manans et habitans de nostre ville d'Abbeville.

(*Ibid.* fol. 154 v°)

(A suivre.)

Séance du 8 novembre 1888

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

M. le Président souhaite la bienvenue à M. le Dr CAUDRON, qui remercie la Société de son admission.

La Société adopte les conclusions de la commission des Mémoires pour la composition du prochain volume.

MM. A. DE LE GORGUE DE ROSNY, G. DURAND et l'abbé A. LE SUEUR, nommés membres correspondants à la dernière séance, remercient de leur admission.

M. Fr. MOREAU fait hommage d'une nouvelle livraison de son album de Caranda. La Société lui vote des remerciements.

M. VAYSON fait un compte-rendu sommaire et verbal du congrès historique de Charleroi, où il avait été délégué pour représenter la Société.

M. WIGNIER donne l'explication des inscriptions qui se trouvent sur un dessin de pierre tombale de la collection de Saint-Amand, aujourd'hui à la bibliothèque communale, qu'il a récemment relevé ; d'après ses attributions, cette pierre tombale recouvrait les cœurs de plusieurs membres de la famille Manessier de Brasigny, déposés dans l'église Saint-Gilles.

Comme complément à sa communication, le même membre présente un objet en plomb destiné à recevoir le cœur d'un personnage dont le corps était

inhumé séparément. Cette pièce fait partie du cabinet de M. Vayson.

M. Macqueron donne lecture de quelques fragments tirés des manuscrits Siffait ayant rapport à l'histoire d'Abbeville au xviii[e] siècle.

M. E. Prarond fait connaître qu'il va publier incessamment un poème devenu aujourd'hui introuvable d'un auteur abbevillois, Valerand de la Varanne ou des Varennes. Le poète, qui écrivait en latin, a publié deux œuvres importantes : la prise de Gênes, par Louis XII, et un poème sur Jeanne d'Arc ; c'est ce dernier que M. Prarond réédite en l'annotant.

Incidemment, M. Prarond communique et étudie trois autres poèmes de moindre importance dûs au même Valerand de la Varanne (V. p. 79).

La Société remercie M. Prarond de lui avoir donné la primeur du nouveau travail qu'il ajoute à ses nombreuses et savantes publications sur Abbeville.

M. Van Robais lit une note sur des objets mérovingiens découverts à Bellifontaine, et présente quatre vases de cette époque d'une conservation parfaite.

Ces différentes lectures sont renvoyées à la commission des Mémoires.

Séance du 6 décembre

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

Après le dépouillement de la correspondance, M. le Président offre à la Société une brochure qu'il vient de publier portant pour titre : *Statuette de Notre-*

Dame du Puy à Saint-Vulfran d'Abbeville ; cette notice fut lue par lui à la réunion des Sociétés des beaux-arts des départements à Paris, le 25 mai 1888. Des remerciements sont votés au donateur.

M. Delignières dépose également sur le bureau un volume intitulé : *Fables*, par Henry Macqueron, professeur de mathématiques. Paris, 1888, in-12. Ce dépôt est suivi d'un compte-rendu que la Société écoute avec un vif intérêt.

Le même membre donne lecture d'une note sur le second volume de la *Cité de Dieu* de saint Augustin, acquis récemment par la bibliothèque communale (V. p. 86).

M. Van Robais communique avec observations à l'appui de chaque pièce présentée un certain nombre d'objets faisant partie de sa riche collection. Il donne ensuite lecture du renseignement suivant, intéressant pour Abbeville : « Le grand chandelier de cuivre qu'on voit dans l'église des Célestins de Paris est un ouvrage fort estimé qui fut fait à Abbeville en 1618, par Bernard le Bel, et qui coûta 600 livres suivant un mémoire qui a été communiqué par le feu sieur Becquet. » (*Dictionnaire historique de la ville de Paris*, par M. Hurtaut et Magny, t. II, p. 102.)

M. Macqueron continue son étude des manuscrits Siffait et en lit trois extraits.

M. Vayson entretient la Société du projet qu'a la ville de Paris de faire écouler le produit de ses égoûts jusque dans les garennes de Saint-Quentin. Selon M. Vayson, il serait préférable de les faire amener par un canal à large section dans les tourbières de la vallée de la Somme.

M. le Président répond qu'au point de vue de la salubrité publique, ce dépôt offrirait les plus graves inconvénients.

Sur la proposition de M. MACQUERON, la Société prie M. le Président de faire toutes les démarches nécessaires auprès de l'Administration municipale, du Conseil de fabrique de Saint-Vulfran et de l'inspecteur des monuments historiques pour appeler leur attention sur les dégradations occasionnées par les pigeons aux sculptures du portail de Saint-Vulfran.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

PRISE ET REPRISE D'AMIENS EN 1597 [1]

D'après des documents inédits tirés des Registres de l'échevinage d'Abbeville

Lecture faite par M. ALCIUS LEDIEU *à la séance du 3 mai 1888*

X. — DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'ENVOI DES SUISSES DE LA GARNISON D'ABBEVILLE AU CAMP DEVANT AMIENS.

Du xve jour de septembre..., ledit sieur maïeur a remonstré qu'il vient de trouver M. de Bellengreville, lequel luy a communicqué lettres du Roy, par lesquelles il mande les Suisses estans en ceste ville, attendu que l'ennemy s'aproche du camp d'Amiens pour venir à la bataille, et que le régiment du Biez et

[1] Voir n° 3, pages 52 à 72.

les Angloys estans à Monstroeul sont mandez pour se trouver en ceste ville, pour s'en servir, la nécessité s'offrant et partant qu'il estoit besoing de adviser de renforcer la garde de la ville et des lieux où ilz logeront lesdits Angloys et aultres, attendu que la nécessité le requiert, et que l'ennemy est sy proche tant de l'armée du Roy que de nous avecq son armée pour y faire effort. Sur quoy, a esté advisé que les doiens de S[t] Wlfran et de chrestienté seront priez et sommez de faire faire des processions et prières continuelles pour le Roy et son armée. Et de faict, estans comparus, ilz se sont submis de faire faire lesdites prières par tous les curez et d'admonester le poeuple d'y assister en toutte dévotion.

Ledit jour desdits mois et an, lesdits Suisses partis, seroient arrivez sur le soir le régiment du Biez et les Angloys partis de Monstroeul, lesquelz, par le commandement du Roy, se seroient acheminez en l'armée le lendemain xvj. Toutesfois, estant à Pond de Remy, ilz auroient estez contremandez et renvoiez en ceste ville, et de laquelle ilz partirent le lendemain pour eulx retourner en leur garnison.

(Registre aux délibérations de 1597-1599, fol. 209 v°)

XI. — Lettre du Roi a propos d'un combat qui eut lieu le 15 septembre, a la suite duquel le cardinal d'Autriche battit en retraite.

Du xvij[e] jour desdits mois et an (septembre 1597)..., ledit sieur maïeur a représenté à la dite assemblée qu'il vient présentement recepvoir par le secrétaire de M. de Berengreville lettres du Roy cy aprez incérées ...

De par le Roy.

Chers et bien amez, la présente sera pour vous advertir comment nos ennemys vindrent lundy dernier xv de ce mois avec une armée de 20,000 hommes pour secourir ceste ville, marchants entre les chariots qu'ilz avoient en grand nombre et la rivyère de Somme avec leur artillerye à la teste en très bon ordre. Ilz s'avancèrent de ceste façon jusques à une canonnade de nostre camp, où nous ne nous contentasmes pas

seullement de les attendre et recepvoir, car nous feismes ordonner une partye de nostre cavallerie et de nos gens de pied jusques au village de Longpré, esloigné de nostre camp de 500 pas, et jusques à 100 de la teste de leur armée, puis les feismes salluer à coups de canon, lequel à ceste fin nous avions faict placer contre le retranchement de nostre camp, ce quy les arresta tout court, et les feit changer de place, car ilz s'estoient advancez jusques à la veue de nostre camp, et voiant qu'ilz s'estoient retirez contre la coste, du costé de la rivyère dont ilz combattoient à coups de canon le pond que nous avions sur ladite rivyère, nous feismes passer de là l'eaue quatre pièces, desquelles aiant tiré sur eulx quelques coups, nous les feismes encores changer de place. Et la nuict estant venue, ilz se retirèrent au village d'Arguelles [1], quy estoit derrière eulx, dont ilz sont partis trois heures devant le jour, sans battre le tambour ni sonner les trompettes, et avecq effroy, jusques à avoir laissé leur otoballe pour se retirer par le chemin qu'ils estoient venuz. En estans advertiz, nous les avons poursuiviz avec nostre armée en bataille à coups de canon, dont ilz ont esté endommagez trois lieues durant, et s'ilz n'eussent rencontré une assiette advantageuse pour faire leur retraicte, nous les eussions combatus; nostre canon n'a laissé pour cella de battre tousjours ceulx de la ville avec les gardes que nous avions ordonné aux trancheez et avons pris deux de leurs ponts, avec lesquelz ilz s'attendoient de faire passer des gens de ladite rivyère pour jetter dans la ville. A quoy, nous avons sy bien prouveu que, grâces à Dieu et aux gens de bien quy nous y ont assisté, leur effort quy a esté grand, à la vérité, a esté inutille. De quoy, vous louerez et remercierez comme nous la bonté et justice divine, et ferez faire des feux de joye en la forme accoustumée. Donné au camp devant Amiens le xvj^{e} jour de septembre 1597. Signé, Henry, et plus bas, Pottier. En la suscription, A noz etc. [2]....

(*Ibid.*, fol. 211 v°)

[1] Il faut lire Argœuves, situé à 7 kil. d'Amiens.
[2] V. *Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. IV. pp. 844-845.

XII. — Lettre du Roi annonçant l'évacuation d'Amiens par les Espagnols.

De par le Roy,

Chers et bien amez, vous avez eu, par nos précédentes, advis de la capitulation résolue avecq les assiégez et du temps de leur sortye de nostre ville d'Amiens, laquelle eschéant cejourd'huy, nous les avons retirez de nostre ville, et conservée entière par la bonté et grâce singulière de Dieu, que nous voullons estre dignement remercié de tant de favorables efforts de sa bienveillance. Pour ceste cause sy, sur l'advis de ladite capitulation l'on n'a rendu grâce de ceste réduction, nostre volonté est qu'il y soit satisfaict avec toutte la révérence et réjouissance qu'il sera possible. A quoy, de vostre part, vous tiendrez la main qu'il n'y ayt faulte, car tel est nostre plaisir. Donné au camp d'Amiens le xxvij^e jour de septembre 1597. Signé, Henry, et plus bas, Pottier. Et au dos, etc.

(*Ibid.*, fol. 216, v°)

(Fin)

TROIS POÈMES

DE VALERAND DE LA VARANNE

L'ÉPITHALAME POUR LE MARIAGE DE LOUIS XII. — DE L'EXCELLENCE DE LA VERTU. — PLAINTES DE LA VILLE DE THÉROUANNE.

Lecture faite par M. E. Prarond *à la séance du 8 novembre 1888*

A la suite de son œuvre principale, *De gestis Joannæ virginis*, parue en 1516, et dont je vous présente aujourd'hui une réimpression, notre poète abbevillois Valerand de La Varanne, ou des Varennes, a publié

trois courts poèmes propres à lui mériter de notre part une attention particulière.

Ces trois petites pièces nous le montrent évidemment bien né chez nous, honnête homme et bon Français.

Vrai fils d'Abbeville, aucun lieu ne lui semble plus favorable pour les solennités de paix que la capitale du Ponthieu,

> Quam tu, Pontiviæ decus caputque
> Abbavilla plagæ.

Il a la bonne fortune d'assister à une de ces fêtes de garantie fugitive, de célébrer en vers phaleuces le mariage de Louis XII et de Marie d'Angleterre, et il dédie son chant de noces aux bourgeois de sa ville natale, *ad cives abbavillæos.*

Honnête homme, il croit aux triomphes de la vertu et il donne de sages conseils à un jeune François de Lannoy de Morvilliers.

Bon Français, il déplore la ruine de Thérouanne.

L'édition de 1516 du poème héroïque de La Varanne est maintenant introuvable. Je n'ai eu en main que l'exemplaire de la bibliothèque Mazarine. — Une réimpression (1521) est perdue dans l'in-folio de Ravisius Textor *De memorabilibus et claris mulieribus*, mais dans ce recueil n'ont pas été reprises les trois pièces que je propose à votre intérêt comme nous faisant bien reconnaître en leur auteur un compatriote et un contemporain de nos historiens les Rumet.

Respectueux et dernier éditeur du poëme héroïque de La Varanne, j'ai cru pouvoir faire à notre ville un hommage digne d'elle en lui dédiant l'œuvre réimprimée.

Je serais heureux aujourd'hui de remettre en

lumière, en ces trois courtes pièces bien accueillies par vous, l'orgueil du bon Abbevillois pour sa ville, la sagesse du bon conseiller de vertu et le patriotisme souffrant du bon Français après un désastre.

I

LUDOVICI DUODECIMI FRANCORUM REGIS ET MARIÆ ANGLÆ
apud Abbavillam conjugatorum
EPITHALAMIUM
ad cives abbavilleos[1]

Cum Mars sanguinea cruentus hasta
In Gallos rueret furens penates
Transmissoque freto in manu potenti
Nostris finibus incubaret hostis
Quo terrore viros, agros et urbes
Concussere pilæ, id genusque belli
Grandes machinæ, ahena tela, et omnis
Qua bellum solet instrui supellex.
Tandem sidereæ imperator arcis
Mœrentem populum eminente fato
Clemens eripit : et truces Gradivi
Pax secura minas et arma sedat.
Dum nubit tibi, christiane princeps,
Illustris Maria Anglicana proles :
Felix jungit hymen sacros amores :
Hinc pax, hinc requies salusque terræ :
Hinc et Gallicus et Britannus orbis
Concordi sociant amore dextras.
Sed quo conveniant uterque conjunx
Dum certant proceres locum parare :
Non est apta magis reperta sedes
Quam tu Pontiviæ decus caputque
Abbavilla plagæ. O nimis beata :
O tantis nimium beata donis :

[1] J'ai conservé la ponctuation donnée par La Varanne.

Quid possis superos rogare majus ?
Primum conjugibus cubile sternis :
Dum cestum Venus alligat puellæ
Tu primas eadem osculationes
Vidisti atque sales, jocosque amoris :
In te pax rata per jugale fœdus :
O tantis nimium beata donis :
Quid possis superos rogare majus ?
Præclaro venit Anglia apparatu.
Quos currus habet aureosque torques !
Sed nec Franca minus nitet juventus.

II

Ad Franciscum Lannoium Morvilerium [1]
de virtutis excellentia.

Tanta virtutis species coruscat
Ut vel invitus fateatur hostis
Esse præstantem titulosque multa
Laude reponat.

Neminem in tantas animi tenebras
Deprimit præceps via iniquitatis :
Quin probos mores pretiosa mentis
Munera dicat.

At (licet toto celebretur orbe
Stemma virtutis) tamen ampliorem
Semitam pandit scelus, et profusum
Colligit agmen.

Pullulat virtus gelidos per imbres,
Perque sudatos alitur labores,
Induit vires ubi turget alto
Dextera callo.

[1] Nommé sans doute, mais sans date précise malheureusement, par Moréri (article Hangest, branche des seigneurs de Genlis) : « Marie de Hangest, alliée à François de Lannoy, seigneur de Morvilliers et de Folleville. »

Fascinat blandis scelerum venenis
Oblitos sensus petulans libido
Quæ gulam suadet, venerique fusis
Servit habenis.

Obsidet summam rationis arcem
Hostis instructus trifida cohorte :
Et jubet victor dominam subesse
Mancipii instar.

Si tamen muris vigilanter adsint
Filia Astræi et dea temperatrix
Quæ vocent armis alias sorores,
Cuncta domabis.

Expedit raro pateant fenestræ
Antemurales : vigil expeditos
Adde custodes : solet hostis illac
Arma movere.

Quos amor primas trahit in medullas
Languidos ignes rabidumque virus
Supprimas cautus : furor hic virentes
Toxicat annos.

Alliges pressis genium lupatis
Ne Venus poto Bromio incalescat :
Aleo non sis, tua ne frequentet
Atria scurro.

Arrogans non esto vel insolescens
Si domi dives niteat supellex :
Te dabit forsan revoluta pessum
Orbita sortis.

Quam prior duxit pater emulare
Lineam morum : bene res habebit :
Si probæ mentis velut et peculi
Veneris hæres.

Hæc tibi, Francisce, via est terenda :
Hac petes fato resolutus astra
Donec et vives eris universo
Gratior orbi.

III

URBIS MORINI POST EVERSIONEM QUERIMONIA AD JOACHINUM GENELICIUM [1].

Pardus (pace inita cum Jovis alite
Ad nos quæ penetrat freta leunculis)
Instructis ratibus littora Galliæ
    Ingenti petit agmine.

Jungunt Hannonii fœdere dexteram
Anglorum cuneis : Austrasia milite
Conjurat socio, magnaque bellicis
    Stat fiducia machinis.

Hinc surgunt tetricis Helvetii jugis
Infestoque premunt agmine Sequanos
Et servare datis induciis fidem
    Vix Cantabria sustinet.

Tum Bellona truci cincta satellite
Credatur scythicis eruta rupibus :
Sic miscent trepidis arma tumultibus
    Terras et pelagi vias.

In me versa ruit Martis atrocitas
Victrix ingreditur Brutiadum manus
Quæ crudis odiis mœnia proruit
    Incensisque abit ædibus.

Ut mors certa viris sic stat et urbibus
Ipsisque imperiis crebra vicissitas :
Olim prævalui fortior hostibus
    Et nunc funditus excidi.

Avant son grand poème sur Jeanne d'Arc, La Va-

[1] Un autre membre de la famille de Genlis, Charles, évêque et comte de Noyon, reçut une des deux dédicaces du poème *De gestis Joannæ*.

ranne avait publié (1507) un autre poème historique, *De expugnatione Genuensi* (campagnes d'Italie et prise de Gênes par Louis XII). A la suite de ce poème important, que je pourrai rendre aussi quelque jour au public, La Varanne a fait entrer ses lecteurs dans l'intimité, mesurée en distiques, de sa correspondance avec un certain nombre de ses contemporains. Une des courtes épîtres est adressée par lui à François de Melun, prévôt de l'église de Saint-Omer ; une autre à Geoffroi Boussard (*ad Goffridum Bussardum*), théologien, revenant d'Italie ; une autre à Gilles Delphe en l'honneur d'un poème évangélique (*in commendationem carminis evangelici Egidii Delphi theologi et poetæ insignis*) ; une autre à Jacques Lefebvre d'Etaples, « illustre philosophe » ; une autre à un poète dont je ne puis encore traduire le nom, *ad Jacobum Pape carminis in primis peritum.* Une autre vante au principal du collège des Cholets l'eau de sa maison. Une dernière enfin est adressée à La Varanne lui-même par le philologue et poète brugeois *Pontanus* ou Pierre *da Ponte*, professeur d'humanités à Paris au temps même où paraissait le poème *De expugnatione Genuensi.* De cette pièce je tirerai, à l'éloge de notre poète, les deux derniers distiques qui constatent, avec une pièce de Maigret, l'estime en laquelle La Varanne était tenu par ses contemporains du plus de crédit.

Laudis apollineæ multum tibi Gallia debet ;
    Me cedro dignum judice condis opus.
Zoileam justo mercedem principe tollat
    Qui tam culta fero carmina dente premet.

La Varanne ayant toujours écrit en latin, je me sens

autorisé à m'arrêter, dans son intérêt, sur cette appréciation latine d'un ami [1].

NOTE SUR LE SECOND VOLUME

DE LA CITÉ DE DIEU

IMPRIMÉ A ABBEVILLE EN 1487

Lecture faite par M. É. Delignières *à la séance du 6 décembre 1888*

La Société d'Émulation d'Abbeville prend toujours un vif intérêt à tout ce qui se rattache à l'accroissement des richesses artistiques, archéologiques et bibliographiques des dépôts publics de notre ville.

Je crois donc ne pas vous laisser indifférents en vous apprenant que la Bibliothèque d'Abbeville vient de s'enrichir du tome II de *la Cité de Dieu,* de saint Augustin, imprimé à Abbeville en 1487.

Nous possédions le tome Ier dans l'état de conservation le plus intact, donné vers 1830 par M. Renouard, l'éminent bibliophile originaire de notre arrondissement.

Depuis plusieurs années, M. Alcius Ledieu était à la recherche du second volume, et des tentatives d'échange engagées par lui avec plusieurs villes qui le possèdent, notamment la bibliothèque de Lille, n'avaient pu aboutir.

[1] Je n'écris pas au hasard ce mot d'ami. Pierre da Ponte a présenté lui-même, en tête du *De expugnatione Genuensi,* le poème aux lecteurs, en quatre vers très élogieux, mais d'une ingéniosité pénible.

C'est à l'attention et à l'obligeance de M. Thibaudeau l'amateur français bien connu à Londres, à Paris et ailleurs et qui a déjà contribué à enrichir de pièces de marque, notre belle collection d'estampes, que nous devons l'acquisition, dans des conditions fort modérées, de la seconde partie de cet incunable, si précieux pour notre ville. Nous sommes heureux de l'en remercier encore ici.

Nous voyons, par l'étude fort intéressante de notre excellent et érudit collègue, M. Alcius Ledieu, sur l'*Imprimerie et la librairie à Abbeville avant 1789* [1], que c'est en 1470 que l'invention de Gutemberg a fait sa première apparition à Paris, où l'imprimeur Jehan du Pré y faisait paraître, en 1481, une belle édition du missel de cette ville.

Peu d'années après, en 1486, lisons-nous dans le travail ci-dessus, le même imprimeur venait s'installer à Abbeville, s'y associait bientôt avec Pierre Gérard et y publiait trois ouvrages parmi lesquels *la Cité de Dieu* ; le premier volume en fut achevé le 24 novembre 1486, et le second, le 7 avril suivant, d'après cette indication que l'on trouve à la fin : *ci fine... imprimé en la ville d'Abbeville par Jehan du Pré et Pierre Gérard marchans libraires et fut achevé le XIIe jour d'avril l'an mil quatre cent quatre vingt six avant Pasques* (c'est-à-dire en 1787 suivant notre calendrier actuel).

Ces deux volumes renferment des gravures sur bois, fort naïves et curieuses, non signées ; celles du tome II récemment acquis ont été enluminées d'une manière assez grossière, mais il y aura peut-être possibilité

[1] Lecture faite au *Congrès de la Société des Antiquaires de Picardie* le 11 juin 1886.

d'enlever les couleurs sans détériorer les figures.

Cet ouvrage est, au dire de M. Ledieu, le second imprimé à Abbeville ; l'assertion de notre collègue, bien que contraire à celle de M. Farcy, s'appuie sur des considérations qui nous ont paru concluantes et est conforme à celle de Brunet.

Voici, dès lors, par ordre chronologique, les trois ouvrages imprimés dans notre ville au xv[e] siècle : *La Somme rurale de Louis Boutillier*, édité par Gérard, seul, en 1486. — *La Cité de Dieu*, par Gérard et du Pré en 1486 en 1487. — *Le Triomphe des Neuf Preux*, 1487.

Nous rappellerons à cette occasion que notre ville a été l'une des premières en France où l'art de la typographie, cette merveilleuse invention qui devait révolutionner le monde intellectuel, a fait son apparition.

Ajoutons, pour revenir à notre incunable, qu'il est en fort bon état, sauf les enluminures fâcheuses des estampes ; ce second volume vient heureusement combler une lacune qui était regrettable pour notre riche bibliothèque publique, et, à tous les titres, son acquisition nous a paru devoir vous être signalée.

Enfin, et ce qui le rend non moins précieux, il porte en tête l'autographe de Walter Scott qui en avait fait hommage à l'un de ses amis, M. Charles Kirkpatrich.

CHARLES-JOSEPH DU MAISNIEL

Lecture faite par M. H. MACQUERON *à la séance du 3 mai 1888*

Notre bibliothèque vient de recevoir le tome IX des Mémoires de la Société d'Émulation de Roubaix dont la plus grande partie est occupée par une histoire de la commune de Wattignies près Lille due à la plume de M. l'abbé Leuridan.

En parcourant cette monographie, nous avons remarqué qu'il y était fréquemment question d'un Abbevillois et nous avons condensé en quelques lignes les faits qui le concernent, pensant qu'il est de notre devoir de suivre nos compatriotes partout où ils ont fait le bien et où ils ont laissé un souvenir.

Charles-Joseph du Maisniel, chevalier, seigneur de Belleval, d'Omattre et autres lieux, né à Abbeville le 17 décembre 1767, fils de Charles-François du Maisniel et d'Élisabeth-Marguerite Berquin de Vercourt, épousa le 1er septembre 1794, Marie-Ferdinande-Liévine-Joséphine-Colette, comtesse de Lannoy de Wattignies, chanoinesse du chapitre de Denain, dernière héritière des comtes de Wattignies.

C'est à la prison d'Abbeville où ils furent incarcérés tous les deux qu'ils se connurent et quand ils furent mis en liberté en 1794, alors que le culte catholique était encore loin d'être rétabli, ce fut dans une grange qu'un vieux prêtre proscrit et persécuté bénit leur union.

Pendant que se célébrait ce mariage, les commissaires nationaux de la Terreur ordonnaient à la municipalité de Wattignies la démolition du château, le

labour et la mise en culture immédiate des parcs et jardins d'agrément ; mais les officiers municipaux ne mirent pas à exécution ces prescriptions barbares, et M. du Maisniel, devenu l'héritier des comtes de Wattignies, eut l'heureuse fortune de sauver du pillage et du désastre la propriété où, quand revinrent les jours de paix, il vint se fixer avec sa femme et où jusqu'à ces derniers temps habita sa descendance.

Dès que l'ordre commença à se rétablir et par acte du 2 brumaire an IX, M. du Maisniel s'étant entendu avec quelques notables habitants de la commune, racheta l'église de Wattignies qui avait été vendue pendant la Révolution et la recéda plus tard à la commune par actes des 11 octobre 1812 et 6 octobre 1814. Presque immédiatement après, il fut procédé à la bénédiction d'une nouvelle cloche sur laquelle on lit l'inscription que nous reproduisons en partie : Louis XVIII le Désiré. Charlotte est mon nom. Je dois mon existence à MM. Charles Joseph du Maisniel, maire... J'ai été nommée par M. Charles-Joseph du Maisniel, chevalier et maire de Wattignies, Madame M. F. L. J. C., comtesse de Lannoy et Gustave du Maisniel, leur fils.

M. du Maisniel resta maire jusqu'à sa mort arrivée le 7 février 1845, à l'âge de 77 ans et fut inhumé dans l'église de Wattignies avec sa femme décédée à Paris le 27 janvier 1852 à l'âge de 86 ans et deux de leurs petits-enfants, Ferdinand-Pierre-Marie du Maisniel, décédé à Auteuil le 15 mai 1861 à l'âge de 18 ans et Suzanne du Maisniel décédée à Rome le 1er mai 1866 à l'âge de 19 ans.

M. du Maisniel laissait en mourant un fils Gustave-Charles-Colette du Maisniel né à Lille le 11 juin 1804.

Il succéda à son père comme maire de Wattignies et signala son administration par un don de 12,000 francs qu'il fit au bureau de bienfaisance de Wattignies, par la fondation en 1847 d'une Société musicale l'*Harmonie de Sainte Cécile* et enfin par l'établissement en 1877 d'une école de filles avec salle d'asile à laquelle il accorda gratuitement un local pour un délai de 27 ans.

M. Charles-Joseph du Maisniel était, comme d'autres membres de sa famille, un amateur d'art et un artiste distingué. La chapelle du château de Wattignies est ornée d'un magnifique retable en bois sculpté avec volets peints portant la date de 1588 ; elle le doit à M. du Maisniel qui, l'ayant découvert à Lille chez un marchand d'antiquités, en fit l'acquisition, le restaura lui-même conformément à son premier état et enrichit son pays d'adoption d'un objet d'art des plus remarquables.

ABBAYE DE VALLOIRES

Lecture faite par M. L. DE BONNAULT

Il y a quelques jours, un hasard heureux me fit tomber sous la main un vieux titre de 1586 ; je le parcourus, je vis qu'il s'agissait d'une vente de biens appartenant à l'abbaye de Valloires, pour payer sa part contributive dans le don que le clergé faisait au roi Henri III pour subvenir aux charges de l'État.

L'idée me vint alors de vous présenter quelques

observations, qui, j'espère, sans esprit de parti, vous feront voir que dans cet axiome : *qu'avant la révolution les ordres privilégiés ne payaient pas d'impôts*, il y a une grande part d'erreur.

Avant toute chose, je n'hésiterai pas à reconnaître que de grands abus avaient lieu, et que la transformation budgétaire de notre pays, en proclamant l'égalité de tous devant l'impôt, a été une sage mesure. La noblesse et le clergé y ont même gagné puisqu'ils payaient l'impôt ou du moins presque tous les impôts, sans en avoir l'honneur.

Les deux ordres privilégiés n'étaient pas dans la même position : les nobles n'étaient exempts que de la taille, tandis que l'exemption du clergé portait à la fois sur la taille, sur les aides et le vingtième. Le clergé était mieux partagé que la noblesse, parce qu'ayant à lui ses assemblées périodiques, il avait mieux résisté aux prétentions de la monarchie ; il payait du reste à l'État des sommes considérables et avait ses impôts particuliers, comme nous allons le voir.

Quant à la taille dont les nobles étaient exempts, cet avantage avait comme compensation l'obligation de marcher à leurs frais, là où le service du roi les appellerait. Tout possesseur d'un fief de 900 l. de revenu était soumis au ban et à l'arrière-ban. C'est ce qu'on a appelé l'impôts du sang, et qui était une charge si lourde, que les rois avaient suspendu contre ceux qui l'acquittaient toute action civile, tant qu'ils étaient sous les armes. (Article dernier de l'ordonnance de 1635.)

J'ai entre les mains les convocations adressées à un gentilhomme de province pour se rendre à l'armée,

convocations qui l'arrachaient à sa femme, à ses enfants pour l'envoyer à l'autre bout de la France, mourir au besoin pour l'honneur de son pays. Il n'y servait pas comme officier, mais en simple soldat, dans les escadrons du ban et de l'arrière-ban, il s'équipait et s'armait à ses frais. J'ai même dans ces pièces, l'acte par lequel il empruntait un cheval à son voisin, et le lui rendait la guerre finie.

Je possède les significations faites à ce gentilhomme, pour se rendre à l'armée et les certificats de libération qui lui sont délivrés, les uns d'Angers, les autres de Dijon, etc. Il fut convoqué pendant les années 1674, 1675, 1689, 1691 et 1695 par conséquent cinq fois en moins de vingt ans.

Quant au clergé, qui nous occupe spécialement, le roi avait bien trouvé moyen de le faire contribuer aux charges de l'État; je me plais à le reconnaître, ce n'était du reste que justice. Le premier impôt levé d'une façon régulière sur le clergé fut la dîme Saladine, établie par Philippe-Auguste, pour la croisade; elle consistait dans le dixième des revenus de tous les membres du clergé, tant séculier que régulier. Depuis, cet ordre contribua maintes fois aux charges de l'État; nous voyons en effet dans les documents inédits de M. de Beauvillé, une taxe de 1,200,000 livres levée sur le clergé de France, pour subvenir à l'armement d'une armée de 30,000 hommes que le roi destinait à faire la guerre à Charles-Quint. Par son édit, le roi autorise la saisie du temporel des bénéficiers pour arriver au recouvrement de leurs cotes. La répartition de cet impôt donna 10,364 l. pour le diocèse d'Amiens; la part de l'abbaye de Valloires fut de 50 l., celle de l'évêque d'Amiens de 500 l. et celle de l'abbaye de

Corbie de 600 l. Comme cette taxe était proportionnelle à la fortune des gens, elle sert pécuniairement parlant à nous faire connaître leur position respective.

Sous Charles IX, un grand pas avait eu lieu ; le roi avait vendu une partie des biens du clergé, conseillé en cela par le duc de Guise lui-même, qui à son lit de mort s'en exprimait ainsi : « j'ai este aussi d'avis qu'on prinst de l'église, mais c'a été à bonne intention pour la nécessité des temps. » Le roi fit préparer une ordonnance portant vente des biens du clergé, jusqu'à concurrence de 100,000 l. de rente ; le Parlement s'y opposa et le roi fut obligé de recourir à un lit de justice, pour la lui faire enregistrer (17 mai 1563). Dans la harangue de Michel de l'Hospital, on voit que le roi se passa du consentement du pape.

C'est avec Henri III que se constitua d'une manière régulière une grande institution qui devait durer autant que la monarchie. Je veux parler des assemblées du clergé, qui, peu à peu, devinrent périodiques ; elles se tenaient tous les dix ans, avec une petite assemblée tous les cinq ans, pour l'apurement des comptes.

Henri III, pressé du besoin d'argent, convoqua à Poissy l'assemblée du clergé pour en tirer quelques secours pécuniaires. Dans cette réunion, ce corps encouragé par la faiblesse du roi formula la prétention que Sa Majesté ne pourrait lever sur lui aucun impôt sans son consentement formel. Après de longues hésitations, Henri III ratifia cette prétention, qui fut toujours respectée par ses successeurs, ou du moins ne fut jamais ouvertement violée par eux. Cet accord fut signé à Saint-Germain en Laye en 1581 ; en même temps, le clergé accorda au roi 1,600,000 l. par an pendant six ans ; de plus, il s'engageait à racheter en

l'espace de dix années pour 7,560,000 livres de rentes créés par le roi sur l'Hôtel de Ville de Paris.

En 1574, le roi obtint encore des évêques une subvention extraordinaire de deux millions ; mais cette somme n'ayant été votée que par les évêques, de nombreuses réclamations s'élevèrent parmi le clergé, qui n'en finit pas moins par s'exécuter, c'est-à-dire payer.

En 1580, nouvelle demande de la part du roi qui prétend tirer du clergé la somme de 15 millions ; après de longues discussions, une transaction intervient ; le premier s'engagea à payer 1,300,000 livres pendant six ans ; par contre, il obtint la périodicité de ses assemblées qui durent se tenir tous les dix ans, tandis que tous les cinq ans une assemblée particulière recevait les comptes qui lui étaient présentés par le receveur général du clergé, qui devint un des principaux dignitaires de l'église de France. Le clergé levait lui-même ses impôts, par ces agens particuliers, dont les bureaux étaient établis à Paris, Lyon, Bordeaux, Aix, Toulouse, Tours, Rouen ; plus tard, en 1586, on y ajouta Bourges ; au-dessous de ces bureaux existaient des bureaux diocésains ; c'est un d'eux que nous allons voir fonctionner dans la vente des biens de l'abbaye de Valloires. L'évêque en était le président né, et avait avec lui six autres députés, pour la nomination desquels il n'y a pas de règles uniformes, on suit l'usage local qui varie selon les provinces. A partir de cette époque, les ecclésiastiques eurent donc leur administration fiscale, comme déjà ils avaient leur juridiction propre.

Ces décimes se percevaient sur tous les membres du clergé, tant réguliers que séculiers, même sur ceux

qui n'avaient pas de bénéfice, et ne jouissaient que d'une pension. Ces décimes furent votés en 1590, 1596, 1606 et 1616 et finirent par devenir permanents ; l'assemblée les votait bien toujours, mais sans discussion, pour la forme.

Puis vinrent les décimes extraordinaires pour acquitter les rentes constituées par le roi sur l'hôtel de ville que le clergé avait longtemps refusé de prendre à sa charge, mais il finit par se résigner à accepter ce fardeau. Ce décime servait aussi à payer les officiers de l'église, chargés de la perception de l'impôt. Par la suite des temps, ce décime d'extraordinaire qu'il était devint ordinaire comme le premier.

Enfin, en 1652, à l'occasion du sacre du roi, l'assemblée du clergé lui fit un don, qui prit le nom de don gratuit, et fut toujours continué de cinq ans en cinq ans et prit un caractère permanent. A la fin de la monarchie, il était environ de 20 millions accordés au roi tous les cinq ans.

J'ai relevé avec soin le total auquel montent les sommes votées par le clergé comme don gratuit de 1700 à 1782 ; il s'élève au chiffre de 296 millions 525 mille francs.

Ainsi donc, pour nous résumer, trois impôts frappaient le clergé :

1° Un décime ordinaire ;

2° Un décime extraordinaire devenu ordinaire ;

3° Le don gratuit qui revenait tous les cinq ans.

Voici quelques aperçus sur les décimes extraordinaires.

A l'assemblée de 1580, le clergé avait pu dire sans amener de protestation de la part des commissaires du roi, qu'il avait payé plus de 80 millions de livres

tant au roi actuel qu'à son prédécesseur Charles IX, chiffre énorme pour l'époque.

En 1598 il paya 57,838 écus.
En 1600 — 116,487 écus.
En 1628 — 3 millions de livres.
En 1670 — 2,200,000 livres.
En 1693 — 4 millions de livres.
En 1720 — 24 millions de livres.

Remarquez, Messieurs, que ces sommes ont été payées en dehors des décimes ordinaires; faites aussi attention à la valeur de l'argent à cette époque. En 1662, le budget de Louis XIV atteignait à peine 85 millions et celui de Charles IX n'était que de 8 millions. Le clergé répartissait lui-même ces charges sur ses membres, avec une équité qui faisait l'admiration de ses contemporains. Notons cependant que le grand cardinal de Richelieu, donnant en cela un bien triste exemple, obtint ou plutôt imposa aux receveurs du clergé d'exempter de toute imposition les nombreuses abbayes qu'il possédait, parmi lesquelles figurait Saint-Riquier.

Comment se composaient ces assemblées? C'est ce qui nous reste à savoir. Chacune des 16 provinces ecclésiastiques de France nommait quatre députés, deux du haut clergé, deux du bas, en leur donnant par écrit un mandat impératif. Le vote avait lieu par province, les quatre députés n'ayant qu'une voix, aussi lorsqu'ils n'étaient pas d'accord entre eux, ils ne votaient pas, la voix était ce qu'on appelait caduque.

Pour être électeur ou éligible, il fallait être *in sacris*, payer le décime dans la province, et y habiter au moins depuis un an. Parmi les religieux, tout bénéficiaire était électeur, sauf les capucins, contre lesquels

il y avait exclusion. Les membres élus recevaient une indemnité de 15 livres par jour.

Les séances n'étaient pas publiques ; le plus grand secret était même recommandé pour que rien ne transpirât des délibérations.

Maintenant passons, Messieurs, au cas particulier qui nous occupe et voyons comment l'abbaye de Valloires fut appelée à vendre une partie de ses biens pour payer sa quote-part dans l'impôt du clergé. Pour ne pas abuser de votre patience, je vais résumer l'acte assez long que je mets sous vos yeux en conservant le style autant que possible.

Acte passé par devant Godefroy, évêque d'Amiens et les commissaires députés par les cardinaux de Bourbon et de Guise, nonces du pape et agents généraux du clergé de France, en vertu des bulles délivrées par Sa Sainteté le 3 janvier 1586 et enregistrées au Parlement le 27 mars de la même année, autorisant l'établissement de 50,000 écus de rente sur le clergé de France, donnant pour le diocèse d'Amiens la somme de 62,000 l. tournois.

La somme de 50,000 écus a été votée dans la réunion générale du clergé tenue le 20 mai 1586. Suit la teneur de la lettre adressée à l'évêque, qui lui fait savoir que les secours ont été votés pour ramener tout le peuple à l'église catholique sous l'autorité de Sa Majesté, et autorise les aliénations de biens pour payer les sommes mises à la charge des ecclésiastiques. On lui fait savoir que la part à payer par son diocèse est de 62,000 l. qu'il doit répartir aussi équitablement que possible sur tous les bénéficiers de l'église d'Amiens, sans en oublier un seul, en ayant soin que tout soit payé, et en le rendant responsable des sommes non acquittées.

L'évêque se fait alors représenter les livres de recette de chaque bénéficier, les baux, etc., pour répartir la somme le plus équitablement possible. Avant toute chose, il observe que les bénéficiers et commandeurs de l'ordre de Malte résidants dans le diocèse ont été taxés séparément à 3100 l. 13 sols sur la somme de 25,000 écus revenant à 75,000 l. tour. à laquelle l'ordre de Malte tout entier a été taxé dans le royaume.

Nota. — L'ordre de Malte prétendit longtemps ne pas être tenu de contribuer aux décimes du clergé en vertu des privilèges spéciaux; aussi, par suite de ces difficultés qui ne furent aplanies qu'en 1606, on le taxait à part. L'évêque déduit cette somme de la quote-part de son diocèse qui se trouve déchargé d'autant.

La répartition individuelle donne pour l'abbaye de Valloires le chiffre de 3140 l. t.; signification en est immédiatement faite à Pierre le Riche, commis de M. Beauconier, supérieur général de la dite abbaye, par acte du 20 septembre 1586, signé Jehan Regnier, sergent royal à Amiens. Dans cet acte, on lui notifie qu'il ait à remettre sous les huit jours la somme de 3140 l. entre les mains de Philippe Patte, bourgeois d'Amiens, receveur des décimes et subventions de ce diocèse. On autorise l'abbaye à vendre ses biens les moins dommageables, prévenant les religieux que s'ils ne s'exécutent pas, leurs revenus seront saisis, des commissaires seront nommés pour leur perception, et les fermiers contraints de payer comme pour les revenus du roi, sauf leur recours contre le couvent.

A la suite de cette notification, procès-verbal est envoyé à Amiens, constatant que Loys de Rely esc., sgr de Framicourt, gérant les affaires des religieux,

père en Dieu messire Jacques Gouffier, abbé de l'abbaye de N. D. de Valloires de l'ordre de Cîteaux, Pierre Dumont, religieux profes ont donné pouvoir à noble homme Jehan de Lyévin, s[r] du Crotoy, pour le 12 novembre tenter la vente d'une maison sise à Montreuil appartenant à la dite abbaye, et d'un bois de 64 journaux sis à Roche, entre Yvrench, Yvrencheux, Noyelles et Maison-Ponthieu.

Le bois de Roche figure dans la carte des bénéfices du diocèse d'Amiens de l'ouvrage de M. Darsy ; il avait été donné aux religieux avec les terres qui l'entourent, en 1156 par Ibert de Dorlens, fils de Robert, en présence de Jean comte de Ponthieu. A Roche, les religieux possédaient une ferme qui a été détruite comme nous le voyons dans le tome 2 de l'ouvrage de M. Darsy, p. 241.

Le 13 novembre, enquête est faite sur l'utilité de la vente et la valeur des biens. Le premier témoin est Jean Varlet, maréchal, âgé de 66 ans, natif de Fransu, et demeurant à Maison-Ponthieu ; il dépose qu'il connaît bien les propriétés de l'abbaye ; il y a 36 ans qu'il est à son service, sous l'évêque de Thérouanne, abbé, puis sous le cardinal de Créquy et après son trépas, sous l'abbé actuel. Il a été chargé de l'administration des biens et les connaît donc bien. Les religieux possèdent un bois comprenant 64 jour. appelé le bois de Roche, la coupe est de 7 journaux, qui se coupent tous les 9 ans ; il vend le journal au fermier 30 livres, mais d'ordinaire il vaut beaucoup plus, on peut l'estimer à 50 livres le journal. Quant à la maison de Montreuil, il n'en connaît pas la valeur. Les religieux ont bien 50 journaux de prés tout proche, mais il n'est pas d'avis de les vendre.

Fremy de Campaigne, sergent de l'abbaye de Valloires, natif du petit chemin, près l'abbaye de Valloires, âgé de 40 ans, dit qu'il connaît bien le bois de Roche pour y avoir été souvent avec les officiers de l'abbaye et avec le fermier M. de Brancourt qui habite Abbeville. Il estime le bois à 50 l. le journal. Il pense qu'il est à propos de le vendre comme étant loin de l'abbaye, et, de plus, vendu au denier 24, il doit payer la taxe et même donner du reste.

Le même jour, ordonnance pour mettre en vente la maison et le bois et pour mettre des affiches à Valloires, à Amiens et dans les pays voisins. Ces affiches doivent contenir une description des biens et être lues par les curés aux prônes de leurs paroisses, les dimanches et jours de fêtes. Procès-verbal de la lecture et de l'affichage sera dressé, il sera signé par le curé, le procureur, deux fabriciens, et à leur défaut par deux notables ; s'ils ne savent signer, mention en sera faite.

Le 10 décembre comparaît Jehan de Liévin, procureur de la dite abbaye, qui apporte les procès-verbaux d'affiche et de publication.

Certificat que la vente a été criée à Abbeville, signé Parmentier.

Certificat qu'il en a été de même à Montreuil, signé Laplanche.

Certificat signé Firmin de Rambures, curé de N.-D. de Montreuil ; voici son certificat : par Maistre Firmin de Rambures, curé de N.-D. du dit Montreuil, aux prosnes des messes paroissiales par lui célébrées en l'église du dit lieu, le dimanche 23[e] du mois de novembre et par affiches mises et délaissées au portail et principales entrées d'icelle église, comme appert par son rescript, signé de Rambures.

Certificat signé Roussel, curé d'Argoules et Dominois.

Certificat signé Fournier, curé d'Ivrench et d'Ivrencheux.

Certificat signé de Ponthieu, curé de Maison-Ponthieu.

Certificat signé Gaspard Lamoury, curé de Noyelles.

La vente est renvoyée au vendredi 6e jour de décembre, dans la cour de l'auditoire du palais épiscopal d'Amiens, pour que l'adjudication ait lieu au moins au denier 24 du revenu actuel, ce qui fait environ 4 %. Les charges dont les biens sont grevés sont énoncées ; la maison doit 10 sols chaque année, et autant de relief quand le cas se présente, et les droits seigneuriaux selon la coutume de Montreuil. Quant aux bois, ils doivent, étant un fief noble, 60 sols parisis de relief, autant de chambellage et autres aides quand le cas il échoira ; et à la charge pour l'acquéreur de servir les plaids de l'abbaye de quinzaine en quinzaine, quand il sera suffisamment adjourné, à peine de 10 sols parisis d'amende par chaque fois qu'il sera défaillant, et à la charge de payer chacun an un écu à la saint Remy en reconnaissance qu'en cas de vente les droits seigneuriaux seraient payés, selon la coutume (autrement dit, l'abbaye aliénait le domaine utile en se réservant le domaine honorifique). L'acquéreur sera tenu de payer dans la huitaine entre les mains de Philippe Patte, receveur des décimes ; de plus, il paiera pour les frais la somme de 18 deniers pour livre. Pour cette fois, il ne paiera pas de droits seigneuriaux.

Comme le jour pris pour la vente est la fête de saint Nicolas, elle est renvoyée au 10 décembre. Dans l'intervalle, Gustave de Loyson, laboureur à Maison-Ponthieu, présente un bail qui lui a été fait le 24 no-

vembre 1583 par Loys de Doméliens et Eséchias Boujonier, notaires royaux à Abbeville, pour neuf années ; par ce bail, le dit bois lui est loué pour en couper sept journaux par an, à raison de 10 écus le journal. En présence de ce bail, la mise a prix est baissée, et n'est plus fixée qu'à 100 livres tournois le journal. Puis l'adjudication a lieu dans l'auditoire de la cour épiscopale d'Amiens, en présence de Vincent Le Roy seigneur d'Argivillers, lieutenant général au baillage d'Amiens. Au moment de la vente, les religieux demandent que la maison de Montreuil soit retirée, disant que c'est leur seul refuge, en cas de guerre. Il est fait droit à leur requête.

Personne ne se présente pour acheter le bois ; l'adjudication est donc renvoyée au 3 janvier 1587, et de nouvelles affiches et publications ont lieu dans la forme que nous avons vue plus haut. A Abbeville, nous remarquons que le procès-verbal porte que la vente a été criée du haut de la fenêtre de la chambre du petit échevinage, donnant sur le grand marché. Personne ne se présente au jour dit pour la vente. Les religieux demandent alors à être autorisés à mettre en vente d'autres immeubles, ce qui leur est accordé. Le 1er juillet 1587, Loys de Rely, écuyer, seigneur de Framicourt, et Jehan de Lyévin, écuyer, seigneur du Crotoy, demandent au nom des religieux la mise en vente de 60 journaux de terre labourable à prendre dans une plus grande pièce de 200 journaux sise près le bois de Roche, et tenant au chemin d'Abbeville à Auxi-le-Château.

Le 25e jour de novembre, enquête est faite sur l'utilité de cette vente; le premier témoin entendu est Puichon Froyart, garde du bois de l'abbaye, natif du vil-

lage du Petit-Chemin vers Nampont, âgé de 60 ans ; il déclare qu'il connaît bien les bois pour avoir assisté à leur mesurage, qui a lieu tous les ans, que les bois n'ont presque plus de valeur, surtout depuis un an ou deux, ils sont pillés par les pauvres gens, et de plus bien peu de marchands veulent prendre la coupe. Il connaît aussi 60 journaux de terre à prendre dans une plus grande pièce qui tient au bois de Roche ; quant à leur valeur, si on en trouve 40 livres du journal ce sera bien vendu ; que pour ce qu'ils rapportent soit en argent soit en grain, ne peut rien en dire, il croit que le fermier en rendait deux septiers mesure de Montreuil, mais il s'est sauvé, ne pouvant y tenir laissant un grand arriéré à ses enfants. (Le septier de Montreuil vaut quatre septiers d'Amiens. Nous voyons en effet que le septier d'Amiens ne pesait que 50 livres, tandis que celui de Montreuil comme celui d'Abbeville, pesait 208 livres). Lecture faite, le dit Froyart a signé ; il lui a été taxé xv sols pour son déplacement.

Pierre l'Hostelier, sergent des bois de la dite abbaye, demeurant à Argoules depuis environ 30 ans, et âgé de 56 à 57 ans, dépose sous serment qu'il connaît bien les bois de Roche et que ces bois ne valent pas plus de 3 sols à 3 sols 6 deniers la verge à bailler chacun an, ce qui fait environ 17 livres 10 sols le journal, ajoutant qu'ils valaient beaucoup mieux autrefois et même l'année dernière, mais, par suite de la malice des temps, les marchands ne veulent plus acheter les coupes, comme ils le faisaient d'habitude, aussi les bois restent sans qu'on sache à qui les bailler, et les fermiers ne peuvent payer leurs arrérages. (Nous avons vu plus haut, en effet, que ces bois étaient loués).

(A suivre.)

Séance du 10 janvier 1889

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

M. le comte de GALAMETZ communique une série de monnaies chinoises percées au centre dont la plus ancienne est de l'année 713.

M. J. VAYSON fait circuler un cahier d'arithmétique daté de 1712, curieux au double point de vue de la calligraphie et de l'ornementation.

M. ALCIUS LEDIEU donne lecture d'un passage de la *Gazette anecdotique* (13e année, t. II), relatif à un poème peu connu de Sedaine sur la maison de campagne des Van Robais, construite dans le faubourg Saint-Gilles. L'auteur du *Philosophe sans le savoir* séjourna à Bagatelle vers 1770.

M. DELIGNIÈRES donne lecture d'un compte rendu d'une brochure portant pour titre : *Les Caron ; une famille de sculpteurs abbevillois en Béarn aux XVIIe et XVIIIe siècles*, par André Gorse. Ce travail présente pour notre ville, au point de vue de ses artistes, un véritable et sérieux intérêt.

Il est procédé au scrutin pour le renouvellement du bureau, nommé pour les années 1889, 1890 et 1891.

Président : M. É. DELIGNIÈRES.
Vice-Président : M. A. VAN ROBAIS.
Secrétaire : M. H. MACQUERON.
Directeur des Publications : M. ALCIUS LEDIEU.
Archiviste : M. le comte de GALAMETZ.
Trésorier : M. MONCHAUX.

M. Monchaux ayant déclaré aussitôt qu'il donne sa démission des fonctions de Trésorier, dont il voulait, du reste, se démettre l'année dernière, la Société décide qu'il sera pourvu à son remplacement lors de la prochaine séance.

Séance du 7 février

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

M. É. Delignières ouvre la séance par la lecture d'un rapport que l'on trouvera plus loin, page 117. Il lit ensuite une note sur Jean-César Macret, graveur, né à Abbeville en 1768.



M. Van Robais présente une petite bouteille en verre d'une forme gracieuse trouvée dans des terrassements à la porte Marcadé.

Le même membre présente, en outre, un certain

nombre d'objets mérovingiens recueillis à Miannay, et notamment une bague portant un nom entier, mais qu'il est impossible de déchiffrer ; des grains de collier ; une fibule en bronze doré, divers objets de parure et une plaque de ceinturon de même métal, découpée à jour et d'un fort beau travail.

Le même membre signale un fragment de la pierre tombale d'une abbesse de Rollancourt, qui se trouve actuellement au château d'Arry, et une autre pierre tombale provenant de l'église Saint-Vulfran, que l'on voit aujourd'hui chez M. Ch. Richard, rue Saint-Vulfran.

M. H. Macqueron lit un extrait important des manuscrits Siffait relatif à la question du curage du canal Marchand en 1750.

M. Alcius Ledieu donne lecture de quelques extraits tirés d'un manuscrit de la bibliothèque de La Rochelle contenant la relation faite par un habitant de cette ville d'un voyage entrepris par lui dans notre région en 1568-1571.

Le même membre dépose une copie faite par lui d'un dénombrement fort curieux de la châtellenie de la Ferté-lès-Saint-Riquier, fourni au comte de Ponthieu par Claude de Roncherolles en 1693.

Ces différentes lectures sont renvoyées à la commission des Mémoires.

Dons d'ouvrages :

1° Par M. H. Macqueron : *Etude sur les portraits picards.*

2° Par M. le Préfet de la Somme : *Inventaire des Archives départementales de la Somme*, par M. G. Durand, t. II.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Il est ensuite procédé au dépouillement du scrutin pour la nomination d'un Trésorier. Le vote ayant été favorable à M. Ch. Wignier, il est, en conséquence, proclamé Trésorier de la Société d'Émulation.

Séance du 7 mars

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

M. O. Macqueron, nommé membre correspondant à la dernière séance, remercie de son admission.

Après le dépouillement de la correspondance, M. le Président communique un projet de budget pour 1889. — Adopté.



M. A. Van Robais présente un vase en verre, provenant, comme l'objet du même genre communiqué à la séance précédente, des terrassements de Menche-

court ; la coloration brune de ce vase indique l'époque mérovingienne.

Le même membre signale l'existence d'un manuscrit de Jonas, moine de Fontenelle, qui vivait au IXᵉ siècle ; ce document, qui contient la vie de saint Vulfran, fait aujourd'hui partie des archives de la fabrique de notre ancienne collégiale. (V. pag. 122.)

M. MACQUERON lit un extrait de la vie de saint Bienheuré de Vendôme, par M. l'abbé Metais, qui se trouve au Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois (t. XXVII, pp. 267-269). On y trouve des documents relativement à l'origine picarde des seigneurs de Beaugency en Orléanais, sur les droits de suzeraineté de l'église d'Amiens sur ces seigneurs, sur leurs obligations, et enfin sur la similitude entre les deux pays des cultes de saint Firmin et des saints Fuscien, Victorix et Gentien.

Il est procédé au dépouillement du scrutin pour la nomination d'un membre titulaire en remplacement de M. l'abbé COYETTE, démissionnaire.

M. P. WARNIER DE WAILLY ayant réuni l'unanimité des suffrages exprimés, est, en conséquence, proclamé membre titulaire de la Société d'Émulation.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

ABBAYE DE VALLOIRES [1]

Lecture faite par M. L. DE BONNAULT

Il déclare aussi bien connaître la pièce de terre que les religieux désirent vendre ; ces terres sont baillées à 24 boisseaux de blé mesure de Montreuil qui font septier et demi de la mesure de Montreuil, quand elles portent blé, autant d'avoine quand elles portent avoine. Mais maintenant elles ne pourront être baillées à pareille redevance, et le fermier s'est enfui, tant il est ruiné, comme plusieurs du pays, et si les dites terres peuvent être aujourd'hui baillées pour un septier de Montreuil, elles seront bien baillées. Il est d'avis de vendre les bois plutôt que les terres, ces dernières étant d'un plus grand produit ; il a signé sa déclaration et a été taxé à 15 sols. A la suite de ces informations, il est ordonné de vendre les 64 journaux de bois plus les 60 journaux de terre, et en outre de tirer et vendre 4 muids de blé ou plus grande quantité qui sera arbitrée par les juges commissaires, à prendre sur le total du revenu de la dite abbaye, et cela jusqu'à la concurrence de la taxe.

Les affiches et publications ont lieu dans la forme que nous avons vue plus haut.

Les commissaires mettent d'abord en vente le bois, puis les terres, à la charge de les tenir en fief de la

[1] Voir année 1888 n° 4, pages 91 à 104.

dite abbaye, aux conditions portées plus haut ; puis la mise à prix est fixée pour le journal de bois à 40 livres et pour la terre à 50 livres et pour chaque muid de blé à 341 livres 12 sols, à raison de 14 livres 8 sols qu'est estimé chaque muid de blé et de 16 sous pour chaque setier mesure d'Amiens (je ferai observer qu'il s'agissait là de la constitution d'une rente perpétuelle en blé que l'abbaye devait chaque année payer à l'acquéreur de cette rente) ; de plus, nous voyons par là que le muid de blé valait 18 septiers mesure d'Amiens autrement dit pesait 18 fois 50 livres, total 900 livres.

L'adjudication a lieu en présence du lieutenant général. Me Pierre Roche, procureur en cour spirituelle à Amiens, met à prix chaque journal de bois à 12 écus, Jehan de Lyévin met 13 écus, Loys de Rely 13 écus 20 sols. Acte est pris de leurs offres. On passe ensuite à l'adjudication des terres : le sr de Framicourt met chaque journal de terre à 11 écus, le sr du Crotoy 12 écus, Me Pierre Roche 13 écus, puis le sr du Crotoy 13 écus et demi, celui de Framicourt 14 écus, le dit Roche 15 écus et le seigneur de Framicourt 16 écus 40 sols ; puis les chandelles ont été allumées ; personne ne surenchérissant, la vente a été renvoyée à quinzaine pour plus ample information, sur la valeur des immeubles. Pendant ce temps, les enchères seront reçues au greffe ; si personne ne se présente, les 60 journaux de terre seront adjugés par 50 livres à Jehan de Lyévin, sr de Rotoy, lequel est de la religion catholique, apostolique et romaine, et qui a été reconnu le plus haut enchérisseur. Le dit Lyévin offre de prendre le reste de la pièce pour le surplus de la taxe imposée à l'abbaye ; il lui est fait réponse que les abbé et religieux n'ont mis en vente que 60 journaux.

Le vendredi 15 janvier 1588, le procureur de l'abbaye fait observer que le délai de quinze jours pendant lesquels on pouvait surenchérir était passé, et que par conséquent les terres devaient être adjugées à Jehan de Lyévin. On lui répond que notification a été faite par huissier que, dans le délai de huitaine, sera faite information sur l'utilité de la vente.

Le procureur de l'abbaye réclame un délai de quinze jours pour faire l'enquête et le droit pour l'abbaye de vendre des terres jusqu'à concurrence de la somme à laquelle elle est taxée, ce qui lui est accordé, à la condition que les affiches et publications auraient lieu de nouveau.

Le 15 février 1588 a lieu l'enquête prescrite. Le premier témoin est Adrien Roussin, laboureur, natif de Maison-Ponthieu, âgé de 56 à 57 ans, qui dépose sous serment et déclare qu'il connaît bien la pièce de terre ; il pense qu'il serait avantageux pour les religieux de vendre ces terres parce qu'elles sont sur la frontière de Bourgogne et exposées aux ravages des soldats. Le revenu pour chaque année pourrait être d'une mine de blé quand il y a blé, une mine d'avoine, quand il y a avoine, et rien quand il n'y a rien, le tout mesure d'Abbeville, qui fait deux septiers mesure d'Amiens. (*Nota.* Le septier de Montreuil serait donc deux fois plus grand que la mine d'Abbeville ; il doit y avoir erreur, il aura voulu dire quatre septiers mesure d'Amiens).

La mine de blé a valu 32 sols, celle d'avoine de 18 à 20 sols, ce qui, à la mesure d'Amiens, fait que le septier de blé vaut 16 à 18 sols et celui d'avoine de 9 à 10 sols, déclarant qu'il n'en rendrait pas davantage, affirmant qu'il a tenu les dites terres à la même rede-

vance, et que le receveur ne trouve personne qui veuille des dites terres ni au même prix ni au-dessous, elles sont en friches, le censier qui les tenait étant mort, il y a sept ou huit mois, si pauvre qu'n'y a plus, et il y a personne qui se soit fait héritier après sa mort ; que pour la valeur des terres, elle pourrait être tout au plus de 40 à 45 livres et que pour lui, il n'en voudrait pas donner plus de 40 livres. Taxé pour trois jours à cheval à raison de 20 sols par jours, VI livres.

Permettez-moi une petite digression. Ce n'est pas seulement à notre époque qu'on a eu de la peine à louer les terres et qu'on s'est plaint que le blé ne payait pas le cultivateur, comme nous le voyons dans le cas présent. En 1707, Boisgilbert, le célèbre auteur de l'état de la France, démontrait que le cultivateur ayant le blé à 12 l. le septier, ne pouvait s'en tirer, et en 1706, je le trouve à 5 l., en 1707 à 5 l., en 1708 à 6 l. ; il est vrai qu'en 1709 il est à 22 livres, et en 1710 à 26 livres. Voici son calcul. Un arpent se loue 3 livres au plus bas, et ne rapporte que tous les deux ans ; la semence ne peut être évaluée à moins de 8 livres, les labours, au nombre de 4 et quelques fois cinq, à 3 l. 10 sols chaque ; le fumier, 12 charrettes à 1 l. chacune, au moins 3 livres pour la récolte, ce qui donne un total de 38 livres, quand la terre ne donne presque jamais quatre septiers à l'arpent.

Le second témoin, Vincent Fougeard, laboureur, natif et demeurant à Yvrench, âgé de 37 à 38 ans ; sa déposition est la même que celui qui l'a précédé.

Mondain Guillemet, tavernier, demeurant à Yvrench, natif de Crecy, âgé de 38 ans, ou environ, fait la même déposition, en ajoutant qu'il a acheté des terres

tout à côté, et qui sont même meilleures, et qu'il ne les a payées que 38 livres.

Enfin, l'adjudication a lieu pour 67 journaux, à prendre dans une pièce de 200 journaux ou environ. L'adjudicataire est Firmin Maressal, procureur, à raison de 50 livres le journal, ce qui fait un total de 3,350 livres tournois, avec obligation de payer 3,340 livres dans la huitaine ès-mains du receveur des dîmes pour le montant de l'imposition de l'abbaye de Valloires et pour les dix autres livres restant, constituer une rente au denier 12 au profit de la dite abbaye (ce qui fait environ un intérêt de 9 0/0). C'était probablement l'intérêt de l'époque.

Command est fait ensuite par le dit Maressal, qui déclare avoir fait l'acquisition au profit de Loys de Retz, seigneur de Framicourt.

Enfin, l'évêque d'Amiens, sur le vu de la quittance de paiement des 3,340 l. plus des frais montant à un sol six deniers par livre, fait délivrer des lettres d'adjudication scellées de son scel, et datées du 5 mars 1588.

En 1700, le clergé adopta, dans le diocèse d'Amiens, le mode de répartition suivant :

La 1re classe, composée des abbayes et prieurés, paya 21 l. pour mille.

La 2e, composée des abbayes d'hommes bien rentés, paya 18 pour mille.

La 3e, composée des abbayes de femmes, 12 l. pour mille.

La 4e, des abbayes d'hommes peu rentés et des cures ayant plus de 400 l. de revenu, paya 9 l. pour mille.

La 5e, composée des cures, 8 l. pour mille.

La 6e, composée des fabriques, paya 5 l. pour mille.

Dans le rapport de l'intendant de Picardie à la fin du XVIIe siècle, nous voyons que M. de Broigle en était alors abbé ; il y avait 9 religieux ; le revenu était de 16,000 l., qui se répartissaient ainsi : 10,000 l. pour l'abbé, et 6,000 l., pour les religieux. C'est dans cette abbaye que les principales victimes de la bataille de Crécy furent enterrées.

Dans une imposition levée sur le clergé en 1737 par le contrôleur général Orry, nous voyons que la province de Reins dont nous faisons partie était ainsi imposée :

Décimes.	1,138,000 l.
Capitation	227,600 l.
Don gratuit	136,560 l.
	1,502,160 l.

Une autre charge qui pesait lourdement sur le clergé, était l'entretien des *moines lais ou oblats*, que le roi leur imposait et dont ils ne furent déchargés que par la création de l'Hôtel des Invalides par Louis XIV. Les victimes de la guerre trouvaient un asile dans les abbayes, où elles rendaient quelques services, tels que de sonner les cloches, servir de concierges, etc. Avant l'ordonnance de 1568, le roi pouvait mettre des invalides dans chaque abbaye du royaume ; à partir de cette ordonnance, le roi ne se réserva plus le droit que d'en mettre dans les abbayes qui étaient de fondation royale, et Valloires était de ce nombre. Je n'ai pas trouvé quelle était la règle pour la quantité d'invalides que le roi pouvait mettre dans chaque abbaye.

Une ordonnance de 1629 fixa que les couvents qui ne voudraient recevoir d'oblats seraient tenu de leur payer cent livres par an. De plus, une ordonnance de

novembre 1633, spécifia que chaque prieuré ayant un revenu d'au moins 1,500 l., serait tenu de verser cent livres par an pour entretenir une caisse créée en faveur des militaires estropiés ou infirmes.

Cette charge subsista jusqu'à la création de l'Hôtel des Invalides par Louis XIV, et, comme on le disait dans le préambule d'une ordonnance, avait toujours existé.

Au moment où éclata la grande révolution, l'abbé commendataire de Valloires était l'évêque d'Amiens qui en était pourvu depuis 1774 ; son revenu était de 14,000 livres ; la taxe en cour de Rome de l'abbaye de Valloires était de 33 florins.

L'agent général du clergé, au moment de la grande révolution, était l'abbé de Montesquiou, qui, plus tard, devait jouer un rôle dans l'histoire de notre pays. Il avait 12,000 fr. de traitement par an, plus 40,400 fr. qui lui étaient alloués pour l'indemniser de ses frais et des avances que souvent il était obligé de faire.

Les états d'Orléans tenus sous Charles IX avaient mis aussi diverses autres charges sur le clergé ; chaque église cathédrale était tenue d'avoir un théologal qui devait prêcher aux jours de fêtes, plus trois fois par semaine. Le législateur ajoute malicieusement que les chanoines seront tenus d'assister aux sermons. De plus, il doit y avoir un précepteur donnant l'instruction gratis aux enfants.

Messieurs, dans ma tâche un peu aride peut-être, j'ai essayé de faire passer dans vos esprits l'impression qui m'est restée de toutes les études auxquelles, sans parti pris, je me suis livré sur l'histoire de notre pays ; tout n'y était pas aussi mauvais qu'on veut bien nous le dire ; ce serait une grave erreur de ne voir dans un

passé qui fut pendant huit siècles l'histoire de la France, que l'exploitation d'un grand nombre d'hommes écrasés par un petit nombre d'heureux du siècle, qui n'avaient qu'à se laisser vivre. Une pareille société n'aurait pas été viable. L'ancienne société française a duré des siècles, tandis que la nôtre née d'hier, n'a pas encore trouvé son assiette.

Étudions donc le passé, sans enthousiasme irréfléchi, comme sans dénigrement systématique ; cherchons des leçons pour l'avenir, heureux si nous pouvons imiter les vertus de nos pères, tout en évitant leurs erreurs.

(Fin)

RAPPORT

SUR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE

Par M. Ém. DELIGNIÈRES Président

Lecture faite à la séance du 7 février 1889

Messieurs,

Il y a un an, M. Ch. Lefebvre de Villers, notre Président depuis 1879, n'a plus voulu, à cause de son âge, se présenter de nouveau à nos suffrages, malgré nos instances pour le retenir. Nous lui avons conféré le titre de Président honoraire, et c'était justice, en raison des soins qu'il avait apportés à l'administration de notre Société.

Vous m'avez alors appelé, Messieurs et chers Col-

lègues, à lui succéder pour un an à la tête de notre Compagnie. J'ai été vivement touché du choix que vous aviez fait de moi ; je l'ai considéré comme une marque de sympathie. En dehors de quelques publications, je n'avais d'autres titres, pour mériter cet honneur, que les quelques services rendus pendant un certain nombre d'années, comme Secrétaire, puis comme Vice-Président.

Vous avez bien voulu, à la dernière séance, me conférer encore le titre de Président, et cette fois pour une période de trois ans en vertu de nos nouveaux statuts. Je vous remercie sincèrement ; mais je me demande s'il n'y a pas quelque témérité de ma part à continuer ces fonctions, en raison de la responsabilité morale qu'elles entraînent.

Cette appréhension, vous l'avouerez, Messieurs, est bien justifiée quand je regarde en arrière, et que je me vois occuper la place qui a été remplie avec autorité par mon prédécesseur, et, avant lui, par M. Ernest Prarond, dont les travaux littéraires, historiques et archéologiques, sans compter les fonctions remplies par lui avec honneur, en font une des personnalités les plus marquantes de notre cité. Il avait succédé lui-même à l'illustre Boucher de Perthes qui avait pris une si large part aux travaux de la Société pendant de longues années, et dont le buste, placé dans cette salle, semble lui donner encore la présidence de nos séances.

Ce qui me donne confiance, Messieurs et chers Collègues, c'est l'appui que j'ai trouvé, pendant ma première année de présidence, de la part de vous tous et particulièrement des Membres du Bureau que vous m'avez adjoints. Je sais, en effet, que je puis compter

d'une manière absolue sur leur dévouement et leur activité ; ils m'en ont donné déjà bien des preuves et je suis heureux de leur en témoigner ici toute ma gratitude.

J'ai confiance encore, Messieurs, dans cet esprit d'union et de solidarité qui nous anime tous pour le maintien et la vitalité de notre Compagnie. Elle ne s'occupe et ne doit s'occuper, d'après nos statuts, que de recherches et d'études, locales le plus souvent, sur l'histoire et l'archéologie, sans oublier les travaux littéraires et les sujets scientifiques. Elle peut ainsi rester étrangère à tant d'autres questions qui divisent si profondément les esprits à notre époque. Là est la force et la stabilité de notre institution, et nous avons d'autant plus le devoir de la maintenir ainsi qu'elle est, après l'Académie d'Amiens, ne l'oublions pas, la Société savante la plus ancienne du département.

Je puis vous le dire, mes chers Collègues, car chacun de nous y a apporté son concours, l'année qui vient de s'écouler n'aura pas été stérile pour la Société d'Émulation. Nos statuts ont été refondus et ont été rendus, par là, plus conformes à certains désirs plusieurs fois exprimés ; les modifications, aujourd'hui approuvées par le gouvernement, nous permettront, je le pense, de donner plus d'extension à nos publications. Des travaux d'un intérêt sérieux ont été présentés ; ils pourront, pour la plupart, être publiés dans un prochain volume. D'autres travaux en préparation nous fourniront la matière des autres volumes, et vous savez que, d'après nos nouveaux statuts, ceux-ci doivent désormais se succéder chaque année.

Nous pourrons, j'en ai le ferme espoir, faire face à cette publication et à celle du Bulletin à l'aide de nos

ressources que sont venues augmenter, d'une part, l'élévation de la cotisation des membres titulaires, d'autre part, l'appoint de nos membres correspondants, dont le nombre s'est accru dans de notables proportions et qui tend à s'accroître encore. La subvention du Conseil général ne nous a jamais fait défaut et elle entre pour une large part dans notre budget. Nous avons passé un nouveau traité, dans de bonnes conditions, avec M. Paillart, imprimeur ; et enfin, si des travaux très importants et de longue haleine se produisaient, nous pourrions espérer obtenir du Ministère de l'instruction publique des subventions qui nous permettraient de les livrer à l'impression.

Les bulletins, aujourd'hui trimestriels, contribueront à donner plus d'essor et d'activité à nos études ; c'est à l'initiative d'un de nos collègues, M. Alcius Ledieu, que nous devons cette utile innovation. Il a bien voulu assumer, par les fonctions nouvelles de Directeur des Publications, une tâche assez lourde, mais ses nombreux travaux antérieurs, son activité et son zèle la lui rendent plus facile.

Je n'ai pas à vous faire l'éloge de notre Secrétaire actuel, M. Henri Macqueron ; vous l'avez vu à l'œuvre et vous savez qu'en ses mains la plume si bien tenue avant lui par notre Vice-Président, M. Van Robais, sait rendre toujours exacts et vivants en quelque sorte, quoique la tâche soit parfois difficile, les compte rendus de nos séances. Nos archives et notre bibliothèque sont également en bonnes mains avec notre érudit archiviste, M. le comte de Galametz. Nous avons eu le regret, à l'issue de la dernière séance, de voir l'honorable M. Monchaux donner sa démission de trésorier ; nous tenons à rappeler qu'il avait rempli

ces fonctions assez délicates depuis plusieurs années ; nous comptons sur le collègue que vous allez avoir à nommer pour continuer à tenir nos finances dans un état régulier et prospère. Tous appliqueront leurs efforts, j'en suis certain, pour l'accomplissement de leurs attributions respectives, lesquels sont indispensables au bon fonctionnement de la Société.

Vous avez pensé, Messieurs et chers Collègues, qu'une institution comme la notre devait admettre dans son sein toutes les aptitudes, toutes les intelligences et les bonnes volontés qui se présentent à elle, tant dans la ville qu'au dehors, et qui rentrent dans le cadre de nos études ; leur concours ne peut que contribuer à la prospérité de notre Compagnie. Je ne saurais trop vous engager à chercher à étendre leur nombre tout en faisant des choix judicieux.

Et maintenant, mes chers Collègues, nous allons continuer nos travaux. Permettez-moi de vous recommander l'assiduité aux séances ; elles seront ainsi rendues toujours intéressantes par la part que vous prendrez chacun dans les discussions, et par les observations qui pourront être échangées à l'occasion des lectures et des communications. Je compte aussi vous proposer des excursions archéologiques dans nos environs ; il y aura là autant de sources d'observations et de découvertes qui ouvriront le champ aux études et aux recherches ; vous vous rappelez celles de Miannay, de Tigny-Noyelles et autres qui ont porté leurs fruits.

Nous suivrons ainsi, Messieurs, l'œuvre de nos devanciers, œuvre imposée par l'amour de notre ville, de l'ancien comté de Ponthieu et de notre vieille Picardie, pour faire connaître tous les faits historiques,

tous les documents archéologiques et autres qui s'y rattachent.

Quant à moi, mes chers Collègues, je m'efforcerai de ne pas rester inactif à votre tête, et je n'oublierai pas l'honneur que vous venez de me renouveler et les devoirs qu'il m'impose.

NOTE SUR UN MANUSCRIT DU IX[e] SIÈCLE

AUX ARCHIVES DE SAINT-VULFRAN D'ABBEVILLE

Lecture faite par M. A. VAN ROBAIS *à la séance du 7 mars 1889*

Lorsque les reliques de saint Vulfran furent transférées [1] dans la châsse où elles sont a présent, on trouva, jointe aux ossements, une vie du saint, œuvre de Jonas, moine de l'abbaye de Fontenelle et contemporain de saint Vulfran, lequel mourut en l'année 720 [2].

Avant de déposer l'antique parchemin aux archives de la sacristie de l'église, qui le possèdent encore aujourd'hui, M. l'abbé Michel, alors doyen de Saint-Vulfran, le soumit à l'examen du savant auteur de l'*Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu*. Il reçut en réponse, avec le retour du manuscrit, les intéressantes observations qui suivent :

« Monsieur le Curé,

« J'ai l'honneur de vous renvoyer le manuscrit de Jonas. Ce manuscrit que nous avons examiné, mon

[1] 15 et 16 octobre 1835.

[2] *Vie de saint Vulfran*, évêque de Sens, etc., par M. Michel, curé de la paroisse Saint-Vulfran, à Abbeville. — Abbeville, C. Paillart, s. d.

fils et moi, est incontestablement du neuvième siècle. Son âge saute tellement à la vue qu'aucun doute ne peut être élevé. Il suffit, d'ailleurs, pour toute personne étrangère aux études paléographiques, de comparer, entre autres lettres, la forme des A, des E, des D et des M, avec les mêmes lettres du manuscrit de Charlemagne, qui est à la bibliothèque, et avec le *fac-simile* d'un titre de 823 à 855 environ, qui a été donné par M. Natalis de Wailly dans ses *Éléments de paléographie*, t. II, p, 252, pl. V, n° 3, pour s'assurer que le manuscrit de Jonas est contemporain de notre évangéliaire...

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« LOUANDRE. »

Abbeville, 30 mars 1841.

Le curieux manuscrit, objet des observations compétentes de MM. Louandre père et fils, est signalé dans les Mss. Siffait, pour l'époque de la seconde ouverture de la châsse de saint Vulfran dont nous avons cru retrouver une médaille en plomb commémorative (V. *Bulletin des Procès-verbaux*, année 1885, p. 55) [1].

La première avait été faite en 1205 devant Richard de Gerberoy, évêque d'Amiens, et Guillaume III, comte de Ponthieu (V. du Cange, *Hist. manusc. des comtes de Ponthieu*) [2].

[1] Toutefois, en l'absence des lettres S W, caractéristiques de saint Vulfran, la médaille pourrait se rattacher au culte de saint Firmin à Abbeville, rappelé aujourd'hui par la tour dite de Saint-Firmin, l'un des joyaux extérieurs de la collégiale de Saint-Vulfran.

[2] V. nos *Notes d'archéologie*, etc., (dans le XV[e] volume des *Mémoires de la Société*).

Voici le passage des Mss. Siffait relatif à la question qui nous occupe. Nous en devons la connaissance à notre collègue M. Alcius Ledieu.

« Copie du procez-verbal fait par Monseigneur François Faure, évêque d'Amiens, touchant l'ouverture par lui faite de la châsse où s'est trouvé le corps et suaire du grand saint Wulfran, l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur mil six cent soixante-deux, et le vingt-un jour de May qui est échu le Dimanche d'après l'Ascension de Notre-Seigneur, sous le règne de Louis quatorze Roy de France et de Navarre.

« ... Et après nous avons tiré hors de la même châsse un ancien cahier écrit à la main en parchemin, dans lequel sont contenus et décrits en latin la vie et les miracles du glorieux pontife Wulfran, par Jonas, moine de Fontenelle, laquelle description des vie et miracles, il rapporte avoir appris lui-même de la propre bouche d'Ovon, Frisien de nation, aussi moine de Fontenelle, lequel Ovon déclare lui-même avoir été délivré d'un péril imminent de la mort par un insigne miracle de saint Wulfran, auprès duquel ledit Ovon a toujours demeuré pour lui tenir inséparablement compagnie jusqu'à la mort... »

« Signé Franciscus Ambianensis episcopus, et plus bas par le mandement de mondit seigneur Illustrissime et Révérendissime Evêque d'Amiens, Guille. » (Pièce imprimée, pp. 28 et 30, tome I desdits mss.)

D'après l'*Histoire littéraire de la France* (VIIIe siècle), dom Mabillon crut devoir n'accueillir qu'avec de nombreuses réserves la copie la mieux accréditée et la plus ancienne de la vie de saint Vulfran par le moine Jonas, celle enfin que M. l'abbé Michel a reproduite dans la publication précitée. Il n'est pas téméraire

de supposer que le manuscrit joint vraisemblablement aux reliques dès le milieu du onzième siècle, (la date par tradition de leur arrivée à Abbeville étant environ l'année 1058), et portant les caractères d'une ancienneté plus grande, aurait inspiré une tout autre confiance au savant bénédictin. Il y a là, en effet, la plus grande présomption en faveur de l'exactitude et de l'authenticité.

Il serait donc à souhaiter que le manuscrit de Jonas pût être de nouveau examiné et aussi traduit par un paléographe compétent.

La Société ne peut ici, toutefois, qu'émettre un vœu. Mais il lui incombe, suivant nous, de noter l'existence aux archives de la sacristie de Saint-Vulfran, d'un manuscrit qui pourrait, au point de vue de l'époque, ne le céder en rien au précieux évangéliaire de la bibliothèque communale d'Abbeville.

PIERRE TOMBALE DE LA FAMILLE MANESSIER

DANS L'ÉGLISE SAINT-GILLES D'ABBEVILLE

Lecture faite par M. Ch. WIGNIER *à la séance du 8 novembre 1888*

Il y a quelque temps, nous relevions à la bibliothèque communale de notre ville le croquis d'une pierre funèbre dont le dessin original nous avait frappé. Les inscriptions concernent la famille Manessier de Brasigny et ne donnent aucune indication de l'endroit où ce monument a dû être placé. Ces jours derniers, ayant eu occasion de consulter une notice sur la paroisse Saint-

Gilles d'Abbeville par le R. P. Monvoisin de l'ordre des Frères Prêcheurs, 1878, nous y avons vu, page 92, au chapitre intitulé : *Sépulture*, l'énonciation de divers débris de pierres tombales avec les quelques mots qu'il a été possible de déchiffrer. Nous en avons retrouvé la traduction en grande partie sur le dessin que nous avons l'honneur de vous présenter :

INSCRIPTIONS DES PIERRES DE SAINT-GILLES :	INSCRIPTIONS DE NOTRE DESSIN :
Surge et resurrexit. —	Surge et sur rexit. —
Redemptor meus vivit et in novissimo die de terra surrecturus sum. —	Scio quod redemptor meus vivit et in novissimo die de terra surrec- turus sum. —
..... Manessier scv- tati D. de Brasigny obiit de maii 1683 ætat suæ 28. —	D. Marie de Beauvarlet femme de Louis Mannessier sgr. de Brasigny morte le 3 mai 1683 âgée de 28 ans. —
..... D. de Brasigny obi 13 septemb^{r} 1703 ætatis suæ 78. —	Louise Bail veuve de Charles Mannessier sgr. de Brasigny morte le 13 7bre 1703 âgée de 78 ans [1]. —

[1] Louise Bail, veuve de Charles Manessier, écuyer, seigneur de Brasigny : d'azur à trois barbeaux d'argent posés en face l'un sur l'autre. — Louis Bail, seigneur de Lignière, conseiller magistrat au siège présidial d'Abbeville : d'azur à trois barbeaux posés en

Nobilis Carol Mannessier scv- tatus jacet	Noble h. Charles Mannessier écuyer gist en l'église des R. P. Cordeliers mort le 25 9bre 1622 âgé de 46 ans.
—	—

Jac sinu meo et vivet.

Cette phrase a été mal interprétée. Nous voyons au bas du grand cœur représenté dans notre dessin :

Hoc fac et vives

Dans le bas du cœur apparaissent, dans le milieu de la légende ci-dessus, les mots *sinu meo* qui appartiennent à une autre phrase dans la seconde partie du cœur :

Reposita est hæc
spes mea in
sinu meo.

D. Francisca Le Moictier vidua Caroli	D. Françoise Le Moictier veuve de Charles Mannessier morte le 1er avril 1661 âgée de 70 ans.

Comme vous le voyez, Messieurs, ce monument que nous avons pu reconstituer en partie, grâce au dessin que nous avons relevé, se trouvait en l'église Saint-

face, un sur l'autre, d'argent le premier et le dernier contournés. (Voir Borel d'Hauterive). — On voit encore de nos jours ce dernier écusson dans la cour de l'ancien hôtel des postes et télégraphes, en face de la collégiale de Saint-Vulfran. — On retrouve aussi ces armoiries dans la collégiale de Saint-Vulfran ; derrière le baldaquin du grand autel se trouve un superbe autel érigé autrefois par un notable d'Abbeville, M. Bail, dont les armoiries sont placées au-dessus de l'autel.

Gilles. Le caractère particulier de cette pierre funèbre est tout autre que celui employé à cette époque. On y voit des cœurs de chaque côté des armoiries, au milieu un grand cœur embrasé, peut-être une allusion au nom de Brasigny. Notre opinion est que cette pierre funèbre n'a jamais dû recouvrir les corps des défunts, mais qu'elle est tout simplement une pierre funèbre recouvrant les cœurs des défunts. Elle nous l'indique elle-même lorsque nous lisons sur le dessin :

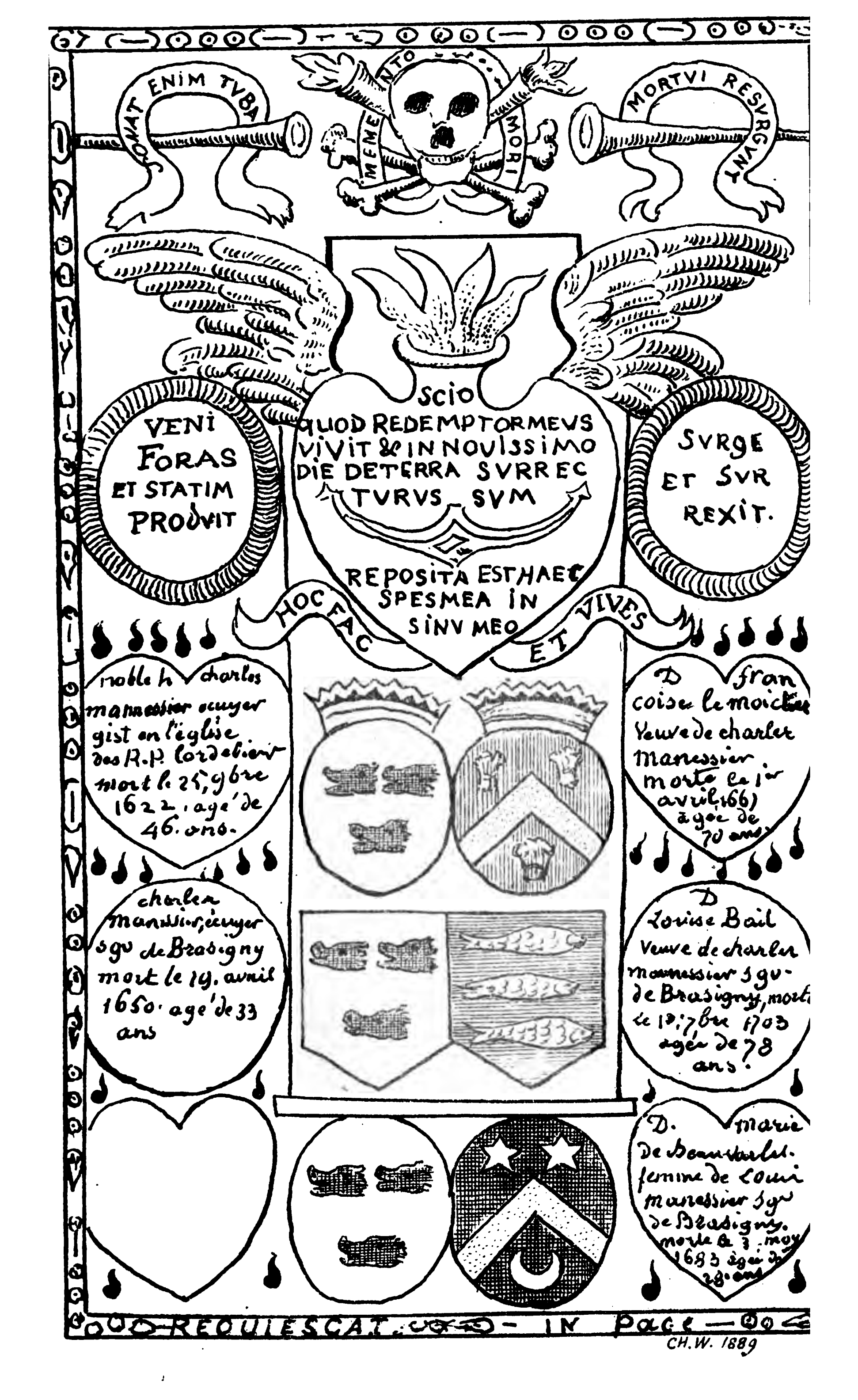
« Noble homme Charles Mannessier, écuyer, gist en l'église des R. P. Cordeliers. »

Vous le voyez, le cœur de Charles Manessier est à Saint-Gilles et son corps repose aux Cordeliers ; nous voyons dans nos notes sur les Cordeliers, qu'effectivement là était un lieu de sépulture pour la famille Manessier ; nous avons même relevé à la bibliothèque le croquis d'un tombeau qui a existé aux Cordeliers et serait, dit-on, celui de Jean Manessier, seigneur d'Aussy-Vadicourt. Le genre de ce monument rappelle tout à fait le style du sculpteur Blasset.

C'était l'usage au XVIIe siècle de déposer le cœur du défunt en un lieu et le corps dans un autre.

D'après les manuscrits de Waignart, le 25 du mois de mars 1605, le seigneur de Rambures, gouverneur de Doullens, et le seigneur de Melun, sénéchal de Hainaut, fils du prince d'Espinoy, se battirent en duel entre Amiens et Picquigny ; le seigneur de Melun demeura sur place ; son corps fut porté en terre dans une abbaye du Cambrésis et son cœur fut apporté à Abbeville, au couvent des sœurs de Saint-Dominique. Il a été enterré avec celui du feu prince d'Espinoy, son père, devant l'autel.

Dans un vieux manuscrit du chapitre de St-Wulfran,


SONAT ENIM TUBA
MEMENTO MORI
MORTUI RESURGUNT
VENI FORAS ET STATIM PRODIIT
SCIO QUOD REDEMPTOR MEUS VIVIT & IN NOVISSIMO DIE DE TERRA SURRECTURUS SUM
REPOSITA EST HAEC SPES MEA IN SINU MEO
SURGE ET SURREXIT.
HOC FAC ET VIVES
noble h charles mannessier ecuyer gist en l'église des R.P. Cordeliers mort le 25, 9bre 1622, agé de 46. ans.
D francoise le moictier Veuve de charles Manessier morte le 1er avril 1661 âgée de 70 ans
charles manessier, écuyer sgr de Brasigny mort le 19. avril 1650. agé de 33 ans
D Louise Bail Veuve de charles mannessier sgr de Brasigny, morte le 1er 7bre 1703 agée de 78 ans.
D. marie
femme de Louis manessier sgr de Brasigny. morte le 3 moy 1683 âgée de 28 ans
REQUIESCAT IN Pace
CH.W. 1889

nous voyons aussi à la date du 2 décembre 1652 que Mgr de Caumartin, évêque d'Amiens, ordonna que son cœur fût enterré aux Carmélites d'Abbeville : « Après avoir été porté en notre église, et le service chanté, il fut porté au grand portail par M. Picard, son aumônier, chanoine de la cathédrale, reçu par le doyen en étole, tout le chapitre présent; M. le Doyen ayant fait le service ordinaire, il le déposa ès-mains de M. Degrez, chantre, député pour ce, et par le chapitre, qui le porta au chœur sur un reposoir couvert de noir, toutes les cloches sonnantes, service chanté en musique par M. le Doyen et par lui les prières à la fin, fut ensuite porté par M. Degrez au milieu des chanoines et chapelains et posé de même aux Carmélites [1], après que M. le Doyen y eut encore fait les prières et un *de profundis* en musique, le chapitre s'en retourna. Furent conviés MM[rs] les Président, lñant général et tenant ce siège, et Messieurs de Ville afin de s'y trouver et accompagner le chapitre en cette funèbre et pieuse cérémonie. L'aumônier lut au chapitre la clause du testament de Mgr de Caumartin. Le tout s'est ainsi exécuté. »

Consultant le registre des fosses des Minimes, on y trouve aussi que quantité de cœurs y furent déposés.

De nos jours encore, le cœur d'un pasteur vénéré repose quelquefois dans la paroisse où il a exercé son saint ministère [2]. Le cœur du vénérable abbé Michel, archiprêtre de la collégiale de Saint-Vulfran, décédé le

[1] A cette époque, le couvent des Carmélites occupait l'emplacement actuel du Tribunal de Commerce.

[2] Notre collègue, M. J. Vayson, possède dans ses collections un cœur en plomb qui a dû servir de réceptacle pour le cœur d'un défunt.

16 octobre 1860, repose dans la chapelle de la Sainte-Vierge de cet édifice.

Nous donnons ci-contre le dessin du monument funèbre qui a appartenu à l'église Saint-Gilles.

Nous avons voulu arracher à l'oubli les curieux fragments d'inscription que nous avons pu reconstituer et constater ce nouveau genre de tombe funèbre de cœurs de défunts en vous faisant la présente communication.

Séance du 4 avril 1889

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

Après le dépouillement de la correspondance, la parole est donnée à M. l'abbé DANICOURT, membre correspondant, qui lit une note sur les nouvelles fouilles faites dans les carrières de Naours du 10 novembre 1888 au 10 février 1889. (Voir p. 141.)

Cette intéressante communication, vivement applaudie, donne lieu à un échange d'observations au cours desquelles M. l'abbé Danicourt est félicité sur ces importantes découvertes.

M. DE BONNAULT communique et étudie une pièce originale de 1698, qui est l'exposé fait à l'évêque d'Amiens de toutes les fondations pieuses de l'église Saint-Pierre de Montdidier. M. DE BONNAULT ne se contente pas d'une simple analyse de ce document ; il l'accompagne de nombreuses observations relatives au prix des denrées, aux différents taux de l'argent, aux moyens employés pour éluder la défense des prêts à intérêt, aux variations de salaires, aux droits et à l'administration de l'église Saint-Pierre ; il entre enfin dans de curieux détails sur les honoraires dus aux églises pour les offices, les enterrements et autres cérémonies, et sur les prescriptions contenues aux différents tarifs qui se sont succédé.

M. CH. WIGNIER appelle l'attention sur l'épée du suisse de Saint-Jacques d'Abbeville, dont il présente un dessin ; cette épée se fait surtout remarquer par la finesse et la perfection de sa ciselure.

Dons d'ouvrages par :

M. E. Prarond, cantate intitulée : *Abbeville*, paroles de M. E. Prarond, musique de M. Ém. Delignières ;

M. de Galametz, *Le chevalier de Sinceny et le commandeur de Chauny.*

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Séance du 2 mai

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

MM. H. Van Robais, A. de Hauteclocque et M. l'abbé Magnier, nommés membres correspondants à la dernière séance, remercient de leur admission.

M. du Grosriez lit la traduction d'un article publié dans un journal anglais, le *Graphic* (septembre 1887), sur la bataille de Crécy, à l'occasion de la démolition du moulin du champ de bataille. Cet article est curieux au point de vue de la manière dont le journaliste britannique a travesti l'histoire et des opinions plus que hasardées, en même temps que des naïvetés qu'il a émises au sujet du fait qu'il a la prétention de raconter.

M. A. Van Robais lit un rapport sur une importante découverte d'objets romains faite à Mautort, et présente plusieurs de ces objets, qui sont tous d'une belle conservation et d'une authenticité absolue ; il est vivement félicité par ses collègues d'avoir conservé pour Abbeville des objets d'un aussi haut intérêt.

M. le Président donne lecture de deux sonnets de

M. l'abbé Mille, membre correspondant, dont l'un est adressé à la mémoire de M. l'abbé Rohaut, et l'autre à M. l'abbé Martin à l'occasion de son jubilé sacerdotal.

M. de Galametz lit une notice sur la vicomté de la Queute et sur l'un de ses possesseurs, Charles Paschal. — Renvoi à la commission des mémoires.

Séance du 6 juin

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

MM. P. de Caïeu, E. Gallet et Anty, nommés membres correspondants à la dernière séance, remercient de leur admission.

M. Macqueron donne lecture du compte-rendu de l'excursion faite à Berteaucourt-les-Dames et à Naours le 18 mai dernier. (V. p. 134.)

M. Alcius Ledieu lit une notice sur le livre de raison de Philippe de Lavernot, président de la sénéchaussée de Ponthieu de 1597 à 1649. Cette étude fait connaître jusque dans ses plus petits détails l'intérieur de ce magistrat. — Renvoyé à la commission des mémoires.

M. Ém. Delignières donne la primeur d'une lecture sur Beauvarlet et l'école des graveurs abbevillois du XVIIIe siècle, qu'il compte faire au congrès des sociétés des Beaux-Arts à Paris.

M. Alcius Ledieu communique au nom de M. A.

VAN ROBAIS, absent, une clef en bronze ouvragé provenant de l'ancienne abbaye de Berteaucourt-les-Dames.

Le même membre offre à la Société, au nom de M. A. Janvier, membre correspondant, un exemplaire de l'ouvrage suivant : *Les Clabault, famille municipale amiénoise*, par A. Janvier. — Des remerciements sont votés à l'auteur.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

RAPPORT SUR L'EXCURSION DU 18 MAI

L'excursion archéologique, décidée à la séance du 2 mai, eut lieu le 18 suivant. Onze membres de la Société ont répondu à l'invitation de M. l'abbé DANICOURT ; ce sont : MM. ÉM. DELIGNIÈRES, Président, DE CRÈVECŒUR, DE GALAMETZ, ALCIUS LEDIEU, H. MACQUERON et CH. WIGNIER, membres titulaires, et MM. P. DE CAÏEU, J. DE VALOIS, R. MACQUERON, l'abbé MILLE et H. VAN ROBAIS, membres correspondants.

Après avoir jeté un regard en passant sur les ruines de l'abbaye de Moreaucourt, le superbe château moderne de Mme Saint, à Flixecourt et les immenses établissements Saint qui s'étendent de l'Étoile à Saint-Léger, les excursionnistes sont descendus de wagon

à la gare de Saint-Léger-lès-Domart et ont visité l'importante église romane de Berteaucourt-les-Dames en compagnie de M. le Curé de la paroisse. Toutes les parties de cet intéressant édifice, d'un style fort rare dans notre département, ont été l'objet d'un examen approfondi. Les belles sculptures du portail principal, les chapiteaux du portail latéral, l'alternance de piliers ronds ornés de colonnettes, le superbe bas-relief renaissance du chœur ont particulièrement appelé l'attention ainsi que l'intelligente restauration de l'édifice due au talent de M. Duthoit qui a su rétablir cette belle église sans la rebâtir entièrement comme il arrive trop souvent à notre époque.

Après une visite à la pittoresque chapelle rappelant un miracle de saint Gauthier, les membres de la Société ont rapidement franchi dans les voitures amenées par M. l'abbé Danicourt les dix kilomètres qui séparent Berteaucourt de Naours en traversant Halloy-lès-Pernois, Havernas et Wargnies.

Arrivés à Naours, où M. l'abbé Danicourt leur à offert la plus large et la plus gracieuse hospitalité, les excursionnistes ont visité l'église, où ils ont remarqué principalement l'aspect extérieur et le singulier escalier qui mène aux orgues, puis divers objets intéressants de toute nature recueillis dans le pays par M. le Curé.

Après le dîner a eu lieu la visite des carrières, principal but de l'excursion. L'étude de ces immenses souterrains a déjà occupé une de nos séances les plus intéressantes, et, au cours de toute la visite, qui n'a pas duré moins de deux heures et demie, nous avons pu nous rendre compte de l'importance de la découverte faite par M. l'abbé Danicourt et due à sa

science, à son intelligente persévérance et au zèle dont il à su animer ses paroissiens. Sept cents mètres de galeries desservant plus de deux cents chambres, ont été successivement parcourus et partout nous avons pu saisir la preuve de l'habitation de ce village souterrain, les divers travaux exécutés par les réfugiés pour leur commodité bien relative il est vrai, le soin avec lequel étaient disposés les chambres et les corridors, l'habileté des carriers qui les avaient creusés, et les soins des habitants de Naours qui avaient installé trois chapelles se communiquant et formant avec les chambres voisines ou contigues une véritable petite église. M. l'abbé Danicourt a, en allumant des feux de bengale, fait saisir les moindres détails des immmenses voûtes qu'on remarque à divers endroits, et avant de sortir a bien voulu adresser un toast à la Société d'Émulation d'Abbeville, qui était la première société savante visitant en corps les carrières au point de vue archéologique.

Après avoir fait les plus chaleureux adieux à M. le Curé de Naours et lui avoir adressé les plus sincères félicitations sur l'importance et l'intérêt de sa découverte, les excursionnistes ont gagné à pied la gare de Canaples et sont rentrés à Abbeville, rapportant le meilleur souvenir de cette première excursion archéologique de la Société d'Émulation, qui a été favorisée par le plus beau temps, et dont la réussite absolue est d'un heureux présage pour celles qui suivront.

Lorsque les membres de la Société furent sur le point d'achever leur exploration, ils s'arrêtèrent, avant de sortir, sur la place Fourdrinoy, à laquelle aboutis-

sent les quatre grandes artères des souterrains, et, lorsqu'ils furent placés en cercle autour de la table formée de quatre blocs de pierre assemblés avec art, table sur laquelle on offrira, à l'avenir, le vin d'honneur aux membres des sociétés chorales ou musicales qui prendront part aux fêtes célébrées dans les carrières, M. le curé de Naours s'exprima en ces termes :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
« MESSIEURS,

« C'est la première fois, selon toute probabilité, qu'une société savante vient, en délégation, visiter le pays de Naours [1] et descendre dans ses catacombes. Sans doute les Bénédictins de Corbie, qui comptaient Naours au nombre de leurs plus belles possessions et de leurs plus belles paroisses en Picardie, ont foulé avant vous ce vieux sol, et je me plais à croire que le savant Dom Grenier et ses illustres collaborateurs, qui résidaient à quelques lieues d'ici seulement, ont fait plus d'une excursion dans leur belle campagne de Naours. Mais leurs excursions n'ont jamais eu le caractère de la vôtre.

« Je suis doublement heureux, Monsieur le Président, Messieurs, de l'honneur que vous faites à moi et à ma paroisse, et de l'encouragement que vous apportez à mes travaux.

« Je vous félicite et surtout je vous remercie de la démarche que vous faites aujourd'hui.

« J'en suis d'autant plus heureux que ces encoura-

[1] On prononce Naur.

gements me viennent de personnes distinguées par leur position, leurs talents, leurs connaissances variées, leur science même, lesquelles habitent Abbeville, cité bien chère à mon cœur. C'est à Abbeville que j'ai été élevé, que j'ai acquis le peu de littérature que je possède et que j'ai puisé pour la première fois le goût des recherches historiques.

« J'étudiais à Abbeville lorsque M. Boucher de Perthes, une des illustrations de notre Société, faisait ces découvertes qui agitaient le monde savant, créait une nouvelle science, la science des silex taillés. Il me souvient qu'au début de ses travaux il rencontra des contradicteurs, des rieurs même ; mais il a marché envers et contre tous les obstacles et la science a couronné ses efforts. Ce souvenir s'est présenté bien souvent à mon esprit au cours des travaux exécutés dans ces souterrains, non pas que j'aie la pensée de faire le moindre rapprochement entre mes faibles recherches et les grands travaux de votre compatriote (loin de moi une telle pensée !) ; mais je tiens à vous dire, Messieurs, que son exemple m'a encouragé à surmonter les obstacles, les contradictions que j'ai rencontrés avant de mener à bonne fin l'étude de nos carrières.

« Une de mes règles en histoire et en archéologie a toujours été celle-ci : Depuis six cents ans, les guerres, les révolutions ont détruit une grande partie de nos archives ; dès lors, à défaut d'archives, nous devons interroger le sol, ce grand chartrier des siècles, et le sol nous répondra en produisant les témoins du passé. Aussi bien, après avoir exploré le sol des carrières, nous porterons nos investigations dans les champs ; déjà, les vestiges d'établissements romains nous ont

livré, en plusieurs lieux différents, une partie de leurs richesses archéologiques.

« Nous continuerons d'explorer cette antique terre de Naours si féconde en souvenirs historiques.

« Je suis de ceux qui croient au progrès véritable, qui attendent chaque jour que de nouvelles découvertes viennent enrichir le domaine de la science ; et puisqu'ici nous sommes sur le terrain même de la géologie et de l'archéologie, j'ajouterai que je suis de ceux qui fondent les plus belles espérances sur ces deux sciences.

« Monsieur le Président, Messieurs, la Religion a déjà consacré les travaux exécutés dans nos souterrains par les différentes fêtes que nous y avons célébrées ; mais aujourd'hui c'est la science, l'archéologie, l'histoire personnifiées par vous qui leur donnent une seconde consécration. Honneur à vous, Messieurs, et merci !... Au bas du *Tableau des Fêtes* une mention spéciale rappellera votre visite d'aujourd'hui [1]... »

Après cette allocution, M. DELIGNIÈRES, Président de la Société d'Émulation, prend la parole à son tour, et, en quelques mots d'improvisation, il remercie M. l'abbé DANICOURT de la réception brillante et toute cordiale dont ses collègues et lui ont été l'objet. Il rend

[1] En prononçant ces paroles, M. le curé de Naours montra d'un geste indicateur le *Tableau des Fêtes*. C'est un grand bloc de pierre que les carriers des siècles derniers avaient essayé d'extraire en taillant tout autour pour le dégager ; mais, n'y ayant pas réussi, ils l'ont laissé pour ainsi dire suspendu dans la paroi de cette large salle. La face en a été aplanie récemment et taillée en forme d'écu. On y inscrit les fêtes au fur et à mesure qu'elles ont lieu, ainsi que les dates mémorables.

un hommage mérité à l'homme érudit, persévérant et courageux, qui, aidé par une population active et dévouée, a su, par des travaux témoignant de sa constance et de ses efforts, retrouver l'entrée de ces immenses carrières si longtemps inexplorées.

M. le Président rappelle ce qui l'a le plus frappé, ainsi que ses collègues, dans cette longue visite : les chambres de dimensions diverses, aux plafonds formés par une solide couche de silex et avec leurs niches grandes et petites, les ouvertures de portes usées par le frottement, les longues galeries si bien dégagées aujourd'hui, les pièces servant d'étables avec les anneaux creusés dans la craie, puis la chapelle avec ses trois autels, les puits d'un immense développement servant à la fois de tuyaux d'aération et de cheminées, etc. Il fait ressortir le soin et la patience avec laquelle l'intelligent explorateur de ces carrières a réuni dans un petit musée les divers objets par lui trouvés. Ces objets, non moins que les dates tracées sur les parois, indiquent les époques d'habitation.

Dans le cours de cette longue promenade souterraine, ajoute M. Delignières, notre savant correspondant a fait part à ses collègues de ses longues et patientes observations, et il a pu se convaincre de tout l'intérêt que chacun y a pris. Enfin, plusieurs des chambres les plus spacieuses, certains entrecroisements des couloirs, l'ensemble des salles formant la chapelle, éclairés par des feux de Bengale, ont produit des effets réellement merveilleux.

M. le Président termine en disant que la Société d'Émulation d'Abbeville ne pouvait mieux inaugurer ses excursions archéologiques. C'est à l'invitation de M. l'abbé Danicourt que ses membres doivent d'être

venus en grand nombre visiter cette ville souterraine, qui comptera désormais parmi les curiosités historiques du département.

La Société est heureuse et fière de figurer la première parmi les compagnies savantes qui viendront l'explorer à leur tour ; enfin, chacun des excursionnistes emportera un souvenir durable de la gracieuse réception de M. le curé de Naours, et la relation de la visite des carrières ne sera pas l'une des pages les moins intéressantes des annales de la Société.

LES SOUTERRAINS-REFUGES DE NAOURS

Rapport sur les fouilles pratiquées dans les carrières de Naours du 10 novembre 1888 au 10 février 1889

Lecture faite par M. l'Abbé Danicourt, *membre correspondant, à la séance du 4 avril 1889*

I

Antiquité des Souterrains-Refuges de Naours. Faits archéologiques.

Messieurs,

La question des souterrains de Naours a fait un grand pas depuis un an. De récentes et précieuses découvertes sont venues ajouter de nouveaux éléments à ceux que j'avais déjà réunis, compléter les données

historiques et caractériser les différentes époques pendant lesquelles les carrières de Naours ont servi de refuge.

D'abord, une circonstance particulière vint, dans le cours de l'année 1888, redoubler mon ardeur pour la reprise des travaux et me faire concevoir de nouvelles espérances.

Dans le courant de juin, j'eus la bonne fortune de trouver aux Archives nationales un dénombrement de la terre de Naours, daté de 1331.

Ce dénombrement, qui ne compte pas moins de 43 pages in-folio, se trouve dans les archives provenant de l'abbaye de Corbie dont relevait Naours.

Il n'est lui-même qu'une partie de celui qui a pour titre : « Dénombrement fait en 1331 des biens fonciers de l'Abbaie de Corbye contenus en quatre volumes portant les noms des quatre évangélistes, Mathœus, Marcus, Lucas et Joannes ; on lit en tête de ce dernier : « En che papier sont contenues les terres, rentes, dismes, terraiges et chens (cens) des villes et lieux qui s'en suivent. »

Ce dénombrement a été fait au début de la guerre de Cent ans par l'abbé de Corbie pour payer sa part contributive dans le don que le clergé de France faisait au roi pour subvenir aux charges de l'État.

Dans cette pièce, des plus précieuses pour l'histoire de Naours, il est souvent fait mention des carrières à propos des bois, des champs et autres terrains qui couvraient la *Montague du Guet* au-dessous de laquelle s'étendaient déjà les carrières ; il en est également fait mention à propos des habitations et des jardins qui s'étendaient de trois côtés le long des flancs de la dite montagne ; enfin à propos des chemins qui

passaient au-dessus ou la cotoyaient à sa naissance.

D'après tout cela, il est évident que les carrières de Naours ont été creusées avant la guerre de Cent ans puisque, à cette époque, elles étaient au moins aussi vastes que de nos jours ; je dis, au moins aussi vastes, car, malgré les travaux considérables exécutés depuis quinze mois, je ne suis pas sûr d'avoir tout découvert.

Dès lors, les présomptions historiques que j'ai émises l'an dernier, à la suite du travail lu à la séance de la Société des Antiquaires de Picardie, sont devenues des affirmations.

La première et la plus importante, est que, d'après la tradition (dont se sont fait les échos plusieurs auteurs), on a commencé à creuser les carrières de Naours à l'époque des invasions normandes, et que l'on a poursuivi et achevé ce travail en grande partie, sous la féodalité. Car, tout homme sérieux, qui les a seulement parcourues, ne peut mettre en doute qu'il a fallu plusieurs siècles pour effectuer un tel travail, attendu qu'on ne les creusait pas à plaisir mais selon les besoins des constructions de châteaux, d'églises, d'habitations, etc. On utilisait les matériaux au fur et à mesure, et l'on préparait des habitations ou refuges pour les invasions ou guerres à venir : la disposition intérieure le démontre à l'évidence.

La seconde série de présomptions émises l'an dernier, que je place au rang d'affirmations historiques, est celle-ci : Les souterrains de Naours ont servi momentanément de refuge, à plusieurs reprises, pendant la guerre de Cent ans ; pendant les guerres de François Ier et de Henri II ; sous la Ligue pour les catholiques d'abord, ensuite pour les huguenots ; pen-



dant la guerre de Trente ans ; enfin pendant les guerres du commencement du règne de Louis XIV.

C'est ce que j'établirai dans la troisième partie de môn travail en m'appuyant sur les objets divers trouvés dans nos fouilles, objets qui sont comme autant de pièces à conviction.

La découverte des souterrains de Naours, oubliés depuis soixante-cinq ans, bien avant le réveil des études archéologiques dans notre contrée, l'élucidation des questions qui s'y rattachent, constituent un fait archéologique dont l'importance n'échappera à personne : c'est, qu'en thèse générale, on doit revenir à l'opinion énoncée par des archéologues des siècles derniers, à savoir que bon nombre de carrières de notre province remontent aux invasions normandes. Au siècle dernier, le savant abbé Lebœuf, du clergé de Paris, est venu faire des études en Picardie, notamment à Marcelcave et en diverses localités du Santerre. A la suite de ses recherches, l'éminent écrivain n'hésita pas à affirmer que la plupart de nos carrières remontent aux invasions normandes.

Un auteur qui a écrit avec une certaine compétence sur les souterrains de Picardie n'a pas craint d'infirmer les assertions de M. l'abbé Lebœuf en prétendant qu'ils ne remontent pas, pour la plupart, au delà des invasions espagnoles. Un peu plus de réflexion et surtout des études plus approfondies faites dans les souterrains mêmes, auraient dû changer sa manière de voir. Si je m'étais borné, par exemple, à parcourir nos souterrains sans y faire piocher dans tous les coins et recoins, je n'aurais guère eu de résultats positifs.

Il se peut qu'il y ait en Picardie des carrières de moindre importance que celles de Naours creusées



PLAN DES

SOUTERRAINS-REFUGES

DE



MODIFIÉ D'APRÈS LES DÉCOUVERTES

OPÉRÉES EN 1888-1889

N
E
O
S

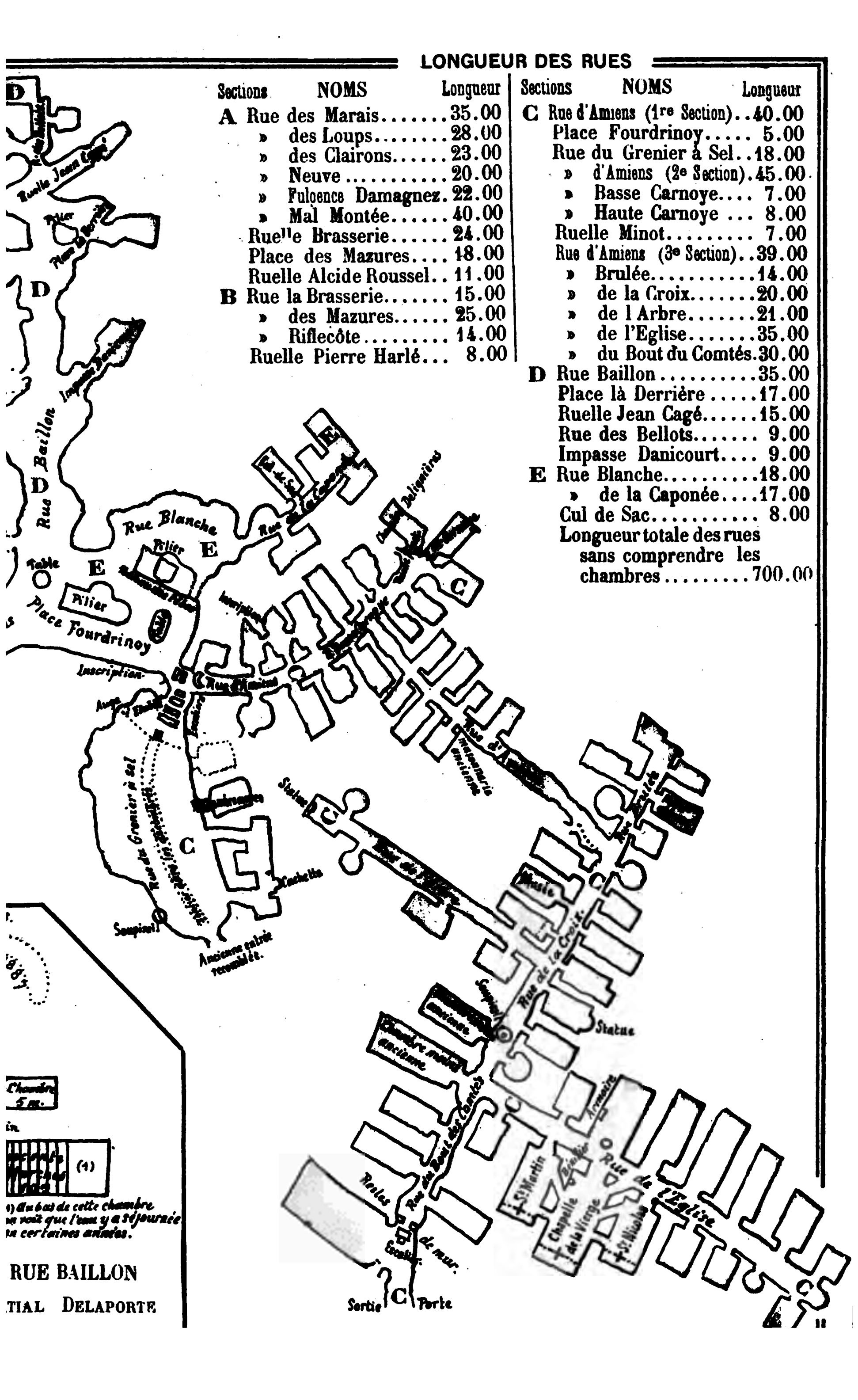
Colonne
Borne
Ruelle A. Rousse
B
Soupirail (ou de chevaux et de brebis.)
ancienne étable.
A
Borne saillie pour attacher les bestiaux
Etable de Bethléem
Ruelle de la Brasserie
B
Place des Mazures
A
Descente
Trou à fumier
Rue Malmontée
Ruelle Brasserie
Mur
Pierre
R. des Loups
Rue des Clairons
Rue Neuve
Grotte des Carriers
A
Rue des Mazures
Rue Ribecote
Soupirail recomblé
B
A
Rue Fulgence Damagnez
Calvaire
Rue des Marais
A
Descente
C
Soupirail
Rue
C
Rue d'Amiens
Porte découverte le 15 Décbre 1887
Murailles et Porte construites en 1889
Soupirail
Soupirail
ancienne entrée recomblée
Chemin des Souterrains
Petite Rue ou Rue de la Carrière
Sentier de derrière les Carrières.
Couloir percé en
Chambre 8 m
Puits percé en 1866
Découverte du
Chambre 5 m

ECHELLE

5 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100m

MUCHE DE

SOUTERRAIN



LONGUEUR DES RUES

Sections	NOMS	Longueur
A	Rue des Marais	35.00
	» des Loups	28.00
	» des Clairons	23.00
	» Neuve	20.00
	» Fuloence Damagnez	22.00
	» Mal Montée	40.00
	Ruelle Brasserie	24.00
	Place des Mazures	18.00
	Ruelle Alcide Roussel	11.00
B	Rue la Brasserie	15.00
	» des Mazures	25.00
	» Riflecôte	14.00
	Ruelle Pierre Harlé	8.00
C	Rue d'Amiens (1re Section)	40.00
	Place Fourdrinoy	5.00
	Rue du Grenier à Sel	18.00
	» d'Amiens (2e Section)	45.00
	» Basse Carnoye	7.00
	» Haute Carnoye	8.00
	Ruelle Minot	7.00
	Rue d'Amiens (3e Section)	39.00
	» Brulée	14.00
	» de la Croix	20.00
	» de l'Arbre	21.00
	» de l'Eglise	35.00
	» du Bout du Comtés	30.00
D	Rue Baillon	35.00
	Place là Derrière	17.00
	Ruelle Jean Cagé	15.00
	Rue des Bellots	9.00
	Impasse Danicourt	9.00
E	Rue Blanche	18.00
	» de la Caponée	17.00
	Cul de Sac	8.00
	Longueur totale des rues sans comprendre les chambres	700.00


OF
MICH.

pendant l'invasion espagnole, mais je pense, qu'en thèse générale, on doit revenir à l'opinion de l'abbé Lebœuf.

Les travaux exécutés depuis quinze mois dans les souterrains de Naours par les habitants de ce pays constituent un autre fait archéologique également digne de remarque : c'est, si j'ose le dire et si je ne me trompe, un des travaux les plus importants faits en ce genre dans le cours de notre siècle. Sans doute, mes paroissiens, en répondant à mon appel, cherchaient à m'être agréables et contribuaient en même temps à une œuvre qui est une gloire et un élément de prospérité pour leur pays, mais, pour moi, tout ce qu'ils ont fait n'est pas autre chose qu'un travail archéologique.

Après m'avoir donné en 1887-1888 onze cents journées d'homme d'une moyenne de dix heures par jour d'un travail actif, ils m'ont encore donné cet hiver l'équivalent de cinq cents journées de travail. Vous voyez d'ici, Messieurs, le travail qui a été fait, travail de géants, tant pour la découverte de nouvelles rues ou galeries que pour le déblaiement complet de nos souterrains et pour les fouilles pratiquées. Je dois ajouter que des travaux importants de maçonnerie ont été effectués pour consolider le maître pilier de la place centrale, que d'autres travaux sont en voie d'exécution pour la construction d'une entrée monumentale avec portes bien conditionnées, de manière à empêcher que nos carrières ne se referment plus jamais à l'avenir.

De tout cela, il résulte que les carrières de Naours sont, à l'heure qu'il est, une sorte de monument historique présentant l'aspect d'un village souterrain em-

brassant dans son ensemble vingt-six galeries ou rues auxquelles nous avons donné les noms des rues de Naours ; une sorte de village comptant près de deux cents habitations ou chambres, portant chacune son numéro ; dix d'entre elles sont larges et profondes comme des voûtes d'église. Parmi ces vingt-six galeries ou rues, douze sont bordées de chambres et présentent l'aspect des anciens cloîtres d'abbaye le long desquels s'ouvrent des cellules carrées, aux portes étroites et absolument semblables. La plupart des chambres mesurent vingt pieds de long, en moyenne, sur neuf pieds de large.

A cela il convient d'ajouter la présence de trois chapelles dont les autels, taillés dans la pierre, existaient lors de la première découverte ; la présence de six puits pour l'aération ou soupiraux dont plusieurs ont servi de cheminées à différentes époques ; la présence d'un puits à eau communiquant avec les carrières par une galerie souterraine ; l'existence de quatre portes ou entrées, dont trois étaient dissimulées au fond de jardins ou dans des broussailles.

A cela il faut encore ajouter la création d'un musée composé d'objets trouvés dans les fouilles pratiquées depuis quinze mois ; la création d'un ossuaire renfermant les ossements d'animaux recueillis un peu partout dans les souterrains. Enfin, à la suite des déblais considérables effectués à la jonction des quatre artères principales, il en est résulté l'ouverture d'une sorte de place publique où l'on peut, au centre même des carrières, donner des fêtes.

Cet ensemble de choses fait des souterrains-refuges de Naours une merveille de plus en plus intéressante à visiter. Aussi bien les vingt mille visiteurs qui les

ont parcourus en 1888 en ont porté assez loin la renommée.

II

Nouvelles preuves, nouveaux éléments apportés pour confirmer l'habitation momentanée des Souterrains.

Dans les travaux que j'ai publiés au cours de l'année 1888 et dont vous avez, Messieurs, le résumé entre les mains, j'ai accumulé, si je puis dire, les preuves d'habitation momentanée de nos souterrains ; car c'est là ce qu'il y a de plus frappant dans la question qui nous occupe et ce qui différencie les carrières de Naours d'un grand nombre de carrières de Picardie.

Je reviens à la charge aujourd'hui en m'appuyant sur nos récentes fouilles et trouvailles, et je puis affirmer de nouveau l'habitation de nos souterrains en général et préciser davantage les différentes époques pendant lesquelles ils ont été utilisés comme refuges.

Les travaux exécutés cet hiver ont eu pour résultat d'amener la découverte de deux nouvelles portes ou entrées dont nous avions soupçonné l'existence l'an dernier et dont j'ai parlé plus haut. Elles étaient dissimulées au fond de jardins, cachées derrière les habitations, preuve évidente qu'elles n'étaient point des entrées de carrières proprement dites offrant une large porte accessible à tous, même aux voitures, mais des portes de refuges dans lesquels on pen-

sait bien échapper aux regards investigateurs de l'ennemi.

Outres ces portes dissimulées, les travaux de déblaiement ont amené la découverte de restes de murs échelonnés dans la partie des grandes artères voisine des entrées principales ; ce qui prouve qu'il y avait des entrées successives munies de portes pour la défense, précautions et dépenses plus qu'inutiles pour de simples carriers. Ce fait est patent pour les deux entrées de la grande artère C. (Voir le plan.)

En outre, les travaux considérables de déblaiement opérés dans les artères A, D, E, regardés jusqu'ici comme des carrières proprement dites, ont eu pour résultat de nous révéler, d'abord, que l'artère B, section importante de nos souterrains, a servi de refuge aux bestiaux : toutes les parois inférieures sont usées par des frottements. Non loin de l'étable de Béthléem, nous avons trouvé une vaste excavation remplie dans toute son étendue d'une couche de soixante centimètres de poussière noire, sorte de terreau desséché ressemblant à du tabac en poudre. Ce lieu situé au centre des grandes étables n'était autre que le trou au fumier. Non loin de là, nous avons trouvé des ossements de chevaux, de vaches, de chèvres, de porcs et de brebis.

Dans différents endroits de l'artère A, on aperçoit des bornes taillées autour desquelles on passait le lien qui attachait les bestiaux ; ce qu'on trouve surtout fréquemment, et que je n'avais pas remarqué l'an dernier, ce sont des trous creusés dans les pierres saillantes, sorte d'anneaux dans lesquels on passait les liens qui retenaient les bestiaux.

J'ai parlé aussi des travaux effectués dans les

artères D et E ; nous avons une fois de plus acquis la conviction qu'elles sont d'anciennes rues régulières bordées de chambres, lesquelles ont servi de refuge. Ces deux artères, dont la pierre est très-belle, ont tout simplement été élargies et gâtées par les carriers du commencement de notre siècle. Dans toutes les chambres qu'ils ont respectées et qui se trouvent aux extrémités de ces deux artères, nous avons recueilli des ferrements de porte, des ustensiles de ménage et d'autres instruments en fer étrangers aux travaux des carriers. Ceci prouve que ces deux artères ont servi de refuge comme toutes les autres.

Quant aux artères B et C, il suffit de jeter un regard sur le plan pour conclure à l'habitation, quand même nous n'en aurions pas déjà donné cinquante preuves.

Quoi qu'il en soit, je veux insister sur ce point et corroborer par de nouvelles données, appuyées sur des pièces à conviction, les affirmations émises l'an dernier en ce qui concerne l'habitation de nos souterrains.

Au cours des travaux exécutés cet hiver, nous avons recueilli dans toutes les chambres et dans toutes les rues des restes de charbon de bois ou braises énormes que l'on employait à faire cuire les aliments.

Nous avons recueilli également partout, quoique en petite quantité, des ossements d'animaux, tels que brebis, porcs, lapins, qui ont servi à la nourriture des habitants de ces sombres demeures.

Nous avons aussi découvert deux squelettes de chats ensevelis dans des excavations voisines des portes de chambre : il y a là une preuve irrécusable d'habitation, car cet animal ne se plairait point seul dans un lieu

obscur, privé de la compagnie de l'homme et surtout privé de nourriture.

Nous avons recueilli, un peu partout, des fragments de vaisselle, de poterie de toutes matières et de toutes façons, en terre rouge, noire, blanche, grise, en grès, en faïence, etc. ; des ustensiles de ménage, tels que couteaux de poche, couteaux de cuisine, rasoirs, ciseaux, lampes en fer et en terre cuite, dés à coudre ; des ferrements de portes, tels que serrures, verrous aux formes variées, gonds, pentures, clenches, clés magnifiques ; des instruments de travail, des coins à fendre le bois ; des manivelles de rouet, des mèches de vilebrequin ; des gouvions, des clés d'essieu à charrues, des ferrements de charrues, des restes de faux, des faucilles à la forme ancienne ; des fers à cheval et à mulet, des bridons, des boucles et des agrafes aux formes variées, etc., etc. ; enfin, des débris d'armes et des monnaies dont il sera parlé tout à l'heure.

De cet ensemble de choses, il résulte à l'évidence que toute une population s'est retirée, avec tout ce que comporte l'habitation, dans les souterrains, y compris ses instruments de travail qu'elle ne voulait pas laisser exposés à la rapacité de l'ennemi.

III

Époques principales pendant lesquelles les souterrains de Naours ont servi de refuge.

La question d'habitation de nos souterrains ne peut plus désormais être mise en doute. Mais il y a une

autre question à préciser, celle des différentes époques pendant lesquelles on s'y est réfugié.

Les nombreuses dates que j'ai recueillies l'an dernier et classées par séries, d'après le degré de patine ou de crasse plus ou moins épaisse qui les remplissait, avaient pour moi suffisamment fixé les époques des divers séjours dans les carrières ; mais, des dates, on peut les récuser en alléguant qu'elles ont pu être gravées après coup ou qu'elles sont contrefaites, chose pourtant bien difficile, vu la quantité, la variété, la forme des lettres ou chiffres de celles que j'ai relevées. Je parle ici seulement pour les incrédules en archéologie, et, pour ceux-là, je vais citer des témoins irrécusables : ce sont les objets dont le style caractérise les époques, ce sont surtout les dates gravées sur les monnaies qu'on ne peut contrefaire.

Que nos carrières aient servi de refuge pendant la guerre de Cent ans, c'est un fait qui a été suffisamment établi par la reconnaissance de soixante-dix-huit dates recouvertes de patine pour la plupart ; par la découverte de deux vases ensevelis dans un tas de suie mêlée de cendre ; par la découverte de clés et autres objets dont la forme accuse le moyen âge ; enfin, par un fait historique bien connu, les ravages des Écorcheurs à Naours, leur séjour dans cette localité et la disparition des habitants pendant un mois consécutif, et, cela à l'une des époques les plus néfastes de la guerre de Cent ans.

Les autres époques historiques sont accusées d'une manière positive, comme on va le voir.

A la suite des travaux de déblaiement opérés un peu partout cet hiver, j'ai entrepris de recommencer les fouilles sérieuses.

D'abord, j'ai porté mes investigations dans ce que nous appelons le *Grenier à sel*, parce que les contrebandiers de la gabelle y avaient un dépôt de sel à la fin du siècle dernier et même sous la Restauration. Après avoir gravi quelques marches, on arrive à l'entrée du grenier à sel, sur une sorte de plate-forme où l'on aperçoit à sa droite une auge taillée dans la pierre, aux contours parfaitement arrondis et même usés par des frottements d'animaux : c'était là que les contrebandiers donnaient à manger à leur âne, à leur mulet ou à un cheval de petite taille. J'ai fait fouiller au pied de cette auge, où le sol sonnait creux, et, à un mètre de profondeur, au-dessous de la terre rapportée il y a longtemps, les ouvriers trouvèrent des pièces de monnaie de l'an VII de la première république : une en argent et quatre en cuivre.

Au delà de cette plate-forme, la rue montait tout à coup d'une façon très abrupte et offrait une suite de monceaux de pierres et de craie durcis sous les pieds des passants. Toutes les fois que les visiteurs avides de tout voir s'aventuraient dans cette direction, ils devaient faire une ascension qui n'était pas sans quelque danger. Pour obvier à cet inconvénient, j'ai entrepris d'ouvrir à travers cette montagne de décombres un chemin qui fût accessible à tous les visiteurs. Bien m'en a pris, car j'ai été largement récompensé de mes efforts. Après quinze soirées d'un travail opiniâtre dans cette partie de nos carrières, après y avoir extrait une couche de deux mètres de matériaux dans toute la longueur de la rue, les ouvriers ont découvert le long de la paroi de gauche toute une suite d'ouvertures annonçant des entrées de chambres. En effet, il y avait là six belles chambres entièrement recomblées

qui recélaient des objets précieux pour l'archéologie.

D'abord, dans un corridor donnant accès à quatre belles chambres, nous avons trouvé une hallebarde François Ier, puis une grande fourche à l'usage de la culture et introduite en ce lieu, non pour y entasser du blé en gerbes, mais pour se défendre ; un peu plus loin, un heurtoir ou main de fer très curieux, une clenche, des restes de cuir, une boucle armée d'un ardillon d'une forme originale, un support ou guide d'arquebuse, des fragments de grands vases en terre et en grès.

Dans l'une de ces chambres, au milieu d'un tas de fragments de pierre noircis par le temps, les ouvriers ont trouvé la date de 1522 gravée sur un moellon.

Tout cela rappelle, à n'en pas douter, le séjour fait dans les carrières, sous le règne de François Ier, à l'époque où les Anglais ravageaient les environs de Naours.

Un peu au-dessous de l'entrée de la galerie en question, mais toujours dans le Grenier à sel, nous avons trouvé une nouvelle chambre dont l'entrée avait été fermée à dessein par un mur en maçonnerie, détail qui me fit soupçonner quelque mystère. En effet, à peine eus-je pu y pénétrer que je découvris dans une petite armoire triangulaire creusée dans l'une des parois de la chambre, une pièce de monnaie couverte d'un millimètre de poussière noire et remplie de vert-de-gris ; cependant, cette pièce à l'effigie de Louis XIII était à fleur de coin et portait la date de 1638. Il est évident qu'elle a été placée là à dessein à la suite du départ des Espagnols, dont la présence glaçait de terreur au souvenir des ravages épouvantables qu'ils avaient exercés pendant l'*année de Corbie*. Lorsque

8

les habitants de Naours ont quitté leurs demeures souterraines vers 1640, quelques-uns d'entre eux ont eu cette heureuse idée. Ce fut pour moi une véritable satisfaction de trouver cette pièce qui attendait depuis deux cent cinquante ans pour m'apporter un témoignage authentique de la guerre de Trente ans.

Pendant qu'une dizaine d'ouvriers sérieux exploraient le Grenier à sel, j'en avais une trentaine d'autres que je groupais sur différents points au nombre de cinq ou dix, ayant soin de placer quelques hommes sérieux dans chaque groupe, de manière à ce qu'il n'y eût pas de supercherie possible. Au reste, je puis affirmer que tous les objets de quelque valeur archéologique ont été trouvés par devant quatre ou cinq témoins. D'autre part, la rouille qui recouvrait les objets en fer, la patine qui recouvrait les pièces de monnaie rendaient impossible toute supercherie, chaque objet m'étant remis séance tenante.

C'est dans ces conditions que nous avons entrepris de fouiller en janvier les rues des *Masures* et de la *Brasserie*, en enlevant partout, dans les galeries ainsi qu'aux entrées des chambres, vingt centimètres de terre mêlée d'argile, de cendres, de charbons et de détritus de toutes matières. Quant aux chambres, à part quelques fragments de charbon de bois et quelques restes de poterie, leur sol était absolument net.

Dans ces deux rues, nos recherches ont été des plus fructueuses et sont venues confirmer le fait établi l'an dernier, à savoir que nos souterrains, après avoir servi de refuge aux catholiques pendant la Ligue, ont été occupés par les huguenots, la plus grande partie des pièces trouvées jusqu'à ce jour étant à l'effigie de chefs calvinistes. Outre les gonds, les

pentures, les ciseaux, les couteaux, les lampes, les clés de toute beauté auxquelles j'ai fait allusion précédemment, ces deux galeries nous ont donné des fragments de poterie très ancienne à fleurs vertes, jaunes, pâles, à fleurs vernissées rouges, regardées comme de la poterie de Henri II, Henri III. Elle nous ont encore donné une médaille de la Sainte-Face de N.-S., d'un beau relief; une monnaie en argent un peu plus grande qu'une pièce de 50 cent., sans effigie, mais portant une fleur de lis marquée au poinçon, assez semblable aux monnaies de siège; une autre pièce un peu plus grande de Charles IX, etc.

La pièce plus importante trouvée dans cette rue est également en argent, grande comme une pièce de 2 fr.; elle est aux armes de Henri IV, autour desquelles on lit la devise: *Gratia Dei sum Rex*, et la date 1590. Le revers porte une croix pattée dont les bras alternent avec des fleurs de lis; autour on lit: « Henri IV roi de France et de Navarre. »

Enfin, à la suite des fouilles exécutées dans la partie que nous appelons le *Bout-des-Comtes*, après avoir enlevé un mètre de matériaux auxquels étaient mêlés des débris de bois pourri et de mortier d'argile provenant des clôtures des chambres, nous avons recueilli de nombreux objets, entre autres, la croix d'une garde d'épée; et, finalement, nous avons trouvé sur le sol primitif de cette rue, en présence de six témoins, entre autres M. Ducrocq, médecin à Naours, une pièce d'or de Philippe II, roi d'Espagne, du temps où les Espagnols étaient alliés aux Ligueurs.

Cette pièce, d'un or très fin et sans alliage, pèse

deux grammes de plus qu'un Louis de vingt francs de notre monnaie actuelle.

En résumé, la 1re série de monnaies qui en compte le plus se rapporte au temps de la Ligue, mais il est à remarquer que ce sont, pour la plupart, des monnaies de chefs calvinistes, ce qui dénote un double séjour dans les souterrains pendant la Ligue.

La 2e série est formée de monnaies à l'effigie de Louis XIII et de divers membres de la famille de Bouillon, de 1630 à 1640 ; elle est relative à la guerre de Trente ans.

La 3e série est formée de monnaies et de jetons du commencement du règne de Louis XIV, lors du retour des Espagnols dans nos parages.

En fait de débris d'armes, outre la hallebarde, la fourche et le support d'arquebuse dont j'ai parlé plus haut, nous avons encore trouvé, dans le Bout-des-Comtés, des chiens de fusil à pierre et des pointes de javalots d'arbalète.

A celui qui objecterait que ce n'est pas beaucoup pour des souterrains aussi vastes, je répondrai que c'est beaucoup au contraire, quand on vient à penser que nous n'avons recueilli que les restes des objets emportés par nos ancêtres, lorsqu'ils quittaient leurs retraites momentanées ; surtout quand on se rappelle que presque toutes les chambres ont été nettoyées après chaque occupation, puisque le sol en est parfaitement net. C'est seulement dans les galeries ou encore dans certaines chambres situées à l'extrémité des grands quartiers, là, en un mot, où l'on avait accumulé les balayures, que nous avons recueilli ces objets qui composent notre petit musée historique et

qui sont comme autant de pièces à conviction de l'habitation de nos souterrains à diverses époques désormais bien déterminées.

L'ART ET LES ARTISTES EN PICARDIE

Lecture faite par M. ÉM. DELIGNIÈRES *à la séance du 2 décembre 1888*

NOTE

Sur Jean-César MACRET, Graveur d'Abbeville, et sur de MAUTORT, Chansonnier Abbevillois

Dans une note présentée à la Société en 1881, je faisais connaître que *Macret (Charles-François-Adrien)*, le graveur abbevillois seul connu jusqu'alors de ce nom, avait eu un frère *(Jean-César)*, graveur également, et qui avait surtout travaillé pour des illustrations d'ouvrages.

La découverte de vignettes de date postérieure à la mort du premier, remontant à 1783, m'avait mis sur la voie, et j'avais retrouvé à l'état civil les actes de baptême des deux frères dans les registres de l'ancienne paroisse Sainte-Catherine, à Abbeville. L'aîné était né en 1751, le second dix-huit ans plus tard, en 1768 ; nous n'avons pas encore la date de la mort de celui-ci, et le dernier ouvrage illustré par lui : *Racine, édition Crapelet*, porte la date de 1811.

Depuis 1881, le hasard des catalogues m'a mis sous

les yeux un petit volume avec vignettes de Jean-César Macret; publié en 1812, il doit être assez rare aujourd'hui, car, depuis de longues années de recherches, je n'en avais trouvé nulle trace. Cet ouvrage présente pour nous un autre intérêt : il renferme une pièce de vers d'un chansonnier abbevillois : *de Mautort*, sur lequel nous n'avons jusqu'ici que peu de renseignements.

Le volume, in-32, est intitulé : *L'enfant de la joie ou le petit Vadé et autres chansons avec six jolies gravures; à Paris, chez Rosa, libraire, rue de Bussy, n° 15.* A la suite de ce titre, et lui donnant date, se trouve le *calendrier pour l'année 1812* qui commence le volume. Puis vient un avis de l'éditeur, qui explique que « le cas que faisait Voltaire du talent réel de Vadé a engagé à mettre en chants les deux poëmes les plus originaux de cet auteur ingénieux et facile qu'on a si justement surnommé le *La Fontaine* de son genre. »

A la suite, et comme une sorte de seconde préface ou de présentation du recueil au lecteur, on a inséré une petite pièce en vers intitulée : *Vadé, par un fort de la Halle*, en sept strophes, avec ce nom d'auteur à la fin : *M. de Mautort.* La pièce est une apologie de Vadé présentée sous un tour badin, d'une allure et d'un style qui s'inspire absolument du genre du poëte des halles et des carrefours.

L'auteur de cette pièce ne peut être que celui que M. Ernest Prarond mentionne ainsi dans *les Hommes utiles de l'Arrondissement d'Abbeville :* « Mautort (Jacques Benoit de) un des fondateurs du théâtre du Vaudeville, naquit à Abbeville, le 29 mai 1745 et mourut à Paris, le 10 octobre 1819. » Notre Prési-

dont honoraire qui, depuis plusieurs années, continue avec tant d'érudition ses recherches sur l'histoire littéraire d'Abbeville, voudra bien nous faire connaître à quelque jour les œuvres du chansonnier abbevillois.

Le recueil contient, dans une première partie, *La pipe cassée*, mise en chansons *ou pots-pourris*, et, dans une seconde partie, une longue série de pièces en vers, au nombre de soixante-six, avec une pagination différente, sous le titre : *Bouquets poissards* (le titre est exact) *et autres chansons choisies de Vadé.*

Pour en revenir à Macret (Jean-César), l'illustrateur de ce petit volume, ses vignettes sont au nombre de six, soit cinq pour la première partie et une au commencement de la seconde ; elles sont toutes signées *Macret sculp.* sans autre mention. Ces pièces, probablement composées par le graveur lui-même, sont très finement burinées et la plupart d'un assez joli dessin ; les détails en sont étudiés et assez finis, eu égard surtout aux très petites dimensions des vignettes et au nombre parfois assez grand des personnages qui y figurent. Elles portent toutes 0,068 mil. de haut sur 0,045 de largeur.

La première pièce est un frontispice ; elle représente une femme, en costume antique, debout dans un jardin et paraissant montrer le buste de Vadé (vraisemblablement) qui est posé sur une colonne. La dernière sert également de frontispice aux *Bouquets poissards* qui forment la seconde partie du volume ; elle représente trois femmes debout, dans la campagne, entourant le buste d'un homme également placé sur une colonne, comme dans la première vignette ; elles tiennent une guirlande et deux d'entre elles vont lui placer une couronne sur la tête.

Les autres pièces se rattachent aux sujets traités dans la première partie du recueil ; elles représentent, d'une façon pittoresque, et souvent mouvementée, des scènes bachiques et pimentées. Nous en avons pris la description détaillée pour servir à un catalogue raisonné que nous nous proposons de dresser, à quelque jour, des œuvres des deux frères Macret, dont l'aîné surtout peut être rangé parmi nos bons graveurs.

ERRATUM

—

Page 84, vers 6 :
Au lieu de : ***Austrasia milite,*** **lisez :** ***Austria milite.***

Séance du 11 juillet 1889

PRÉSIDENCE DE M. A. VAN ROBAIS, VICE-PRÉSIDENT

MM. R. Macqueron, l'abbé O. Godard et l'abbé Mille, nommés membres correspondants, remercient de leur admission.

M. H. Macqueron donne un compte rendu succinct de la 56e session de la Société française d'Archéologie qui s'est tenue dernièrement à Évreux et à Dreux.

M. P. de Wailly donne lecture d'une étude sur les artistes picards au salon de 1889. (V. p. 165).

M. Alcius Ledieu lit quelques fragments d'un travail sur les mœurs populaires du Santerre, dont il doit commencer prochainement la publication. La tendance qui se produit sur tous les points de la France de relever les usages locaux tombés en désuétude a donné l'idée à notre infatigable collègue de recueillir tout ce qui concerne le folk-lore d'un bourg important du Santerre ; il passe successivement en revue les jeux et les divertissements du peuple des campagnes, décrit les jeux de crochon, de billon, de platiule, etc. etc. ; rapporte les jeux enfantins avec chant, et les rondes, telles que la *Belle Boiteuse*, le *Cordonnier* et autres ; il s'occupe enfin des êtres imaginaires avec lesquels on effrayait les enfants et des amusettes qui étaient leur récompense ; il cite un certain nombre de phrases-devinettes, fait connaître les superstitions et les croyances populaires qui sont le plus répandues, et termine son intéressant travail en reproduisant les sobriquets appliqués aux habitants de certains villages

du Santerre et de l'Amiénois ; l'auteur fait souvent connaître l'origine de ces sobriquets, dont quelques-uns offrent les particularités les plus plaisantes.

M. Van Robais donne la figure d'un sceau des Minimes d'Abbeville, que, d'après son style, il attribue à la seconde moitié du XVII[e] siècle ; il porte en légende autour du Christ apparaissant à Madeleine :

SIGILLUM. FF. MM. ABBAVILLENSIUM.

Dans une seconde note, le même membre répare une erreur de MM. Lucien Perey et Gaston Maugras, qui font mourir à Abbeville Marmontel, alors que celui-ci mourut à Abloville, près Gaillon (Eure).

Sont élus membres correspondants, MM. F. Poujol de Fréchencourt, Ém. Béthouart, E. de Beaufort et L. Hodent.

Séance du 1[er] août

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

Au nom de ses collègues, M. J. Vayson félicite M. Ém. Delignières, qui vient d'être nommé officier d'Académie ; la Société tout entière est heureuse d'adresser ses éloges à son Président pour une distinction si bien méritée.

M. A. Van Robais lit une lettre de M. L. Delisle relative au manuscrit de Jonas sur la vie de Saint-Vulfran, dans laquelle l'éminent Administrateur de la Bibliothèque nationale attribue à la fin du X[e] siècle ou

au commencement du XI[e] le précieux manuscrit qui fait partie des archives de notre ancienne collégiale.

M. H. MACQUERON donne lecture de documents extraits des manuscrits Siffait concernant le prieuré de Saint-Pierre ; ces détails sont relatifs à la description de l'église et des bâtiments conventuels en 1770, aux travaux de démolition et de reconstruction du prieuré qui eurent lieu depuis cette date jusqu'en 1777, et enfin au récit des principales cérémonies et des nombreuses péripéties qui survinrent au cours des travaux.

M. DE GALAMETZ communique à cette occasion des renseignements concernant l'état du prieuré en 1626, et donne divers détails de construction et de topographie. — Renvoi à la commission des mémoires.

M. E. PRAROND donne lecture d'une partie d'un travail très important actuellement sous presse. Dans ce fragment, l'auteur, rappelant que la commune d'Abbeville existait déjà en 1130, recherche où pouvait être le lieu de réunion des maïeurs et des échevins, qu'il pense avoir été le *ghial*. Comme conclusion à cette dissertation, pleine d'érudition, M. PRAROND, tout en ne prétendant pas fixer l'emplacement du ghial d'une manière positive, suppose qu'il devait se trouver sur la place actuelle du Marché, où subsista l'édifice appelé le petit échevinage, connu aujourd'hui sous le nom de Bourdois.

M. DE CRÈVECOEUR lit la préface d'un travail bio-bibliographique qu'il vient de terminer sur chacun des membres titulaires de la Société d'Émulation. Cette préface, fort étendue et très complète, est un exposé de l'histoire de la Société depuis sa fondation.

L'auteur, dans un style élégant, juste et toujours plein d'esprit, fait connaître les origines de notre compagnie, les vicissitudes qu'elle a traversées, la nature des travaux de ses membres à différentes époques et termine en rendant hommage au rénovateur de la Société, à Boucher de Perthes. Cette lecture, dont l'intérêt ne se dément pas un seul instant, est vivement applaudie, et le travail de M. de Crèvecœur est renvoyé avec un avis très favorable à la commission des mémoires.

M. Alcius Ledieu dépose sur le bureau au nom de l'auteur, M. l'abbé J. Gosselin, un manuscrit intitulé : *Notice historique sur les trois villages de Marquivillers, Grivillers et Armancourt, de l'ancien bailliage de Roye.* M. Ledieu demande, pour l'un des prochains volumes de Mémoires, l'insertion de ce judicieux travail qu'une Société voisine a récompensé. Le renvoi à la commission des mémoires est prononcé.

M. Ém. Delignières lit une note sur un changement de garnison en 1688 d'après une pièce originale portant les signatures de Louis XIV et de Louvois, et indiquant l'itinéraire que devait suivre la compagnie de chevau-légers de Droulin Mesnil-Glaize pour se rendre d'un lieu voisin de Falaise jusqu'à Abbeville. M. Delignières fait remarquer avec quels soins tout était organisé pour un fait de ce genre.

Sont élus membres correspondants : MM. É. Travers, H. Siffait de Moncourt et l'abbé Boursin.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

LES ARTISTES PICARDS AU SALON DE 1889

Lecture faite par M. P. DE WAILLY *à la séance du 11 juillet 1889*

MESSIEURS,

Les recherches sur les hommes et les choses du passé sont ici particulièrement en honneur. N'est-il pas naturel que les moindres détails des événements dont la Picardie fut le théâtre aient pour nous un vif attrait, puisque nous pouvons tenir pour certain que, connu ou inconnu, quelqu'un des nôtres a toujours souffert de ses douleurs, joui de ses joies ?

Ces travaux historiques réclament une application et une érudition qui sont l'apanage de quelques-uns d'entre vous. Car, si chacun y apporte le même intérêt, tous ne peuvent y prendre la même part. Les aptitudes sont diverses. Aussi une Société peut-elle se livrer à une multiplicité d'études qu'une individualité serait impuissante à poursuivre.

Cette pensée m'est venue. Elle m'a encouragé à vous livrer quelques réflexions sur les œuvres exposées au Salon de cette année par nos compatriotes.

Vous ne rejetez pas les Picards qui abandonnent le giron provincial ; je le sais. Vous les suivez d'un œil bienveillant et vous ne les oubliez pas plus qu'eux-

mêmes n'oublient le *pays*. Cette agitation perpétuelle, cette continuelle surexcitation de la vie de Paris ne le leur font-elles pas plutôt regretter ? Beaucoup de ceux qui se croient quelque esprit, quelque talent accourent vers la capitale. N'est-ce pas là qu'on parvient ? — Peut-être.... à force d'énergie. Quelle mêlée ! On coudoie ses rivaux ; chaque jour, on assiste à l'éclosion d'une œuvre nouvelle ; instinctivement, on compare avec son œuvre, on se sent serré de près, dépassé peut-être par un émule. C'est une lutte de tous les instants. On aspire à la célébrité, plus tard à la gloire, — si l'on ne tombe en chemin épuisé ou dégoûté.

Dégoûté par les incessantes intrigues, par les mesquines jalousies, par les faciles succès de quelques-uns à qui l'entregent tient lieu de génie.

Épuisé par un labeur acharné, par une production fiévreuse, intensive.

Car cette vie, au moins, fait sentir la nécessité du travail. Souvent, hélas ! l'intelligence surmenée se déforme. Les conversations de salon, les discussions d'atelier, les appréciations des critiques ont sur ses facultés créatrices une influence néfaste. Peu à peu, comme dit M. Taine, *l'image est étouffée par l'idée.*

Je m'explique. Je prends le mot « paysage » comme exemple. Ce mot n'éveillera plus chez l'artiste l'image de ces sites familiers à son enfance, qui l'ont charmé, qui l'ont ému. Non.

A ce mot surgit le souvenir des tableaux de ses maîtres, chacun d'eux accompagné du blâme et de l'éloge qu'il a suscité. A ce moment, l'artiste n'est donc plus en communication directe avec la nature, l'*image*. Entre l'image simple et naturelle et son pinceau, l'*idée* s'est interposée. Ainsi s'efface la vision de la

nature, de la franche et saine nature sans laquelle aucune œuvre virile et vraie ne peut être conçue.

Les plus grands peintres de notre temps ont senti le besoin de se retremper dans le calme et la paix des champs, d'y rafraîchir, d'y rajeunir leurs sensations. Corot, Daubigny, Millet passèrent la dernière moitié de leur vie loin de Paris. Ils ont remis à la mode les prés et les bois, épris qu'ils étaient de plein air, de grandeur et de simplicité. Méprisant la convention, ils étaient sincères, ils voulurent être vrais. Leurs premières œuvres ne furent pas acceptées sans discussion et voici leur influence devenue prépondérante. Le Salon de cette année en fait foi. Le mouvement dont ils ont été les initiateurs dans le paysage s'est poursuivi dans la peinture de genre. Aujourd'hui, la peinture religieuse et la peinture d'histoire telles que l'ont comprises plusieurs générations succombent à leur tour. M. Francis Tattegrain entre victorieusement dans cette voie nouvelle. Vous savez peut-être qu'il vit sur nos côtes, non pas seulement en déplacement d'été, mais en toute saison, en laborieux qui entend s'abstraire de la vie du monde et travailler en contact intime avec la nature. Voici le sujet du tableau qu'il expose cette année : *Louis XIV visite le champ de bataille des Dunes*. Le cortège royal a quitté la ville dès l'aube. La foule se pressait sur le passage du jeune roi victorieux. Les hommes l'acclamaient ; les femmes, les enfants lui offraient des fleurs. Les fontes de sa selle en sont remplies ; il tient un dernier bouquet à la main. Arrivé sur le champ de bataille, son cheval blanc s'arrête brusquement. Le cou tendu, les naseaux dilatés, il flaire avec effroi un cadavre. Mal enseveli dans le sable, le vent l'a découvert. Tout autour, les

morts surgissent de leur linceul mouvant, et au-dessus tournoient de longues volées de corbeaux. L'émotion saisit le prince adolescent. Pour cacher son trouble et sa pâleur, plus encore que pour combattre les miasmes fétides, d'un mouvement instinctif il porte à ses narines les fleurs qu'il a conservées à la main. C'est la figure principale et c'est bien vers elle que va tout d'abord le regard. Louis XIV est merveilleusement peint et les sentiments qui agitent son âme transparaissent sur son visage. Je ferai le même éloge de Turenne, qui lui explique la bataille et paraît s'excuser de cette tuerie que la politique a rendue nécessaire. De délicieuses figures de gamins vêtus de pourpoints et de manteaux dérobés aux morts se faufilent parmi la suite du roi jusque dans les jambes des chevaux. En voilà bien long sur une seule œuvre, et je veux louer encore les dunes qui ferment la scène, ces dunes parsemées d'oyas dont la cime dorée par le soleil se noie dans les fines transparences du ciel léger. Ah ! ce n'est pas dans la confusion de la vie de Paris que M. Tattegrain eut pu concevoir et mener à bien une œuvre aussi neuve, aussi vibrante, aussi sincère.

J'abuse de vos instants, Messieurs. A en juger par ce début, vous redouterez désormais de me voir prendre part à vos réunions... J'abrège.

Je ne puis pourtant passer sous silence le tableau de M. de Moncourt : *Reddition de Calais.* Les mêmes tendances s'y révèlent. La couleur générale rend bien l'impression d'âpre tristesse des rivages de la Manche incessamment balayés par le vent du large. Les bourgeois de Calais se présentent au roi Édouard en chemise, pieds nus, les jambes rougies par le froid. Les figures sont bien un peu noires et les traits bien

accentués. Dans cette lumière diffuse, les contours devraient s'estomper davantage.

M. Maillard nous offre une vigoureuse étude de *vagues* se brisant sur la jetée de Boulogne.

M. Cabuzel a envoyé une toile importante, très étudiée mais un peu triste : *Une prière à la cathédrale.*

Je ferai le même reproche à M. Gambart pour son *Dernier baiser.* Malgré les graves critiques dont il a été l'objet, je préfère son précédent envoi. Il avait une intensité d'expression que je ne retrouve pas cette année au même degré.

Inquiétude, de M. Boquet, est un joli tableau d'intérieur. La figure de la jeune fille est empreinte d'une douce et intéressante mélancolie ; trop intéressante peut-être, ce qui expliquerait son inquiétude.

Je vous citerai encore de M. Decamp, d'Allery, une *Picarde*, bonne tête d'étude et surtout *Seule*, sujet très simple, suffisamment moderne ; la lumière y est heureusement distribuée. C'est une œuvre sérieusement pensée et sérieusement exécutée. Si c'est un début, il est plein de promesses.

Mlle Salanson expose un beau *portrait* de magistrat. Buste bien planté, regard franc, tête en valeur. La robe rouge manque peut-être d'éclat ; au moins n'attire-t-elle pas l'attention au détriment de la figure. C'est simple comme de coutume, et j'en loue l'auteur.

Je ne fais que passer dans le jardin rempli des ouvrages de sculpture. Voici la figure principale : *La France*, du tombeau de l'amiral Courbet, par M. Fontaine. Vous avez tous pu admirer le style élégant dans lequel elle est conçue.

Plus loin l'*Escholier florentin* de M. Georges Tattegrain à la tête pensive.

Quant à M. Charles du Passage, il est tout simplement un de nos meilleurs animaliers. Je lui reprocherai d'une manière générale de ne pas s'arrêter à des sujets assez simples. Son envoi de cette année se ressent de cette recherche. Et puis, n'est-ce pas d'un faire un peu sec ? Je suis bien sévère, direz-vous. C'est que des progrès rapides et constants me permettent d'exiger beaucoup de cet artiste que nous appellerons bientôt un maître.

Vous le voyez, cette visite au Salon de 1889 est tout à fait réconfortante pour les cœurs picards. Notre patriotisme provincial a le droit d'être flatté de voir les nôtres se faire une aussi large place dans le mouvement artistique contemporain. Remarquez-le, la plupart sont des *jeunes*, et cela nous promet pour l'avenir une moisson de lauriers.

TESTAMENT ET FUNÉRAILLES

DE CHARLES PASCHAL

Vicomte de la Queute

Ancien ambassadeur de S. M. T. C. et conseiller d'État

Lecture faite par M. le comte DE BRANDT DE GALAMETZ *à la séance du 2 mai 1889*

Parmi les seigneuries situées dans la paroisse de Pont-Remy se trouvait la vicomté de La Queute. Elle appartenait à la fin du XVI[e] siècle à un gentilhomme d'origine piémontaise, Charles Pasquali dit Paschal,

vicomte du dit lieu de La Queute, seigneur de La Barre, Dargnies et Cornehotte, de Feuquières et Fressenneville en partie [1].

Ce seigneur avait été allié à une riche veuve d'Abbeville [2], à Marguerite Manessier, veuve de Claude de Lavernot, seigneur d'Épagne, Épagnette et autres lieux [3]; il n'en avait pas eu d'enfants. Mais, en retour de signalés services rendus à sa cause et des secours en hommes et en argent obtenus par lui en 1589 de la reine Élisabeth, Henri IV l'avait autorisé par lettres patentes de mai 1607 [4], à adopter le fils de sa femme, Philippe de Lavernot-Paschal.

Dix années après, Paschal rentrait en France de son ambassade auprès des Grisons [5] avec la position de Conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé. Puis, arrivé à un âge avancé, il fut frappé d'avertissements fréquents ne lui permettant pas de douter d'une fin prochaine. Homme profondément chrétien, comme le témoigne son ouvrage intitulé *Christianum precum lib. II* [6], il songea à mettre ordre à ses affaires temporelles et à dicter ses dernières volontés. A cet effet, il se rendit le 26 juillet 1625 chez P. Lefebvre, notaire

[1] *Mém. pour servir à l'Hist. des Hommes illustres dans la république des lettres*, t. XVII, p. 238.

[2] Biographie Didot, art. PASCHAL.

[3] Marguerite Manessier était fille de Jean Manessier, seigneur de Donqueurel, et de Marie Rohault.

[4] Ces lettres patentes furent confirmées le 15 décembre 1608 (Ms. 120 de la Bibl. com. d'Abbeville).

[5] Voir l'éloge de Paschal dans *L'Ambassadeur et ses fonctions*, par Monsieur de Wicquefort (p. 83), qui le dit cependant avoir été plus savant qu'habile. — Haller parle aussi de Paschal d'une manière élogieuse.

[6] In-8°, Paris, 1609, réimprimé dans la *Biblioth. choisie* de Colomiès.

royal à Abbeville, et y fit son testament, qui existe encore aujourd'hui [1].

La première partie de cet acte est celle que nos pères appelaient *Testament salutaire,* faisant connaître leur volonté sur la recommandation de l'âme, le lieu de sépulture de leur dépouille mortelle et les fondations pieuses ; c'est un ensemble qu'on retrouve toujours et qui témoignait de leur foi.

Rien n'est à noter quant à la recommandation de l'âme du testateur. Il choisit le lieu de sa sépulture dans le chœur de la collégiale Saint-Vulfran d'Abbeville [2], et fait deux legs pieux : l'un de 60 livres pour le pale ou drap mortuaire, l'ouverture de la terre, la participation aux prières du clergé ; l'autre de 200 livres de rente au denier seize avec destination d'une fondation pour le repos des âmes de lui testateur et de son épouse. Enfin, il affecte 2,000 livres pour ses frais funéraires et les remet à la discrétion de ses exécuteurs testamentaires, Charles de Lavernot-Paschal et Antoine Cospin, aumônier de la chapelle [3].

Charles Paschal trépassait le jour de Noël, dans sa 78e année, frappé d'une dernière attaque d'apoplexie.

[1] L'étude de P. Lefebvre a aujourd'hui pour titulaire Me Briet, qui possède les autres titres mentionnés dans ce travail et me les a communiqués avec une extrême obligeance.

[2] Il n'existait pas alors de chœur dans la collégiale : le chapitre avait, en attendant mieux, établi ses stalles dans la nef du milieu entre les 3e et 5e piliers (Voir *Mémoires de la Société,* t. x, p. 120).

[3] Antoine Cospin, aumônier du sieur Paschal, était bénéficier de la cure de Disque en Boulonnais. Il la résigna à Claude Le Roy, prêtre, son neveu, qui, suivant acte du 5 août 1625 passé par devant P. Lefebvre et A. Calippe, notaires royaux à Abbeville, reconnut devoir à son oncle une pension annuelle de deux cents livres à laquelle il avait été taxé en Cour de Rome d'après lettres de S. S. Urbain VIII.

Ses exécuteurs testamentaires vinrent à Abbeville régler ses funérailles ; elles furent fixées au lundi 29 décembre.

Ce jour-là, vers 9 heures 1/2, on vit sortir par le splendide portail de la collégiale ses doyen, chanoines, chapelains et autres bénéficiers en pompe solennelle. Ils se dirigeaient par la place Saint-Georges, la rue du Puits à la Chaîne [1] et la chaussée du Bois vers la sortie de la ville, à la porte du Bois, où déjà s'étaient portés les corps constitués de la cité, l'échevinage ayant à sa tête Octavien Hermant, maire en charge ladite année, MM. du Présidial et de la Sénéchaussée, MM. de l'Élection de Ponthieu, etc.

Quarante-huit pauvres s'y échelonnaient revêtus de la robe de deuil, coiffés du chaperon en forme, et tenant à la main la torche armoriée de l'écusson du défunt : *D'or à la bande d'azur chargée d'une fleur de lys d'or mise en bande* surmonté de casque, lambrequins et fleur de lys issant pour cimier. Six autres pauvres, revêtus et chaperonnés de même, portaient le petit pot pour encens.

Le char funèbre, attelé de quatre chevaux caparaçonnés de noir et d'un décor aux armes du défunt, avait devancé l'arrivée du clergé. Il était entouré de la maison mortuaire, de nombreux parents et amis au milieu desquels se trouvait Charles Malo, filleul du défunt [2], fils du sieur Malo, secrétaire du Roi et de ses finances, contrôleur général en la trésorerie des Suisses et des Grisons. Car Charles Paschal avait été un des personnages marquants du Ponthieu. Il avait

[1] Aujourd'hui rue des Lingers.

[2] Charles Paschal laissa par son testament à Charles Malo une coupe armoriée à ses armes du prix de mille livres.

débuté en 1576 comme envoyé extraordinaire de Henri III en Pologne avec la mission d'en rapporter les richesses privées que ce prince y avait laissées ; il fut ambassadeur de Henri IV d'abord, dès son avènement, auprès de la reine Élisabeth, comme cela a été dit plus haut, puis en 1593 dans les provinces de Languedoc, Provence et Dauphiné, pour y apaiser des troubles déjà anciens, et enfin auprès des Grisons, de 1604 à 1614. A ces services publics venaient s'ajouter des souvenirs laissés au parlement de Rouen, où il avait rempli la charge d'avocat général, et aux Conseils d'État et privé.

Les chapelains de la collégiale s'étaient réservé l'honneur de porter le cercueil. Ils le couvrirent d'un pale de velours noir avec croix de satin blanc, fait exprès, dit Waignart, pour la cérémonie, et aux quatre coins prirent place, en avant, André de Lamiré, chevalier, seigneur de Nouvion, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, chevalier de son ordre [1], et le seigneur de Larrouville [2]; en arrière, Bertrand-André de Monchy, baron de Rubempré [3], et Louis de La Rue, seigneur de Bernapré [4]; suivait Philippe de

[1] Le seigneur de Nouvion portait *d'argent à la bande de sable accompagnée de six billettes de même.*

[2] Le seigneur de Larrouville portait, *écartelé d'argent à une aigle éployée de sable, becquée, éclairée et armée d'azur ; et d'azur à une orle d'argent.* — Larrouville est une seigneurie du Marquenterre.

[3] Le baron de Rubempré portait *écartelé aux 1 et 4 d'argent à trois fleurs de lys d'or à la bande périe de gueules et à la barre d'argent* (qui est   ); *aux 2 et 3 d'argent à trois burelles de gueules* (qui est Rubempré) ; *et sur le tout de gueules à trois maillets d'or* (qui est Monchy).

[4] Le seigneur de Bernapré portait *d'argent à trois fasces de gueules.* — Il comparait dans des actes de 1600 et 1612 : *Grand Nobiliaire de Picardie,* art. LA RUE, et est probablement ce seigneur de Ber-

Lavernot-Paschal, le fils adoptif du défunt, président au Présidial et lieutenant criminel en la sénéchaussée, avec la robe de deuil, la queue portée par ses domestiques, et le chaperon en forme. Il avait à sa droite comme deuillant François-Charles de Monchy, marquis de Montcavrel, chef de nom et armes de sa famille, frère aîné du baron de Rubempré [1].

Le cortège se mit en marche et arriva à la collégiale, où, après la messe de *Requiem* et les prières d'usage, exécutées avec solennité, le corps du défunt fut enterré dans le chœur d'alors, entre l'establier [2] et l'épistolier [3], comme il l'avait demandé [4].

Philippe de Lavernot-Paschal et maître Antoine Cospin eurent ensuite à s'occuper de la donation testamentaire faite en faveur du chapitre. Celui-ci, de son côté, composé alors de Jean Berthélémy, doyen, et des chanoines P. Le Roy [5], Cateux [6], Saulmon [7], Le Roy [8], Ponthieu [9], Buissy [10], Sueur [11], Tillette [12], San-

napré commandant à Montreuil en 1614 (De Rosny, *Histoire du Boulonnais*).

[1] Le marquis de Montcavrel portait *de gueules à trois maillets d'or*.

[2] *Establier*, préposé à la perception des revenus; l'*establier* de Saint-Denis (1281, cart. de Saint-Denis). Voir le *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, par F. Godefroy.

[3] *Epistolier*, celui qui chante l'épître au dimanche ; PARÉ, VI, 15, cité par Littré.

[4] Ces détails des funérailles nous ont été conservés par Waignart (Mss. 106-110 de la bibl. d'Abbeville).

[5] Me Pierre Le Roy, dans la suite curé de N.-D. du Chastel.

[6] Me Philippe de Cateux.

[7] Me Jacques Saulmon, docteur en théologie, curé de St-Gilles.

[8] Me Nicole Le Roy.

[9] Me Jacques de Ponthieu.

[10] Me Grégoire de Buissy, curé de St-Georges.

[11] Me Antoine Le Sueur.

[12] Me Jacques Tillette, peu après curé de N.-D. du Chastel ; il testa le 26 novembre 1630 (*Généalogie de Tillette*, Abbeville, 1870).

son [1], Briet [2], et Quignon [3], se réunit sur leur demande le 16 juin 1626 dans la salle capitulaire. Il décida la pose d'un marbre avec inscription au pilier droit du chœur, et l'élévation sur le corps d'une tombe de sept pieds de long sur quatre à cinq de large. Relativement aux services de fondation en retour des deux cents livres de rente au capital de trois mille deux cents livres, il en fixa le nombre à cinq obits par an, à desservir le vendredi des Quatre-Temps et le jour du décès du testateur, chacun avec vigilés et commendaces, les cloches sonnant à toute volée, se référant pour le surplus au cérémonial des obits solennels. Il s'engagea enfin à convoquer chaque fois en sa maison de ville le président Paschal ou son héritier à perpétuité et lui donner en cas de présence une distribution comme à un chanoine.

A la suite de cette délibération, les exécuteurs testamentaires remirent les trois mille deux cents livres à François Doresmieulx, avocat en la sénéchaussée et lieutenant de l'amirauté, qui les prenait en cours de rente, et l'inscription fut placée au pilier ; elle était très laconique et muette sur les fondations :

CAROLO PASCHALIO EQUITI, CULTÆ VICECOMITI,
HIC CONDITO, BEATAM RESURRECTIONEM EXPECTANTE,
POSUIT PHILIPPUS FILIUS, HISPANIÆ DOMINUS,
ABBAVILLÆ PRÆSES.

L'obit solennel du vendredi 18 décembre 1626 n'ayant pas satisfait le président Paschal et maître Cospin, ils en portèrent plainte au chapitre, qui décida le même

[1] Me Simon Sanson.
[2] Me Josse Briet, trésorier.
[3] Me Toussaint Quignon.

jour « qu'à l'advenir et à perpétuité il sera sonné solempnellement les cloches de ladite église tout ainsi et en la même forme ne plus ne moins qu'il se fait le lendemain de la Conception pour le service des confrères trépassez, et de plus que auparavant que de comencher la messe sera fait procession allentour du cœur de ladite église où sera chanté le *Lybera me Domine* avecq le psaume *Miserere mei Deus* et en la fin le psaume *De profundis* avecq *Oremus* sur la tombe et à l'intention dudit deffunt et par après sera commencé ledit obit ; ce qui sera continué et entretenu à perpétuité ».

L'importance de cette fondation était telle, disait le P. Ignace en 1657, que, jusqu'en 1646, il n'y en avait pas eu et il n'y en eut pas de plus considérable [1].

Inscription, mausolée, fondations et pierre tombale, tout a disparu. Il ne reste plus que deux fragments de marbre servant de marche à l'entrée de la chapelle actuelle de la Sainte-Vierge et conservant encore quelques traces de l'inscription de la pierre. *Sic transit gloria mundi.*

Marguerite Manessier avait précédé son second mari dans la tombe depuis le 12 novembre 1612. Philippe de Lavernot-Paschal, son fils, perdit le 30 décembre de l'année suivante son épouse, Claudine Diovaicœa de Torigny. Il fit poser en leur souvenir un marbre dans la seconde chapelle du côté droit en montant à la sacristie de la collégiale, désignée dans l'almanach de 1785 : CHAPELLE DE MM. PASCHAL ; elle était dédiée au XVIIe siècle à saint Liévin et le fut depuis à saint Ives et à sainte Anne.

[1] *Histoire généal. des comtes de Ponthieu et des mayeurs d'Abbeville.*

LE LIVRE DE RAISON

DE LAVERNOT-PASCHAL

Président de la Sénéchaussée de Ponthieu

Lecture faite par M. ALCIUS LEDIEU *à la séance du 6 juin 1889*

Dans ces dernières années, il a été publié un certain nombre de livres de raison, notamment pour le midi de la France, où ils sont moins rares que dans notre région.

A quelques exceptions près, l'histoire générale trouve ordinairement peu d'informations dans ces livres de comptes que tenaient nos ancêtres pour le bon ordre de leurs maisons, mais ils offrent une source précieuse pour l'histoire locale.

« L'intérêt de ces livres, dit M. H. Baudrillart à propos du *Journal du sire de Gouberville*, c'est que les dépenses inscrites traduisent et résument à certains égards les événements de la vie. Les deux plus importants, la naissance et la mort, ne se passent point sans entraîner quelques frais. Les affaires de sentiment ont elles-mêmes leur budget de dépenses. A tout se mêlent les achats et les fournisseurs. Enfin, les taxes qui s'attachent à la plupart des actes achèvent de donner à l'existence humaine, prise d'un certain point de vue, cet aspect assez singulier d'une carte à payer. Qu'il vous arrive plus tard, après bien des années, d'y jeter les yeux, vous vous laissez aller à remonter le cours des jours écoulés ; c'est comme une évocation du passé. Les chiffres y rappellent aussi des dates de

l'existence morale ; ils reflètent des joies et des douleurs. Joignez-y les observations dont on les trouve accompagnés, et vous vous apercevrez qu'ils tiennent plus qu'ils ne promettaient ; ils montrent un caractère, une âme, ils racontent une destinée. On finit soi-même par s'y associer ; on est intéressé, parfois ému, souvent intrigué. Voilà pour la partie morale. Mais la partie matérielle a aussi son genre d'intérêt. Connaître le détail des choses, à une époque déterminée, n'est pas une curiosité puérile ; la condition des hommes s'y rattache, et l'histoire de la société, à un certain moment, en reçoit une vraie lumière. [1] »

Le hasard nous a fait rencontrer dernièrement l'un de ces registres tenu par un Abbevillois qui occupait à la fin du XVIe siècle et au commencement du siècle suivant, la plus haute charge de la magistrature dans le Ponthieu. Avant d'en arriver à l'étude de ce curieux manuscrit, nous croyons devoir en faire connaître l'auteur, qui ne s'attendait certainement point lorsqu'il confiait au papier, un à un, les faits de sa vie privée, qu'un curieux s'aviserait, près de trois siècles plus tard, de les relever religieusement pour les livrer au grand jour. Mais, hâtons-nous de le dire, sa mémoire, loin de perdre à cette divulgation, ne fera qu'y gagner.

I

Philippe de Lavernot appartenait à une excellente famille bourgeoise d'Abbeville dont on peut suivre la

[1] *Revue des Deux-Mondes,* 1er mai 1878, pp. 150-151.

filiation régulière à partir de la fin du XIVe siècle. Presque tous ses ancêtres occupèrent les charges d'échevins et de maïeurs de leur ville natale. Son père, Claude de Lavernot, seigneur de Feuquières, élu en Ponthieu, exerçait en même temps les fonctions de receveur général du domaine du comté de Ponthieu ; il avait eu lui-même pour père Jean de Lavernot, seigneur de Feuquières, plusieurs fois échevin et maïeur d'Abbeville en 1549, et pour mère Marguerite du Bos, — et non Adrienne de Visme, comme le dit à tort M. de Belleval. Devenue veuve, Marguerite du Bos épousa en secondes noces Pierre Deslaviers, et en eut un garçon et une fille : Pierre et Marguerite Deslaviers.

Claude de Lavernot épousa par contrat du 10 novembre 1567 Marguerite Manessier, fille unique de noble homme Jean Manessier, qualifié écuyer, seigneur de Donquerel, et de Marie — *aliàs* Marguerite Rohault, sa première femme. De cette union, qui ne fut point de longue durée, paraît n'être issu qu'un fils, Philippe de Lavernot. En effet, Claude mourut le 16 août 1576. Sa veuve se remaria par contrat passé à Abbeville le 7 janvier 1581 par-devant Louis Gattel et François de Ponthieu, notaires, à Bathole de Silva, médecin, né à Turin, en Piémont, fils de François de Silva, aussi médecin [1]. Après la mort de son second mari, Marguerite Manessier épousa en troisièmes noces Charles Paschal, gentilhomme piémontais, ambassadeur de France en Pologne, en Angleterre et aux Grisons, mort dans son château de la Queute le 25 décembre 1625, et inhumé solennellement au milieu du

[1] Ms. 137 de la bibl. d'Abbeville, fol. 189.

chœur de la collégiale de Saint-Vulfran le 29 décembre suivant. A notre dernière séance, on se le rappelle, notre érudit collègue, M. de Galametz, nous a donné sur le testament et les funérailles de ce personnage des détails intéressants et tout à fait inédits. Charles Paschal avait perdu sa femme le 4 novembre 1612 ; elle était décédée paroisse Saint-Éloi, et fut enterrée à Saint-Vulfran dans la chapelle affectée à la sépulture des Manessier.

Philippe de Lavernot était encore bien jeune lorsqu'il perdit son père ; il eut pour tuteur son oncle, Pierre de Lavernot, vicomte de Rue, receveur du roi en Ponthieu, qui paraît avoir fait preuve d'une grande négligence dans l'administration des biens de son pupille, comme on le voit au fol. 22, v° du livre de raison de ce dernier.

Charles Paschal, au dire du P. Ignace, témoigna la plus tendre affection à son beau-fils « à cause de son bel esprit et de sa vertu » ; il fut pour lui le modèle des pères ; grâce à sa haute influence, il lui fit obtenir de très bonne heure des charges publiques importantes. Ainsi, le 1er septembre 1597, Philippe de Lavernot était pourvu par le roi de l'office de président en la sénéchaussée et siège présidial de Ponthieu, sur la présentation de la duchesse d'Angoulême, comtesse de Ponthieu. Mais cette nomination fut mal accueillie des membres composant le présidial ; en effet, les officiers du roi formèrent opposition à la réception du nouveau président, qu'ils trouvaient trop jeune ; ils prétendirent aussi que cet office était supprimé depuis le décès du dernier titulaire, Pierre Tillette, seigneur de Mautort, mort le 9 août 1596[1]. Mais le 12 août 1600,

[1] Il ne sera peut-être pas sans intérêt de reproduire ici la relation des funérailles de Me Pierre Tillette telle qu'on la trouve dans

Philippe de Lavernot fut examiné et reçu par le Parlement [1].

Après le décès de Pierre le Boucher, lieutenant général criminel en la sénéchaussée de Ponthieu [2],

les manuscrits de Waignart, son contemporain : « Maistre Jacques le Boucher, sieur d'Ailly, conseiller du Roy et second eschevin, ayant eu advis que sire Pierre Tillette, escuyer, sieur de Mautort, président et maieur de la ville, estoit déceddé le matin IX d'aoust, fit assembler pour adviser des obsèques et funérailles dudict sieur deffunct. Fust arresté que les obsèques dudict feu sieur maiour seroyent faictes par la ville comme il a esté cy devant observé et qu'à cest effect Mrs les gens du Roy et antiens maieurs en seroyent advertis ; que Mrs de Beaucorroy et d'Espagne seroyent priez de faire la semonce de l'enterrement au nom des eschevins, corps et communautés de la ville, et Mrs de St Wlfran seroyent advertis de la mort affin de faire sonner les cloches et assister au convoy qui se devoit faire le lendemain X de la maison dudict deffunct à St Eloy, dudict lieu à la porte Docquet, de laquelle le corps devoit estre porté enterrer à l'église de Mautort. Qu'il seroit faict douze torches de deux livres la pièce et sept cierges à l'équipolent pour ledict enterrement et deux douzaines de blasons des armes de la ville pour poser tant aux dictes torches et cierges qu'autres endroits où l'on a accoustumé d'en mettre. Que Mrs les eschevins èt maieurs de bannières assisteroient en corps audict enterrement. Que les cloches de l'eschevinage seroient sonnées comme celles de Sainct-Wlfran pour ledict enterrement. Que l'on feroit tendre en ladicte église de S. Eloy et espardre de la paille. » (Ms. de la bibliothèque d'Abbeville, n° 107, fol. 657 v°, et 658 r°.)

[1] « J'ay esté pourveu par le Roy à la nomination de Mme la duchesse d'Angoulesme, comtesse de Ponthieu, de l'office de président en la sénéchaussée et siège présidial de Ponthieu le premier jour de septembre 1597, et y ay esté receu et examiné en la court le douxme jour d'aoust mil six cents, ne l'aiant peu estre plus tost à cause de l'opposition formée à ma réception par les officiers du Roy audit siège fondée sur mon aage et sur une prétendue suppression de l'office, qui estoit vaccant par le déceds de Me Pierre Tillette. »

[2] Waignart raconte ainsi ce qui se passa à la mort de ce lieutenant général : « Le VIIIe jour de may mourut noble homme sire Pierre le Boucher, sieur du Castelet, conseiller du Roy et son lieutenant général criminel en la séneschaussée et siège présidial de Ponthieu, et antien maieur de la ville d'Abbeville. Sa mort fut recellée jusques au XXII dudict moys pour sauver ledit estat qu'il

la duchesse d'Angoulême lui donna pour successeur Philippe de Lavernot par acte du 30 mai 1605 ; le 10 décembre suivant, le roi confirmait cette nomination et, le 1er février 1606, le Parlement recevait le nouveau lieutenant général criminel.

Outre ces deux fonctions, il fut encore pourvu de l'office de commissaire en la sénéchaussée de Ponthieu. Il devint successivement intendant général de Mme Diane [1], légitimée de France, duchesse d'Angoulême et comtesse de Ponthieu, conseiller du roi et maître des requêtes de son hôtel.

Le 17 octobre 1602, Mre le Camus, notaire à Paris, dressait le contrat de mariage de Philippe de Lavernot avec Claude Diovajo, fille de messire Olivier Diovajo, chevalier, seigneur de Vermont, près Toulouse, pre-

avoit résigné à Me Philippe Bernard, escuyer, sieur de Lesquippée, advocat, son beau-frère ; mais, par le moyen de quelques envieux qui donnèrent advis à Madame la duchesse d'Angoulesme, comtesse de Ponthieu, de ladite mort, l'envoya visiter par homme exprès ; on fit difficulté de faire parler à luy, qui causa plus grand soupçon qu'auparavant. Les parens, recognoissans qu'ils estoient descouvers, publièrent la mort ledit XXII de may. Me Philippe Lavernot-Paschal, escuyer, sieur de Feuquières, président au siège présidial de Ponthieu et commissaire examinateur, fut pourveu dudit estat de lieutenant criminel. » (Ms. 107 de la bibl. d'Abb., fol. 799, 2e col.)

[1] Diane de France, duchesse de Montmorency et d'Angoulême, née en Piémont en 1538, était fille naturelle du roi Henri II et d'une jeune Piémontaise, nommée Filippe Duc. Légitimée en 1547, elle épousa en 1553 Horace Farnèse, duc de Castro, qui fut tué au siège d'Hesdin le 18 juillet de la même année. Mariée en secondes noces par contrat du 3 mai 1557 au maréchal François de Montmorency, fils du connétable, elle devenait veuve le 6 mai 1579; elle avait eu un fils, mort jeune. En 1583, le roi Henri III donna à sa sœur naturelle le comté de Ponthieu en apanage. Cette princesse mourut le 11 janvier 1619. Son intendant général en Ponthieu a noté cet événement d'une façon bien laconique dans son livre de raison. « Le vendredy 11 janvier 1619, écrit-il, Madame la duchesse est décédée. »

mier écuyer de la reine Marguerite de Valois, et de dame Melchiore de Thorigny, dame d'honneur de la même reine [1]. Le mariage fut célébré le 9 janvier 1603, et le contrat a été ratifié par acte du 12 octobre 1605 devant Me Becquin, notaire à Abbeville [2].

De eette union sont issus, à notre connaissance, au moins six enfants. Une note du livre de raison porte : « L'âge de tous nos enfans est cy-aprez aux fol. 68 et 69. » Malheureusement, ces deux feuillets ont été enlevés du registre.

Les enfants du président Lavernot furent :

1° François, chevalier, vicomte de la Queute, seigneur de Francières, Épagne, Épagnette, Feuquières, Ergnies, Ponches et le Hamel, marié par contrat du 7 août 1634 à Suzanne de Monchy, dont il eut quatre fils morts sans postérité, et deux filles. Il mourut en la paroisse Saint-Éloi d'Abbeville le 19 janvier 1664 et fut inhumé le lendemain dans le chœur de l'église de Francières ; il était le dernier de la branche aînée, qui, seule, avait été anoblie ;

2° Charles, né le 8 octobre 1607, mort à Abbeville le 19 septembre 1616 ;

3° Philippe ;

4° Claude, morte jeune ; elle avait été placée en nourrice à Épagne, où elle resta pendant quatorze mois (1611-1612) à raison de 42 livres par an ;

5° Marguerite, qui épousa par contrat du 14 avril 1627 Jean de Sacquespée, écuyer, seigneur de Selincourt, Bussy, Bellancourt et Monflières ;

[1] Olivier Diovajo eut encore comme enfants, suivant une note que nous relevons dans le livre de raison de son gendre : 1° Henri, né le 7 août 1579, 2° Melchiore, née le 5 août 1589.

[2] Cet acte est actuellement dans l'étude de Me Anty, notaire.



PHILIPPE DE LAVERNOT

PRÉSIDENT DE LA SÉNÉCHAUSSÉE

DE PONTHIEU 1597 — 1649

Lith E. Winckler-Hiver-Abbeville.


UNIV.
OF

6° Autre Charles, né le 30 juillet 1612 ; placé en nourrice après sa naissance, il fut baptisé en l'église Saint-Georges le 8 avril 1614 ; il se trouvait alors « à l'extrémité de la petite vérole » ; il eut pour parrain Charles de Ponthieu, conseiller du roi, élu en Ponthieu, et pour marraine, Marie Deslaviers, sa femme, tante paternelle du Président.

Philippe de Lavernot avait su inspirer une telle affection à Charles Paschal que celui-ci, se voyant âgé et sans enfants, adopta son beau-fils et le fit son héritier en tous ses biens à la condition qu'il porterait son nom et ses armes.

Par lettres patentes en date du 14 mai 1607, Henri IV conféra les armes des Paschal à Philippe de Lavernot ; ces lettres furent enregistrées les 29 mars et 15 décembre 1608, suivant le P. Ignace. Les armes des Paschal étaient : *D'or, à la bande d'azur chargée d'une fleur de lis d'or.* Jusque-là, les Lavernot avaient eu comme armoiries, non timbrées : *D'azur, à 2 fasces d'argent accompagnées de 2 croissants de même, 1 en chef et 1 en pointe.*

A partir de cette adoption, le président Lavernot joignit à son nom celui de son père adoptif ; il lui arrivait même parfois de signer simplement « Paschal. »

Le P. Ignace rapporte que Henri IV « ayant recognu sa suffisance et sa grande capacité, l'avoit désigné pour estre son conseiller d'État et intendant de la justice dans la Valteline, mais la mort du Roy fit éclipser ces lumières. »

Pendant la minorité de Louis XIII, la reine-régente, Marie de Médicis, convoqua les états généraux à Paris

en 1613. Philippe de Lavernot fut élu député du Ponthieu pour le tiers état [1].

L'union du président Paschal ne fut point de longue durée, car sa femme, qu'il appelait constamment *Mon Cœur*, mourut le 30 décembre 1613, à trois heures du matin ; elle n'était âgée que de trente-trois ans, puisqu'elle était née « le lundy huitième jour d'aoust 1580 à six heures du matin. » De nouvelles épreuves attendaient ce vertueux magistrat, qui possédait à un haut degré l'amour de la famille. La mort devait lui enlever successivement quatre de ses enfants, et, le 25 décembre 1625, elle emportait son bienfaiteur, Charles Paschal. Il devait encore lui survivre 24 ans ; il mourut en effet en 1649

Parmi les albums dont s'est enrichie la bibliothèque d'Abbeville après le décès de M. Delignières de Saint-Amand, il en est deux qui renferment le même portrait à l'encre de Chine du président Paschal ; ils sont accompagnés d'une courte notice manuscrite donnant quelques menus détails sur ce personnage ; cette notice est de la main de M. de Bommy.

D'après « les chroniqueurs d'un temps voisin de celui où il vivait », y lisons-nous, « il le portait si haut qu'il

[1] La réunion des délégués du tiers état eut lieu à l'échevinage le 30 juillet 1613 ; celle des délégués du clergé et de la noblesse eut lieu le même jour à trois heures de l'après-midi au prieuré de Saint-Pierre. Pierre de Roncherolles présida les deux assemblées en sa qualité de sénéchal du Ponthieu. « Après le serment presté de nommer un personnage digne et capable pour se trouver aux estats généraux convoquez par le commandement du Roy en la ville de Paris, dit Waignart, Me Philippe de Lavernot-Paschal (suivent ses titres) fut choisy. » Le clergé désigna Jacques Saulmon, chanoine de St-Vulfran, curé de St-Gilles, et la noblesse choisit Charles de Rambures, gouverneur de Doullens. (Ms. n° 108 de la Bibl. d'Abb., fol. 1003 v°, col. 1 et 2.)

« se perdait dans la nue. Jamais il ne céda à qui que « ce soit, et il acheva de bâtir le château d'Épagne à « la royale. » Et M. de Bommy ajoute avec infiniment de raison : « Si nous comparons le château d'Êpagne, que nous connaissons, à ce jugement contemporain, nous sommes obligés de trouver un peu d'exagération dans la qualification de château royal. »

L'auteur de la notice continue : « Plusieurs amateurs conservent son portrait. Il est représenté très vieux et a l'air d'un maître homme. On a des actes de lui de 1607, 1627, 1635, 1640 et 1642. Il a été parrain une multitude de fois notamment dans la famille des Manessier. »

Enfin, M. de Bommy ajoute sous forme de note : « Le portrait ci-contre a été fait par M. A.-C.-A. Delignières de Saint-Amand d'après celui peint sur cuivre d'égale grandeur au dos duquel on lit 1616, et qui est chez M. Traullé l'aîné, audit Abbeville. A l'égard des amateurs qui conservent son portrait, il n'y a, après mon frère Delignières de Saint-Amand, que moi, Delignières de Bommy, son frère aîné, qui en possède un pareil à celui-ci, qu'il a bien voulu faire pour moi, et qui est aussi à l'encre de Chine. »

Ces deux portraits sont maintenant conservés à la bibliothèque communale ; ils mesurent 225 m/m de haut sur 172 m/m de large.

Quoique le président Paschal paraisse vieux, il ne devait être âgé à cette date que de quarante-six ou quarante-sept ans, étant né en 1568 ou 1569.

II

Le livre de raison du président Lavernot forme un petit in-folio de 270 m/m sur 180 m/m. Il commence par 4 feuillets non foliotés contenant des notes de toute espèce, entre autres une traduction en vers français d'un passage de l'*Aminte* du Tasse, l'appréciation des grains sur le marché d'Abbeville de 1603 à 1612 et de 1618 à 1630, et, en dernier, la table des matières des 123 feuillets numérotés qui suivent, mais 12 d'entre eux ont disparu depuis ; ce sont les feuillets 4, 11, 20, 26, 27, 29, 66, 67, 68, 69, 85 et 86.

Cette partie du registre, qui est la plus importante, forme, à proprement parler, un véritable cueilloir. On y trouve la mention des différentes seigneuries appartenant à Philippe de Lavernot, les charges auxquelles elles sont soumises et les redevances qu'elles procurent, puis la mention des ventes, achats ou échange de propriétés immobilières avec les noms des tenants et aboutissants ; l'état des rentes perçues sur différents particuliers par suite d'emprunts hypothécaires contractés par eux ; l'état des émoluments de président, de lieutenant criminel, etc., etc.

Voici l'état des rentes dues au président Lavernot :

20 l. à Woignarue, provenant de son père ;

20 l. sur 15 journaux de terre à Tilloy, provenant du même ;

8 l. sur une maison à Épagne ;

16 l. à Épagne (acte de 1612) ;

750 l. sur la terre de Béhen appartenant au sieur de

Bellengreville et à Claude de Mailly (acte du 4 juin 1627) ;

109 l. sur les terres de Tours et Caurroy ; par son testament en date du 24 octobre 1592, Pierre de Lavernot, vicomte de Rue, oncle du Président, lui avait légué cette rente après la mort de Gabrielle du Hamel, sa femme, qui décéda le 2 février 1609 ;

25 l. dues par Louis Carpentin, sieur du Mesnil ; cette rente avait été léguée à Philippe de Lavernot par Antoine Lorfebvre, son cousin (testament du 27 décembre 1591) ; le 20 mars 1607, Jeanne Bigan, mère et tutrice de Charles Carpentin, neveu et héritier de Louis Carpentin, remboursa le capital de cette rente ;

8 l. à Ramburelles ;

4 l. à Épagnette (acte du 8 décembre 1623) ;

25 l. sur le roi en la recette du Ponthieu (acte du même jour) ;

400 l. sur Anne de Lalaing, douairière de Dangu, veuve de Guillaume de Montmorency, seigneur de Thoré et de Dangu ; cette rente avait été transportée au président par son beau-père et sa belle-mère par actes des 1er mars et 1er octobre 1603 ; Mme de Thoré amortit cette rente le 6 octobre 1609.

Comme président en la sénéchaussée et siège présidial de Ponthieu, Philippe de Lavernot touchait 600 livres par an ; le montant du droit annuel attaché à cette fonction était de cent livres.

L'office de lieutenant général criminel en la même sénéchaussée valait 150 l. 19 s. payés par le roi, plus 50 l. de pension payées par la comtesse de Ponthieu.

La charge de commissaire en la même sénéchaussée lui rapportait 60 l. par an.

La comtesse de Ponthieu avait accordé à son inten-

dant un droit de chauffage dans la forêt de Crécy. Par acte notarié du 13 septembre 1614, le président Lavernot loue pour une durée de trois ans son droit de chauffage, moyennant une redevance annuelle de 400 livres, 500 fagots, 30 bottes de verges et 30 halots pour son jardin. Mais, l'année suivante, Diane de France lui supprime ce droit, qu'elle remplace par une somme annuelle de 300 livres.

Philippe de Lavernot avait recueilli dans la succession de son père une maison sise au Pont-aux-Poissons, (aujourd'hui Pont-aux-Brouettes), portant pour enseigne *la Barbe d'Or*; elle était exempte et franche de tout droit de palette et d'afforage, mais elle était grevée d'un cens annuel de 4 livres au profit du chapelain de la chapelle des cinq plaies en Saint-Vulfran. En 1601, cet immeuble était loué à un tonnelier, moyennant une redevance de 40 l.; quelques années plus tard, le prix de la location était porté à 50 l., puis à 95 l. en 1607, et, le 6 octobre 1608, Jean de la Roque, prévôt du Vimeu, et Antoine de la Roque, son frère, apothicaire, le louent 100 l. Lavernot vendit cette maison en 1619; elle avait peut-être été construite en 1558, car à cette date, voyons-nous dans l'excellente *Topographie d'Abbeville* de M. E. Prarond (t. Ier p. 246), « furent bâties les maisons qui sont sur le Pont-aux-Poissons du côté de la rivière qui répond sur le Guindal, par quatre des plus riches habitants de la ville, savoir : le sieur Jean de Lavernot, ancien maïeur,... » Ce dernier, comme on l'a vu, était l'aïeul du Président.

Par son testament en date du 24 octobre 1592, Pierre de Lavernot laissa à son neveu l'usufruit d'une maison, sise chaussée d'Hocquet, qu'il avait achetée au sieur

de Boleborgne [1]. Philippe de Lavernot échangea cet usufruit par acte du 1er décembre 1607 contre une maison située place Saint-Pierre, appartenant à Philippe de Lamiré, écuyer, seigneur de Caumont. Cette dernière maison, qui fut dès lors habitée par le Président, était tenue de l'église Saint-Éloi par 72 s. 6 d. de cens par an et du prieuré de Saint-Pierre par 56 s.; ce dernier droit n'était guère acquitté régulièrement, puisque l'on trouve attachée à un feuillet du livre de raison une quittance du receveur du prieuré s'élevant à 47 l. 12 s., montant de dix-sept années — 1617 à 1634.

Un feuillet est consacré aux gages des serviteurs et des servantes, seulement pour les années 1602 et 1603. Les détails qu'il contient à ce sujet sont fort nombreux et nous font regretter que ce feuillet n'ait pas été continué. Par différentes inscriptions dues à Mme de Lavernot, on voit que son orthographe était des plus fantaisistes.

Deux domestiques étaient attachés en même temps au service du Président; suivant l'expression consacrée, ils ne mangeaient point chez lui un muid de sel, car il était fréquemment pourvu à leur remplacement; cependant il se montrait généreux à leur égard. Ainsi, la Fortune, qui demeura chez lui du 28 juillet 1602 au 29 mars 1603, à raison de 24 livres par an, reçut de son maître son bas gris, son grand chapeau doublé de velours, sa vieille arquebuse et un quart d'écu le jour de son départ. Frédéric Obry, qui le remplaça jusqu'au 9 juin 1603, reçut le jour de son arrivée le bas d'estame vert du Président, estimé 70

[1] Voy. *Topographie d'Abbeville*, par M. E. Prarond, t. III, p. 402.

sous, et une paire de souliers de 30 sous Il fut remplacé le 12 juin par César Bienleu, qui ne resta que jusqu'au 4 août suivant ; il était entré à raison de 18 livres de gages par an ; celui qui le remplaça touchait 45 livres annuellement.

On voit aussi qu'un autre domestique reçut de son maître son haut-de-chausse gris chamarré de clinquant d'or. Un autre apprenait à écrire aux frais du Président.

Une femme de chambre était attachée à Mme de Lavernot, qui en changeait aussi souvent que son mari renouvelait son personnel. Ainsi, la Chesnée, entrée le 9 janvier 1603, à raison de 60 livres par an, sortait le 18 mars suivant. Marie Renusson, arrivée le 22 mars, quittait sa maîtresse le 18 juin ; elle gagnait 20 livres par an. A son arrivée, M. de Lavernot lui donne 115 sous pour qu'elle puisse s'acheter une coiffe, un moule, un masque, des souliers et un vertugadin.

Les feuillets suivants sont relatifs aux dépenses occasionnées à Paris par le Président pendant les séjours qu'il y fit en 1603 et 1604. Il note qu'il est entré chez Jean Mondois le 4 juin 1603 à raison de 18 livres par mois pour son logement, celui de ses gens et son écurie.

Le 18 octobre de la même année, il allait occuper, rue St-Jean-de-Beauvais, un logement d'un loyer plus élevé, — 24 livres par mois. Ce logement, qui appartenait à Richard d'Artois, natif de Noyon, se composait de deux chambres, de trois garde-robes et d'une cuisine.

Le 5 décembre 1603, Philippe de Lavernot donne pour solde à son cordonnier de Paris la somme de 80

livres. Le 28 juin de l'année suivante, il paie 24 livres au pâtissier de la Basoche.

Le feuillet suivant porte comme titre le mot « Tavernier », mais la page est restée immaculée, ce qui permet de constater que le Président d'Abbeville, comme il se faisait appeler à Paris, ne fit aucune dépense de boissons durant son séjour dans la capitale.

Le 7 janvier 1605, M. de Lavernot faisait ramener à Abbeville ses meubles de Paris.

Pour ne rien omettre, nous reproduirons les lignes suivantes, inscrites sur un fragment de feuillet :

« J'ay faict faire ma robe de palais, doublée de velours, qui me revient de xxvij à xxviij escus.

« Le huictieme de juing précédent [1601], j'ay faict faire mon manteau qui me revient à xxv escus.

« Mes chausses de serge et les brodequins, sept escus.

« J'ay satisfaict à ma tante de ce que j'ay esté chez elle jusques au quinzième de janvier mil vj^c ung, auquel jour je suis parti pour aller à Paris, où j'ay demeuré jusques au 4e jour de mars ensuivant, que je suis retourné [à] Abbeville, et [y] ay esté depuis ledit 4 jusques au cinquième apvril ensuivant, que je suis parti pour retourner à Paris.

« Je suis retourné de Paris et arrivé [à] Abbeville le samedi xxixe jour de septembre 1601. J'ay donné dix escus en quarts d'escus à ma tante.

« J'ay advancé pour elle à Paris à ce dernier voiage douze escus pour la consignation de son procès contre Julien Langlez, suivant l'escrit que m'en a donné Niele, son procureur. »

III

Terres et seigneuries. — I. FEUQUIÈRES. — Le domaine de cette seigneurie consistait en une maison seigneuriale amasée de granges et d'étables, en un jardin planté d'arbres fruitiers et clos de vives haies contenant 6 journaux, tenant d'un côté à la grande place, d'autre et d'un bout à Jean Michault, et en 89 à 90 journaux de terre labourable en vingt-quatre pièces, tenus de l'abbaye de Saint-Riquier, de celle de Saint-Valery et des seigneuries de Cayeux, de Chepy et de Foucaucourt.

Les tenanciers étaient :

1° Firmin Mantel, pour une maison amasée, contenant deux journaux de terre, qu'il avait achetée à Charles de le Motte ;

2° Pierre Blondin, pour 10 journaux de terre en trois pièces ;

3° Nicolas de Ponthieu, bourgeois et ancien maïeur de Saint-Valery, pour une pièce de terre de 2 journaux achetée par lui le 23 janvier 1617 ;

4° Mre Pierre Tillette, seigneur de Mautort, président au Présidial d'Abbeville, pour une pièce de terre de 5 journaux ; depuis, cette pièce de terre fut possédée par Gilles de Coppequesne, écuyer, seigneur de Bezonville, marié à Anne Tillette, fille de Pierre ;

5° Claude Blondin, pour une maison amasée contenant un journal et demi ; par sentence de Julien Herment, bailli de Feuquières, à la date du 20 juin 1606, cet immeuble fut réuni au domaine de Feuquières ;

Claude Blondin avait volé dans l'église de Mautort et, pour ce fait, il fut condamné à être « pendu et étranglé » et ses biens confisqués ;

6° Vincent Michault, pour une maison contenant 2 journaux ;

7° Jean Lottin, pour une maison amasée contenant un demi-journal.

8° Messire Charles Paschal, chevalier, vicomte de la Queute, pour une pièce de terre de 2 journaux achetée à Antoine Lefebvre, seigneur de Moyenneville, qui la tenait d'Anne des Essarts, sa femme, « par don à elle faict par damoiselle Catherine de Hautecoustre, fille de Mre Hautecoustre, prévost de Vimeu, par don de damoiselle Moisnel, sa femme, ayant cause de Mre Jehan Moisnel, son père, par achapt de Lancelot Sauvage et saisine à luy baillée le xixe jour de may 1511 ; ledit Lancelot, par relief du xije octobre 1506, comme frère et héritier de Louys Sauvage, fils et héritier de Richard Sauvage, par achapt de Pierre Obry, saisy le 26 décembre 1489 » ;

9° Le même, pour 5 journaux et demi de terre en deux pièces ;

10° Pierre de Saint-Germain, pour 4 journaux et demi de terre ;

11° Claude Watrée, pour un journal de terre ;

12° Le même, pour 2 journaux de terre.

« Item, ay en ladite ville de Feuquières à le cause dessusdite un certain four là où tous mes hommes et subjets sont baniers et autres qui doibvent cuire leur pain au xxxe. Et au cas qu'ils iroient cuire leur pain ailleurs, se seront fourfaict le pain à men droit de trente pains ung, comme il est acoustumé en ladite ville de Feuquières. Cy confirmé par sentence de Jehan

de Teuffles, prévost de Vimeu, du 16 janvier 1415, et lettres des maïeur et eschevins de la ville de Feuquières en date du penultième desdits mois et an, qui sont avec mes tiltres. »

La seigneurie de Feuquières, que possédait Philippe de Lavernot, était tenue en fief de messire Antoine d'Allègre, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Millaut, Saint-Just, Alègre, Bouillancourt-en-Sery, Bouttencourt et Monthières, et de dame Françoise de Mailly, sa femme, à cause de sa terre de Bouillancourt, par hommage de bouche et de mains, par 60 sols parisis de relief, autant d'aides, 20 sols parisis de chambellage, le quint denier en cas de vente et le service de plaids tous les quinze jours à Bouillancourt. « Auquel fief, j'ai de mes tenants tels cens, tels reliefs et aides quand le cas y eschet, quint denier en vente, herbage mort et vif, entrées, issues, saisines, dessaisines, afforages et toute telle justice et seigneurie qu'a mondit fief, qui est haute justice, moyenne et basse. »

En 1603, le président Lavernot afferma sa terre de Feuquières moyennant 47 setiers de blé muison, 10 setiers de froment, 28 setiers 8 boisseaux d'avoine, 300 gerbées, 48 livres en argent, un cochon de la valeur de 10 livres à Noël, et un agneau à Pâques. L'enclos fut loué 24 livres. D'après le bail, le fermier ne pouvait prétendre à aucune diminution en cas d'orage, de tempête ou autre accident ; il devait livrer tous les ans 400 bottes d'éteule pour la couverture des bâtiments de sa ferme ; tous les quinze jours, il devait assister aux plaids du seigneur de Bouillancourt aux lieu et place de son propriétaire.

Par un nouveau bail fait en 1620, les redevances

sont considérablement augmentées et de nouvelles clauses y sont introduites, entre autres l'obligation pour le fermier de planter dans « le clos » quatre douzaines et demie « d'entes, fruits de garde, et de m'amener chacun an quatre muids de vin à ses despens de tel lieu des environs de Paris qu'il me plaira. »

Neuf ans plus tard, le président Lavernot passe un nouveau bail pour sa ferme de Feuquières ; toutes les redevances en nature sont supprimées et remplacées par une somme en argent de 600 livres payable en trois termes égaux : Noël, Pâques et la Saint-Jean.

En 1606, des travaux importants de réparations furent exécutés à la ferme de Feuquières au compte du propriétaire, qui dépensa à cette occasion près de 400 livres.

La maison du fermier avait 75 pieds de long sur 18 pieds de large.

Il fut fait 100 pieds d'étable de 11 pieds de « creux ». On employa 9,100 briques tant pour la construction d'une cheminée à trois tuyaux que pour celle d'un four « tenant un septier » ; une partie de ces briques, achetées à Eu, fut payée 4 livres le mille ; l'autre partie, achetée à Elincourt, coûta 6 liv. 10 s. le mille.

Enfin, il fut fait du côté de Cayeux 217 pieds de « muret », sur 6 à 7 pieds de hauteur et sur 2 pieds d'épaisseur, à raison de 22 deniers le pied.

II. Fief de Frettemeule. — Ce fief, situé dans le village du même nom, consistait en 17 journaux de terre labourable en deux pièces.

Tenanciers :

1° Firmin Stoup, comme mari de Françoise Laillette, femme en premières noces de Warré de Poilly,

pour le chef-lieu du fief de Frettemeule, consistant en 2 journaux de terre ;

2° Isabeau Tarisel, veuve de Jean le Forestier, seigneur de Frettemeule, pour 4 journaux de terre ;

3° Jean Lescuyer, pour un demi-journal de terre ;

4° Eustache Danzel, pour 4 journaux de terre ;

5° Eustache Beauvarlet et d^elle^ Marie Pappin, veuve de Josse Beauvarlet, sieur d'Ailly, pour 9 journaux de terre en deux pièces ;

6° François le Forestier, comme héritier de Jean le Forestier, son père, sieur de Frettemeule, avocat du roi au bailliage d'Amiens, pour 3 journaux de terre.

Ce fief était tenu noblement de François le Forestier, écuyer, sieur de Frettemeule et Drancourt, par hommage de bouche et de mains, par 60 sols parisis de relief et autant d'aides, par 20 sols parisis de chambellage, le quint denier en cas de vente et par le service de plaids tous les quinze jours à Frettemeule.

III. Ferme d'Ochancourt. — Elle consistait en 6 journaux de terre en quatre pièces. Par bail notarié du 13 février 1595, elle fut affermée pour une durée de six ou neuf ans moyennant une redevance annuelle de 3 setiers de blé et 3 setiers d'avoine pendant les trois premières années, et trois setiers et demi de blé et 3 setiers et demi d'avoine pendant les six autres années.

Par bail du 22 juin 1623, cette ferme fut louée moyennant une redevance annuelle de 2 setiers de blé moitié, 2 setiers de muison, du meilleur, un pot de beurre et un cuignet à Noël.

IV. Épagne. — Les terre et seigneurie d'Épagne,

qui se composaient de trois fiefs, consistaient en domaine, censives, argent, chapons, poules, blé, avoine, pêche, justice et seigneurie, le tout tenu du roi et de la duchesse d'Angoulême à cause du comté de Ponthieu, savoir : les deux premiers fiefs en plein hommage par 60 sols parisis de relief, 20 sols de chambellage, 60 sols d'aides, service de plaids et le quint denier en cas de vente ; le troisième fief était tenu par une livre de poivre ou 8 sols le jour de saint Remy, pareil relief et semblable aide, et le quint denier.

Philippe de Lavernot acheta la seigneurie d'Épagne à Charles Rohault, fils de feu Claude Rohault, ancien maïeur d'Abbeville, par contrat passé le 16 janvier 1607 ; il en fut saisi le lendemain par les officiers du roi en Ponthieu.

Cette seigneurie lui coûta, avec 3 journaux de pré situés à Épagnette, 1480 livres de prix principal. Il convient d'ajouter à cette somme :

324 livres pour droits seigneuriaux ; la duchesse d'Angoulême fit remise de cette somme à l'acquéreur ;

15 livres pour vin du marché et denier à Dieu ;

18 livres pour le cuiret et la saisine ; le cuiret était un repas de bienvenue ;

9 livres 14 sols payés au receveur de Mareuil pour les droits des 3 journaux de pré sur Épagnette.

Le 23 octobre 1607, le nouveau seigneur d'Épagne acheta à Vulfran Sanson, sieur de la Ramée, la masure du château d'Épagne pour 60 livres parisis de prix principal payées comptant, 6 livres de vin et 5 sols de denier à Dieu.

Le 21 novembre 1607, Philippe de Lavernot acheta à Pasquier de la Haye, trompette-juré de la ville d'Abbeville, les deux tiers de la pêcherie d'Épagne

pour les réunir au tiers qu'il possédait déjà [1]. Cette pêcherie, qui s'étendait sur la rivière de Somme entre celle d'Eaucourt et celle de Mareuil, fut vendue moyennant 90 livres 14 sols.

« Ledit Pasquier de la Haye, par contrat passé pardevant Jehan Damiens le 17e jour d'apvril 1606, avoit acquis les dits deux thiers de pescherie de Vulfran Sanson, sieur de la Ramée, et en avoit été saisi le même jour, et m'en a fait la vente à ma prière, afin de réunir tout le dit droit de pescherie en un. Et, en cette considération, je luy en ay passé bail pour neuf ans par-devant ledit Damiens, notaire, ledit jour 21 novembre 1607, moyennant 6 livres par chacun an, une bonne carpe et une bonne anguille le premier dimanche de caresme, et à la charge qu'il sera tenu de me mener pescher deux fois l'an quant il me plaira, quoy faisant, il me fournira de sa peine, de son bateau et de ses filets. »

Par nouveau bail, fait avec le même le 10 mai 1618, le prix de location de cette pêche fut porté de 6 à 12 livres.

Le 28 janvier 1609, nouvelle acquisition du président Lavernot. Il achète moyennant 50 livres, à Vulfran Sanson, un îlier planté de saules, vulgairement appelé la Ramée, de la contenance d'un journal y compris les fossés.

Pendant les années qui suivirent, le seigneur d'Épagne acheta successivement 15 maisons, 23 journaux de pré et 244 journaux de terre labourable ; il déboursa ainsi, pour l'accroissement de son domaine, une somme de douze mille livres.

[1] Ce tiers de pêcherie était tenu du roi en fief restreint par une paire d'éperons dorés ou 2 sols.

V. Épagnette. — « J'ay acquis la seigneurie d'Espaignette et le nombre de sept journaux de terre labourable séans au terroir du dit Espaignette le douzième jour de juillet mil six cents cincq par contract passé par-devant Jehan Damiens et Nicolas Becquin, et ce par retrait lignager sur damoiselle Michelle Maillard qui les avoit acquis le xxvj^e^ jour de juing 1604 de Charles Rohault, fils et héritier de défunct Claude Rohault, ancien maïeur d'Abbeville, mon grand oncle maternel, la vente faite avec les sollemnités requises par la coustume, et oultre ce par autorité de M. le Séneschal de Ponthieu ou son lieutenant, du xxve dudit mois de juing, du consentement du procureur du Roy et sur l'advis des parens dudit Charles.

« Ladite seigneurie appartient par indivis à moy et aux héritiers de défunct Jehan Manessier, donataire de Charles Manessier, son père, qui en avoit faict l'acquisition des doien et chanoines de Saint-Vulfran conjointement avec ledit Claude Rohault le 13e jour de may 1577, à la charge de relever chacun sa part desdits doiens et chanoines en plein hommage suivant la coustume de Ponthieu.

« Le dit fief consiste en treize livres un sol huict deniers, quatre chapons et une poule de cens chacun an. »

Le 1er avril 1606, il achète une maison à Épagnette consistant en 2 journaux de jardin et pré, un demi journal d'aire « tout en un enclos » et une pièce de terre d'un journal et demi. Le 20 décembre 1623, il échange cet immeuble contre 11 journaux de terre et 2 journaux de prés situés à Épagne.

16 avril 1607, achat de 3 journaux de pré en une pièce affermés 10 livres en 1611 et 12 l'année suivante.

IV

Le Journal. — Le président Lavernot n'a tenu régulièrement son journal que du 1er octobre 1601 au 21 janvier 1602. A-t-il perdu ensuite l'habitude de confier au papier ses actes journaliers ou l'a-t-il fait sur un autre registre ? C'est ce que nous ignorons.

Quoi qu'il en soit, on ne trouvera dans les pages qui vont suivre que des incidents domestiques. Malgré sa haute position, l'auteur ne traite jamais de sujets d'un ordre élevé. C'est simplement l'œuvre d'un bourgeois vivant terre à terre.

Le premier feuillet de son journal se trouve déchiré obliquement dans la partie supérieure. Par les fragments de lignes qui sont restés, on voit qu'il y eut ce jour-là une cérémonie publique à Abbeville, qu'un *Te Deum* y fut chanté, et qu'on y fit une procession générale. Un conflit surgit à cette occasion entre le président Lavernot et le lieutenant général [1] pour une question de préséance. Mais, « pour obvier à querelles et scandale qui pourroient arriver à cause de notre division », il fut décidé que le lieutenant général « iroit et assisteroit seul au *Te Deum* et feu de joye qui fut faict le mesme jour. »

[Octobre 1601.]

« Le lendemain mardi, le sr de l'Équipée [2], advocat

[1] Jacques Bernard, écuyer, seigneur de Moismont et de Brailly, fils aîné de Jacques et d'Antoinette d'Oresmieux, fut lieutenant général du sénéchal de Ponthieu jusqu'en 1612 ; il résigna cette charge et devint maïeur d'Abbeville en 1613.

[2] Philippe Bernard, frère du précédent, se qualifiait écuyer,

en notre siège, et frère dudit lieutenant général, me vint treuver de la part de sondit frère me prier de ne me point treuver à la procession à raison que son frère avoit apris qu'il y debvoit assister, puisqu'il avoit assisté au feu et *Te Deum* le jour précédent. Je luy feis responce que j'estois et avois tousjours esté trop affectionné suject et serviteur du Roy, que j'aimois et honorois trop ma patrie, que je me manquerois à moy mesme que de ne me treuver en un acte si sollemnel ; qu'il dît à son frère que je m'y treuverois et que je le tenois pour tant homme de bien qu'il ne voudroit manquer à sa foy si saintement jurée.

« Incontinent après, je me rends à Saint-Vulfran avec ma robe de palais et mon bonet carré, prens la première place à main droite dans le cœur. M. Casier [1], advocat en notre siège et maïeur de la ville. . .

. . . .

Mais je me mets à genoux... devant ledit lieutenant général qui, par ce moien... ouit la messe derrière moy sans se pouvoir seulement mettre à genoux, dont il avoit un grand despit. La messe dite, lesdits lieutenants, paravant que ny les prestres ni aucune personne fût sortie du cœur sortent et s'en vont attendre la procession à la porte du prieuré pour occuper (comme ils feirent) encore la main droite. Nous sortons, le maïeur et moy, en mesme rang que nous

seigneur de l'Équipée, fief de 22 journaux de bois sis à Hautvillers, de la Vacquerie et Ouvillers en partie ; il était licencié ès-lois et avocat au présidial de Ponthieu ; il épousa le 18 juin 1597 Anne Lucas, dont il eut quatre fils.

[1] François Caisier, écuyer, seigneur de Béalencourt, acquit une certaine célébrité comme avocat à Abbeville ; il fut plusieurs fois échevin de cette ville et maïeur en 1601. Il mourut le 7 août 1607, âgé de soixante ans, ayant eu sept enfants de Claude Gaillard, sa femme.

estions sortis de Saint-Vulfran. Est à noter que lesdits lieutenans honteusement marchoient pour prendre le devant et la droite indifféremment au beau chemin et au milieu des ruisseaux et des boues. La procession entrée dans Saint-Vulfran, ils ne rentrent dans l'église, ains se retirent. Nous rentrons, ledit maïeur et moy, en mesme rang dedans le cœur, où nous assistames à la remise de la chasse, puis nous retirasmes, chacun chez soy.

« Le mercredi 3e jour du mois, je m'en allé à la Grutuze, où j'ay treuvé pourmenant en la gallerie de bas desoubs la chapelle ledit lieutenant général, M. Moppin [1], M. Beauvarlet [2], M. Gaude [3] et M. Saint-Élier [4], conseillers. Je dis audit lieutenant, l'appelant par son nom : « Et bien, nous avons, par votre bon « déportement, servi de fable au peuple d'Abbeville. » Puis, incontinent : « Je vous tenois pour trop homme « d'honneur et de bien pour fausser une parolle, une « foy si saintement et religieusement donnée. » Lors voulant dénier qu'il n'avoit donné sa foy, je luy réi-

[1] Jean de Maupin, écuyer, seigneur de Bellancourt, Monflières, la Bouvaque, etc., d'une bonne famille bourgeoise d'Abbeville, fut le dernier de son nom ; il était conseiller du roi, maître des requêtes, contrôleur du domaine en Ponthieu, échevin, puis maieur d'Abbeville, et conseiller au présidial de cette ville.

[2] Josse Beauvarlet, aussi d'une bonne famille bourgeoise d'Abbeville, était licencié ès-lois ; il fut maieur en 1591, conseiller et garde des sceaux au présidial ; il épousa N... Gallet, dame de Drucat-sur-Authie, la Haye, le Cat, la Boissière et le Verger.

[3] Jean Gaude, écuyer, licencié ès-lois, seigneur de Saint-Élier, fief à Dreuil-lès-Airaines, marié par contrat du 2 mai 1562 à Isabeau de Beuzin, dont il eut un fils, qui va suivre, et deux filles.

[4] Adrien Gaude, écuyer, seigneur de Saint-Élier et de Martaineville-lès-Bus, licencié ès-lois, fut conseiller au présidial d'Abbeville. Il épousa Antoinette de Buissy et n'en eut qu'un fils.

téré : « Vous êtes trop homme de bien pour le dénier. » Lors, en présence de la compagnie, je luy représenté la foy qu'il m'avoit donnée comme il est dit cy-dessus. Ajoustant ces mots : « Vous croiez un rousseau, un « brouillon qui vous perdra » (entendant parler de son beau-frère) [1]. Il me respond : « Mon beau-frère est homme de bien. — Il ne sera, dis-je, jamais compa- « raison en cela ny en aucune autre chose avecques « moy. Il est trop petit homme et de trop petite estoffe. « Au reste, lui dis-je, je ne veux plus que, sous un « faux visage, il me die qu'il est mon serviteur. Je le « tiens pour mon ennemy, je lui déclare mon inimitié. « Qu'il se donne garde de moy, soit en l'exercice de « sa charge, soit en ses actions particulières. La fran- « chise et la preud'hommie qui paraistra *(sic)* tous- « jours en toutes mes actions m'oblige à luy déclarer « cela ouvertement. » Ledit lieutenant demeura court et ne fut jamais homme plus soupple, me disant qu'il falloit que nous signassions un accort et qu'il le maintiendroit à peine de cent escus. Je luy répondis : « Je « jures que je n'en feray jamais avecques vous. » Et ainsy sortismes de ladite gallerie sans entrer à la chambre du conseil parce qu'il n'y avoit aucuns procès à raporter. Il sortit après moy et me vint acompagner tousjours parlant d'accort jusques au logis dudit Boucher.

« Le mesme jour après disner, deux Cordeliers me vindrent prier d'assister le lendemain en leur couvent

[1] Le beau-frère de Jacques Bernard auquel le président Lavernot fait ici allusion était Pierre le Boucher, écuyer, seigneur du Catelet, qui devint maieur d'Abbeville en 1602, et lieutenant criminel ; il avait épousé en premières noces Marie Gaude, et, en secondes noces, le 8 avril 1593, Nicole Bernard, sœur de Jacques.

à la messe de S. François, et à disner, ce que je leur promis.

« Le lendemain jeudi, 4 du mois, je me treuvé à la messe et au disner où estoient messieurs le doien de Saint-Vulfran [1] et le maïeur Beauvarlet [2], conseiller, et Manessier [3], procureur de ville, et quelques autres officiers ; M. Danel, gardien.

« Le mesme jour, nous ouîmes deux prédications. Une le matin, aux Cordeliers, d'un cordelier réformé, l'autre, sur les trois heures après-disner aux Capuchins. Ces deux sermons à la louange et sur les miracles de monsieur saint François.

« Le mesme jour, joué avec Me Lempereur [4], lieutenant en l'élection, qui m'a gaigné six testons au trictracq.

« Le mesme jour, sur les deux heures de relevée, receu response de la lettre que j'avois envoié à monsieur le président d'Amiens, lequel m'a envoié coppie de son arrest du règlement provisionnal avec le lieutenant général d'Amiens. Ensemble cincq autres arrests en parchemin levez par extraict et donnés au proffit de quelques présidens en semblable matière.

« Le mesme jour, j'ay escrit à Madame des nouvelles de mon arrivée en ceste ville, à monsieur Jodelet, mon procureur, le priant d'obtenir réglement provisionnal pour mon office, conformément à l'arrest donné pour le président de Bourges, M. Foucault, et ce par du Boesle.

[1] Jean Avril.

[2] Josse Beauvarlet, dont il est question plus haut.

[3] Philippe Manessier, écuyer, seigneur de Blangiel, et procureur fiscal à Abbeville, était le cinquième fils de Charles, écuyer, seigneur d'Auxy et autres lieux, et de Françoise Lefebvre. Philippe épousa Isabeau Beauvarlet, dont il eut deux filles.

[4] Guy Lempereur.

« Le vendredi cinquiesme du mois ont disné céans avec moy monsieur Casier, maïeur, monsieur Hermant [1] et mon cousin de Lavernot, mon tuteur.

« Pendant le disner est arrivé en ceste ville monsieur le mareschal de Biron, monsieur de Créquy et monsieur le comte d'Overgne, lesquels retournoient d'Angleterre, où le roy les avoit envoiez.

« Le samedy (6), ay tenu l'audience avec messieurs Moppin, Beauvarlet et Gaude.

« Le dimanche (7), sur les quatre heures du matin, a commencé à pleuvoir et a la pluie sans aucune relasche continué jusqu'à la nuit.

« Le lundy (8), je suis allé voir monsieur l'advocat du Roy, et avec luy venu voir le logis de Mad[elle] d'Ecle, qui est à louer rue Saint-Jehan-des-Prés.

« Le mardy 9 du mois, le matin escrit à madame de Montfaulcon et à monsieur Jodelet pour le sujet cy-dessus ; mesmes luy ay envoié les arrests dont est faict mention cy-dessus, que j'avois receu de monsieur le président d'Amiens pour attacher à ma requeste, et ce par de Vienne, messager.

« Le mesme jour, j'ay tenu l'audience avec mon cousin Beauvarlet [2], siéger. Sur la fin y est venu le lieutenant criminel. Au retour des playds, ay mené disner avecques moy ledit sieur siéger et mon cousin Manessier [3], procureur fiscal d'Abbeville.

« Mercredy 10 du mois m'est venu voir le matin le

[1] Claude-Octavien Hermant, écuyer, seigneur de Wares ou Waretz, fief en Ponthieu, conseiller au présidial d'Abbeville, échevin de 1611 à 1624, maieur en 1625 et 1626, était fils aîné de Claude et de Marguerite le Roy de Saint-Lau. Il épousa Antoinette de Huppy le 28 juillet 1608, et en eut cinq enfants.

[2] Josse Beauvarlet, dont il a été question plus haut.

[3] Philippe Manessier. Voy. ci-dessus.

curé de Frestemeule, mon fermier, qui m'a faict entendre que le fief de madame de Montfaulcon a esté saisi par les officiers de Caïeu pour madame de Nevers, faute d'homme et dénombrement non baillé. Il m'enverra l'exploit. Il m'a aussi dit qu'il faut que je relève de M. de Frestemeule le fils, appelé François le Forestier [1], sieur de Frestemeule et Drancourt, par le don que luy en a faict son père. Il le faut faire, et à cette fin voir les anciens adveus. Il m'a adverty de prendre garde en baillant mon dénombrement à l'arpent de terre dont son frère N... Isembourt me doibt xiiij s. parce que M. de Frestemeule prétent qu'il lui apartient. Il se fault adresser à Moïse Lescuier pour escrire au lieutenant de Caïeu.

« Le mesme jour, Pierre Ducrocq, tonnelier, est entré à la *Barbe d'Or* moiennant 40 l. de louage par an, à la charge des menues réparations.

« Samedy 13 du mois, j'ay tenu l'audience assisté des sieurs Beauvarlet et de Saint-Élier.

« Le mesme jour, par du Boesle, receu lettres de ma mère en date du...

« Le dimanche 14, j'ay disné chez Mad^elle^ de Marcheville [2] avec ma tante la vicomtesse [3] et M. Duval, curé de Saint-Vulfran, que j'y ay mené quant et moy.

« Le lundi 15e du mois, jour de Saint-Wlfran, j'ay

[1] Il avait pour père Jean le Forestier, avocat du roi au bailliage d'Amiens.

[2] Gabrielle du Hamel, troisième fille d'Antoine, écuyer, seigneur de Marcheville et autres lieux, châtelain de la forêt de Crécy, et de Louise de Lamiré ; elle épousa par contrat du 18 octobre 1604 Louis de Saint-Soupplis, écuyer, seigneur de Sorel et Wanel

[3] Gabrielle du Hamel, femme de Pierre de Lavernot, tante paternelle de la précédente ; elle fit son testament le 22 novembre 1608.

assisté seul de nostre compagnie à la grand'messe dans la grande église, où l'on a faict offrande, à laquelle les prestres seuls sont allez.

« Le mesme jour, j'ay tenu sur les fonds une fille, premier enfant de M. Tillette [1], où estoient parins avecques moy M. de Brancourt [2], oncle dudit sieur Tillette ; M. Manessier, procureur de la ville, et M. le Bel [3], greffier de la ville. Marines : la mère et la grand'mère paternelle [4] de l'acouchée et sa sœur [5] et la sœur dudit sieur Tillette [6] ; elle a esté nommée Jacqueline par ladite grand'mère.

Le mardy 16e du mois, j'ay esté à la chambre et n'ay tenu l'audience pour n'y avoir aucunes causes à expédier.

[1] Claude Tillette, écuyer, sieur d'Offinicourt et autres lieux, avocat général à la sénéchaussée de Ponthieu, épousa par contrat du 22 août 1600 Barbe le Bel, veuve de Nicolas du Candas, et fille de Jean, sieur d'Huchenneville, et de Marguerite Manessier. La fille que le président Lavernot tint sur les fonts était née le même jour ; le 25 juillet 1619, elle épousa Pierre Vaillant, sieur de Neufrue, mort le 12 octobre 1625 âgé de vingt-neuf ans ; sa veuve est décédée à Abbeville le 23 août 1665, après quarante ans de viduité.

[2] Éloi Tillette, écuyer, seigneur d'Achery, Brancourt, fils d'Antoine, sieur du Mesnil, et de Catherine Gallespoix ; il fut échevin puis maïeur d'Abbeville en 1600 et 1604. D'Anne Laigniel, sa femme, il eut neuf enfants.

[3] Nicolas le Bel, fils de Jean et de Barbe Sanson, devint successivement greffier de l'hôtel de ville d'Abbeville, lieutenant en l'élection et bailli de Liomer et de Brocourt ; il reçut sa sépulture dans l'église Saint-Eloi d'Abbeville vers 1620. Il avait eu un fils et deux filles de Marguerite Poultrain, sa femme.

[4] Jacqueline Sanson, veuve de Jean le Bel, écuyer, seigneur du Mesnil et d'Huchenneville, maïeur d'Abbeville en 1573, mort le 19 octobre 1586.

[5] Charlotte le Bel, mariée à Jean Vaillant, écuyer, seigneur de Caumondel, grènetier au grenier à sel d'Abbeville.

[6] Claude Tillette eut trois sœurs : 1° Marie, femme de François de Pocholles en 1596 ; 2° Catherine, religieuse à Morienval ; 3° Louise, née en 1575.

« Le mercredy, je n'ay bougé de mon estude le long du jour.

« Le jeudi 18e du mois, jour de Saint-Luc, j'ay escrit à Monsieur, à Madame, à M. de Fren, à M. Gaillard et à M. Jodelet.

« Le samedy 20, j'ay tenu l'audience avec le sieur Moppin, criminel, et Saint-Élier.

« Dimanche 21, allé à la messe aux Capuchins, et, l'aprez-disner, joué à la paume avec MM. de Marcheville [1], Lempereur [2] et Bouencourt [3], et, le soir, soupé au logis avec la compagnie, où estoient de plus Lempereur le puisné [4], le sieur Boitel, médecin, et le sieur Parmentier.

« Le lundi xxij, j'ay receu une lettre de Madame par le curé du petit Saint-Vulfran.

« Le mesme jour, receu de Florent Pydou, demeurant à Wacourt, la somme de quatre livres pour une année de surcens escheue à Saint-Remy 1601, deubs à madame Paschal. Je luy en ay baillé quittance.

« Le mardi xxiij, tenu l'audience avec M. Beauvarlet, où il y avoit plusieurs belles causes.

[1] Antoine du Hamel, écuyer, seigneur de Marcheville, père de Gabrielle dont il est parlé plus haut.

[2] Guy Lempereur, lieutenant et avocat du roi en l'élection de Ponthieu en 1598-1599, épousa le 17 janvier 1601 Geneviève de le Gorgue, veuve d'Antoine Boulon, seigneur de Grambus ; il était capitaine du quartier d'Hocquet. Il épousa en secondes noces Louise Bernard, fille d'Antoine, écuyer, seigneur de la Mairie et de Rancheville.

[3] Jean l'Yver, écuyer, seigneur de Bœncourt et de Lessart, lieutenant-particulier en la sénéchaussée de Ponthieu, conseiller du roi, plusieurs fois maïeur d'Abbeville, était fils de Jean, lieutenant général du bailli de cette ville, et de Marie Danzel de Saint-Marc. Il eut pour femme Hippolyte Aliamet. Il mourut en 1623 et reçut sa sépulture dans l'église des Cordeliers de sa ville natale.

[4] Vulfran ou Pierre Lempereur.

« Le mesme jour, je suis allé voir M. Rapin le filz, qui estoit logé au *Géant* et retournoit de Calais mener par commandement du roy les deux qui ont esté condamnez à mort par le Parlement de Paris pour l'entreprise par eux faicte sur la ville de Metz. Le Roy les renvoie avec leur procez faict et parfaict à l'archiduc parce qu'ilz sont ses sujects [1].

« Le mercredi 24, j'ay escrit à Madame en responsе de sa dernière lettre par le sieur Parmentier, qui est parti pour aller à Paris.

« Le mesme jour est parti François de Huppy [2] pour aller à Paris.

« Le mesme jour, j'ay escrit à M. le président d'Amiens, l'ay remercié des arrests qu'il m'a envoiez. J'ay aussi escrit au sieur Potel, notre paieur, en response de la sienne, qui concernoit la descharge de son compte.

« Le jeudi 25e dudit mois, j'ay pris la médecine, qui m'avoit esté ordonnée par M. Caples, et est l'ordonnance entre les mains de Jacques Douay, apothiquaire, laquelle il fault retirer.

« Le vendredy 26e dudit mois, j'ay gardé la chambre, estant encores tout esmeu du jour précédent, sans pouvoir seulement regarder dans un livre.

« Le samedy 27, je devois continuer ma purgation et me faire signer (*sic*), et néantmoings, par l'advis

[1] V. à ce sujet le *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publié par le Ministère de l'instruction publique dans la Collection des documents inédits.

[2] François de Huppy, écuyer, seigneur de Wailly et d'Auxi-le-Château, homme d'armes des ordonnances du roi sous le duc d'Epernon, fut fait prisonnier au siège de Paris ; il était fils cadet de Pierre et de Catherine du Bois. Il épousa le 16 juillet 1568 Catherine Manessier.

de ma tante et afin de ne m'esbranler davantage, je n'en ay rien faict, tellement que je suis allé à l'audience, où estoient MM. Moppin, Beauvarlet et Gaude.

« Le mesme jour, ont souppé céans les sieurs Procureurs de la ville [1], Lempereur, Bouencourt [2], Infray [3], Mourette [4], Charles et Robert Manessier [5].

« Le dimanche, allé à la messe aux Capuchins. L'aprez-disner, je suis allé avec M. l'Advocat du Roy saluer M. de Caumartin [6], logé au *Géant*, lequel nous a faict un très bon accueil. Je lui ay faict entendre le regret que j'avois que quelques-uns de mes confrères (qui sont les sieurs lieutenant général, Moppin, criminel, Gaude et [le] procureur du Roy), m'avoient prévenu en ce debvoir, que je [le] suppliois de croire qu'ilz ne me debvanceroient jamais en affection de luy faire service, ce qu'il ouit de fort bonne part.

« Le mesme jour, j'ay receu par du Boesle lettres de Monsieur et de Madame et du sieur Gaillard en response de la mienne.

[1] Philippe Manessier.

[2] Jean l'Yver, dont il est parlé plus haut.

[3] Charles l'Yver, écuyer, seigneur d'Infray (fief à Frettemeule), était frère cadet de Jean l'Yver ; il eut pour femme Marie Griffon, dont deux fils morts sans alliance, et deux filles. Il reçut sa sépulture dans l'église des Cordeliers d'Abbeville le 22 décembre 1678.

[4] François Mourette, avocat, né en 1579, mort en 1637 ; il était fils d'Antoine, garde du scel royal, et d'Anne Caisier. Il épousa en 1624 Marie de Meaux et en eut un fils et une fille.

[5] Charles Manessier, écuyer, seigneur de Brasigny, et Robert Manessier, écuyer, seigneur d'Auxi et de Bretel, étaient tous deux fils de Charles, maieur d'Abbeville, et de Catherine Lefebvre.

[6] Louis le Fèvre, chevalier, seigneur de Caumartin, baron de Saint-Port, vicomte de Rue, garde des sceaux de France, né en 1552, mort le 21 janvier 1621.

« Le mesme jour, j'ay levé un filz à Beauvarlet[1], demeurant au coing vis-à-vis de Saint-Vulfran, lequel a esté baptisé par M. du Val, curé, et a esté nommé Philippes[2], par moy.

« Le lundy 29, receu lettres de M. de Fren, ausquelles il faut faire response par le premier.

« Le mesme jour, Nicolas Delignières, mon fermier, m'a amené le nombre de 16 septiers et demi non complets de bled muison, en déduction de ce qu'il me doibt.

« Le mesme jour, escrit à Rohault, à Amiens, pour avoir la commission du sieur de Foucoucourt[3].

« Le mardy 30e du mois, j'ay tenu l'audience, assisté du lieutenant criminel et particulier, des sieurs Moppin, Beauvarlet et Gaude, et du sieur advocat du Roy.

« Le mesme jour, ont disné au retour de l'audience avec moy les sieurs Beauvarlet et advocat du Roy.

« Le mesme jour, receu lettres du sieur Potel, ausquelles il convient faire response.

« Le mercredi dernier du mois, allé à la messe aux Capuchins, et, de là, voir ma tante de Huppi[4] et le sieur Hermant.

« Le mesme jour, j'ay receu d'un nommé Jehan Alavoine la somme de huict livres quinze sols pour sept années d'arriérages de xxv sols de rente deubes

[1] Josse Beauvarlet, procureur fiscal.

[2] Philippe Beauvarlet, qui devint religieux minime.

[3] Gédéon d'Acheux, chevalier, seigneur de Foucaucourt-hors-Nesle, fils de Louis, gentilhomme ordinaire de Monsieur, frère du roi, et d'Antoinette de Gaudechart.

[4] Catherine Manessier, fille de Jean, écuyer, seigneur d'Auxi Maison-Roland et Épagnette, et d'Antoinette le Roy, alliée le 16 juillet 1568 à François de Huppy.

à mes sieur et dame Paschal par Noël Fiquet et Barbe Gelée, sa femme, demeurans à Villeroy, et LXIX sols de despens, en quoy ilz avoient esté condemnez par sentence du séneschal de Ponthieu, en date du xxiiij^{e} mars 1601. Dont j'ay baillé quittance.

« Receu aussi des mains de Jehan Blondin pour Claude Blondin, son frère, la somme de 3 livres sur et en tant moings des censives que ledit Blondin me doibt à cause de mon fief de Feuquères. (En marge) : Ce Blondin m'a dit que mon fermier loue pour la seconde année mon chef-lieu de Feuquères moiennant huit escus, et que l'on gâte tous les arbres.

« Le mesme jour, fait response aux dernières lettres de M. de Fren ; luy mande que M. d'Hochencourt [1] luy tesmoignera qu'il est son serviteur en l'affaire qui concerne Dufrier, sitost qu'il aura nouvelles asseurées de ce qui s'est passé en son compte à Paris, ce qui sera par le retour de M. Gaillard.

Novembre 1601.

« Vendredi 9, le sieur de Beaumarest a pris séance à l'audience, seul M. le lieutenant, sans estre receu ny avoir presté aucun serment pour son office. Le mesme jour a donné à disner à la compagnie, où je ne me suis treuvé à desseing, ny M. Moppin, ny M...

« Dimanche, jour Saint-Martin, xj du mois, j'ay disné à la Bouvaque chez M. de Mauppin avec tout nostre siège, où nous avons faict très bonne chère.

[1] Jean Lesperon, écuyer, conseiller du roi, président en l'élection de Ponthieu, devint seigneur d'Ochancourt le 6 mars 1599 par son mariage avec Marguerite Gaillard, fille d'Alexandre et de Marie de l'Etoile.

Mesme jour, receu nouvelles du sieur de Fren ; il luy faut rescrire et le remercier de ses bontés. En ceste compagnie estoit le sieur de Selincourt [1], auquel, *inter pocula*, le sieur lieutenant général dit quelques parolles approchantes assez à luy dire qu'il ne pouvoit faire d'enfans à sa femme. « Envoiez-moy (a dit ledit lieutenant) envoiez-moy votre femme, et je luy en « feray un. » Ledit sieur de Selincourt respond : « Le « change en seroit bon, mais je craindrois que la race « n'en fût matinée. » A quoi le lieutenant ne fit aucune réplique, ce qui fut fort bien remarqué.

« Lundi ont disné céans avecques les s^rs^ des Granges [2], président en l'Élection, Empereur, lieutenant, et Chauvin ; et emploié l'aprez disnée à jouer au paillemail.

« Mardi 13 du mois, j'ay tenu l'audience à la Gruthuze dans la chambre du conseil, assisté du s^r^ de Beaumarest, du lieutenant particulier et du s^r^ Gaude.

« J'ay faict entendre audit s^r^ de Beaumarest pour sa possession prise du tout contre les formes ordinaires ce que j'ay pensé estre du debvoir de ma charge, luy

[1] Gilles de Sacquespée, écuyer, seigneur de Selincourt, écuyer du duc de Nemours, fils aîné de Jean et de Nicole Lamiré, épousa Marguerite de Maupin en 1598, dont il eut trois enfants : deux fils et une fille. Il fut assassiné à Abbeville en 1612 au moment où il sortait du jeu de paume avec son cousin germain, M. de Lamiré de Nouvion ; attaqué près de l'hôtel de l'*Ecu-de-Brabant* par les sieurs de Calonne de Courtebonne, de Belloy de Landrethun et du Bosc d'Annebout, il fut tué sur place. Jean de Maupin, beau-père de la victime, fit poursuivre impitoyablement les meurtriers, quoi qu'on fît pour le calmer ; ils furent pendus en effigie, dégradés de noblesse et leurs bois et leurs maisons rasés.

[2] Jean Lesperon, écuyer, seigneur des Granges, fils cadet de Michel et d'Antoinette Tardieu, était conseiller du roi et président en l'élection de Ponthieu ; il épousa par contrat du 6 mars 1599 Marguerite Gaillard d'Ochancourt et en eut six enfants.

protestant néantmoings toute amitié comme particulier.

« Le mesme jour, receu une lettre de Madame et de M. Arnault par un prestre qui retournoit du jubilé, à laquelle il fault faire response.

« Mercredi, j'ai emploié la journée à regarder mes papiers.

« Jeudi 15, j'ay emploié tout le matin à escrire à Paris par du Boesle, à Monsieur, à Madame, aux s^rs de la Garde, de Fresne, Poesle, Jodelet.

« Le mesme jour, soupé chez Mlle de Marcheville avec mon cousin Manessier Charles.

« Vendredi, le matin, assisté au service que ma tante a faict dire aux Cordeliers pour feu mon oncle, qui estoit le lendemain de la neufviesme année expirée aprez sa mort.

Décembre 1601.

« Le vendredy 7 du mois, veille de Notre-Dame, a esté receu procureur en notre siège Dorémieux [1], frère du s^r lieutenant de robe courte [2].

« Le mesme jour, je me suis opposé à la réception des autres, sçavoir, Papin et Ponthieu, pour avoir tant manqué à leur debvoir que de me venir parler de leurs affaires aprez tous les autres ; et, de faict, n'ont esté receus.

« Le mesme jour, Boitel, de Famehon, a aporté cent cincq septiers un provendier moings de bled

[1] Nicolas Doresmieux, notaire à Abbeville, fils de Nicolas, procureur et notaire au même lieu, et de Marie Faffelin. Le nouveau procureur eut pour femme Anne de Ponthieu.

[2] Charles Doresmieux, frère du précédent, lieutenant-criminel de robe courte, échevin en 1634, avait épousé Marie Asselin.

pour la redebvance de l'année présente, doibt l'argent.

« Le lundy 8, jour de la Vierge, allé à la messe aux Capuchins.

« Le xxij jour de décembre, j'ay arresté mes affaires ainsy comme il ensuit :

« J'ay receu de Frestemeule cincq septiers un boisseau moings de bled.

« Depuis, receu du lieu mesme cincq septiers une palette moings, qui fait en tout x septiers un boisseau et une palette moings.

« Receu de Hamicourt de Blondel quarante boisseaux de bled.

« Receu de Grenu, demeurant à Gapennes, environ quatre septiers de bled.

« Receu en tant moings de la rente que doibvent Caron et Monstreuil, solidairement, de la part dudit Caron un escu le jour Saint-Thomas.

« Escrit à Paris par du Boesle.

« Escrit depuis par Hubault, le 17.

« Escrit par M. l'Advocat du Roy le 19 ; parti le mesme jour.

« Escrit depuis par M. de Huppi le 20 ; parti le mesme jour.

« Escrit par M. Clugnet le 21 ; parti le mesme jour.

« Dimanche 23 du mois, j'ay receu par du Boesle un paquet de M. Paschal dans lequel estoient mes affaires expédiées pour le rétablissement de mes gages à la Chambre des comptes, les lettres de surannation de Saint-Vallery et trois lettres missives, une de M. Paschal, l'autre de ma mère et l'autre de M. Jodelet.

« Le jour même (24), dîné et soupé chez M. de

Huppy [1], mon cousin, avec M. Hermant [2] et M. Manessier [3], commissaire examinateur.

« Le lundy 24, allé à la chasse, et, le soir, soupé avec ledit Manessier au logis.

« Le 25, jour de Noël, allé à matines à la paroisse, où ai faict mes dévotions ; retourné coucher à quatre heures. Allé à la messe à la grand'église ; aux vêpres aux Cordeliers.

« Mercredy 26, écrit à MM. Servien et Dambray, receveurs généraux à Rouen, en faveur de M. des Granges.

Janvier 1602.

« J'ay passé le premier jour de l'an en la compagnie de M. le baron de Colembert [4] et du sieur de Florincthun [5] et autres.

« Le mercredy, vu M. Becquin ; M. Manessier, l'argentier, présent.

« Jeudy 3, ma tante a levé et s'est obligée pour 14 livres de toile à Françoise Boutart pour me faire des chemises. Je lui ay faict ma contre-promesse du mesme jour.

[1] Vulfran de Huppy, bourgeois et échevin d'Abbeville en 1590, qualifié honorable homme, était fils de Jacques et de Jeanne de Lavernot ; il épousa Périne du Pont, fille de Mathieu, maïeur de Saint-Valery, et en eut, entre autres enfants, Mathieu, docteur en médecine, médecin du roi.

[2] Claude-Octavien Hermant, cité plus haut.

[3] Jean Manessier, écuyer, seigneur de Verbois, fils aîné d'Antoine et de Marie de Huppy.

[4] Gabriel de Maulde, chevalier, baron dc Colemberg, seigneur de Nabringhen, vicomte de Lianne, marié à Catherine de Calonne de Courtebonne.

[5] Barthélemy du Blaisel, sieur de Florincthun et de Saint-Aubin, cornette de la compagnie des marquis d'Aumont en 1638, mourut à Saint-Germain en Laye d'une blessure qu'il avait reçue au combat d'Etampes contre les princes révoltés en 1652.

« La veuve Filleau m'a envoié un plat de sel blanc.

« Vendredy 4 du mois, reçu advis du sieur Becquin, touchant M. Moppin.

« Le mesme jour, pris congé de notre compagnie, de Mlle de Bosse, de M. Hermant, de ma tante Manessier, et vu mon filleul Manessier, en l'absence de son père, qui étoit à Notre-Dame de Liesse.

« Le mesme jour, ma tante a envoié acheter de la toile pour me faire quatorze chemises garnies et quelque autre linge comme chaussettes et chaussons, et en a faict ma tante sa promesse pour moy au marchand à paier au terme de Pasques. Je luy en ay faict une contre-promesse pour sa seureté.

« Le mesme jour a soupé chez nous ma maistresse, où sont venues Mesdames ses mère et sœur. J'ay parlé de mes affaires ; elle m'a demandé quatre ou cinq mois, desquels je ne l'ay asseurée, ains l'ay remis à en conférer avec mes sieur et dame Paschal. Je les ay reconduites chez elles et prins congé.

« Le lendemain samedy, 5 du mois, m'est venue voir Mlle Gabrielle d'Alincthun [1] et ma maistresse, lesquelles ont dîné avec nous.

« Le mesme jour, j'ay compté avec ma tante de tout ce que je luy devois pour ma dépense. Elle m'a demandé pour trois mois soixante escus, qui est à raison de quarante sols par jour ; lesquels je luy ay accordés et avons déduict la dernière advance que j'avois faite pour elle en son procès, telle que de douze escus, puis douze escus qu'elle avoit reçus de moy, sont vingt-quatre ; lesquels déduits de soixante, il reste trente-six ; puis, nous ostames les six escus, il reste trente

[1] Gabrielle de Poucques, fille du seigneur d'Alincthun en Boulonnais.

escus, au lieu desquels je luy avois arresté la somme à quarante, desquels je luy ay laissé promesse ; ainsy, il y auroit faute en ladite promesse de dix escus, sont donc trente escus que je dois pour cette partie [1].

« Au bas de la même promesse, je luy en ay faict une autre pour la somme de vingt escus sol qu'elle m'a prestés de l'argent de sa rente de la ville, laquelle mon cousin Manessier, argentier de la ville, lui avoit donné par advance à ma prière ; ces deux parties font donc cinquante escus.

« Le mesme jour, j'ay laissé à ma tante quatre escus sol pour rendre au sieur Buiret, lesquels on lui avoit envoié emprunter pour moy.

« J'ai donné un escu à Plantart sur les huit que je luy devois ; reste sept.

« Mon fermier d'Ochancourt a amené le blé qu'il me doibt pour l'année 1601.

« Le mesme jour, cinquième de janvier 1602, je suis parti pour aller à Paris, aiant arresté tout ainsy que dessus.

« Le septième, arrivé à Paris sur les 4 heures, où j'ay treuvé Monsieur et Madame en bonne santé.

« Le mercredy 8 du mois, je me suis treuvé à l'audience pour ma cause, laquelle ne fut point plaidée.

« Le mesme jour, j'ay été voir madame Matharel, laquelle étoit alitée du jour précédent.

« Mercredy 9, vu M. Pasquier, procureur aux comptes, ès-mains duquel j'ay remis toutes mes affaires pour faire décharger la partie de mes gages, qui est demeurée en souffrance sur le compte rendu par Potel,

[1] En marge : « Sur, et en déduction, j'ai payé pour ma tante au sieur de Nielle, trois écus pour lever le défaut donné contre le comte Charles d'Egmont le 19 juin 1602. »

notre paieur, pour l'année finissant au dernier septembre 1600.

« Jeudy 10, ma cause de commissaire a été appelée au rôle extraordinaire, et, contre moy, a été donné défaut après la déclaration qu'a faite M. Jodelet que les Suisses avoient évoqué la cause au Conseil privé, et fait faire défense aux parties à peine de mille escus et despens, dommages et intérests de plaider.

« Le mesme jour, j'ay levé des étoffes pour me faire des habits, un de satin et l'autre de serge de Florence et un manteau de mesme et neuf aunes de velours de poil et demi pour le doubler et un bas de soie; tout ensemble avec quelques garnitures montant à 96 livres, pour lesquelles je me suis obligé à payer dans le dernier jour de mars prochain. M. Léonard, joaillier, s'en est obligé avec moy et aussy avant que moy. Je luy en ay fait une contre-promesse de s'acquitter à peine de tous despens et intérests [1].

« J'ay un rapporteur aux comptes appelé M. Benoist, que m'a donné M. de Lavernot, qui demeure rue Sainte-Avoie, vis-à-vis de M. Courtin. Il a mis *ostendatur* sur ma requeste.

« Jay paié les dix escus que je devois à M. Desvalées.

« Le 14 du mois, nous avons présenté requeste au Conseil à fin d'évocation et de défense.

« Le 16, elle a été répondue et rapportée par M. Langlois.

« Le jeudy 17, reçu mes habits par Duboesle, auquel

[1] Note marginale : « J'ay payé et acquitté ladite somme et en outre six escus par les mains de M. Léonard, auquel aussy j'ay donné 25 livres sur quarante que je luy devois, reste 15 liv. que je luy doibs. »

j'ay donné un double pistolet d'Italie pour parpaiement de ce que je luy pourrois debvoir.

« Le mesme jour, vu M. de la Garde et sa femme avec Madame. Il a encore un arrest portant défense d'offrir remboursement à peine de 500 escus.

« Le lendemain 18, jay esté chez M. Petit, procureur, rue Saint-Victor, pour luy demander l'arrest de M. Foucault.

« L'après-disner, vu Mme Gagnel avec Madame et M. et Mlle Mosnier, où étoient mon cousin Lavernot et M. Sonpitre.

« Le mesme jour, notre requeste mise au résultat.

« Le samedy 19, jay paié trois escus et demi pour l'arrest du Conseil.

« Le mesme jour, dîné et soupé chez M. Dieu avec M. Clugnet; j'ay mené avec moy MM. Jodelet et Manessier.

« Le mesme jour, parlé au sieur de Nielle pour le procès de ma tante en recours de garantie contre le bailly, lequel m'a dit qu'il a envoié le défault à ma tante pour le faire juger.

« Dimanche 20, j'ay reçu mon manteau de velours de M. Léonard.

« J'ay été voir Mme Vignier après-dîner, et j'ay soupé chez Mme Jodelet avec tout le voisinage.

« Le mesme jour, j'ay reçu procuration de Messieurs de notre siège pour poursuivre le paiement de nos gages, avec une lettre signée Calippe, clerc du greffe, par commandement du siège.

« Lundi 21, faict réponse aux susdites lettres par Hubaut, messager.

Sur ce feuillet a été attaché avec une épingle un autre feuillet plié en deux, contenant ce qui suit :

« Le 7ᵉ jour d'avril 1603, sur les 10 heures du soir, a commencé la maladie de *Mon Cœur* par un flux de sang, qui a continuellement duré et jour et nuict depuis ledit temps jusques au mardy suivant 15 du mesme mois ; elle a mouillé 20 chemises et 8 draps. Le lundy 14 dudit mois, Nicole est venue pour la garder.

« Le 15, sur les 8 heures du soir, estant sur la chaise percée, elle a rendu un faux germe, lequel en mesme temps j'ay été montrer à Mᵐᵉ Bagon.

« Le dimanche précédent, 13, il luy prist l'après-dîner trois ou quatre évanouissemens en présence de Mᵐᵉ de Vermont, ma sœur.

« Le mercredy 16 et jeudy 17 dudit mois, elle s'est portée assez bien.

« Le lendemain vendredi 18, sur les 8 heures du matin, la langue lui commença à bégaier, en sorte qu'elle ne pouvoit en aucune façon proférer ce qu'elle désiroit ; cela luy continua tout le jour, avec des douleurs qui témoignoient grandes vapeurs de la matrice, qui luy causèrent cette altération.

« Sur les 5 heures, le mesme jour, voyant que la fièvre lui continuoit, je fis venir M. Riolant, médecin, lequel fut d'avis des plus prompts remèdes, dont il se pouvoit adviser, et, de faict, luy ordonna clystères et ventouses, qui luy furent appliquées à la mesme heure au dedans des deux cuisses et au-dessous du petit ventre. A la même heure aussi ou peu après, elle prit ledit clystère.

« Voyant que cela ne luy diminuoit son mal, je fis prier M. Durel de son assistance, laquelle il me rendit sur les 9 heures du soir, qui, outre ce que dessus, luy ordonna médecine, clystère, réitération de ventouses,

le tout appliqué depuis le mesme jour environ la minuict.

« Le samedy 19, consultation par MM. Durel et Riolan, qui furent d'avis de la saigner, ce qui fut fait sur les 4 heures après-dîner de trois palettes de sang, ce qui la rendit tellement faible qu'elle pensa mourir. Durant tout le temps susdit, elle est travaillée de continuels évanouissemens.

« Dès le mesme jour que ladite Nicole fust venue, elle l'étuva de roses de Provins et vin au miel, ce qui lui fust depuis interdit par lesdits médecins.

« Le dimanche 20, elle se porta assez bien, et, de faict, se voulut lever le soir pour faire son lit, nonobstant tous les empêchemens que je pus luy donner, tellement qu'elle s'évanouit, en sorte qu'elle commença à raidir bras et jambes, grinçant les dents, et les luy pensant ouvrir, elle me perça le doigt de part en autre.

« En cet estat, je luy donnay de l'eau-de-vie de M. l'ambassadeur d'Écosse, qui la fist revenir, et à la mesme heure, la mismes sur le lict, où elle fust tellement travaillée de ladite eau-de-vie, qu'elle passa toute la nuit en ardeurs et vomissemens extresmes.

Le feuillet suivant ne contient que ces trois lignes :

Janvier 1604.

« Party de Paris le 13 janvier 1604.

« Arrivé à Amiens le 15.

Séance du 7 novembre 1889

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

M. DE GALAMETZ lit une note sur des processions faites en mai et juin 1584 par les paroissiens de l'église Saint-Gilles, notamment à l'église de Notre-Dame de Saint-Riquier, qui n'existe plus aujourd'hui.

M. WIGNIER donne lecture d'une note relative à un concert de bienfaisance qui eut lieu à Abbeville en 1812 ; il fait connaître les noms des musiciens composant l'orchestre, ceux des artistes amateurs et le programme du concert.

M. VAN ROBAIS communique divers objets antiques.

M. É. DELIGNIÈRES lit quelques passages d'un travail de M. l'abbé HOIN sur Longuemort. Un procès, intenté en 1651 à un seigneur de Longuemort à propos d'un prétendu rapt par lui commis, donne de curieux renseignements sur la manière dont était rendue la justice à cette époque. — Renvoi à la commission des mémoires.

M. DU GROSRIEZ rétablit le nom du donateur des portes de Saint-Vulfran, qui est Jehan Mourette et non Gilles Amourette, ainsi que l'avait déjà fait connaître M. WIGNIER d'après une liste des bâtonniers de la confrérie de Notre-Dame du Puy en 1548, communiquée par lui à la Société.

M. LE PRÉSIDENT lit trois pièces de poésie qui lui ont été adressées par M. H. Macqueron, membre correspondant, professeur à Paris. (V. p. 227.)

M. de Crèvecoeur lit un chapitre de son étude bio-bibliographique sur la Société d'Émulation ; c'est la biographie de M. Lecat, procureur à Abbeville, premier secrétaire de notre compagnie.

M. Ricouart, membre de l'Académie d'Arras, est nommé membre correspondant de la Société d'Émulation.

Séance du 5 décembre

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

M. le Président rappelle que, depuis la dernière séance, la Société a perdu un de ses plus anciens membres, M. Jules Lefebvre, auquel l'honorariat avait été conféré à la séance du 3 mars 1887.

M. Alcius Ledieu lit au nom de M. l'abbé A. Le Sueur, membre correspondant, une notice relative à la refonte de la grosse cloche d'Allery en 1727. On y trouve des renseignements curieux sur la manière dont s'accomplissaient alors les opérations de ce genre, remplies le plus souvent par des ouvriers lorrains. — Renvoi à la commission des mémoires.

M. Van Robais communique diverses pièces numismatiques, un méreau au type de saint Jean-Baptiste et une jolie bague en or de l'époque gallo-romaine trouvée à Villeroy.

M. H. Macqueron lit une notice biographique sur M. Léon Gillard (V. p. 232.)

Dons d'ouvrages :

1° *Villers-sous-Ailly depuis le* XV° *siècle*, par le Président de Roquemont (V. compte-rendu, p. 230) ;

2° *Le mouvement communal* à *Airaines*, par l'abbé Marchand.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Sont élus membres correspondants : Mgr DE RAGNEAU, chapelain au château de Moreuil, et M. FEUGÈRE DES FORTS, archiviste-paléographe à Yonville.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

POÉSIES

Par M. H. MACQUERON, *Membre correspondant.*

Les deux Potiches

Monsieur, Madame, un chat sont au salon.
Le chat bondit du haut d'un guéridon ;
Et, maladroit, à sa suite il entraîne
        Deux potiches en porcelaine.
— Ah ! dit Madame éplorée, ah ! malheur !
        Vois ! une potiche est brisée ! —
— Oh ! dit Monsieur tout joyeux. Quel bonheur !
        Vois donc ! l'autre n'est pas cassée. —

        Monsieur fut sage, en vérité.
        Il faut tout voir du bon côté.

L'Araignée

J'aime l'Araignée.
(V. Hugo).

— Sur tes rayons blafards, pensive et sombre étoile,
Araignée, immobile au centre de ta toile,
Tigre minuscule et ventru,
De tes meurtres te repens-tu ? —

— Puisque Dieu me créa, c'est qu'il veut que je vive.
Dans l'éternel travail que la nature active,
Les moucherons, ainsi que tout être, ont leur fin.
La quelle ? Je ne sais. Leurs légions sans nombre
Bientôt corrompraient l'air. Mais moi, j'ai toujours faim !
Je suis la sentinelle, et j'empêche l'encombre
En dévorant le superflu.
Or, remplir son devoir, quel qu'il soit, c'est vertu.
Et toi, toi qui selon la volonté suprême,
Dois aimer ton prochain à l'égal de toi-même,
Homme, à ton tour te repens-tu ? —

Après le discours de la bête
L'Homme songeait, courbant la tête.

Le nid de la Fauvette

Maman, dors-tu ? J'ai vu, maman Fauvette,
Un objet noir qui traversait la nuit ;
Autour du nid il se mouvait sans bruit. —
La tendre mère, en son cœur inquiète,
Répond : — Enfant, une feuille a pu choir ;
Peut-être aussi sur la lune un nuage
Aura passé. Dors vite. Un enfant sage
S'endort quand vient le soir. —

— Maman, dors-tu ? J'ai vu là-bas dans l'ombre
Un double point lumineux et blafard.
On aurait dit un sinistre regard.
Est-ce une bête ? — Enfant, dans la nuit sombre

On voit souvent, sujet de vain effroi,
Un ver luisant, une étoile qui file.
Tout près de moi, mon enfant, dors tranquille ;
Je veillerai pour toi. —

— Maman, dors-tu ? maman, j'ai peur ! Ecoute
Quel affreux cri ! Comme il grince dans l'air ! —
La mère aussi tremble à ce cri d'enfer.
Mais par pitié : — Cher amour, c'est sans doute
Un arbre mort que le vent fait gémir.
Cache-toi bien sous l'aile de ta mère.
Je vais prier. Fais aussi ta prière ;
Et le jour va venir. —

Le jour parut. Le ciel était superbe ;
Les papillons et les fleurs s'éveillaient ;
Les turbulents moineaux se chamaillaient,
Et les criquets sautaient joyeux dans l'herbe :
C'était fort gai. Mais un buisson feuillu
Est tacheté d'un sang encore humide,
Et le cher nid de la Fauvette est vide.
Le Hibou l'avait vu.

Espoir

Il viendra bien un temps de paix universelle.
Entre tous les vivants ! Temps de pardon, d'amour !
Au Hibou la Fauvette ira faire sa cour,
En présentant sa fille. On verra la Gazelle
Brouter avec le Loup ; puis aller sans façon
Dans l'antre du Lion faire un paisible somme ;
Et le Tigre adouci n'égorgera plus l'homme,
Ni l'homme le Mouton.

VILLERS-SOUS-AILLY DEPUIS LE XV[e] SIÈCLE

Par le Président de ROQUEMONT

Compte rendu par **M. ÉM. DELIGNIÈRES**

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau un ouvrage dû à la plume d'un de nos plus honorables et plus distingués membres correspondants, M. de Roquemont, Président honoraire de la Cour d'Amiens, membre titulaire résidant de la Société des Antiquaires de Picardie. Cet ouvrage intitulé : *Villers-sous-Ailly depuis le* XV[e] *siècle*, est le fruit de longues et patientes recherches qui viennent s'ajouter à celles de MM. Prarond, de Rosny et R. de Belleval ; il comprend l'indication des différents possesseurs des fiefs de Villers dès 1367 jusqu'à la Révolution, et on retrouve dans tout le cours du volume beaucoup de noms appartenant à d'anciennes familles d'Abbeville ; l'auteur y a relevé un nombre considérable d'actes, aveux, baux à cens, ventes, etc., relatifs aux terres et à la seigneurie importante de Villers, de même les fiefs au nombre de sept, avec le dénombrement des droits afférents à la seigneurie.

La topographie du village, ses rues, chemins, sentiers, cantons et lieux dits ont été mentionnés avec le plus grand soin et dans tous leurs détails.

L'ouvrage contient trois planches, l'une qui représente le portrait, fort beau, d'un des derniers seigneurs de Villers, François-Jacques-Philippe Vaillant de Villers, né le 27 avril 1731, décédé le 23 novembre 1796,

en costume d'officier au régiment de mestre de camp général de cavalerie, ci-devant écuyer de main du roi; l'autre planche représente une vue de l'église et des rues adjacentes d'après un dessin de M. Duthoit, et la dernière le relevé du plan cadastral de la commune de Villers-sous-Ailly dressé par M. Pinsard.

L'auteur parle aussi, dans un chapitre fort intéressant, des dîmes, des censives en numéraire, en blé et avoine, chapons et poules, champart, corvées, éteuves et autres mentionnés dans des aveux; parmi ces dernières, quelques-unes étaient fort curieuses, notamment la redevance d'une *rose* que le censitaire du fief de Rivillon devait présenter annuellement le jour de saint Aubin: « Ces censives, nous dit M. de Roquemont, n'avaient d'autre valeur que celle d'un symbole. Elles constituaient un hommage envers l'autorité du seigneur, considéré dans la localité comme le dépositaire et l'organe du pouvoir, un témoignage de reconnaissance pour la protection que, selon les circonstances, il était appelé à exercer et exerçait réellement en faveur de ses vassaux. » Puis vient l'énumération des établissements de main-morte aunombre de dix, où nous voyons figurer notamment parmi les censitaires l'hôtel-Dieu d'Abbeville, l'hôtel-Dieu de Saint-Riquier, l'église du Saint-Sépulcre d'Abbeville, les communautés des Minimes et des religieuses de Saint-Dominique d'Abbeville, etc.; suit la liste des baillis qui se sont succédé pour tous les fiefs de Villers, même des moins importants, de 1714 à 1777.

La seconde partie de l'ouvrage, sous le titre *Commune*, comprend le relevé des maires et officiers municipaux, la division du territoire en sections dès 1791 et plus tard les opérations cadastrales, l'état des chemins

et d'autres indications relatives à l'école, au cimetière, à la population à diverses époques depuis 1825, puis aux desservants et aux maires. Enfin, dans un appendice, l'auteur a relaté plus au long, sous douze numéros, des faits et des actes dont il était parlé dans le cours du texte.

Nous avons cru, Messieurs, devoir signaler cet ouvrage à votre attention. C'est l'histoire d'une commune au point de vue surtout de la propriété foncière sous l'ancien et le nouveau régime ; on y reconnaît le jurisconsulte par la manière dont il parle de l'ancien droit coutumier, par les détails qu'il donne sur les nombreuses espèces de censives, etc. Cette histoire de la seigneurie de Villers-sous-Ailly restera parmi les bonnes et utiles monographies qui font connaître notre pays dans son passé et dans ses mœurs.

NOTICE SUR M. LÉON GILLARD

Lecture faite par M. H. MACQUERON *à la séance du 5 décembre 1889*

MESSIEURS,

Notre devoir est de rappeler tous ceux qui, à un titre quelconque, ont contribué par la pensée, par la plume ou par le crayon, à l'histoire et à la gloire de notre pays. La Société d'Émulation n'a jamais failli à cette tâche, et ses Mémoires conservent les noms de beaucoup de ces hommes célèbres ou de ces travailleurs modestes, qui ont illustré notre ville ou qui, dans

une sphère moins étendue, ont été utiles à leur pays natal. C'est en m'inspirant de cette tradition que je viens vous rappeler, en quelques lignes, le souvenir d'un artiste abbevillois mort récemment.

Né à Drucat le 17 juin 1827, M. Léon Gillard avait dès son plus jeune âge le goût inné du dessin et se plaisait à crayonner partout où il se trouvait, sur les murs de sa chambre ou sur les portes de l'habitation paternelle, des dessins qui dévoilaient un talent naissant et faisaient l'étonnement des villageois. Élève de l'école de dessin de la ville, dirigée alors par M. Masquelier, un des meilleurs professeurs qui aient occupé cette fonction, M. Gillard développa sous les soins de cet excellent maître ses dispositions naturelles, et, quand il dut chercher une profession, c'est dans l'exercice de l'art qu'il la trouva. Il s'établit lithographe dans la petite maison de la rue Saint-Vulfran, où vous l'avez tous connu.

Alors, pendant vingt ans, M. Gillard fut le dessinateur attitré d'Abbeville; presque toutes les pièces lithographiées parues à Abbeville de 1850 à 1870 sortirent de son atelier et parmi toutes ces planches lithographiées, soit à la plume, soit au crayon, je vous rappellerai les portraits des abbés Patry, chef d'institution à Abbeville, Colmaire, curé-doyen de Saint-Valery, Huard, curé de Dargnies, et surtout celui de Mlle Dimpre, maîtresse de pension à Abbeville, qui joignent à un bon dessin un vif sentiment de la ressemblance; les actions des navires le *Colbert* et le *Ponthieu*, qui rappellent l'ancienne activité de notre port, les diplômes composés pour les lauréats des primes Boucher de Perthes, qui dénotent un bon talent de composition décorative. Nous mentionnerons aussi une

série de vues anciennes d'Abbeville, d'après les manuscrits Siffait, où M. Gillard a popularisé quelques-uns de nos anciens monuments et un de ses derniers travaux comme lithographe, la vue de l'ancienne église Saint-Jacques, que tout le monde voulut avoir à cette époque et qui commence à devenir rare.

Mais le principal talent de M. Gillard était dans le dessin d'après nature ; il n'aborda ce genre qu'assez tard, après avoir soigneusement amélioré par une longue pratique sa première manière de faire, qui, à en juger par une collection de vues de l'arrondissement d'Abbeville, faite pour un amateur de notre ville, ne laissait pas soupçonner ce qu'il deviendrait dans la suite. Vers 1865, M. René de Belleval chargeait M. Gillard de reproduire dans un grand dessin à la plume les différentes vues du château d'Eaucourt, qui se trouvaient dans la collection de M. O. Macqueron. C'est à la suite de ce travail que notre artiste entreprit une collection de vues de l'arrondissement d'Abbeville, dont mon père put devenir acquéreur, lors de sa vente faite après décès au mois de juillet dernier. Par l'examen de cette collection de 600 vues environ, faites au crayon et d'après nature, vous pourrez vous convaincre que M. Gillard était devenu en travaillant un artiste de mérite. Églises, châteaux, fermes, croix, tombes, tout a été reproduit avec une sévère exactitude, une excellente idée de la perspective, une grande facilité pour rendre l'effet vrai du paysage, chose d'autant plus remarquable que tous ces dessins ne sont que des esquisses de premier jet, dont la plupart même ne sont pas terminées et qui devaient être retouchées ou même entièrement refaites. Nous ne savons si M. Gillard a reproduit ces dessins d'une

manière plus soignée, pour un amateur qui les lui aurait commandés ; nous sommes tenté de le croire, mais nous sommes convaincus que les esquisses par lui conservées et que seules nous connaissons, donnent plutôt que des dessins trop finis, le caractère essentiel du talent de l'artiste sur lequel nous avons voulu appeler votre attention.

Nous rappellerons enfin que sur ses derniers jours M. Gillard, retiré à Mautort et frappé d'une maladie incurable, consacrait ses loisirs à la peinture, et la pittoresque enseigne du *Dernier Sou,* au bout du faubourg Mautort, témoigne une fois de plus de l'aptitude de M. Gillard à tout ce qui concernait les arts.

NOTICE SUR LES MUSÉES D'ABBEVILLE

Leur origine. — Leur organisation. — Leur installation.

Lecture faite par M. LEFEBVRE DE VILLERS *à la séance du 4 juin 1885*

Le temps dans sa marche rapide fait naître l'oubli ; les générations se succèdent et les souvenirs s'effacent ; il n'est pas sans intérêt de rappeler aux générations nouvelles les faits qui se sont passés avant elles et de leur permettre ainsi d'apprécier avec justice la part utile prise par celles qui les ont précédées.

L'initiative de la création d'un musée à Abbeville est due à la Société d'Émulation. Elle ne peut se désintéresser d'une œuvre à laquelle elle a apporté tous ses soins, qui lui doit l'existence ; elle ne le peut pas non

plus à cause de la part d'influence qu'elle exerce dans la direction et le fonctionnement des musées par la présentation de candidats pour la nomination des membres du Conseil d'administration, concurremment avec le Conseil municipal lui-même. Par ces considérations, nous avons pensé qu'elle accueillerait favorablement quelques renseignements sur l'origine et l'organisation de nos musées communaux ; leur existence se partage en deux périodes distinctes.

Pendant la première période, du 6 décembre 1833 au 13 juin 1837, la Société d'Émulation est seule fondatrice, organisatrice et propriétaire d'un musée unique dans l'arrondissement.

A partir du 13 juin 1837, une seconde période s'ouvre par la réunion des collections diverses que possède la Société d'Émulation à celles que possède la Ville. Par le fait de cette réunion, le musée devient Musée Communal, la Société d'Émulation y conservant une part de direction.

Divisant notre travail en deux parties, nous nous occuperons d'abord de la première période pendant laquelle la Société d'Émulation est seule en cause.

L'idée première de la formation à Abbeville d'un musée d'arrondissement a été émise dans la séance de notre Société du 5 février 1830, en ces termes : « Une requête sera présentée à l'autorité à l'effet d'obtenir un local composé de deux pièces, l'une spécialement destinée aux séances de la Société, l'autre propre à recevoir une collection d'antiquités, d'objets d'art et d'histoire naturelle. Tous les membres sont invités à déposer entre les mains de M. Gaillon en attendant qu'une salle particulière soit affectée à ce musée naissant où chaque offrande porterait le nom des dona-

teurs et qui s'enrichirait avec le secours de l'administration. L'auteur de cette proposition, M. de Perthes, dépose aussitôt sur le bureau une corne d'urus et une mâchoire fossile de sanglier qu'il offre à l'établissement scientifique dont il vient le premier de réclamer la création et son établissement par ses soins, définitivement arrêté dans la séance du 6 décembre 1833 sur la proposition de M. Boucher de Perthes, son Président. »

La décision de la Société a été basée sur ces motifs que cet établissement était depuis longtemps désiré ;

Que plusieurs compatriotes offraient de concourir à cette œuvre utile ;

Que l'arrondissement d'Abbeville renfermait un grand nombre d'objets d'antiquités qu'il était intéressant de recueillir et de conserver ;

Et enfin que l'autorité municipale y donnait son adhésion.

Il n'est pas sans intérêt de faire connaître le nom des membres résidants de la Société qui ont coopéré à la création du musée ; ce sont : MM. Baillon ; Boucher de Perthes, Président ; Chérest, principal du Collège ; de Poilly André, chef d'institution ; Deroussen de Florival, substitut ; Devismes, juge ; Dutens, sous-préfet ; Le Bachelier de la Rivière ; Louandre père, bibliothécaire ; Macqueron, avoué ; Morel de Campennelle ; Picard-Jourdain, chirurgien ; Poultier, docteur en médecine ; Randoing, membre du Conseil général ; Traullé François ; Tronnet Henri ; Vésignié, docteur en médecine.

Dans la même séance du 6 décembre, la Société a nommé une commission d'organisation composée de MM. Baillon, Tillette de Clermont, Louandre père,

Ravin, Picard, Duchesne de la Motte, Perache Gustave et de Mons Eugène, membres résidants ou honoraires.

La commission d'organisation, dans sa réunion préparatoire du 7 décembre, a décidé qu'une circulaire serait adressée à toutes les personnes s'occupant de la recherche des antiquités du pays et de son histoire naturelle, dans le but de les inviter à enrichir par leurs dons les collections du muséum, et que M. Dutens, sous-préfet, serait prié d'agir dans ce sens auprès des maires de l'arrondissement, afin de recueillir et d'envoyer au musée tous les objets d'antiquités qu'ils pourraient se procurer.

Afin de donner la plus grande publicité au projet de création d'un musée, dans l'intérêt de son établissement, les rédacteurs du journal d'Abbeville et du *Mémorial* ont été priés d'insérer dans leurs feuilles un article que nous transcrivons en partie :

Société royale d'Émulation. *Musée d'Arrondissement.* — Un arrêté préfectoral en date du 21 septembre 1833, ayant autorisé provisoirement la Société royale d'Émulation à s'installer et à tenir ses séances dans le local précédemment occupé par le Tribunal de Commerce, au premier étage de l'ancien couvent des Carmélites, situé rue Saint-Gilles, la Société, d'accord avec l'autorité municipale, voulant utiliser dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement le vaste emplacement qui servait de salle d'audience, a arrêté que les objets d'art et d'histoire naturelle qui lui appartiennent y seraient réunis pour y faire le fonds et le commencement d'un musée.

Ce musée ne peut s'enrichir que par la générosité

des personnes de la ville et de l'arrondissement qui voudront bien y envoyer des objets d'art, d'antiquités et d'histoire naturelle.

Le nom des donateurs et la date du don seront portés sur un registre ouvert à cet effet et sur l'objet donné.

Les dons devront être adressés à l'un des administrateurs ou au Président de la Société.

Le même article a été aussi communiqué aux journaux d'Amiens.

La publicité donnée à l'érection d'un musée à Abbeville et l'appel fait à la générosité des amateurs d'objets d'arts, d'antiquités et d'histoire naturelle ne restèrent pas sans réponse.

M. Duchesne de la Motte s'empressait d'annoncer qu'il donnerait au musée une partie des oiseaux indigènes empaillés; M. Baillon, des poissons, et M. Picard, des coquilles vivantes et fossiles et des plantes.

M. Traullé, officier supérieur en retraite, rue Cadot, n° 7, à Paris, faisait connaître qu'il désirait vendre un certain nombre d'objets antiques recueillis autrefois par son père à Abbeville et aux environs : la proposition d'achat qui lui a été faite n'a pu être réalisée.

La création et l'installation d'un musée étant définitivement arrêtées par la Société d'Émulation, afin d'en régulariser l'administration et le fonctionnement, le 13 décembre, dans une séance extraordinaire, elle adopte, après l'avoir discuté article par article, un projet de règlement communiqué par M. Picard.

Bien que nous craignions d'entrer dans de trop grands développements, comme il est important d'être initié aux premiers travaux d'une institution pour en apprécier la tendance, le but et la direction, et comme

ce premier règlement a servi de base à ceux qui l'ont remplacé, nous n'hésitons pas à le transcrire en son entier.

Il se compose de quatorze articles seulement, ainsi conçus :

ARTICLE PREMIER

D'après les délibérations prises dans ses séances du 3 février 1830 et 6 décembre 1833, la Société royale d'Émulation arrête qu'il sera créé un muséum à Abbeville.

ART. 2

Cette institution a pour but principal de réunir tous les objets d'art, d'histoire naturelle et d'antiquités recueillis dans le département.

ART. 3

Les objets étrangers au département seront classés à part dans le musée.

ART. 4

Les objets d'art, d'histoire naturelle et d'antiquités sont inaliénables, sauf les cas d'échange.

ART. 5

Un Comité d'administration du muséum est créé. Il se compose de huit membres prenant le titre d'administrateurs.

Ces membres sont : MM. Baillon, D. de la Motte, Louandre, de Mons Eugène, Perache, Picard, Ravin, Tillette de Clermont.

ART. 6

Le nombre des membres pourra être augmenté selon les besoins ultérieurs.

Leurs fonctions seront de recueillir et classer les objets déposés au muséum ; ils veilleront à leur conservation.

ART. 7

Les membres du Comité d'administration sont nommés par la Société d'Émulation.

ART. 8

Aucun objet ne pourra être accepté et placé dans la collection qu'après avoir été examiné par les administrateurs et jugé par eux digne d'y être admis.

ART. 9

Tous les objets donnés au musée porteront chacun sur une étiquette le nom du donateur.

ART. 10

Un registre coté et paraphé sera ouvert ; il sera destiné à recevoir la désignation des objets donnés à l'établissement avec un numéro d'ordre, la date de la donation et le nom du donateur.

ART. 11

Il sera, dans le délai de huit jours à partir de la réception des dons offerts au muséum, donné avis de cette réception au donateur, avec l'indication du numéro d'inscription au registre et du folio de ce registre.

ART. 12

Dans la première quinzaine de juillet 1834, le Comité d'administration se réunira à la Société d'Émulation pour examiner quelles seront les personnes qui auront contribué le plus à augmenter les collections du muséum. Ces personnes seront déclarées avoir droit au

titre de fondateurs du musée ; il leur en sera donné acte.

ART. 13

Un arrêté ultérieur règlera les rapports du public avec le musée.

ART. 14

Le présent réglement sera inséré au registre des délibérations de la Société d'Émulation et sur le registre d'inscription du musée.

Par l'adoption de ce réglement, la Société d'Émulation a définitivement constitué l'établissement d'un musée à Abbeville ; un local, pouvant être disposé pour l'installer, a été mis à sa disposition par l'arrêté préfectoral du 21 septembre 1833, dans l'ancien Tribunal de commerce ; mais dans toute entreprise de ce genre un moyen d'action est nécessaire pour la mener à bonne fin, ce moyen c'est l'argent. Les ressources ordinaires de la Société étaient insuffisantes pour subvenir aux frais d'appropriation du local destiné à recevoir les collections.

Pour remédier à cette pénurie, le Président (séance du 14 décembre 1833), transmet à M. Hibon, maire de la ville, le réglement adopté récemment dans le but de provoquer un arrêté qui rende le *Museum* propriété communale, comme le mode le plus certain de le rendre inaliénable, d'engager les habitants à consentir à sa fondation et de créer des ressources pour son établissement.

Dans la lettre qu'il lui adresse, il le prie de communiquer le réglement au Conseil municipal et de lui faire connaître que la Société d'Émulation est dans l'intention de faire don à l'établissement, s'il est

déclaré communal, des morceaux d'art et d'histoire naturelle qu'elle possède; de prêter pour son organisation diverses parties de son mobilier jusqu'à ce que la ville puisse y pourvoir ; Qu'elle a fait quelques avances pour la réparation du bâtiment du Tribunal de commerce, que des réparations indispensables sont encore à faire, qu'il les lui indique afin que la ville en prenne la charge, les ressources de la Société ne lui permettant pas de les supporter

Une somme de mille francs avait été accordée à la Société d'Émulation, en date du 8 juillet 1833, par le Ministre de l'agriculture et du commerce, dans le but d'encourager à Abbeville les recherches des antiquités et leur réunion dans un local convenable; le président, interprétant les intentions du Ministre, sollicite de lui l'autorisation d'employer ces fonds aux frais du premier établissement d'un musée.

Transmettant à M. le Préfet de la Somme une copie de l'arrêté pris par la Société pour la fondation d'un musée à Abbeville, ainsi que l'ampliation de la lettre qu'il a écrite au maire d'Abbeville, pour demander que cet établissement devienne propriété communale, il le prie d'appuyer auprès de l'autorité compétente la demande d'autorisation d'employer à l'organisation du musée les 1,000 fr. accordés par la décision du 3 juillet, les ressources de la Société étant insuffisantes.

S'adressant aussi à M. Estancelin, député de la Somme et membre de la Société, il lui fait la même demande, et, en outre, il le prie de solliciter de M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, soit quelques objets d'art, soit quelques fonds, pour aider à la fondation dont il s'agit, très agréable au public et

favorisée par les dons généreux de plusieurs concitoyens.

Nous n'avons trouvé ni dans les *Mémoires* de la Société d'Émulation ni dans les procès-verbaux de la commission administrative du musée mention qu'une réponse ait été donnée par M. le Ministre aux demandes à lui adressées par le Président de la Société.

Le 14 décembre 1833, M. Boucher de Perthes transmettait à M. Hibon, maire d'Abbeville, la délibération de la Société, qui demandait qu'un musée fût établi pour l'arrondissement et déclaré propriété communale, il le priait de la soumettre au Conseil municipal.

Soit par motif d'économie, soit par d'autres considérations qui ne nous sont pas connues, le Conseil municipal n'accueillit pas favorablement la demande de la Société, d'ériger le musée créé par la Société d'Émulation en établissement communal,

Dans sa séance du 8 février 1834, il décida qu'il serait formé aux frais de la ville, dans la bibliothèque publique, un cabinet d'antiquités et de médailles. (Séance du Conseil municipal du 28 février 1834.)

A la communication de la décision du Conseil municipal se refusant à déclarer le musée propriété communale que lui fit le maire d'Abbeville, le Président de la Société d'Émulation répondit que la proposition soumise au Conseil municipal ayant donné lieu à quelques objections, la Société ne voulait pas la voir repoussée ou ajournée, ce qui pourrait nuire à l'organisation qu'elle se proposait, que si la question était scindée par la décision du Conseil municipal établissant deux musées, l'un pour la ville et l'autre pour la Société d'Émulation, la mesure serait manquée,

l'un étant propriété publique inaliénable et l'autre propriété privée, que dans ces conditions, afin d'éviter des inconvénients et une discussion inutile, il le priait de vouloir bien regarder comme non avenue sa demande formulée dans sa lettre du 14 décembre 1833, se réservant de la reproduire dans des circonstances plus favorables et ne demandant présentement que des réparations urgentes au local du Tribunal de commerce, lieu des séances de la Société et de son musée.

A partir du 1er février 1834 jusqu'en février 1837, une lacune existe dans les procès-verbaux de la commission d'administration du musée.

Pour obtenir quelques renseignements, il faut avoir recours aux procès-verbaux de la Société d'Émulation.

Du 1er février 1834 au 18 novembre 1836, aucune décision importante relative au musée n'a été prise, ni par la commission administrative, ni par la Société; son existence et son action ne paraissent s'être manifestées que par l'acceptation de dons nombreux et l'augmentation de ses collections.

Dans la séance de la Société d'Émulation du 18 novembre 1836, une commission composée de MM. Picard, de Belleval et Louandre est autorisée à faire l'acquisition pour le musée de la Société, d'une collection de coquilles, de minéraux, de fossiles et d'antiquités, appartenant à M. Pécourt d'Abbeville, propre à figurer dans un musée. M. Baillon, du consentement de la Société, est autorisé à faire quelques échanges avec les objets composant cette collection.

Le 3 décembre suivant, la commission nommée le 18 novembre reçoit mission de proposer à M. Hibon,

maire d'Abbeville, et au Conseil municipal, de réunir les objets dont la Société est propriétaire, à ceux qui existent déjà à la mairie, pour faire un musée commun et public dans un local convenable et de lui faire connaître, à l'appui de sa proposition, qu'elle a acquis la collection d'objets divers appartenant à M. Pécourt et que les échanges d'objets propres à former un musée proposés par M. Baillon ont été effectués.

La Société ayant chargé MM. Picard, de Belleval et Louandre père de s'entendre avec le Conseil municipal pour lui proposer de créer un musée commun avec les objets qu'elle a recueillis et ceux existant à la mairie, sous l'inspection du Conseil municipal et de de la Société royale d'Émulation, le 9 décembre 1836, une requête est présentée au Conseil municipal par MM. les membres de la commission, administrateurs du musée de la Société.

Ils y exposent les différentes considérations qui la motivent :

Nécessité de créer un musée pour arracher à la destruction des collections d'une grande valeur, ainsi que des antiquités précieuses pour le pays et de leur donner plus d'importance par leur réunion en un seul.

Utilité d'un musée comme sujet d'étude et attraction pour les étrangers.

Ils énumèrent les apports que peut faire la Société d'Émulation, qui consistent en antiquités pour une valeur de 600 fr. ; en une collection de coquilles vivantes et fossiles, évaluée a 200 fr. ; en une collection d'échantillons minéralogiques d'une valeur égale ; en divers objets d'histoire naturelle ; et enfin en deux meubles, dont l'un vitré contenant 72 tiroirs, estimés 150 fr.

Ils terminent en demandant au Conseil municipal :

1° D'accepter les collections de la Société pour les réunir à celles de la ville, afin d'en constituer un musée unique.

2° De désigner un local propre à recevoir ce musée.

3° De désigner le nombre de commissaires qu'il jugera convenable, lesquels avec des membres de la Société d'Émulation choisis *ad hoc* formeront la commission du musée.

4° De trouver bon que la Société d'Émulation contribue à l'augmentation du musée, en mettant à sa disposition une somme égale à celle que le Conseil municipal a votée.

Le Conseil municipal, dans sa réunion du 24 décembre 1836, après en avoir délibéré, accepte la proposition de la Société royale d'Émulation et nomme une commission, composée de MM. Baillet, Baillon et Beaucousin, pour, avec trois membres de la Société d'Émulation, former la commission administrative du musée et dresser un réglement qui sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le 3 février 1837, la Société d'Émulation désigne MM. Picard, de Belleval et de Mautort, déjà membres de la commission de son musée, pour être adjoints à MM. Baillet, Baillon et Beaucousin, représentant le Conseil municipal, lesquels formèrent la commission administrative des musées réunis.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 24 décembre 1836, arrête aussi que le pavillon du champ de foire, indiqué par M. le Président de la Société d'Émulation, sera provisoirement affecté à l'établissement de ce musée, ce local ne devant entraîner aucune dépense pour cette destination.

Par la décision du Conseil municipal accueillant la proposition de la Société d'Émulation, un musée unique était définitivement constitué et la réunion des diverses collections devait avoir lieu; un local était affecté pour les recevoir; une commission administrative avec mission de s'occuper de la direction de l'établissement était nommée; il ne restait plus qu'à tracer à cette commission des règles fixes pour régulariser son fonctionnement et l'étendue de son action.

Dans la séance de la Société d'Émulation du 7 avril 1837, M. de Belleval, au nom de la commission nommée pour l'organisation du musée, communique un projet de réglement concerté avec la commission mixte de l'administration municipale et de la Société.

La Société l'approuve et remercie les commissaires des soins qu'ils ont pris pour la bien coordonner.

Le Président de la Société d'Émulation, le 17 avril 1837, adresse à M. Hibon, maire d'Abbeville, le projet de réglement approuvé par la Société et rédigé par la commission mixte.

M. le Maire, le 19 avril 1837, le soumet à l'examen du Conseil municipal, qui l'adopte avec une addition à l'article 28, ayant pour effet de donner au pouvoir municipal le droit d'assister aux séances du Conseil d'administration.

L'article 27, portant que le Conseil d'administration sera composé de dix membres, dont la moitié doit être nommée par le Conseil municipal et l'autre moitié par la Société d'Émulation, M. le Maire fait observer que trois membres seulement ayant été désignés par le Conseil municipal, il convient de compléter le nombre voulu et il invite le Conseil à procéder à cette désignation

Le Conseil nomme à l'unanimité, pour former la moitié du Conseil d'administration, avec MM. Baillet, Baillon et Beaucousin, précédemment désignés, MM. Delignières de Bommy et Duchesne de la Motte.

Postérieurement, la Société d'Émulation a adjoint à MM. Picard, de Belleval et Tillette de Mautort, MM. Tillette de Clermont et Brunet, pour compléter le nombre des membres dont la nomination lui est attribuée.

Le réglement adopté le 19 avril, en 36 articles, comportant une assez grande étendue, nous ne le rapporterons pas en entier à cette place; il a été révisé par le Conseil municipal le 22 février 1842, et a subi de légères modifications que nous ferons connaître dans la suite de ce travail; nous nous bornerons à dire que la principale porte sur la nomination des membres du Conseil, qui, en cas de vacance, aux termes du premier réglement, devait avoir lieu par moitié par le Conseil municipal et la Société d'Émulation et par portions égales, et qui aux termes du réglement revisé seul en vigueur, maintenant a lieu par le maire sur la présentation de quatre candidats, dont deux par la Société d'Émulation et deux par le Conseil d'administration, qui peuvent être les mêmes.

Au 13 juin 1837 se termine la première période de l'existence des musées d'Abbeville, commencée le 6 décembre 1833, et pendant laquelle le musée de la Société d'Émulation est seul connu.

A sa réunion avec les collections de la ville, commence la seconde période d'existence, et le musée se transforme en institution communale.

La Société d'Émulation doit s'honorer d'avoir avec

de faibles ressources pour la plus grande part contribué à la création et au développement d'une institution qui, par ses soins, par sa persévérance, par sa sollicitude et son empressement à recueillir et à provoquer des dons de la générosité des amateurs de l'arrondissement, a donné naissance à toutes les splendides collections, d'une valeur immense, que l'on peut maintenant admirer dans les musées communaux du Ponthieu et Boucher-de-Perthes.

Appelé par la confiance de mes collègues à l'honneur bien grand de présider tout à la fois et la Société d'Émulation et le Conseil d'administration des musées, j'ai pensé qu'il serait convenable de leur montrer ma reconnaissance en remémorant des faits et des actes sur lesquels a pu passer l'oubli et peu connus de la plupart d'entre eux.

Puissé-je ne pas l'avoir fait d'une manière incomplète. Toutefois, je réclame la plus grande indulgence pour un travail écrit rapidement, un peu aride, comme tout ce qui touche aux comptes rendus administratifs.

Si je pouvais penser qu'il a offert quelque intérêt, je n'hésiterais pas à entreprendre un travail semblable pour la seconde période d'existence du musée devenu communal, commencée le 13 juin 1837 et beaucoup plus brillante que la première, qui fut modeste dans sa modeste salle du tribunal de commerce.

Comme complément de ce travail, les collections du musée de la Société d'Émulation ayant été formées pour la plus grande partie par des dons et par quelques acquisitions, il me paraît nécessaire de faire connaître le nom des personnes généreuses qui ont enrichi le musée de leurs dons et les acquisitions faites

par la Société, du 6 décembre 1833 au 24 décembre 1836, époque à laquelle il est devenu communal.

L'art. 10 du réglement du 13 décembre 1833, le seul qui ait régi le musée de la Société pendant son existence comme musée privé, disait qu'il serait ouvert un registre destiné à recevoir la désignation des objets donnés à l'établissement, avec un numéro d'ordre, la date de la donation et le nom du donateur.

L'article 42 ajoutait que les personnes qui, avant le mois de juillet 1834, auraient contribué à augmenter les collections, seraient déclarées avoir le droit au titre de fondateurs du musée et qu'il leur en serait donné acte.

Désirant tenir compte des prescriptions de ces articles et les faire revivre, je vais donner la liste de tous les dons faits au musée de la Société pendant son existence propre et le nom des donateurs.

Mais, auparavant, de même qu'à tout édifice en construction, une première pierre posée est destinée à perpétuer la mémoire de l'architecte, de même je ferai connaître les noms des donateurs dont les dons ont précédé le mois de juillet 1834 ; ils ont droit au titre de fondateurs ; ils ont été la pierre angulaire du musée. Puisse ce modeste travail conserver leur souvenir et leur valoir la reconnaissance de leurs concitoyens.

Donateurs-Fondateurs du Musée

MM. Boucher de Perthes, Boucher Jules, Carpentier, de Carpentin, le Cte de Clermont-Tonnerre, de Lhommel de Sorus, Delignières Alfred, Douville Gustave, le Cte Alphonse de Merlemont, de Mons Eugène, de

Montenay, Duchesne de la Motte, Garnier, d'Amiens ; Le Roy de Méricourt, Louandre père, Macqueron Jules, Merlen Oswald, Picard Casimir, Tillette de Mautort, Traullé Alexandre, Traullé François, Tronnet Henri, Mme Racine-Deroussen, Laffilé, Solmon, Gavelle Henri, de la Rivière.

Les procès-verbaux des séances de la Société d'Émulation et de la commission administrative du musée m'ont fourni tous les renseignements consignés dans cette notice.

Malheureusement, des lacunes que je n'ai pu combler existent dans ces procès-verbaux ; je n'ai pu relever des faits intéressants sans doute, dont il n'est pas resté de trace.

Je pense qu'en consultant les journaux de la localité, il serait possible d'obtenir des renseignements utiles, mais ces recherches, qui exigent du temps, ne me sont pas possibles en ce moment.

Noms des donateurs et acquisitions faites du 6 décembre 1833 au 24 décembre 1836

Anonyme. Un vase cinéraire en terre noire, trouvé à Martainneville, près d'un tombeau renfermant un squelette de femme (1833, 13 décembre).

Id. Un fragment des pilotis du château bâti à Abbeville par Charles le Téméraire sur la rive droite de la Somme, trouvé lors des travaux faits près du Pont-Rouge en 1832.

M. Boucher père. Coquillages fossiles de France et d'Angleterre (1833, 27 décembre).

M. Boucher de Perthes. Neuf médailles romaines et beaucoup de médailles monétaires françaises, ces der-

nières trouvées dans la Somme, entre la Portelette et le Pont-de-Talance.

M. Picard. Six oiseaux empaillés. — Deux squelettes d'oiseaux (huppe et cavalier combattant). — Treize coquillages; deux coquilles antédiluviennes trouvées au mont de Caubert. — Un fragment de meule romaine, — Une poignée d'épée du XVIe siècle. — Un fragment de vertèbre de baleine trouvé dans l'une des sablières de Menchecourt (1833, 27 décembre).

M. Louandre. Une médaille romaine (Néron), grand bronze. — Une médaille du moyen âge. — Deux portraits gravés, l'un de J.-C. Levasseur, graveur distingué, l'autre de J.-J. Beauvarlet, célèbre organiste, tous deux nés à Abbeville (1833, 27 décembre).

M. Carpentier. Plusieurs oiseaux indigènes, empaillés (1833, 27 décembre).

M. Traullé Alexandre. Un vase romain en terre rouge, trouvé à Crécy-Grange en 1817 (1833, 27 décembre).

M. Duchesne de la Motte. Oiseaux indigènes empaillés (1833, 27 décembre).

M. Baillon. Poissons (1833).

M. Picard. Coquilles vivantes et fossiles. — Plantes.

M. le Cte de Merlemont. Un fragment de hêtre du bois de Domvast, avec la marque du prince de Ghistel, imprimée sur l'écorce et reproduite au cœur de l'arbre (antérieur à 1773) (1834, 10 janvier).

M. de Lhomel de Sorus. Deux tuiles romaines, trouvées à Domvast, grande dimension (1834, 24 janvier).

M. Traullé Alexandre, officier d'état-major. Deux amphores romaines, trouvées à Fontaines-sur-Somme en 1826, dans l'un des anciens lits de la Somme.

M. Garnier, professeur à Amiens. Commencement d'une collection d'insectes.

M. Delignières Alfred. Collection d'œufs d'environ 60 espèces (1834, 24 janvier). — Un morceau de gorgone. — Divers madrépores (1834, 7 février).

M. Boucher de Perthes. Un boulet trouvé dans les fortifications d'Abbeville en 1824.

Id. Trois collections de coquilles fossiles (1834, 21 février).

M. Tronnet Henri. Une écaille de tortue trouvée dans la baie de Somme, en 1824. — Une écaille d'huître garnie de coquillages.

M. de la Rivière. Un oursin pétrifié et une pierre pyrite.

M. Macqueron Jules. Six médailles antiques. — Un morceau de liège garni de coquillages.

M. de Montenay. Petites parties de cuivres et épingles antiques, trouvées au Crotoy, au pied de la tour.

M. de la Motte. Trois oiseaux empaillés.

Mme Racine-Deroussen. Treize médailles romaines trouvées à Domqueur (1834, 7 mars).

M. Macqueron Jules. Une pierre trouvée dans une mine de soufre près de Rome. — Un morceau de verre sur lequel se trouve un paon fort bien peint.

M. Tronnet. Une patte de coq armée d'un ergot de 4 pouces (1834, 7 mars).

M. Boucher de Perthes. Un fanon d'une baleine (Balana gibbar), échouée en 1810 sur les côtes de Cayeux. — Un triton nodiferum. — Deux coquillages. — Un fragment de palmier.

M. Merlen fils. Deux médailles représentant, l'une

Faustine jeune et l'autre Gordianus Pius, trouvées à Picquigny (1834, 4 avril).

M. Solmon. Quatre médailles trouvées à Vieulaines (1834, 18 avril).

M. Gavelle Henri. Sept médailles (1834, 18 avril).

M. Laffilé, libraire à Dieppe. Un chat momifié (1834, 16 mai).

Id. Quatre médailles en plomb (1834, 4 juillet).

M. Boucher de Perthes. Fragment de pirogue trouvé à Estrebœuf. Cette pirogue, formée d'un tronc d'arbre creusé et ayant la forme d'une auge, devait avoir 27 pieds de longeur sur 20 pouces de profondeur ; à peu près à 4 pieds de l'une des extrémités existait un trou d'un pouce de profondeur, qui semblait avoir été creusé pour recevoir le pied d'un petit mât ; on ne voyait point de place ou l'on pût mettre des rames. Trouvé à environ 5 pieds sous terre, il ne reste plus de ce fragment que quelques éclats sans forme. Voir la séance du 12 juillet pour une lettre de M. Jouly, renfermant des détails sur cette pirogue (1834, 12 juillet). V. aussi séance du 7 novembre 1834.

M. Macqueron. Modèle de presse à tourbes de son invention (1834, 25 mai).

M. Boucher de Perthes. Des madrépores ou éponges fluviatiles (1834, 10 octobre).

M. Bridoux François-Augustin. Un exemplaire de la gravure qui lui a valu le grand prix au concours général de 1834 (1834, 24 octobre).

M. de Mautort Alfred. Une caisse d'ossements provenant des tourbières d'Hangest-sur-Somme.

M. le Cte Tillette de Clermont-Tonnerre. Un bas-relief du moyen âge, provenant de l'hermitage de Cambron.

Acquisition de la Société. Acquisition d'un bas-relief du moyen âge, servant d'enseigne à un cabaret à Saint-Riquier (1834, 7 novembre).

Anonyme. Divers sceaux antiques et un vase en verre, portant sur le couvercle l'image d'un griffon couronné, découverts au Crotoy le 12 juin 1834 (1835, 20 mars).

Fouilles. Sont déposés au musée, provenant des fouilles faites à Noyelles-sur-Mer, médailles romaines, débris de vasos, instrments de fer et cuivre, bagues, sceaux, figurines, objets antiques en verre, en émail bleu et rouge (1835, 27 juin).

Dépôt. Dépôt d'une des têtes humaines trouvées dans la tombelle de Noyelles ; caractères de la race nubienne (1835, 25 juillet).

Société d'Émulation de Rouen. Médaille de bronze à l'effigie do Pierre Corneille (1835, 13 décembre).

Acquisition. Acquisition par la Société pour son musée d'une collection de coquilles, de minéraux, de fossiles et d'antiquités (Collection de Monck) (1836, 18 novembre).

M. le Vte de Boubers. Fragments de deux épées du moyen âge et deux médailles en bronze trouvées à Long-sur-Somme (1837, 17 février).

Séance du 9 janvier 1890

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

M. H. MACQUERON signale les travaux suivants : *Étude sur Nithard*, réponse à M. l'abbé Hénocque, par M. l'abbé Carlet ; *Jacques le Vasseur, chanoine de Noyon*, par l'abbé Chrétien (t. VIII des Mémoires du Comité archéologique de Noyon) ; *Le transformiste François Lamarck*, par M. Mathias Duval *(Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1887, 3e livr.).

Le même Membre signale enfin les nombreux documents relatifs à Moislains, Pont-Noyelles, Querrieu et autres communes de notre département qui ont été mis en œuvre par M. RICOUART, membre correspondant, pour son étude sur les *Biens de l'abbaye de Saint-Vaast, d'Arras.*

M. ÉM. DELIGNIÈRES lit une note sur Louis Lebrun, peintre abbevillois, né le 24 septembre 1625 et exécuté à Paris en 1664 pour avoir voulu empoisonner la famille du célèbre Charles Lebrun, peintre du roi.

M. ER. PRAROND lit un article sur la fortification normande de Laviers, détruite tout récemment. Par l'étude des annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast, l'auteur a pu se convaincre que les Normands avaient à Laviers un établissement fixe d'une certaine importance ; c'est en guettant leur retour à ce poste que le roi Louis III les attaqua à Saucourt, où il les battit en 881. Carloman revint dans nos pays en 883, mais, moins heureux que son frère, il fut battu par eux à Miannay (villa Mellaco).

Dons d'ouvrages :

1° *Translation des reliques de saint Wandrille*, par M. L. RICOUART.

2° *Les biens de l'abbaye de Saint-Vaast*, par LE MÊME.

3° *Les cinq livres des Astronomiques de Marcus Manilius*, trad. par LE MÊME.

4° *Les rues et enseignes d'Amiens*, par M. A. DUBOIS.

5° *Monographie d'un Bourg picard ; l'histoire de Démuin depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par ALCIUS LEDIEU ; en déposant cet ouvrage sur le bureau, M. ÉM. DELIGNIÈRES en donne un compte rendu très détaillé.

6° *Souvenirs du vieux Démuin ; Sobriquets et noms patronymiques*, par LE MÊME. (V. compte rendu page 267).

7° *La France avant la Révolution*, par Édouard Olivier ; sous ce pseudonyme, dit M. ÉM. DELIGNIÈRES, les auteurs, MM. DE RIENCOURT et EYSSETTE, étudient toutes les branches de l'ancienne administration, les classes, les droits féodaux et les services publics, et concluent que grand nombre d'institutions ont survécu aux révolutions.

Des remerciement sont votés aux donateurs.

La Société approuve la délibération prise par la Commission des mémoires relativement à la composition du volume des Mémoires qui paraîtra en 1890. Elle approuve également la création d'une publication in-4°, proposée par la même Commission.

Sont nommés membres correspondants : Mme la marquise du PLESSIS-BELLIÈRE, comtesse de ROUGÉ,

au château de Moreuil ; M. PH. TAMIZEY DE LARROQUE, correspondant de l'Institut, à Gontaud (Lot-et-Garonne), et M. l'abbé DÉLY, archiprêtre de Saint-Vulfran d'Abbeville.

Séance du 4 février

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

M. ÉM. DELIGNIÈRES lit une notice sur une gravure fort rare de Dequevauviller, datée de 1777 et intitulée : *Une fête de campagne.* (V. page 261.)

Le même Membre signale un travail sur bois dû au ciseau de l'un de nos correspondants, M. l'abbé BOURSIN ; cette œuvre, qui est placée à la chapelle des marins de Cayeux, représente l'arrivée de l'image miraculeuse de N.-D. de Boulogne.

Le même Membre fait connaître que le XVIe volume des Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre contient un travail fort intéressant sur une collection de moules antiques de céramique trouvés dans les environs de Bourges et remontant au Ier ou au IIe siècle de notre ère.

Dons d'ouvrages :

1° *Catalogue des mollusques du département de la Somme*, par M. ED. BIZET.

2° *Les Tours-Kiams de la province de Binh-Dinh* (Annam), par M. CH. LEMIRE.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Séance du 6 mars

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

M. ÉM. DELIGNIÈRES communique une note adressée par M. le comte DE MARSY relative à Martin Caron et à Thibault Poissant, sculpteurs abbevillois (V. p. 266).

M. DE BONNAULT lit une étude importante sur le village de Mérélessart pendant la période révolutionnaire ; l'auteur a trouvé dans le registre aux délibérations du conseil général de cette commune, qui est encore conservé en entier, presque tous les éléments de son intéressant travail. — Renvoi à la Commission des mémoires.

M. DE GALAMETZ fait connaître un devis du 3 février 1605 pour la confection d'un retable représentant la Passion et la Résurrection ; ce retable, semblable à celui de l'église de Francières, était destiné à l'église de Pont-Remy, qui devait recevoir en outre un tabernacle identique à celui de l'église des Cordeliers d'Abbeville. Ce devis fut arrêté entre le curé et les marguilliers de Pont-Remy et Jean de Labie, peintre à Abbeville.

M. VAN ROBAIS communique trois objets faisant partie de ses collections : 1° un instrument en bois de cerf ; 2° une coupe en poterie de Samos ; 3° un ducat de Philippe II et de Marie Tudor.

Sont nommés membres correspondants : MM. l'abbé LECLERCQ, curé-doyen de Rue, EYSSETTE, avocat à Paris, et HENRI DES LYONS, propriétaire à Villers-sur-Mareuil.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

NOTES SUR LES GRAVEURS D'ABBEVILLE

Lecture faite par M. ÉM. DELIGNIÈRES *à la séance du 4 février 1890*

Fête de Campagne, par Dequevauviller

M. Armand Van Robais possède de cet artiste abbevillois une estampe qui ne paraît guère connue, au moins en France, et qui, dans tous les cas, ne figure pas dans notre collection des graveurs d'Abbeville, au Musée.

C'est une *Fête de campagne*, gravée d'après Scovart, par François Dequevauviller en 1777 ; elle est dédiée, d'après l'inscription qui se trouve à la marge, à *Monsieur le baron Van Baerll, conseiller de sa majesté le roy de Pologne,* dont les armes figurent au milieu du titre. La pièce, grand in-folio en largeur porte $0^{m},610$ sur $0^{m}43$; l'épreuve encadrée qui appartient à notre collègue est d'un bon tirage et d'une parfaite conservation.

Sur une place, située à l'extrémité d'un village, et qui s'étend vers la campagne à perte de vue, divers groupes de paysans sont représentés les uns, au premier plan, auprès de marchands de friandises et de fruits étalés par terre; d'autres plus nombreux rangés plus loin vers la droite devant une baraque de saltimbanques où des pîtres font la parade. A gauche, la

façade d'une grande ferme avec large porte cochère par laquelle entre un homme à cheval, et, à côté, plus en avant, des hommes et des femmes se livrant à la danse ; à droite, arrive un antique carrosse traîné par trois chevaux, et, du même côté, sous trois grands arbres, une femme montée sur un cheval blanc et tenant sur ses genoux une cruche à anse. La fête se déroule au loin sur la place, à côté d'une grande mare où viennent s'abreuver des bestiaux.

Le sujet est traité d'une manière large dans son ensemble, quoiqu'un peu monotone de ton et d'effet ; il est fort intéressant à étudier dans les détails. Ceux-ci sont très bien rendus par le graveur ; on y retrouve les qualités de notre artiste, qui excellait dans les reproductions de paysages avec personnages et animaux comme on peut en juger, dans notre Musée, notamment par les vues de Lubbeck et de l'Adige, d'après Brandt, qui sont d'un effet plus brillant que la pièce dont nous nous occupons. Tous les amateurs connaissent aussi, du même graveur, ces charmantes estampes d'après Lawreince, telles que l'*Assemblée au Salon*, l'*Assemblée au Concert,* qui se trouvent ici dans certaines maisons particulières et que nous possédons au Musée.

La gravure que nous venons de décrire ne figure nulle part, que nous sachions, dans les catalogues modernes consultés depuis près de trente ans ; nous l'avons vue mentionnée sous le n° 379 de la vente d'Aliamet, en 1788, avec cette indication : *Trois fêtes de campagne hollandaise* et *pendant de Quevauviller* (sic) *dont une avant la lettre,* lot acheté par Salmon 18 l. D'autre part, le cabinet Paignon-Dijonval, dont l'état détaillé a été dressé en 1810 par Benard, la porte

à la page 200 de la 2e partie, école hollandaise, avec cette mention : *Scovart, peintre, 1755, n° 5750.—Fête de campagne hollandaise, grande pièce en l., F. Dequevauvillier* (sic) *sc.*, 1777 ; puis sous le même numéro : *Retour de la fête de campagne, idem, de Monchy sc.*

Il n'y a donc qu'une estampe de ce sujet de la main de notre graveur, et c'est évidemment par erreur que le catalogue de la vente d'Aliamet, dressé vite et en vue de la vente, paraît en mentionner trois ; deux étaient sans doute la même, avant et avec la lettre, et la troisième, formant pendant, était de de Monchy.

Quoi qu'il en soit, nous avons cru devoir signaler cette gravure d'un de nos bons artistes abbevillois, eu égard à sa rareté et à sa bonne exécution. Il est présumable qu'elle a été commandée à F. Dequevauviller par le peintre hollandais, ou par le possesseur du tableau, ou encore par le personnage à qui elle est dédiée et qui était sans doute le même ; la plupart des épreuves ont dû être envoyées dans le pays de Scovart, et c'est ce qui peut expliquer qu'on n'en trouve guère d'exemplaires en France. Celui de M. Van Robais provient de la vente de M. Tondellier ; celui-ci tenait assurément cette gravure de M. Dequevauviller, ancien receveur de rentes, rue de la Pointe, dont il avait acheté le cabinet d'affaires, la maison et le *mobilier*. M. Dequevauviller était, pensons-nous, un parent du graveur et c'est ainsi que la pièce a pu se trouver à Abbeville. Dans tous les cas, elle a de la valeur ; elle présente un intérêt réel, et nous félicitons notre excellent collègue d'avoir pu se la procurer.

PROCESSIONS DE LA PAROISSE SAINT-GILLES

En Mai et Juin 1584

Lecture faite par M. le comte DE BRANDT DE GALAMETZ *à la séance du 7 novembre 1889*

Les mois de mai et juin de l'année 1584 ont été marqués dans le Ponthieu par une suite de processions dont le livre de famille d'Antoine Rohault, alors maïeur d'Abbeville, nous a conservé certains détails.

Il commence au lundi de la Pentecôte 21 mai. Ce jour-là, avant l'ouverture des portes de la ville, des habitants de Hallencourt, Long, Pont-Remy et autres localités attendaient en chantant à la porte Saint-Gilles le moment d'entrer. La chaleur et la sécheresse avaient été des plus intenses depuis longtemps : les vœux de chacun pour un changement de température venaient d'être exaucés, comme le raconte notre chroniqueur : *Il pleut en ladite nuict que lesdites processions étoient par les champs. On estoit joyeux de veoir telles dévotions, aussi leur donnoit on, après qu'ils eurent esté aux églises, pain, vin, bière, chair en plusieurs endroicts et rues de ceste ville où ils passoient.*

A la même époque, Saint-Valery vint au couvent des Minimes et Saint-Riquier à Saint-Vulfran.

Notre chroniqueur parle ensuite des processions de la Cité et en particulier de celles de Saint-Gilles, sa paroisse.

« Considérans telles dévotions, les habitants de ceste ville (d'Abbeville) surent meuz et eschauffez de dévotion et à l'exemple des aultres se mirent en debvoir

aller en procession tellement que de chacune paroisse on alloit aussy revestuz en blanc de linge portantz des bannières blanches de toille, de taffetas et d'aultres estoffes.

« Les paroissiens de l'église Saint-Gilles, assistez des religieux Minimes qui estoient vestus d'aubbes, allèrent en procession à la ville de Saint-Riquier en ung jour de dimence feste du Nom de Jésus où fut porté le saint Sacrement. Les filles marchoient devant, après les femmes, puys les joeunes filz et en dernier lieu les hommes mariés, chacun portant chandelle, cierge ou torses en main et chantoit on au long du chemin, sans intermission, devotement. La compaignie estoit ample. On sortit par la porte Saint Gilles. On alla arriver en l'église Notre Dame de Saint Riquier où fut faite la prédication par ung religieux Minime. Après la messe fut chantée. La procession alla à l'abbaye tout chantant, et après par l'espace d'un demie heure on print la refection, puys on retourna en bon ordre et la procession rentra par la porte du Boys et vint passer par le marché et estant retournés en l'église Saint-Gilles furent chantées vespres ; puys chacun retourna en sa maison.

« Le dimence enssuyvant troiziesme dimence dudit mois après la messe du saint Sacrement chantée, la procession alla en l'ordre que dessus portant le saint Sacrement en l'église Saint Jacques.

« Le mercredy ensuivant en meismes ordre elle alla en l'abbaye d'Espaigne où fut chantée la messe, et le dimence [xx] IIIIe. du mois de Juin feste de la Nativité Monsieur saint Jean Baptiste la procession alla à l'église saint Jean de Rouvroy. »

NOTE SUR MARTIN CARON

Par M. le comte DE MARSY, *Membre correspondant*

(Séance du 6 mars 1890.)

M. Prarond, dans ses *Hommes utiles de l'arrondissement d'Abbeville*, mentionne sous le nom de CARRON un sculpteur sur bois, dont M. Müntz lui avait indiqué le nom comme étant le maître d'Anguier et de . . . En donnant cette indication, il ajoutait qu'elle pourrait servir de point de départ à d'autres recherches. Quelqu'un de nos confrères a-t-il suivi cette piste ?

Nous pouvons aujourd'hui ajouter quelques nouveaux renseignements à la mention de M. Prarond, grâce à la publication récente de M. Henri Stein : *Les frères Anguier, notice sur leur vie et leurs œuvres d'après des documents inédits* [1].

Ce n'est pas Michel Anguier, mais son frère François, né sans doute en 1613, qui fut à Abbeville dans l'atelier d'un menuisier et sculpteur sur bois nommé *Martin* CARON. Il y fit son apprentissage en compagnie d'un autre sculpteur, Thibaut Poissant.

D'Abbeville, François Anguier vint à Paris et entra chez le sculpteur Simon Guillain, l'un des meilleurs élèves de Barthélemy Prieur.

D'où était originaire ce Thibaut Poissant ? Des environs d'Abbeville, sans doute. En tous cas, il resta lié avec François Anguier et, lorsqu'en 1648, la duchesse de Montmorency fit élever à son mari le monument

[1] Paris, Plon, 1889, in-8. Travail lu à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts de 1889.

qui existe encore dans l'ancienne chapelle de la Visitation de Moulins, aujourd'hui chapelle du Lycée, François Anguier fit appel à trois collaborateurs, dont l'un fut ce Thibaut Poissant. C'est ce dernier qui aurait sculpté les armoiries et les anges qui les supportent au sommet du fronton.

SOUVENIRS DU VIEUX DÉMUIN

SOBRIQUETS ET NOMS PATRONYMIQUES

Par ALCIUS LEDIEU. Br. in-8°

Compte rendu lu par M. ÉM. DELIGNIÈRES *à la séance du 9 janvier 1890*

MESSIEURS,

Permettez-moi d'appeler quelques instants votre attention sur un petit ouvrage tout curieux et original que vient de publier notre collègue, M. Alcius Ledieu. Ce volume, in-8°, a été édité avec soin par M. Fourdrinier, directeur du *Pilote* ; il est imprimé sur papier rose, avec caractères bleus et encadrement rouge à chaque page. C'est une véritable fantaisie bibliographique non moins qu'une fantaisie d'historien et de profond chercheur comme l'indique le titre : *Souvenirs du vieux Démuin ; sobriquets et noms patronymiques*.

M. Ledieu a un grand amour de son pays natal ; il n'est peut-être pas de commune dans notre département qui ait eu, dans un de ses enfants, un historien aussi complet et qui ait poussé plus loin les recherches

locales. Après *Démuin et ses Seigneurs*, premier travail de l'auteur en faveur du berceau de sa naissance, notre collègue vient de publier chez Alphonse Picard, (in-8° de 170 pages), une *Histoire de Démuin depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, ouvrage honoré de la souscription du Conseil général de la Somme, et il nous promet encore deux autres parties.

Dans le coquet volume dont nous allons vous entretenir, et qui n'est qu'un chapitre détaché de l'appendice de l'*Histoire de Démuin,* qui aura pour sous-titre : *Folk-lore du Santerre*, M. Alcius Ledieu a voulu faire revivre son pays à un point de vue tout particulier et original dans ses traditions, dans son langage imagé, en rassemblant ses souvenirs personnels, ceux des anciens du village et des environs ; il a cherché partout ; il a interrogé patiemment tous ceux qui ont le culte du passé, et il est parvenu à reconstituer, d'une façon toute pittoresque et humoristique, les dictons, proverbes, appellations diverses, souvent spirituels et touchant juste, la plupart d'une allure grotesque, parfois toute gauloise, qui ont existé ou existent encore dans sa commune et dans les pays voisins.

Ces dictons et proverbes, en vrai langage picard, sont généralement très caractéristiques et se rattachent aux habitudes, aux travers, aux défauts même des habitants de tel ou tel village. Ainsi, pour citer un premier dicton, ceux de Démuin sont qualifiés de *capieux fins* ; c'est toute une révélation sur l'aisance dont ils jouissaient, puisqu'ils pouvaient ainsi se parer du chapeau haute-forme. Et ailleurs : *Chés moi-ci, moi-là d'Domart*, qui caractérise bien la vantardise reprochée à tort ou à raison aux gens de ce bourg ; plus loin : *Chés panches à quatre kuins*

d'Villers : c'est assez sanglant, comme cet autre : *chés vérets* (verrats) *d'Mézières*, le stigmate est dur.

Nous nous bornons à ces citations; ces dictons, proverbes ou brocards sont en grand nombre et nous avons voulu seulement en donner une idée. Pour presque tous, M. Ledieu en a recherché et retrouvé soit l'origine, soit la signification, en racontant parfois aussi certaines anecdotes qui s'y rattachent ; il ajoute enfin, à l'honneur de certains pays, que ces appellations n'ont plus aujourd'hui et n'ont peut-être jamais eu leur raison d'être.

Puis vient toute une longue série de noms patronymiques relevés sur les registres de l'état civil de Démuin, provenant, la plupart, de surnoms empruntés aux sources les plus diverses et qui sont devenus héréditaires ; l'auteur les explique et souvent d'une façon fort ingénieuse et, dans tous les cas, vraisemblable.

Le travail de M. Alcius Ledieu est, croyons-nous, tout à fait original, et nous ne pensons pas qu'il en ait été fait de semblable, au moins d'une manière aussi complète, dans notre département. Et cependant, il serait bien intéressant de rechercher, par exemple, dans notre Ponthieu et dans le Vimeu les dictons de cette nature qui y ont cours ; il en est sans doute de disparus, et les autres disparaîtront un jour par l'effet du nivellement général opéré par la multiplicité des voies ferrées qui retirent à chaque pays son caractère particulier et ses traditions originales. Ce serait œuvre utile de ne pas les laisser tomber dans l'oubli.

Pour revenir à l'ouvrage de M. Ledieu, on ne saurait le blâmer d'avoir voulu si bien encadrer son sujet

et de s'être restreint au nombre de *vingt-quatre* exemplaires seulement. Et cependant, il serait à désirer peut-être que, dans une nouvelle édition, il pût faire partager à un plus grand nombre de personnes le plaisir qu'a causé aux privilégiés de la première publication la lecture de son charmant ouvrage.

NOTE

SUR

L'ORIGINE DE LA FERTÉ-LÈS-SAINT-VALERY

Par M. DUBOIS, *Capitaine en retraite, Membre correspondant*

Il n'est presque pas fait mention de la Ferté dans l'histoire de Saint-Valery. Cependant cette partie de la ville a rempli un rôle important dans les fastes du pays. L'abbaye a disparu. Du château il n'en reste que des vestiges. L'un et l'autre ont été transformés en maisons bourgeoises. La ville n'a même pas su conserver son beffroi. Seule, la Ferté a gardé son antique activité, et la ville aujourd'hui lui doit sa prospérité, comme autrefois elle lui a dû son origine.

Quand les Phéniciens, vers le IVe siècle avant notre ère, passant et repassant en vue de nos côtes pour aller trafiquer chez les Bretons et jusque dans la Baltique, donnèrent le nom de Leucone (conservé dans celui de *Blanque taque*) à ce restant de falaise que la mer n'a pas fini de ronger, c'est que, derrière cette falaise, qui devait leur apparaître, en effet, comme une tâche blanche, il y avait un port qui dut souvent

donner un refuge dans les mauvais temps. Sur la carte de Cassini, Blanque Taque est écrit au-dessous et long de la ville.

Si le nom primitif de Saint-Valery est grec, l'origine de la Ferté est romaine: *Fortis* ou *Firmitas*, un fort ou une maison fermée près du port, servant d'entrepôt, de refuge et de point d'appui au commerce, comme en Afrique les caravensérails ou les maisons de cantonnier sur les routes isolées.

Un fort? Il ne devait pas être bien important.

Les Romains avaient leur camp au-dessus de la falaise. *Firmitas,* une maison fermée, plus probablement.

Mais, où était cette maison, ce fort, cet entrepôt? Les historiens l'ont placé un peu partout. Les uns l'ont placé dans l'anse du cap Hornu ou près de la tour Harold; les autres, à l'abri du corps de place, sous les murs de l'église; d'autres encore, au chantier, et enfin à l'embouchure de la rivière d'Amboise, à l'entrée de la vallée de Neuville. Seul, l'ingénieur Coquart, au XVIIIe siècle, parle du port où il est actuellement.

En parcourant tous les sites intéressants de la Ferté, tous les abords du rivage le long de cette côte, on ne trouve aucun vestige, aucun emplacement susceptible d'attirer l'attention de l'observateur, si ce n'est cependant le vallon de la Pourrière, près du chantier où devait se trouver, dit-on, un cimetière gallo-romain. Tout cela a été remanié, construit, reconstruit bien des fois, depuis la petite hutte en terre de nos ancêtres, les Gaulois, jusqu'à la vaste et spacieuse maison bourgeoise moderne.

Cependant, l'emplacement du port est tout indiqué

par l'abri qu'on y trouve contre les vents d'ouest, sous les falaises de la Ferté. C'est là que viennent toujours chercher un refuge contre les coups de vent les petites barques de nos pêcheurs de crevettes. Il a dû en être de même à toutes les époques.

Nous en étions là de nos recherches quand un propriétaire de la Ferté nous fit voir un saumon de plomb portant très lisiblement son acte de naissance remontant à Néron. *Nero... Aug. lib... 150.*

Cette découverte fut faite dans une maison qui est sur le port, et c'est ce qu'on appelle à Saint-Valery le Grand-Bureau depuis qu'elle a servi de bureau à la douane. Elle porte le cachet des constructions du XVII[e] siècle, de l'époque espagnole « briques et pierres », comme on en trouve tant dans le Nord et particulièrement à Abbeville, sur la place de l'Amiral-Courbet. On lit sur la façade intérieure le millésime 1634. Elle est donc bien antérieure à l'entrepôt, qui ne date que de 1735. Elle a servi de caserne, au commencement du siècle, pour les prisonniers faits pendant la guerre d'Espagne.

Au moment où nous visitâmes cette maison, il était question de créer un musée à Saint-Valery-sur-Somme. Le souvenir du saumon nous revint et, tout naturellement, nous nous mîmes à sa recherche. Malheureusement, il était trop tard ; le propriétaire l'avait cédé pour peu de chose, à la livre, et il était allé enrichir le musée de Saint-Germain d'une des rares pièces historiques de l'époque gallo-romaine.

Sur ce saumon, il se fut bientôt fait une légende. « C'était le tribut que les habitants de la Grande-Bretagne payaient à César. Le port de Boulogne ayant dû se trouver en réparation à cette époque (!) on l'avait

expédié par Saint-Valery. (Comme si le port de Saint-Valery n'avait pas été de tout temps en rapport direct avec la Grande-Bretagne (!). Le navire qui le portait ayant échoué dans le port, le saumon s'y est enlisé et on l'a retrouvé plus tard. »

Il est bon de faire remarquer que le Grand-Bureau est sur le point le plus élevé du port, sur une butte, à un endroit où la mer n'a jamais pu monter au moins à 4 mètres au-dessus du niveau des plus hautes marées. Quelques voisins, ne reconnaissant aucune authenticité à cette pièce, la rattachent aux importations de plomb qui étaient faites d'Italie, il y a une cinquantaine d'années.

C'est peu probable, car il n'y a pas moyen de confondre ce saumon avec les saumons du commerce, qui n'ont pas de forme symétrique, sont bruts, sans estampille et sont en outre beaucoup plus petits et plus maniables.

Il faut d'abord rétablir les faits.

En 1883, M. Salvy, propriétaire du Grand-Bureau, ayant établi un service de camionnage, fit déblayer un hangar où le sol s'était trouvé exhaussé par un amas de décombres, provenant très vraisemblablement des caves à mi-sol qu'on avait dû creuser pour l'emménagement des marchandises et les besoins du commerce, vins, eaux-de-vie, etc..., que l'on faisait dans cette maison.

C'est en ramenant le sol du hangar au niveau de la cour pour y loger des voitures que l'on a trouvé le saumon dans une position oblique, enfoui dans les décombres.

Aujourd'hui, cette pièce est perdue pour nous. Mais il reste à rattacher sa présence dans cet endroit et à

chercher si nous ne nous trouvons pas précisément sur le point où pourrait bien se trouver l'origine de la Ferté.

Nous avons dit que le Grand-Bureau est la maison la plus ancienne et la plus importante de la Ferté.

Elle paraît avoir été reconstruite sur l'emplacement d'un autre édifice plus ancien dont on a conservé une partie des fondations et les soubassements. A l'examen, nous avons trouvé que ceux-ci avaient été construits avec des matériaux identiques à ceux qui ont servi au XIIe siècle à l'érection des remparts de la ville. Et ce qui vient corroborer notre opinion, c'est qu'il existe à l'entrée de chaque côté de la porte cochère, comme chasse-roues, deux énormes grès dont l'un porte le millésime 1140. D'où il résulte que ce devait être encore à cette époque un édifice important utilisé sans doute pour un service public.

On y trouve encore une cave très profonde, taillée dans le roc, et dans laquelle on descend par un escalier d'une vingtaine de marches. Cette cave a une voûte en plein cintre très régulière. Elle mesure 10 mètres de long sur 8 de large. La voûte de l'escalier est taillée en ogive et en ressauts répétant symétriquement les marches. Le fini de son travail indique un ouvrage plus commun. Il nous semble qu'elle n'a pu être construite à l'époque moderne, ni même au moyen âge, pour les besoins du commerce, ni pour l'usage intérieur d'une maison de maître. Elle est très profonde, et l'accès en est trop difficile à l'usage journalier.

Les hauts personnages de la ville, comtes, baillis et avoués de l'abbaye devaient avoir leur résidence à la ville, à l'abri derrière les remparts.

Ce qui nous porte surtout à attribuer à cette cave

une origine bien antérieure à l'édifice que nous supposons avoir été construit au-dessus au XIIe siècle, c'est qu'elle n'est pas creusée dans l'axe de cet édifice, mais dans une direction oblique, nullement symétrique avec l'entrée, et de plus, moitié sous la cour, moitié sous la maison.

N'y a-t-il pas un rapprochement à faire entre l'ancienneté de cette cave, la destination qui semble devoir lui être attribuée en raison même de sa construction et la présence du saumon de plomb dans cette maison ?

Ne peut-on pas en déduire que cette cave devait sans doute servir à recueillir les matières précieuses, telles que celles avec lesquelles on payait le tribut à César ?

Et ne serait-ce pas précisément là que se trouverait l'origine de cette Ferté qui devait servir de maison de sûreté autour de laquelle venait se grouper le commerce à une époque où la ville n'existait pas encore, où il n'y avait que de misérables huttes protégées par le camp romain établi très probablement au mont Leucone (Mont blanc), *Montem Leuconum*, dit une charte de Dagobert ?

Nous laissons à de plus compétents le soin de se prononcer sur cette question, satisfait pour notre part si nous avons pu y apporter quelque lumière.

DISCOURS
SUR
LA FORCE DE LA SITUATION DE LA VILLE D'ABBEVILLE
En Picardie
Par MONTDEVIS

Communication faite par M. H. MACQUERON *à la séance du 2 mars 1887*

Le document que nous publions ci-après et qui fait partie des archives du génie de l'ancienne place d'Abbeville, a été rédigé en 1639 sur l'ordre du Duc de Chaulnes, gouverneur de Picardie, par Claude Rivet de Montdevis, auteur du grand plan d'Abbeville et ingénieur au service du roi Louis XIII qui l'avait envoyé en Picardie pour mettre en état de défense les places de cette province.

Montdevis a, comme beaucoup de ses contemporains, exagéré d'une façon manifeste l'importance de la ville pour laquelle il avait pris beaucoup d'attachement; mais son discours, croyons nous, n'en est pas moins intéressant au point de vue technique de la défense de la place d'Abbeville, d'après les principes de l'art militaire à cette époque et pour les renseignements topographiques qu'il donne à cet égard.

Abbeville est frontière de la France la plus considérable et dont la perte donne à l'ennemi un grand avantage dans le royaume. Sa situation en peut faire considérer l'importance, car, étant la forteresse la plus

proche de l'embouchure de la Somme, Saint-Valery et le Crotoy n'étant que de légères sentinelles, elle empêche le dessein d'Angleterre en Picardie et est le passage et la croisade des chemins de Paris et de Rouen, pour secourir les villes de Rue, Montreuil, Calais, Boulogne et Ardres, lesquelles places ne reçoivent aucun secours sans l'assistance de cette ville ; et quand l'ennemi en est maître, il a un grand pied en France puisque sans qu'il y ait rivière ni place, il peut faire des courses jusqu'aux portes de Rouen et de Paris, n'ayant pour barrières que les rivières d'Oise et de Seine. Mais le plus important de cette place est le secours qu'on en tire dans le dessein qu'on a sur les frontières des ennemis ; car il n'y a pas plus de quatre ou cinq villes desquelles elle est une qui puisse entretenir sans s'incommoder une armée de 50,000 hommes, comme cela s'est vu à Corbie en 1636 où n'ayant que le seul pays de Vimeu qui est deça l'eau elle a fourni tout le nécessaire pour l'entretien de l'armée du roi. Il faut de là juger ce qu'elle ferait si le pays de Ponthieu qui est delà l'eau entre la Somme et l'Authie n'était désolé, ce qui a pour cause la négligence de n'avoir pas rompu les passages de l'Authie et fait quelque fort entre Rue et Doullens, Dompierre n'étant pas assez fort pour arrêter les courses et y tenir bonne garnison. Cette faute s'est reconnue lorsqu'on a pu y porter remède.

Par la situation d'Abbeville, elle est aussi avantageuse qu'aucune autre place qui soit dans l'Europe : il n'y a à garder que 600 toises où il y ait terre ferme et où se puisse ouvrir une tranchée depuis le lieu appelé le Haut degré proche la porte du Bois jusqu'à la tour Cache corneille près la porte Saint-Gilles ; tout le reste

depuis cette porte jusqu'à la Portelette où la rivière entre dans la ville, et ensuite tout le circuit jusqu'à la porte d'Hocquet et le vieux château où la rivière sort de la ville et ensuite à la porte Marcadé qui va à Calais sont tous marais tremblants où il ne peut se faire aucune tranchée : depuis cette porte jusqu'à la tour du Haut degré est le marais des Chartreux beaucoup plus fâcheux que l'autre ; il est formé par une petite rivière qui vient de Saint-Riquier et de Drucat : ce marais est inondé par le moyen des écluses qui sont à l'entrée en ville dans les tours du Pont à Bourez et l'inondation joint les murailles depuis la porte Marcadé jusqu'à la tour du Haut degré sur une longueur de 450 toises et sur une largeur de 250 toises jusqu'à la muraille du marais des Chartreux. L'expérience s'en est vue l'année dernière par le commandant du Roi et où Sa Majesté avait vu le marais tout vert, elle trouva l'après-dînée du lendemain un grand étang. Il faut noter aussi que le marais de la Somme a près de 4,000 pas de largeur.

Cette place ainsi située ne peut être que mal aisément assiégée par un ennemi quelqu'il soit. Si les Anglais voulaient entreprendre une descente, ils ne le pourraient pas quand même tous les hommes de leur royaume y seraient pour faire un nombre suffisant et capable d'investir la ville. Ce serait en effet chose ridicule puisque depuis le Havre de Grace jusqu'à Saint-Valery, la côte étant de rocher qu'en langage de pays on appelle falaises, il est impossible d'y aborder sans avoir quelque place pour y faciliter la descente. Si d'aventure ils voulaient faire descente entre la Somme et l'Authie, même en surmontant les énormes difficultés que causent les bancs de sable comment

pourraient-ils, Rue subsistant au service du Roi, passer le marais de cette ville si difficile et si entrecoupé de cours d'eau ; et même ce marais passé, comment faire parvenir les munitions et les vivres nécessaires à un corps d'armée si puissant ?

N'y ayant donc rien à craindre du côté d'Angleterre, le seul lieu dont on puisse se défier, ce sont les Pays-Bas et quand il en viendrait la plus puissante armée qui se soit jamais vue avec tout l'attirail nécessaire pour un siège de cette importance, la difficulté et même l'impossibilité d'investir la ville contraindra toujours l'armée qui en aura le dessein de se retirer avec honte et même avec grande perte, si on donne le moindre loisir au roi de venir à son secours. Je suppose pour cela que la ville soit bien munie de vivres et de munitions de guerre autant qu'il en est besoin et de 7 à 8,000 hommes de guerre, car elle est de grande étendue ; et il ne faut pas s'attendre à moins malgré le nombre de ses habitants en état de porter les armes qui est de plus de 4,000. Car tous les beaux exploits qui se font dans un siège comme cela se voit tous les jours se font par les soldats et non pas par les habitants qui ne sont pas agissants et accoutumés à ce périlleux métier qui saignent du nez bien souvent, sortent et fuient la plupart au bruit du siège. Ainsi il s'est passé en 1636 ; quand l'ennemi prit Corbie, voilà mes habitants à courir à Rouen. Je les connais fort bien, ils sont comme les autres sur toutes les frontières du royaume. Je trouve même que cela nuit à la sûreté d'une place d'y avoir tant d'habitants armés, parce qu'après trois jours de siège, ce ne sont que séditions pour se rendre à quelque prix que ce soit et pour se mettre à couvert sans considérer l'intérêt du Roi et s'ils voient un gouverneur

et une garnison ferme, ils n'en sont pas moins les plus forts pour les contraindre à capituler.

Pour en revenir aux raisons que j'ai sur la difficulté d'investir cette place, je dis que celui qui a dessein d'entreprendre ce siège doit avoir trois armées extrêmement fortes séparées l'une de l'autre mais pouvant tirer secours l'une de l'autre. Venant devant la place, il doit avoir une armée à son côté autour de Doullens qui soit particulièrement forte en cavalerie pour escorter les vivres qui ne peuvent venir que d'Arras distant de 14 lieues et dans un pays fort découvert, car Saint-Omer est trop éloigné : il faut aussi qu'elle soit capable de résister à une armée du Roi pouvant venir par Saint-Quentin, Péronne, Corbie et Amiens et qui aurait encore pour la soutenir la place de Doullens d'où elle couperait les vivres. Ayant cette armée à son côté, l'ennemi doit être en état d'en mener deux devant la place, car il ne peut l'investir qu'en occupant l'autre côté de la rivière de Somme. Divisant en trois les quartiers de l'armée de delà de l'eau (rive droite) il établira le quartier général à Epagnette depuis le haut de la côte jusqu'en bas pour avoir la commodité de l'eau de Somme ; un autre quartier sera posé au-dessus de la Bouvaque sur la petite rivière de Drucat et de Saint-Riquier et un troisième entre le faubourg Marcadé et Tofflet pour avoir la commodité de la Somme, le tout à distance de la ville ; suivant la prudence du général, les trois quartiers seront joints par une ligne de communication de forts et de redoutes placés aux lieux nécessaires. Tout cela étant bien exécuté, ce n'est rien qu'un commencement aisé et assez dans l'ordinaire des sièges et, comme l'on dit, c'est le grand chemin.

(A suivre.)

Séance du 3 avril 1890

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

M. Delignières prend la parole et rend hommage à la mémoire de M. A. Van Robais, vice-président, décédé le 19 mars dernier. Cette séance, dit-il, ne doit être remplie que par le souvenir de celui qui n'est plus, et qui, il y a moins d'un mois, siégeait encore parmi nous.

La séance est aussitôt levée en signe de deuil.

Séance extraordinaire du 8 avril

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

Avant toute communication, M. le Président propose qu'en signe des regrets que cause la mort de M. A. Van Robais il ne soit remplacé comme vice-président qu'à la séance de juin.

M. Delignières annonce en outre que M. Alcius Ledieu, ami particulier du défunt, s'est chargé de faire la notice nécrologique de M. Van Robais.

Après le dépouillement de la correspondance, M. Ém. Delignières donne lecture d'une notice sur des tableaux d'Ingres et de David qui se trouvent au château de Moreuil. Cette notice doit être lue au congrès

des sociétés des beaux-arts des départements qui se tiendra à Paris.

Le même membre donne lecture au nom de M. l'abbé Le Sueur, curé d'Érondelle, membre correspondant, d'une étude sur l'*Instruction primaire dans vingt communes du Ponthieu avant la Révolution.* — Renvoyé à la Commission des Mémoires.

Sont nommés membres correspondants : MM. A. de Clermont-Tonnerre, propriétaire à Cambron, l'abbé Thierry, curé de Longpré-les-Corps-Saints, et l'abbé Hémery, curé de Machiel.

Séance du 8 mai

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

M. le Président propose qu'à l'occasion des fêtes qui auront lieu pour l'inauguration du monument de l'amiral Courbet, la Société vote les fonds nécessaires pour l'achat d'une palme en vermeil qui sera offerte en prix pour le concours de musique. — Accordé.

Le même Membre annonce que la série in-4° des publications de la Société sera inaugurée prochainement ; la première livraison contiendra l'étude de M. Alcius Ledieu sur *les Reliures artistiques et armoriées de la bibliothèque d'Abbeville* avec planches hors texte et figures.

M. Alcius Ledieu donne lecture de l'introduction d'un ouvrage qu'il va faire paraître sous ce titre : *Les*

Vilains dans les œuvres des trouvères. L'auteur fait connaître, d'après les fabliaux, l'état moral et matériel des paysans au XIIIe et au XIVe siècle; il montre les efforts du clergé pour secouer les superstitions qui avaient libre cours dans les campagnes, les discordes qui régnaient trop souvent dans les ménages sur lesquelles prédicateurs et trouvères ont raconté maintes anecdotes plaisantes; il passe en revue les jeux et les récréations populaires qui se manifestaient surtout par des danses et des festins ; il termine en rappelant l'importance qu'avaient à la campagne les longues veillées d'hiver, où se racontaient les poèmes populaires dont beaucoup ne sont parvenus jusqu'à nous que sous cette forme orale.

Le même Membre analyse ensuite de vive voix le fabliau du trouvère picard, Jean de Boves, intitulé *Brunain, la vache au prêtre*, et le complément qui a été ajouté postérieurement à ce fabliau.

Séance du 5 juin

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

Sur le rapport de M. É. DELIGNIÈRES, il est décidé que la Société fera une excursion archéologique à Moreuil.

Le même membre lit une notice sur une brochure envoyée par M. Tamizey de Larroque, membre correspondant (V. p. 294.)

M. MACQUERON attire l'attention sur un intéressant article de M. Ponchon sur les mégalithes du département de la Somme ; cet article se trouve dans le dernier bulletin de la Société d'anthropologie. Le polissoir d'Assevillers, canton de Chaulnes, n'avait encore été signalé dans aucun des ouvrages d'histoire locale parus jusqu'à ce jour.

Le dépouillement des divers scrutins a lieu à la fin de la séance; il donne les résultats suivants :

Vice-Président, M. le V[te] DE BONNAULT ;

Membre de la Commission des Mémoires, M. CH. WIGNIER ;

Membres correspondants, MM. JULES CORDONNIER, archiviste à Ypres (Belgique), SAUVAGE, ancien maire de Cayeux-sur-Mer, ALBERT CARETTE, ancien député, et PAUL DE VICQ, propriétaire à Abbeville.

OBSÈQUES DE M. A. VAN ROBAIS

Le samedi 22 mars 1890, avait lieu à Abbeville l'inhumation de M. A. VAN ROBAIS, vice-président de la Société d'Émulation. M. MACQUERON, secrétaire, tenait l'un des cordons du poële, et M. DELIGNIÈRES, président, conduisait le deuil avec M. H. VAN ROBAIS, frère du défunt.

Sur le bord de la tombe, M. Delignières a prononcé le discours suivant :

C'est un des moments bien douloureux dans la vie, Messieurs, que celui où l'on voit disparaître à jamais un homme que l'on

a connu, aimé et estimé ; la peine est plus grande encore quand la séparation est inattendue et rapide. M. Armand Van Robais assistait à la séance de la Société d'Émulation du 6 de ce mois, et il y faisait une communication sur des objets d'archéologie et de numismatique ; moins de quinze jours après, nous venons lui adresser ici un dernier adieu ! Sa santé était ébranlée depuis quelque temps, mais rien ne faisait prévoir qu'il allait être enlevé sitôt à l'affection de son excellent et digne frère, de toute sa famille et de ses nombreux collègues et amis.

Il est peu de personnes, Messieurs, qui aient su, autant que M. Armand Van Robais, s'attirer dans notre ville les sympathies générales ; c'est qu'il était, de sa nature, bon et serviable. S'agissait-il d'une œuvre charitable, d'une institution utile, quelle qu'elle fût, fallait-il organiser une quête, provoquer une réunion, recueillir des adhésions, on était sûr en s'adressant à lui de pouvoir compter sur son concours et il se dépensait tout entier pour réussir dans la mission dont il se chargeait.

Il était connu et accueilli partout, depuis le salon où l'homme du monde, le causeur aimable était apprécié et aimé pour son aisance parfaite et son exquise courtoisie, jusque dans la plus humble demeure où il savait se mettre à la portée de tous ; il ne faisait d'ailleurs que suivre des traditions de famille.

Mais c'est à un autre titre surtout que je veux vous parler, Messieurs, de celui qui n'est plus.... Armand Van Robais était un des membres les plus actifs et les plus érudits de notre Société d'Émulation, l'une des plus anciennes compagnies savantes de notre département. Nous perdons en lui un de nos meilleurs collègues, et, pour ma part, je n'oublierai jamais, après une collaboration de près de vingt années, le dévouement dont il faisait preuve à mon égard, la confiance qu'il voulait bien me témoigner, et cette cordialité dans les rapports constants que nous avions ensemble. Pour plusieurs d'entre nous, c'est plus qu'un collègue que nous perdons, c'est réellement un ami.

La Société d'Émulation était, à ses yeux, comme une seconde famille, et, depuis 1872, il n'a cessé de lui consacrer son temps et ses études. M. Armand Van Robais s'était d'abord occupé de littérature et d'histoire ; sa bibliothèque était des mieux composée. C'était un amateur, un curieux et un chercheur, mais il

avait tenu à ne se produire qu'après s'être bien formé et être devenu sûr de lui.

Par un de ces scrupules qui vous feront reconnaître la délicatesse de l'homme et du savant, il avait voulu avoir un premier écrit avant de se présenter à la Société, et, en son nom, je remettais sur le Bureau, dans la séance du 15 juin 1871, une étude *(les Comtes de Ponthieu, leur Monnoyage)*, qui révélait le numismate et l'historien. Nommé correspondant à la séance suivante, il était élu titulaire un an après, lors de la publication d'une notice sur *Une petite Seille en bois recouverte en cuivre*, trouvée à Miannay. Cet objet, des plus curieux et des plus rares, était d'une haute importance archéologique ; l'étude historique dont notre collègue en fit précéder la description fut remarquée, et il continua avec succès ce genre d'études. Ses recherches le firent bientôt nommer associé correspondant des Antiquaires de France.

En 1879, la Société d'Émulation le choisissait comme secrétaire et il apporta dans ses fonctions un zèle et une aptitude qui ne se démentirent pas Enfin, depuis deux ans, il continuait comme vice-président à seconder ses collègues au Bureau dans la direction de la Société.

Il avait compris qu'il fallait lui donner de l'extension, et il savait, par un choix judicieux dans ses nombreuses relations, trouver des membres dont le savoir et les études pouvaient contribuer à soutenir le juste renom de notre vieille Compagnie savante.

Notre collègue, Messieurs, travaillait beaucoup. Il s'était acquis une sérieuse érudition, et il a rendu à la science archéologique dans notre ville et dans notre arrondissement des services réels. Il savait découvrir et retenir, même au prix de sacrifices personnels, des objets rares et curieux qui, sans lui, auraient pu passer inaperçus, ou tout au moins auraient été perdus pour notre ville. C'était là, Messieurs, je tiens à le signaler, un des grands mérites de notre collègue : ses écrits, et surtout ses *Notes d'archéologie, d'histoire et de numismatique*, resteront et conserveront sa mémoire ; je ne puis vous en parler ici plus longuement.

Il m'aura suffi de dire un adieu et d'adresser un dernier salut à sa dépouille. Je le fais, Messieurs, non sans une vive

émotion, car ce n'est pas seulement le savant dont nous déplorons la perte, mais en même temps et surtout l'homme bon, obligeant et dévoué.

Adieu, Van Robais, adieu cher collègue et excellent ami ! En dehors de la consolation suprême puisée dans la croyance de nous retrouver un jour, votre souvenir restera durable dans le cœur de tous ceux qui vous ont connu et apprécié.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

DISCOURS
SUR
LA FORCE DE LA SITUATION DE LA VILLE D'ABBEVILLE
En Picardie [1]

Par MONTDEVIS

Communication faite par M. H. Macqueron *à la séance du 2 mars 1887*

Mais pendant que cela se fait, il faut considérer qu'on ne s'endort pas de l'autre côté de la Somme pour jeter dans la ville tout ce qui pourrait manquer, et dans le temps que l'ennemi commence à s'établir de ce côté de l'eau ne pouvant entreprendre de passer sur la rive gauche avant qu'il ne soit mis en sûreté, qui peut empêcher le Roi de camper ses armées sur le mont de

[1] Voir année 1890, n° 1. p. 276 à 280.

Caubert au bout de la chaussée du faubourg Rouvroy où étant l'armée de Sa Majesté elle pourra entrer et sortir librement de la ville.

Voilà déjà une grande difficulté ; mais je veux que l'ennemi considérant qu'il travaille en vain s'il ne fait à l'instant passer l'eau à l'armée qui doit venir camper de ce côté, assez puissante pour être capable de résister à celle du Roi, entreprenne l'occupation de la rive gauche. Pour exécuter ce dessein, il faudra passer la Somme au Pont de Remy dont je suppose qu'il soit maître et où je crois que rien ne l'empêchera d'aborder; mais quand il sera campé sur le mont de Caubert, il faudra que toutes les munitions viennent par le Pont de Remy et le moindre obstacle ou la moindre cavalerie pourront mettre cette armée en grande nécessité ; car on pourrait d'Amiens faire partir d'heure en heure des partis pour aller charger les convois et mettre le feu aux munitions ; et quand cela ne se pourrait, le Roi avec son armée de secours ne trouvera pas de lieu plus avantageux pour faire mourir de faim l'armée de la rive gauche que d'aller camper au-dessus de la chaussée de Pont Remy au lieu appelé le Camp de César d'où il pourra mettre son infanterie et sa cavalerie le long de la rivière, ayant derrière lui pour sa subsistance toute la Picardie.

Mais je veux que tous ces obstacles soient levés en faveur des ennemis ; il y a encore une raison qui rend leur armée de la rive gauche en tout inutile et qui la dissipe : c'est qu'il faut de toute nécessité que cette armée ait par le marais communication avec l'autre armée pour en tirer secours mutuel en cas que les troupes du roi se présentent. Cette communication ne peut se faire avec le quartier d'Épagnette qu'à travers

le marais jusqu'au bout d'Éplanche[1] en faisant un pont de bateaux sur la Somme et sur les petites rivières qui viennent de Mareuil et avec le quartier du faubourg Marcadé et de Tofflet qu'à travers l'autre marais et avec un pont de bateaux beaucoup plus large en cet endroit. Cette proposition est belle sur le papier et fort aisée à ceux qui ne connaissent pas ce marais, car si l'abord de deçа et de delà des deux ponts était bon et le marais ferme, ce serait une facilité d'exécuter tout et en peu de temps. Mais d'Épagnette au pied du mont Caubert, le marais a près de 4,000 pas de large et du quartier de Tofflet à Caubert, il y a encore plus loin ; ce marais ne peut soutenir un homme sans que son cheval enfonce jusqu'à la selle dans les terrains tremblants qui sont du bourbier ; c'est ce que j'ai éprouvé à mes dépens. Comment donc faire une digue en l'air où vous ne pourrez faire passer en plein été que des hommes à pied et quand on y mettrait toutes les forces du pays, on n'y saurait faire passer un canon ni même une charrette. Par là on peut assez dire en quel état se peut rencontrer l'armée de deçà qui ne peut être secourue que par celle de delà ; ou bien il faudrait aller tourner au Pont de Remy et faire 4 lieues et rencontrer l'armée du roi qui est au bout de la chaussée de Pont Remy et la défaire avant que d'arriver au mont Caubert ce qui est ridicule et impossible, car 100,000 hommes ne sauraient passer la chaussée, y ayant une armée de 10,000 hommes campée sur le Camp de César.

[1] Le faubourg des Planches. On trouve sur plusieurs anciens plans manuscrits d'Abbeville cè nom d'Éplanche. Donnerait-il une nouvelle étymologie au nom de ce faubourg, qu'on suppose généralement tirer son nom des *Planches* ou petits ponts de bois qui traversaient les fossés du chemin, ou qui le séparaient des maisons.

Je veux maintenant que ces digues se puissent faire à force de bois et de pierres à la diligence des assiégeants ; il faut juger du temps nécessaire pour faire cela, car on n'engage pas une armée sans qu'elle puisse recevoir les choses nécessaires à sa subsistance. Il faut plus de trois mois pour s'établir de l'autre côté de l'eau, et quand il n'y aurait sur le mont de Caubert que le régiment des gardes avec deux ou trois autres et quelque cavalerie, ils enverraient par le faubourg Rouvroy tout ce qu'ils désireraient et empêcheraient par des petits forts, redoutes ou retranchements simples aux pieds des monts vis à vis d'Epagnette ou de Tofflet ceux qui viendraient faire cette digue par les marais et qui ne pourraient être secourus, ne pouvant même amener un fauconneau pour déloger nos gens de leurs retranchements. Et de ce que le sort des armes est journalier et que l'armée de la rive droite étant fort puissante ne peut recevoir un échec par un nombre plus petit, c'est là une supposition qui ne peut entrer dans l'esprit d'un bon général qui ne doit s'engager dans un lieu où il ne reçoit secours et dont il ne puisse se retirer en combattant, mais ne doit même jamais engager son bagage et son équipage et qui, plus est, son artillerie qu'il perdrait entièrement, ce qui est la perte la plus honteuse.

Le dernier moyen de rendre Abbeville imprenable est de la garder d'une surprise et, pour cet effet, il faut y établir un ordre excellent pour la garde avec une garnison à proportion de l'importance de la place et quelque cavalerie pour battre l'estrade la nuit ; car de confier cette garde aux habitants si on les met en ligne de jour, c'est tout gâter, quoiqu'aux entrées des rois il se voie grand nombre de gens bien

armés ; leur garde de jour ne vaut rien, celle de la nuit encore pis ; car le jour même, ce sont d'honnêtes habitants qui font la garde de la table et non de la porte, et en sortent en tel état qu'ils sont la plupart hors de combat ; par ce moyen et par l'exemple de la surprise d'Amiens, on peut juger que l'ennemi peut à toute heure entreprendre de se saisir de quelques portes ; la garde de nuit qui est toujours beaucoup plus importante est encore pire ; car elle est faite par de pauvres artisans qui sont fatigués et qui après avoir fait parade au grand bruit du tambour s'en retournent chez eux, étant las et fatigués de leur travail journalier de sorte que c'est une pauvre épargne de se fier pour une place si importante à des habitants qui sont si lents et si négligents à casser les glaces l'hiver et ont si peu de prévoyance que je me suis cent fois étonné combien l'ennemi qui a si bien su le mauvais ordre que j'ai vu longtemps et les abus qui se commettent n'ait pas pu se servir de l'occasion que j'ai vue si aisée. Ce qui cause cet abus, c'est quand le chef qui commande n'est pas homme de guerre ; c'est ce qui a obligé le Roi d'y établir un homme capable de commander à des gens de guerre et de donner les ordres qui ne peuvent se rencontrer dans la tête d'un auneur de toile et de drap et d'un brasseur de bière. Sa Majesté au voyage dernier qu'elle a fait à Abbeville curieuse de s'enquérir au maïeur de la ville de la garde que faisaient les habitants et de l'ordre qu'ils tenaient pour croiser les chemins la nuit qui est une garde que doivent les habitants du faubourg, y trouva si peu de soins qu'elle fut contrainte de faire un ordre nouveau et de commander à M. de Launay d'y tenir la main.

Voilà ce qui peut se dire au vrai sur le sujet de cette ville y ajoutant encore une autre considération qu'il est fort malaisé à l'ennemi de surprendre cette place [1] et je crois que les difficultés qu'il y rencontre l'ont empêché de l'entreprendre ; car elle est coupée par moitié par la rivière de Somme qui s'y divise en plusieurs bras : à l'entrée, il y a aussi la rivière de Drucat et de S[t]-Riquier qui fait trois bras dans la ville. Il y a des chaînes par toute la ville qu'on tendrait lorsqu'au bruit de l'alarme la garnison se rendrait aux murailles. La seule chose qui me fait considérer la force des habitants, c'est la diligence qu'ils ont dans les alarmes à tendre les chaînes, à se rendre bien armés chacun dans son quartier, à allumer les falots qu'il faudrait que l'ennemi fut bien fort pour passer dans la place de la ville où il ne saurait venir par quelque endroit que ce soit qu'il ne rende deux ou trois grands combats ; mais je veux qu'ils soient forcés (les habitants) et qu'ils soient avancés (les ennemis) jusqu'à la place.

Il y a encore l'île S[t] Vulfran où les habitants peuvent faire grande résistance, n'y ayant que le pont aux brouettes et le pont neuf à barricader, ce que j'ai vu toujours être fait avant que j'eusse le loisir de sortir de mon logis [2] : cette île passée, il y a encore la partie de la ville qui tient à la porte d'Hocquet où voici encore une barrière plus fâcheuse, car il faut que l'ennemi passe l'eau de Somme qui est une étrange

[1] Montdevis se contredit bien rapidement : car, après avoir méprisé et avec raison la garde que peuvent faire les habitants, et exposé longuement la possibilité d'une surprise, il dit maintenant que la surprise est difficile.

[2] Ici encore, Montdevis revient sur ce qu'il a dit relativement à la défense par les bourgeois.

entreprise, car le pont de Talance n'est que de bois et dix hommes le peuvent couper. Les ponts du château et de la portelette sont garnis de ponts-levis, il n'y a qu'à les lever. Il y a encore trois corps à combattre, celui de la Portelette, celui du Chateau et ensuite la barricade du Pont de Talance avant que de venir à la porte d'Hocquet où la garde se peut fort bien défendre n'y ayant point dans la ville une porte si bonne.

Ces difficultés se jugent encore mieux sur les lieux que j'ai tant eu le loisir de reconnaître que je me suis quelquefois proposé par quels moyens on pourrait les tourmenter. Mais cette situation détruit toutes sortes d'entreprises. L'ennemi ne saurait se rendre maître de cette place que par la trahison de ses habitants, ce qui ne se peut ; car je dirai à leur louange qu'il n'y a pas d'habitants en France plus affectionnés au bien de l'état ni qui aiment mieux leur roi ; et je ne pense pas que dans toute la ville, il se puisse rencontrer un homme de mauvaise volonté à entendre les pratiques des ennemis, quoiqu'on puisse lui offrir. Mais les plus sensés d'entre eux sont cent fois tombés d'accord avec moi qu'il est nécessaire pour le bien du service du roi et la conservation de la ville d'avoir une bonne garnison et un bon ordre pour la garde de la ville.

Je supplie ceux qui pourraient trouver quelque chose à contester à ce discours d'aller sur les lieux reconnaître ce que j'ai dit avant qu'en dire leur avis et je promets que s'ils sont gens de guerre, car les autres n'y voient goutte, ils trouveront encore plus de raisons qu'Abbeville ne se peut assiéger.

Monseigneur le Duc de Chaulnes excusera, s'il lui

plait, le mauvais style du petit ingénieur qui n'aurait pas entrepris de rien dire sans son commandement.

Fait à Paris le 14 mai 1639 par mon jugement très-indigne.

PETITS MÉMOIRES INÉDITS DE PEIRESC

PUBLIÉS ET ANNOTÉS

Par Ph. TAMIZEY DE LARROQUE
Correspondant de l'Institut de France

Anvers 1889. In-8°

Lecture faite par M. ÉM. DELIGNIÈRES *à la séance du 5 juin 1890*

La correspondance de Peiresc a été trouvée dans les manuscrits des fonds Libri et Barrois qui faisaient partie de la fameuse collection de lord Ashburnham et qui purent être restitués à la France à la suite des négociations entamées par l'entremise de M. L. Delisle, le très érudit conservateur en chef de la Bibliothèque Nationale.

Cette correspondance est contenue dans un registre sur lequel Peiresc a noté les lettres qu'il a écrites à ses correspondants depuis l'année 1622 jusqu'à l'année 1632. C'est un volume en papier de 52 feuillets $0^m,320$ sur $0^m,215$. Le relevé est fait, jour par jour, des lettres envoyées par Peiresc aux quatre coins du monde, avec l'indication des objets dont ces lettres étaient souvent accompagnées (livres, manuscrits, dessins, monnaies anciennes, plantes rares, etc.). Peiresc était, on le

sait, un des plus grands amateurs français du XVII[e] siècle.

En attendant la publication de cette prodigieuse correspondance, M. Tamizey de Larroque a voulu seulement — et pour en donner en quelque sorte un avant-goût, — tirer du journal de Peiresc, un certain nombre de faits et de dates d'un intérêt considérable pour les curieux.

Peiresc était en relations avec tous les personnages marquants de l'époque et il est fort intéressant de voir se dérouler tous ces noms parmi lesquels revient très fréquemment celui de Rubens, et d'autres aussi fort célèbres. Nous y trouvons beaucoup de personnes dont Mellan a gravé les portraits ou auxquels il a dédié des pièces [1], et enfin Mellan lui-même qui, le 15 avril 1624, était chargé par Peiresc de porter à Rome des lettres au cardinal S. Susanne avec l'histoire de Montauban, au S. Aleandro, au S. de Bonnaire. Cette indication, dit avec grande raison M. Tamisey de Larroque, en note, « est importante en ce qu'elle « donne la date certaine du premier voyage à Rome « de notre célèbre artiste qui, après avoir été l'hôte de « Peiresc en 1624, devait être encore son hôte une « seconde fois, comme on le voit dans la suite du « journal. L'auteur est d'autant plus content — ajoute-

[1] Nous citerons notamment:
Jean de Barclay, mentionné dans le catalogue de Mellan, par M. Anatole de Montaiglon (Mémoires de la Société d'Émulation, 1852-1857), n°s 98, 167, 168, 331. — Le cardinal Barberini, n°s 80, 217, 292. — M. Coeffeteau, n° 178. — Le cardinal Bentivoglio, n°s 169, 297. — Balthazar de Vias, n°s 291, 314. — Le pape Urbain VIII (auparavant cardinal Barberini), n°s 172, 190, 199, 213, 237, 238, 292, 296, 341, 344, 372. — Grotius, n° 167. — Du Puy, n° 60. — Tavernier, n° 83. — Buon, n°s 167, 226, 229, 291, 331. — Tristan, n° 327. — Du Monstier, n°s 167, 178, 251, etc., etc.

« t-il — du renseignement précis donné en ce passage,
« qu'il peut ainsi rectifier et compléter ce qu'il a dit
« du voyage à Rome de Claude Mellan, dans le tome Ier
« des *lettres de Peiresc aux frères Dupuy* et dans le
« fascicule XVI des *correspondants de Peiresc. Fran-*
« *çois Lhuillier.* »

Notre artiste figure encore dans ce relevé, à la date du 4 octobre 1625, à propos d'une lettre adressée par Peiresc à M. Viaz, avec lettre, est-il dit, de *Mellan et advis de la venue de M. Aleandro.*

Ce sont les deux seules mentions que nous avons trouvées de Mellan dans cette longue nomenclature. Nous remarquons que le nom de notre premier graveur est orthographié Melan ; nous le voyons du reste parfois écrit ainsi dans quelques-unes de ces pièces.

L'ouvrage de notre érudit correspondant, M. Ph. Tamizey de Larroque, est précédé, comme sorte d'avant-propos, d'une lettre toute spirituelle de l'auteur à M. Charles Rubens, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, etc.

Les quelques indications ci-dessus relevées et qui se rattachent à notre premier et illustre graveur Mellan, nous faisaient, non moins que la personnalité de l'auteur, un devoir et un plaisir de vous signaler particulièrement cet ouvrage.

NOTE SUR SAINT VULFRAN

ET SUR SON APOSTOLAT EN FRISE

Communication faite par M. ÉM. DELIGNIÈRES.

En parcourant un ouvrage très peu connu que nous avons acquis pour la bibliothèque, surtout à cause des portraits gravés par J.-J. Flipart, ouvrage intitulé: *Histoire générale des Provinces-Unies. Paris, Simon, 1757,* nous avons trouvé dans le premier et dans le second volume plusieurs passages relatifs à saint Vulfran, et qui donnent des détails assez curieux sur certains faits de son apostolat dans la Frise. Ces faits avaient déjà été relevés plus nombreux, mais moins précis peut-être sur quelques points, dans la vie de saint Vulfran, par M. l'abbé Michel [1], et plus succinctement encore dans un travail récent de M. l'abbé Sauvage [2].

Après avoir, au premier volume, dans une section relative à l'état ecclésiastique des Provinces-Unies, rappelé assez longuement les tentatives infructueuses des missionnaires dans la Frise aux VIe et VIIe siècles, les auteurs de l'*Histoire générale des Provinces-Unies* rapportent que Willebrord y fut envoyé en mission

[1] *Vie de saint Vulfran,* évêque de Sens, traduite sur le manuscrit de Jonas, moine de Fontenelle, par M. Michel, curé de la paroisse de Saint-Vulfran à Abbeville. — Abbeville. Paillart, in-18.

[2] Abrégé de la *Vie et Miracles de saint Vulfran,* archevêque de Sens et moine de Fontenelle, par Dom Guillaume la Vieille, religieux de Saint-Wandrille, etc., publié par l'abbé Sauvage. Rouen, 1876, in-4.

par Pépin le Bref avec plusieurs autres apôtres, sous le règne de Radbod ; qu'il fut nommé archevêque des Frisons, évêque d'Utrecht, et que, sous ses efforts et celui de ses compagnons, le christianisme fit des progrès dans la Frise. Ils ajoutent que, sur la promesse de Radbod de se baptiser, après une défaite que lui fit éprouver Charles-Martel, saint Vulfran, qui fut depuis archevêque de Sens, se chargea volontairement de seconder Willebrord dans l'instruction de ce monarque.

Les auteurs citent alors les *Chroniques* monacales en indiquant les sources [1], pour donner, disent-ils, une idée de la tournure d'esprit des religieux de ce siècle, et des fraudes pieuses qu'ils employaient, prétendent-ils, pour l'avancement de la religion.

Ils racontent alors l'histoire et la mort de Radbod. Après avoir fait un portrait effrayant de leur héros, ils rapportent que Willebrord, voyant sa prédication inutile avec un homme de cette sorte, avait eu recours, à deux reprises, aux armes des Francs, et que Charles-Martel, rappelé une seconde fois, défit le barbare dans deux batailles consécutives et le força à demander la paix.

C'est ici, disent-ils, que les moines cumulent les miracles ; nous citons textuellement :

« Les Frisons avaient la coutume barbare d'immoler tous les ans une victime humaine à Mercure et le sort décidait le choix. Il tomba cette année sur Onon [2], jeune homme d'une beauté singulière. Le peuple accourut en pleurs pour engager Wulfranc (*sic*) à demander sa grâce. Le roi lui répondit qu'il était sur-

[1] Nicol. Kolin, chron., p. 330. — Ubbo Emm., rer. Frisic., lib. IV, p. 55. — Joan., a Leydis, lib. II, cap. XXI.

[2] Ou plutôt Ovon.

pris de la demande et que si son Dieu était aussi puissant qu'il l'annonçait, il pouvait le sauver sans son aveu. L'évêque, jugeant ses instances inutiles, se mit en prières pendant l'exécution, et la corde où la victime était suspendue s'étant cassée, Onon se releva sans mal et demanda le baptême [1]. Radbod, dans la première surprise, pressa saint Wulfranc de lui accorder la même grâce, mais le prélat, qui connaissait la légèreté du personnage, remit la réponse après qu'il aurait consulté Willebrord. Celui-ci récrivit à Wulfranc que la nuit même le monarque lui était apparu garotté d'une chaîne de fer rouge, et lui avait appris qu'il était damné. Cette lettre détermina l'Evêque au refus, jusqu'à ce qu'il eût éprouvé plus longtemps son catéchumène. Dans cet intervalle, l'esprit malin, craignant de perdre sa proie, vint trouver Radbod pendant son sommeil : « Se peut-il, lui dit-il, qu'un roi « puissant et glorieux se laisse subjuguer par un « moine, et renonce au Dieu de ses pères ? Avez-vous « donc oublié que je vous destine un superbe palais « où vos ancêtres vous attendent ? Si vous doutez de « mes paroles, que votre Evêque envoie un de ses « ministres, et je m'offre de vous convaincre par son « rapport de la réalité de mes promesses. » Le roi ayant raconté ce rêve à Wulfranc, le saint homme répondit que le démon le trompait par de vaines illusions, et le roi répliqua que s'il était sûr, il ne devrait pas balancer d'accepter le défi. L'Evêque, qui souhaitait ardemment la conversion de son disciple, nomma

[1] Ce miracle a été représenté, d'une façon saisissante, par M. L. Duthoit, dans un des bas-reliefs qui ornent le devant d'autel de la chapelle dite de Saint-Vulfran. (*Inventaire de l'Église Saint-Vulfran*, en cours d'impression par l'auteur de cette note.)

son diacre, à condition qu'il le ferait accompagner par un de ses officiers, afin qu'il ne restât plus de doute dans son esprit. Les deux envoyés trouvèrent leur guide à la porte de Medenblick, et, l'ayant suivi quelque temps, ils entrèrent dans un chemin pavé de marbre qui les conduisit à un palais brillant d'or et de pierres précieuses. Leur guide leur montrant un trône dont les yeux ne pouvaient soutenir l'éclat : « Voilà, leur dit-il, le siège que je destine à Radbod ! « — S'il est l'œuvre de Dieu, qu'il subsiste, s'écria le « diacre ! qu'il soit anéanti à son nom, s'il est l'ou- « vrage des ténèbres ! » A ces mots, l'édifice disparut, et nos voyageurs se trouvèrent entourés de roseaux au milieu d'un marais dont ils se tirèrent avec peine, et n'arrivèrent que le quatrième jour à Medenblick, où ils apprirent que la nuit même de leur départ, le roi avait été étranglé dans son lit par le démon [1]. Cette histoire paraît copiée d'après le spectre de Corinthe, qui joua Ménippe. Au reste, les historiens ne s'accordent pas sur la mort de Radbod ; les uns l'attribuent au chagrin qu'il conçut de la ruine de ses peuples et de la perte de ses Etats ; les autres, à une fièvre ardente causée par les fatigues de la guerre, et les derniers le font périr dans une bataille de la main même de Charles-Martel. »

Ce récit est à peu près le même que celui du manuscrit de Jonas, reproduit dans la notice de M. l'abbé Michel ; il est seulement plus succinct, plus précis dans notre ouvrage, et il renferme quelques légères variantes. Mais les autres sources auxquelles ont

[1] Joann., a Leydis, lib. II, cap. XVIII. — Append., chron. Fontanell. cap. I. — Schotanus, abbas stadensis, chron. Hilderh. Sigeb. Gemb. Hug. Flaviniæ, ad ann. 717, usque ad ann. 1721.

puisé les auteurs de cette histoire confirment évidemment la relation de Jonas; c'est ce qu'il pouvait être intéressant de noter.

Dans le tome II, il est encore parlé de saint Vulfran à la page 271, sous le chapitre intitulé : *Histoire générale des Provinces-Unies, livre III.*

Parlant des victoires de Charles-Martel dans les Pays-Bas, ils continuent ainsi :

« Pour reprendre le fil de l'histoire, Charles, ardent à profiter de ses avantages, marcha sans perdre un moment contre Radbod qui venait de joindre les Neustriens, et remporta sur lui une seconde victoire [1]. Le vaincu demanda la paix, qui ne lui fut accordée qu'à condition qu'il se ferait baptiser, et Wolfran (sic), évêque de Sens, se chargea de l'instruire. Ce prélat s'étant embarqué sur la Seine gagna l'Océan et rentra par l'embouchure du Rhin pour remonter à Utrecht; ce qui prouve que cette embouchure du fleuve subsistait encore dans le VIII[e] siècle [2].

« Willebrord se joignit à sa mission, et leurs prédications convertirent un grand nombre d'infidèles, entre lesquels était un des fils du roi. Radbod même se sentit touché, et demanda le baptême. Tout étant préparé à Hoogtwoude selon les uns [3], et selon les autres à Medenblik [4], le roi se présenta sur les fonts, et, mettant un pied dans la cuve, il s'avisa de demander à Wolfran si ses prédécesseurs étaient dans le royaume de Gloire dont il lui promettait l'entrée? Ce

[1] Chron. Traject. apud Matth. Anal. Vet. Ævi, tome V, p. 311.

[2] Joann. à Leydiis, lib. II, cap. XVIII, append. II ad Chron. Fontanell, cap. I. — Wandregisili abb. vita, cap. XXIII, apud du Chesne, tome I[er], p. 642.

[3] Joann. à Leydiis, lib. II, cap. XXI.

[4] Ubbo Emm. rer. Fris., lib. IV, cap. LV.

prélat répondit que, n'ayant aucune connaissance du Christ, ils en étaient naturellement exclus. Radbod retira sa jambe en répliquant qu'il aimait mieux être plus mal avec ses amis que d'être mieux dans un lieu où il ne connaîtrait personne [1]. Il mourut peu après d'une maladie de langueur qui le consommait depuis longtemps [2]. On porta ses entrailles à Medenblik, et son corps à Staveren »

Et plus loin :

« On peut, malgré les obscurités, fixer l'époque de la mort de Radbod entre 718 et 720 et ceux qui la reculent en 723 sont visiblement dans l'erreur [3]. »

Nous ajouterons que, d'après M. l'abbé Sauvage, c'est en 690 que saint Vulfran aurait prêché en Frise et qu'il serait mort en 695. Ces dernières dates ont été puisées par l'auteur dans un manuscrit latin provenant de l'église de Saint-Germain-des-Prés à Paris et qui se trouve maintenant à la Bibliothèque nationale nº 1382. Les documents de cette époque reculée sont ou fort rares ou incomplets.

Nous avons relevé ci-dessus, tout ce qui est relatif à notre saint Vulfran dans l'*Histoire Générale des Provinces-Unies*. Les auteurs, dans la seconde partie, précisent beaucoup mieux que Jonas le voyage de France dans les Pays-Bas. Ils indiquent, en effet, son itinéraire, ce qui est fort intéressant ; mais ils ne parlent pas des nombreux miracles rapportés par le moine de Fontenelle dans son manuscrit qui a été reproduit par M. l'abbé Michel.

Nous avons pensé que ces simples relevés, puisés

[1] Nicol. Kolin Chron., p. 255.
[2] Vita Ludgeri, lib. I, cap. IV.
[3] Conf. Emm. rer. Frisic., lib. IV, p. 56.

dans un ouvrage peu connu et qui dénote de profondes recherches et une grande érudition historique, pouvaient présenter un certain intérêt, eu égard au saint qui est vénéré dans notre ville et sous le patronage duquel a été élevée notre belle Collégiale.

Séance du 3 juillet 1890

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

M. H. Macqueron signale un tableau de la confrérie de N.-D. du Puy d'Amiens, qui se trouvait à l'exposition rétrospective organisée par la société archéologique de Touraine à l'occasion de son cinquantenaire. Ce tableau, offert à la confrérie en 1605 par Jacques Destrées, marchand tanneur, représente la Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras, assise devant le portail de la cathédrale d'Amiens ; au second plan, Henri IV, le donateur et de nombreux personnages de sa famille. Ce tableau appartient à Mme Cottier, de Cangé.

Le même membre annonce qu'au congrès de Brive, auquel il a assisté, la Société française d'archéologie a décerné une médaille d'argent à notre collègue, M. Alcius Ledieu pour l'ensemble de ses travaux archéologiques.

M. J. Vayson présente une série de dessins faits par lui et différentes photographies rappelant les principaux monuments visités par la Société française d'archéologie au congrès de Brives.

M. Ém. Delignières lit le compte rendu de l'excursion faite à Moreuil le 14 juin dernier.

M. Wignier donne des renseignements généalogiques sur la famille de Jacques Lefebvre, marchand mercier à Abbeville en 1728; il eut deux fils, Philippe-

Auguste et Philippe-Nicolas, tous deux graveurs en taille-douce.

Le même membre présente le tableau des noms des rues et places d'Abbeville en 1792. Puis il lit le compte rendu du baptême de Prosper-Abbeville Tillette de Mautort, fils du maïeur d'Abbeville, qui eut lieu le 4 décembre 1789. La ville paya les frais de cette cérémonie, qui s'élevèrent à 493 livres 19 sous, et dont l'état détaillé termine la communication de M. Wignier. On y voit entre autres choses que l'échevinage offrit au parrain, M. Duchesne de la Motte, échevin, une épée en argent, qui coûta 131 livres 14 sols. Cette épée, fait observer M. de Crèvecoeur, se trouve actuellement chez M. Tillette de Clermont-Tonnerre, au château de Cambron.

M. de Wailly lit un compte rendu des travaux des artistes picards au salon de 1890 aux Champs-Élysées (V. p. 310).

M. Alcius Ledieu retrace toutes les péripéties qui ont accompagné la création en 1506 du franc-marché d'Abbeville. Les magistrats municipaux d'Amiens s'étant opposés sans raison à l'établissement de ce marché, un procès s'ensuivit, qui ne prit fin qu'en 1520, au profit des Abbevillois. — Renvoi à la Commission des mémoires.

M. du Grosriez lit une notice tendant à rétablir les véritables armes de la ville d'Abbeville, si fréquemment altérées.

M. l'abbé Dely, archiprêtre d'Abbeville, est élu membre titulaire en remplacement du regretté M. A. Van Robais.

Sont nommés membres correspondants : MM. le

comte R. DE SAINT-POL, à Francières, l'abbé DUBOURGUIER, vicaire de Saint-Sépulcre, à Abbeville, et PAUL TIERNY, archiviste-paléographe et avocat, à Lille.

Séance du 7 août

PRÉSIDENCE DE M. LE Cte DE GALAMETZ, DOYEN D'AGE

M. DE GALAMETZ présente une charte de Charles le Téméraire offerte à la Société par M. JULES CORDONNIER, correspondant, à Ypres (V. p. 308).

Au nom de M. É. DELIGNIÈRES, M. MACQUERON lit le récit d'un accident arrivé en 1786 près de Cayeux, où 83 femmes occupées à pêcher le ver marin perdirent la vie.

M. MACQUERON donne ensuite lecture au nom du même membre du compte rendu de l'excursion faite au château de Moreuil (V. p. 306).

La Revue de la Société des Études historiques à publié sous la signature de M. E. Marteau un compte rendu d'un travail de notre collègue, M. DE GALAMETZ, *la taxe des pauvres à Abbeville*; M. MACQUERON lit ce compte rendu.

Dons d'ouvrages par les auteurs :

M. LE BARON DE BONNAULT, *Pèlerinage d'un paysan picard à Saint-Jacques de Compostelle au commencement du* XVIIIe *siècle*;

M. F. MALLET, *Deux seigneurs picards rois d'Ecosse*.

Des remerciments sont votés aux donateurs.

Est nommé membre correspondant, M. Jules Hubert, rédacteur principal à la préfecture de la Seine.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

COMPTE RENDU
DE
L'EXCURSION FAITE AU CHATEAU DE MOREUIL
Le 14 Juin 1890

Lecture faite au nom de M. Ém. Delignières *par* M. H. Macqueron *à la séance du 7 août 1890.*

Messieurs,

L'excursion organisée cette année n'a pas été moins intéressante, dans un autre genre, que celle de l'an dernier à Naours.

Sur la proposition de M. le comte de Galametz, nous avons été visiter Castel, petite station qui précède celle de Moreuil; nous y avons remarqué la croix de pierre du XVIe siècle, fort curieuse et bien conservée, qui se trouve sur la place du village, avec sa table formant station de reposoir. Nous avons ensuite visité l'église qui renferme, dans un caveau peu profond à gauche du chœur, le tombeau d'un seigneur de Créquy et de sa femme; les personnages, placés debout, en pied,

de grandeur naturelle, sont fort beaux et en parfait état de conservation.

Les honneurs du château de Moreuil et de ses belles collections nous ont été faits, au nom de Madame la Marquise, malheureusement malade [1], par Mgr de Ragnau, Prélat de la maison de Sa Sainteté, membre correspondant de la Société d'Émulation. Il nous a fait admirer notamment les belles toiles de Philippe de Champagne dans la salle à manger, puis, dans le salon, le portrait de la marquise de Pastoret née Piscatory, grand'mère de la châtelaine actuelle, œuvre inachevée, mais néanmoins exquise, due au pinceau du grand Louis David [2]; nous nous sommes arrêtés devant d'autres toiles de maîtres: les portraits du marquis par Ingres, et de son fils par Paul Delaroche; une toile superbe de l'École de Rembrandt, attribuée à Albert de Gueldre, des tableaux de Rubens, de Teniers, de Velasquez, de Léonard de Vinci, etc., etc. Puis les porcelaines de Sèvres, les souvenirs historiques et de famille, les riches collections d'objets de curiosité et d'archéologie ont longuement captivé notre attention.

Poursuivant notre excursion, et toujours guidés par notre honoré correspondant qui se multipliait avec une rare complaisance pour satisfaire aux questions posées par chacun de nous, nous avons visité dans les détails et du haut en bas deux des bastilles qui entourent le château ; elles remontent à une époque fort

[1] Madame la comtesse de Rougé, née Marie de Pastoret, marquise du Plessis-Bellière, devait bientôt succomber en son château de Moreuil, le 4 juillet 1890, dans sa 74e année. Elle était membre correspondante de la Société d'Émulation.

[2] Cette toile a été l'objet d'une étude de M. Ém. Delignières, lue le 5 juin 1890 à Paris au Palais des Beaux-Arts, lors de la 14e réunion des délégués des Sociétés des Beaux-Arts.

reculée ; nous avons remarqué l'épaisseur considérable des murailles, la disposition des embrasures pratiquées dans cette épaisseur et auxquelles on n'arrive que par des couloirs détournés.

A notre rentrée au château, et par une délicate attention de Madame la Marquise, un lunch brillant nous attendait dans la grande salle à manger.

La journée avait été bien remplie et nous quittions à regret notre aimable guide en emportant un souvenir durable des choses remarquables que nous avions vues, comme aussi de la réception si empressée et si complète dont nous avions été l'objet.

ANALYSE D'UNE CHARTE DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE

EN FAVEUR DE L'ÉGLISE DU SAINT-ESPRIT DE RUE

Lecture faite par M. le comte DE BRANDT DE GALAMETZ *à la séance du 7 août 1890.*

La charte de Charles le Téméraire en date à Dôle du mois de février 1464, que la Société possède aujourd'hui grâce à la générosité de M. Jules Cordonnier, archiviste de la ville d'Ypre, un de ses membres correspondants à l'étranger, concerne la fondation faite par Isabelle de Portugal, duchesse douairière de Bourgogne et mère du duc, d'une messe du Saint-Esprit de chaque jour et à perpétuité dans l'église du Saint-Esprit de Rue : cette fondation faite par le testament de ladite duchesse l'avait été pour le salut de l'âme de la testatrice et de son fils, la santé et la convalescence de sa personne et la prospérité de ses affaires.

Ses exécuteurs testamentaires avaient jugé nécessaire une rente de 40 livres de 40 gros de Flandre tant pour l'accomplissement de la fondation que pour les *aornements*, luminaire, pain et vin, sur lesquelles audit jour 24 livres 8 sous avaient été acquis au prix de 440 livres. Elles se décomposaient ainsi :

1° Trente muids de sel mesure de Waben estimés 9 l.

2° Deux muids d'avoine même mesure, estimés 4 l. 8 s.

3° Huit livres de rente en argent à prendre sur la recette de Waben.

4° 60 sous parisis de rente à prendre sur les revenus du Port sur la rivière de la Somme, chapitre des enchérissements.

Il restait donc à acquérir, comme le dit cette charte, 15 l. 12 s. de rente.

Les marguilliers de Rue ne pouvaient posséder ces rentes sans avoir obtenu des lettres d'amortissement. Charles le Téméraire les leur accorda les mois et an cidessus par cette charte originale scellée de son grand sceau en cire verte, malheureusement brisé, qui est le type indiqué dans la *Collection des sceaux de Flandre* de Demay, n° 107 et représenté par la photographie. Sur le repli est écrit : « Par Monsieur le duc ..... le prévost de Saint-Donas de Bruges, le protonotaire de Clugny, le sire de Berlettes et autres. Gros avec paraphe. » — Cette charte est transcrite au 13e registre des Chartes de la Chambre des Comptes de Lille.

Restait à rechercher quelle avait pu être l'assignation des 15 l. 12 s. restant.

Le 16e registre de ladite Chambre nous l'apprend, d'une manière incomplète toutefois. Il contient au f° 142 v° la transcription d'une quittance du 12 août 1490 donnée par les mayeur et échevins de la ville de

Rue. Elle rapporte l'emploi des 24 livres de rente ci-dessus, la remise entre les mains des mayeur et échevins par les exécuteurs testamentaires d'une somme de 192 livres qui, placés au denier seize, donneraient 12 livres de rente, et l'obligation contractée par eux de faire accomplir la fondation. Mais elle n'explique pas la raison de la différence entre le reliquat de 15 l. 12 s. et l'engagement des 12 livres.

LES ARTISTES PICARDS

AU SALON DES CHAMPS-ÉLYSÉES

(1890)

Lecture faite par M. P. DE WAILLY *à la séance du 3 juillet 1890.*

Nous n'avons pas parlé l'an dernier, dans notre revue des artistes picards, de M. Jules Lefebvre, et on nous l'a reproché. S'il n'est pas notre compatriote par sa naissance, il l'est en effet devenu par un long séjour parmi nous dans un âge assez tendre pour être impressionné par nos mœurs et nos goûts. Aujourd'hui, nous le revendiquons. Il n'a oublié paraît-il, ni ses débuts assez pénibles à Amiens, ni les encouragements qu'il y reçut, qui l'ont conduit à l'École des Beaux-Arts et ne l'ont abandonné qu'en pleine possession de ses moyens. Sa famille n'encouragea pas ses rares dispositions pour le dessin. Il voulait, raconte-t-on, faire le portrait de sa grand' mère. Or, celle-ci se refusait obstinément à poser devant son petit-fils. Un soir, il profita de ce qu'elle

s'était assoupie dans son grand fauteuil et, en quelques minutes, il reproduisit ses traits. Son œuvre fut très mal accueillie et même reléguée au grenier ou on la retrouva à la mort de la grand'mère.

Il suivit d'abord les cours de l'école communale de dessin d'Amiens. Plus tard, élève de l'École des Beaux-Arts, il entra à l'atelier de Cogniet et y apprit tout ce qui peut s'apprendre. Il était mûr pour le prix de Rome ; il l'obtint et partit pour la Ville éternelle. La fréquentation des chefs-d'œuvre de l'antiquité et de la Renaissance, en développant l'intelligence de l'homme, acheva l'éducation de l'artiste.

Un des tableaux qu'il expose cette année, *Lady Godiva*, occupe le centre d'un des panneaux du salon d'entrée. La très chaste lady suppliait jadis son seigneur et maître de soulager le peuple de la ville de Coventry accablé d'impôts. « Ainsi ferai-je, reprit-il durement, le jour où, nue comme l'enfant qui vient de naitre, vous aurez parcouru la ville. » Compatissante aux maux des pauvres gens, elle fit taire les révoltes de sa pudeur et le prit au mot. Les habitants, touchés du dévouement de leur noble dame, se confinèrent dans leurs demeures, portes et volets clos. M. Jules Lefebvre nous a donc montré l'héroïne de cette aventure dévêtue, montée sur un cheval blanc, d'un blanc dont la matité fait mieux ressortir ses délicates carnations. En même temps, cette note blanche complétée par quelques pigeons blancs symboliques voletant alentour, atténue l'effet croustilleux qu'aurait produit ce corps blanc et rose dans un décor moyenageux un peu sombre. Les bras sont croisés sur la poitrine. Les yeux sont fermés. Il y a sur cette candide figure, en même temps qu'un remords pudique, comme une

résignation confiante dans la discrétion de ses concitoyens reconnaissants. Tout entière, elle est charmante de grâce et de réserve. La femme qui conduit le cheval par la longe semble plus émue qu'elle-même. Le tableau est trop grand, tel est du moins l'avis général. Le peintre a donné à cette rue bordée de maisons semblables à celles de la Poissonnerie d'Abbeville, une importance que n'égale pas son intérêt.

Un peu plus loin, nous rencontrons un *portrait* très remarquable du même auteur. Le personnage, un jeune homme fin de race, correctement vêtu, — redingote noire, pantalon gris, — est assis sur une chaise rouge, une main sur le dossier, dans une attitude sans apprêt. La tête maigre et pâle, coupée par une longue moustache blonde, est d'un dessin très ferme sans sécheresse, très consciencieux mais non sans poésie. Le modèle convenait particulièrement au talent fin et distingué de M. Lefebvre. C'est plein de charme et d'élégance.

Voici une page heureuse de M. Boquet. Dans une claire salle d'école, une jeune sœur de charité, debout entre deux fenêtres dont les jours effleurent sa cornette, dit *La Prière*. Des petites filles sont agenouillées autour d'elle. Les contours de leurs figures baignent dans la lumière. Le sentiment est joli.

Les deux tableaux de M. Decamps témoignent de la conscience de leur auteur. Ils sont, hélas! mal placés. Dans *Loin du pays*, la pose de la femme est convenue. Quant au *Scribe*, c'est plutôt un paysan qui, très appliqué, copie malaisément un livre ouvert devant lui.

M. Cabuzel a envoyé une robuste campagnarde venant puiser à *la Source*.

Voici le *portrait de M. Jules Verne* par M. de Co-

ninck et un autre *portrait* du même : un enfant et un gros chien dans la plaine Saint-Fuscien avec la silhouette de la cathédrale d'Amiens dans le lointain.

Au plafond, une *marine* de M. Caron. Les gens venus au salon sans une bonne lorgnette seront privés comme nous du plaisir d'en savourer les détails.

M. Debras traite l'anecdote historique. *Une redevance au bon vieux temps* nous montre un abbé humant d'un nez gourmet les effluves savoureux qui s'échappent d'une volaille rôtie à laquelle d'ailleurs il ne doit pas toucher. Sa satisfaction, pour platonique qu'elle doive rester, ne s'en traduit pas moins par une mimique très expressive.

Un début maintenant. Il y a beaucoup d'observation dans l'*Intérieur picard* de M. Jehan de Francqueville. La vieille femme en profil perdu est dans une jolie tonalité et celle qui lui fait face est sérieusement étudiée. Oserions-nous demander un peu plus de souplesse et de largeur dans l'exécution ? C'est timide.

Y pensent-ils de M. Dehaussy est digne de servir d'entête à une romance de feue Loïsa Puget. Du même, un bon *portrait*.

M. Gambart est un homme de talent et un convaincu. Il cherche et c'est bien quelque chose. Nous n'avons pas grande confiance dans les artistes qui espèrent trouver sans peine et attendent béatement l'inspiration. Elle ne se donne guère qu'à ceux qui la poursuivent. M. Gambart nous montre *Sous le porche* aux Saints dorés *de Saint Germain l'Auxerrois*, une fillette coiffée d'un mouchoir orange, lequel s'enlève brutalement sur le châle bleu dont sa mère est revêtue. C'est beau de connaître la théorie des complémentaires de M. Chevreul, encore ne faudrait-il pas

en abuser. Le mendiant assis de l'autre côté, d'une exécution très ressentie, ne mérite que des éloges.

M. de Moncourt a envoyé deux tableaux. Le premier, *Un Coin d'église*, dans une charmante gamme de blancs et de gris finement nuancés. Le dessin de la petite fille nous paraît un peu mou. L'œuvre n'en est pas moins séduisante. Dans le second, *Solitude*, un ermite vu de profil, calme d'attitude et la paix dans les yeux, se repose au penchant d'un coteau. Cette figure est petite et le tableau est grand. C'est une esthétique nouvelle. M. Lefebvre l'adopte dans son tableau de Lady Godiva et bien d'autres avec lui. Nous croyons comprendre la pensée de M. de Moncourt plaçant ce petit ermite dans un paysage vaste, vide, d'une verdure uniforme et à peine éclairé par un lambeau de ciel : il a voulu rendre plus intense la sensation d'isolement de ce pieux solitaire. N'aurait-il pu nous donner cette sensation sans exagérer ainsi les dimensions du cadre et le talent ne consisterait-il pas plutôt à donner sur une étroite surface l'impression de l'immensité ? Il est reçu d'admirer beaucoup la basilique de Saint-Pierre à Rome et ses justes proportions qui font paraître son immensité médiocre. Quant à nous, notre admiration serait bien plus vive devant un édifice, petit en réalité, mais qui nous donnerait l'illusion de la grandeur. A quoi bon faire énorme pour ne paraître qu'ordinaire ?

A signaler encore de M. Michel le *portrait du comte de Waziers*.

Plus loin, une *marine* vigoureuse de M. Maillard.

M. Sautai nous présente la *Méditation* d'un moine dans une chapelle de couvent joliment éclairée par un rayon de soleil tombant d'une haute fenêtre. L'œuvre

n'est pas sans analogie avec celles de MM. Boquet et de Moncourt.

Voici enfin le *Pêcheur à la foëne dans la baie d'Authie* de M. Francis Tattegrain. Sa vieille face hâlée par le vent de mer et recuite par les soleils d'été est d'un dessin ferme et précis, sans escamotage ni tricherie. Et puis, il y a toujours ces lointains pleins de poésie dont ce peintre a le secret. Un banc de sable, puis la mer jusqu'au ciel, l'horizon sans limite.....

Descendons au jardin où sont exposés les ouvrages de nos sculpteurs. Il y a beaucoup d'élan dans la figure *à l'assaut* de M. Fontaine. Elle fait partie du monument élevé sur la tombe de l'amiral Courbet. Vous avez pu l'apprécier.

Nous rencontrons maintenant un *buste d'Alizard*, dû au ciseau de M. Fossé et destiné à l'Académie nationale de musique. Il est largement traité, d'une fière allure, dans un style qui rappelle celui du XVIIIe siècle.

A voir un *médaillon* de M. Roze et un *buste* de M. Vast.

Voici un groupe bien venu de M. Arthur du Passage, intitulé *au printemps dans le Boulonnais*. Il représente une jument et, auprès d'elle, un vigoureux étalon d'humeur galante.

Il y a plus que des espérances dans la *Diane* de M. de Moncourt ; là, comme dans un buste, il fait preuve d'un très réel talent.

De M. Charles du Passage, une bataille entre chiens de rue efflanqués et affamés autour d'un os et pour sa possession. *La lutte pour la vie*, nous dit l'auteur. En effet, vainqueur et vaincu, les muscles tendus, le regard féroce, les crocs encore menaçants ont combattu avec toute l'énergie dont peut rendre capable la satiété de privations.

Vous ne l'ignorez pas, il s'est ouvert sur les débris de l'exposition universelle un nouveau Salon. Je n'ai pas à vous en rendre compte; je n'y ai malheureusement rencontré les œuvres d'aucun compatriote. Je sais bien que la question d'art a été pour peu de chose dans la scission d'où est née une nouvelle Société. Mais ignorons ces zizanies. Le regret que j'éprouve à ne rencontrer là aucune œuvre picarde vient de ce que les tendances nouvelles y sont plus brillamment représentées qu'à l'ancien Salon. Aux Champs-Élysées, les artistes s'oublient un peu dans la reproduction de procédés de peinture, de sujets et d'arrangements dont nous sommes rassasiés. La somme des talents d'une exposition à l'autre peut s'équilibrer ; mais, d'un côté, l'ennui suinte de ces longs murs garnis de ternes peintures; de l'autre côté, si on est parfois choqué, on est souvent amusé, quelquefois remué par une nouvelle expression d'art. Là est la vie.

Ces essais de peinture claire et lumineuse se rapprochant le plus possible des effets de la lumière en plein air, ces sujets simples, voire vulgaires sous prétexte de naturalisme et de sincérité, nous effarouchent, de même que les néologismes en littérature, que certaines nouvelles manières d'exprimer des sentiments qui ne sont pas nouveaux, que certaines formes ou formules de style et de pensée plus ou moins décadentes ou déliquescentes, de même que les nouvelles coupes de vers, les recherches de sonorité inconnues des poètes du XVII[e] siècle, de même qu'en musique des accords inouïs, des rythmes inédits troublent notre quiétude et secouent l'engourdissement dans lequel nous nous complaisons; car nous suivons volontiers le chemin tracé qu'ont aplani les pas de nos aînés.

N'acceptons pas aveuglément ces prétendues réformes, surtout quand elles ne sont que des originalités voulues, masquant mal l'impuissance des facultés créatrices ; séparons l'ivraie du bon grain, mais reconnaissons dans ce mouvement qui attire et entraîne presque tous les jeunes, l'aspiration inéluctable et légitime de tout ce qui a de la sève, de tout ce qui est vigoureux, de tout ce qui voit l'avenir ouvert devant soi vers la vie. « L'art est indéfiniment progressif, a dit Lamennais, mais, pour avancer, il faut qu'il sorte de la voie déjà parcourue, que, par une conception plus parfaite du vrai et du bien, il découvre un type plus parfait du beau. »

STATUTS
DE LA
CORPORATION DES VINAIGRIERS ET MOUTARDIERS
DE LA VILLE D'ABBEVILLE

21 Août 1578

Lecture faite par M. le baron TILLETTE DE CLERMONT-TONNERRE.

MESSIEURS,

Le document dont je vais avoir l'honneur de vous lire un résumé aussi bref que possible comprend les statuts en date du 21 août 1578 de la corporation des vinaigriers, moutardiers et buffetiers de la ville d'Abbeville.

Je crois ce document complètement inédit ; je ne le

trouve en effet ni dans l'important ouvrage d'Augustin Thierry, ni dans les archives de la ville. La pièce que je vous présente n'est pas l'original, mais une copie du 6 février 1700, passée conforme au *vidimus* par-devant Lefebvre et Lescot, notaires royaux en Ponthieu, résidant à Abbeville.

Remarquons d'abord, Messieurs, qu'il n'existe plus dans notre ville ni fabricants de vinaigre, ni fabricants de moutarde ; la disparition de ces deux métiers a dû suivre nécessairement celle des vignobles qui existaient aux alentours d'Abbeville ; leur culture nous est indiquée tant à Thuison qu'à Épagne par notre savant collègue, M. Prarond, dans sa *Topographie d'Abbeville*, et moi-même en ai trouvé la trace dans un vieux titre de famille dont voici l'abrégé :

Acquisition du 23 septembre 1543 par Antoine Tillette, de Jehan de May et Marguerite d'Oresmieulx, sa femme, de 1° . . . .
2° 13 livres 4 sous de censives à prendre sur plusieurs maisons à Abbeville et sur quatre journaux de terre à usage *de vignes situé au terroir de Manchecourt*.

Il existait donc des vignobles dans nos environs, et, par suite, on a fait du vinaigre, ce qui était d'autant plus aisé que la qualité du vin récolté devait se prêter facilement à cette fabrication.

Ceci établi, je passe à l'analyse de la pièce dont il est question.

Le préambule nous donne la requête présentée par les vinaigriers pour être reçus maîtres du dit métier ; il est ainsi conçu :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, mayeurs et échevins de la ville d'Abbeville, salut. Savoir faisons que, vu la requête à nous présentée le

dix-neuvième jour du mois d'avril dernier passé par Anchelo Roche, Augustin Dufriel, Jean Grummel, Simon Fouquet, Jean Level, Jean Roche, Jean Barbier, Nicolas Deguisy, Antoine Coullon, Bastien Sain, Baltazar Varré, et Claude Piquet, tous buffetiers, vinaigriers et moutardiers en cette ville d'Abbeville prétendant être par nous reçus maîtres des dits trois métiers étant ainsi érigés, qu'il y fût par nous établis, gardés et leur être baillés statuts et ordonnances telles que de raison, etc... »

Après de nombreux considérants, il est dit :

« Nous, par notre sentence et jugement, avons dit et disons que le dit Roche et ses consors devant nommés, seront par nous admis et reçus maîtres du dit métier de vinaigrier, buffetier et moutardier, pour icelui exercer dorenavant sous les statuts et ordonnances qui seront ci-après insérés, que leur avons à cette fin baillé, etc... »

Vient ensuite le statut :

« Ordonnance et statut politique pour le métier de vinaigrier, moutardier et buffetier de cette ville d'Abbeville nouvellement érigé en titre de maîtrise par notre sentence ci-devant y écrite, les quels comme provisionnaux pourront être par nous augmentés, diminués ou changés ainsi que l'occurence, mutations de temps et que le bien public le pourra désirer et requérir. »

Suivent vingt-sept articles qui règlent tout ce qui concerne les métiers de vinaigrier, moutardier et buffetier.

(A suivre).

Séance du 6 novembre 1890

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

Après la lecture du procès-verbal, M. DELIGNIÈRES annonce que, depuis la dernière séance, M. E. PRAROND, président honoraire, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. Les nombreux et savants travaux du nouveau légionnaire le désignaient depuis longtemps pour cette distinction, qui est la consécration officielle d'une existence toute de labeur. Notre compagnie ne saurait demeurer indifférente à la décoration dont vient d'être l'objet M. PRAROND ; aussi décide-t-elle que mention en sera faite au procès-verbal.

M. le PRÉSIDENT fait ensuite connaître que les travaux de M. ALCIUS LEDIEU ont été appréciés d'une façon toute particulière par l'Institut, puisque, dans sa séance du 11 juillet dernier, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a accordé à notre actif collègue une récompense de 600 fr. sur le prix la Fons-Mélicocq.

Le même membre signale dans *le Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie,* livr. de février 1890, un article de M. le comte DE MARSY où il est question du sieur Plantart, horloger à Abbeville au XVI[e] siècle, et un autre article émanant de M. V. Advielle, relatif au graveur Jean Lenfant.

M. DE GALAMETZ communique deux lettres de Jean d'Estrées, seigneur de Cœuvres, grand maître de

l'artillerie de France, adressées aux élus de Ponthieu (V. p. 330).

Dons d'ouvrages :

1° *L'Histoire de Sainte-Segrée*, 1re partie, par M. L. Hodent, membre correspondant ;

2° *Hercule d'Argilemont*, par M. Tamizey de Larroque, membre correspondant; l'auteur serait heureux des renseignements complémentaires qu'on pourrait lui adresser sur ce gentilhomme d'origine picarde.

3° *Carreaux vernissés du Ponthieu du XIIe au XVIIe siècle*, par M. Ch. Wignier, membre titulaire ;

4° *Notice historique sur l'église de Saint-Remi d'Amiens*, par le président de Roquemont, membre correspondant;

5° *Pièces rares, relatives à l'histoire de Compiègne*, par M. le comte de Marsy, membre correspondant ;

6° *Album Caranda ; fouilles de Cys-la-Commune*, par M. Fr. Moreau, membre correspondant.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Sont élus membres correspondants : MM. René de Clermont-Tonnerre, capitaine de cavalerie à Lunéville ; Alfred Julia, homme de lettres au Crotoy ; Ferd. Mallet, ancien avoué à Abbeville ; Roger Rodière, à Montreuil-sur-Mer.

Séance du 4 décembre

PRÉSIDENCE DE M. LE Bon TILLETTE DE CLERMONT-TONNERRE, DOYEN D'ÂGE

Après la lecture du procès-verbal, M. le PRÉSIDENT, en raison de la mort récente de M. LEFEBVRE DE VILLERS, président honoraire, lève la séance en signe de deuil.

Séance extraordinaire du 6 décembre

PRÉSIDENCE DE M. ÉM. DELIGNIÈRES

M. ÉM. DELIGNIÈRES fait hommage à la Société des trois brochures suivantes, dont il est l'auteur : 1° *Notice sur des tableaux de Louis David et d'Ingres au château de Moreuil*, dont le manuscrit a été lu à la réunion des Sociétés des beaux-arts des départements le 29 mai 1890 ; 2° *Notice sur saint Vulfran et sur son apostolat en Frise* ; 3° *Histoire et description de l'église de Saint-Vulfran* ; cette dernière notice ne pouvait être mieux traitée que par M. ÉM. DELIGNIÈRES, dont la compétence est si grande pour tout ce qui touche de près ou de loin aux beaux-arts ; aussi, son travail est-il le guide le plus exact et le plus complet de l'ancienne collégiale d'Abbeville.

M. H. MACQUERON signale différents travaux sur notre région, parus dans le *Bulletin archéologique*

publié par le ministère de l'Instruction publique, et dans le *Précis des travaux de l'Académie de Rouen* (1888-1889).

Le même membre présente un diplôme délivré par la Société d'Émulation en 1813 et une lettre de la même époque relative à la distribution des récompenses accordées par cette compagnie.

Le même membre lit une notice sur Thibaut Poissant, sculpteur, né à Estrées-lès-Crécy en 1605. L'auteur énumère les diverses phases de la vie et les principales œuvres de cet artiste distingué, qui a laissé de nombreux travaux dans différentes parties de la France, notamment à Moulins, où il a sculpté plusieurs morceaux du mausolée du duc de Montmorency. — Renvoyé à la commission des mémoires.

M. Ch. Wignier donne lecture d'une étude très complète sur la vie et les œuvres du baron de Pfaff, gentilhomme autrichien qui, expulsé de son pays à la suite d'un duel vint se réfugier à Abbeville, où, pendant plus de vingt ans, il se livra à la sculpture avec un véritable talent. Son biographe a retrouvé une grande partie de ses œuvres, notamment presque toutes les sculptures de l'abbaye de Valloires. A cette occasion, M. Wignier fait passer sous les yeux de ses collègues un très grand nombre de phototypies reproduisant les œuvres du baron de Pfaff. — Renvoyé à la commission des mémoires.

M. Alcius Ledieu dépose sur le bureau un très intéressant album qui vient d'être publié sous les auspices du ministère de l'Instruction, et dont un exemplaire a été offert à la Bibliothèque d'Abbeville.

« Ce recueil, dit-il, a pour titre : *Premiers monu-*

ments de l'imprimerie en France au XV[e] siècle, publiés par O. Thierry-Poux, conservateur du département des imprimés à la Bibliothèque nationale (Paris, Hachette, 1890. In-fol.).

« Dans la préface, l'auteur donne la liste des 41 villes de France dotées d'une imprimerie de 1470 à 1500. Or, Abbeville tient le dix-huitième rang dans ce tableau ; c'est en 1486, seize ans après l'établissement de l'imprimerie à Paris, que notre cité voyait arriver. Pierre Gérard et Jean du Pré avec leurs presses typographiques.

« M. Thierry pense avec raison que le premier livre imprimé à Abbeville est la *Somme rurale* de Jean Boutillier. Je suis heureux d'être d'accord avec mon savant et sympathique confrère ; c'est l'opinion que j'avais déjà émise [1].

« Les planches XXXI et XXXII de cette splendide publication contiennent la reproduction par l'héliogravure de la souscription de nos trois incunables ainsi que trois vignettes.

« Les bibliographes et les bibliophiles réserveront certainement à cet ouvrage l'accueil auquel il a droit et sauront gré à l'auteur du service qu'il a rendu à l'une des « conquêtes du génie » « qui a été la plus profitable et la plus féconde. »

M. le Président donne lecture d'une note que lui a envoyée M. l'abbé Th. Lefevre, membre correspondant, sur le prieuré de Saint-Pierre-lès-Doullens. (V. p. 332)

Sont proclamés membres correspondant, MM. le

[1] *L'imprimerie et la librairie à Abbeville avant 1789.* (Abbeville, Caudron, 1887. In-8°.)

Dr Bellettre; A. de Poilly, juge suppléant, conseiller général et ancien maire d'Abbeville; Duchesne de la Motte, propriétaire à Reuvre (Haute-Marne); Dupont, juge de paix à Saint-Valery sur Somme; A. François, député et maire d'Abbeville; Gellé, ancien notaire à Saint-Valery sur Somme; C. le Coustellier, industriel à Rouvroy-lès-Abbeville; Pépin, receveur des finances à Abbeville.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

STATUTS

DE LA

CORPORATION DES VINAIGRIERS ET MOUTARDIERS

DE LA VILLE D'ABBEVILLE [1]

21 Août 1578

Lecture faite par M. le baron Tillette de Clermont-Tonnerre.

Rien n'y est oublié : l'apprentissage, la police, les mœurs, la morale, la religion, la santé publique, la liberté des particuliers, y sont l'objet de tous les soins de l'autorité ; nous le verrons par les quelques articles que je vais citer en leur entier.

[1] Voir année 1890, nos 2 et 3, p. 318 à 320.

Concernant l'apprentissage :

Art. 1er. « Que, dorénavant, avant que aucun puisse être reçu maître du dit métier de vinaigrier, moutardier et buffetier, il sera tenu avoir été apprenti au dit métier sous l'un des maîtres de cette ville par le temps de deux ans et sera enregistré au registre de cette ville en la présence de l'un des esgarts du dit métier et payera le dit apprenti huit sols, à savoir : quatre sols à la dite ville, deux sols aux dits esgards pour leurs vacations d'être présent à leur enregistrage et les deux autres pour l'entretennement du saint service divin. »

2° « Les dits apprentissages faits, si le dit apprenti requiert être reçu à la maîtrise du dit métier, il sera tenu faire chef-d'œuvre et le dit chef-d'œuvre fait sera visité par les dits esgards lesquels feront leur rapport par-devant nous, et, s'il est trouvé bon et suffisant, sera reçu à la dite maîtrise en payant pour toute chose quarante sols, à savoir dix à la ville, autres dix pour l'entretennement du saint service divin et vingt sols pour les dits esgarts, maîtres et compagnons. »

En ce qui concerne la santé publiqne :

3° « Que, aucun du dit métier, ne pourra mettre en besogne, ni tenir en sa maison lie de vin qui soit puanté sur l'amende de soixante sols applicables le tiers aux esgarts et accusateurs et le reste à la ville. »

4° « Et si ès maisons des dits maîtres sont trouvés aucuns cuviers, barils, sacs, mesures, ou autres vaisseaux et outils servant au dit état qui soient moisis et limoneux ou qu'il y ait aucuns verjeux, les maîtres écheront en amende de vingt sols applicables le tiers aux dits esgarts et le reste à la ville. »

5° « Aucun du dit métier ne pourra mettre en besogne

vin exéreux par terre sur peine de perdre le dit vin qui sera jeté en la rivière et celui en la possession duquel le dit vin sera trouvé condamné à trente sols tournois applicable comme dessus. »

10ᵉ « Et pareillement ne pourront les dits maîtres refuser montrer aux dits esgarts le moulin où ils feront leur moutarde, ensemble leur vinaigre et semence de quoi ils feront pour savoir si le dit moulin est net pour faire moutarde et si les estoffes de quoi ils feront icelle moutarde seront bonnes et de bon vinaigre et que la dite semence ne sente le relang sur peine d'encourir en amende de vingt sols appliqués comme dessus. »

11° « Que tout varlet et compagnons qui feront et porteront le dit vinaigre et moutarde soient sains de leur membrure et nets de blessures sur peine d'encourir en amende de vingt sols appliqués comme dessus. »

J'omets les articles 9, 14, 17, 18, 21 et 24 qui traitent des nombreuses visites à faire par les esgarts des dits métiers.

En ce qui concerne la religion, l'article 12 nous dit :

12° « Est prohibé et défendu aux maîtres du dit métier de vendre ou de faire ouvrer aux jours de dimanche, fête de Notre-Dame et des Apôtres, de leur passion et autres fêtes solennelles sur peine de vingt sols d'amende appliqués comme dessus. »

Pour les mœurs et la morale :

13° « Et si dorénavant aucun maître du dit métier termine de vie par mort, sa veuve tant qu'elle se tiendra en viduité et qu'elle se conduira bien et honnêtement pourra tenir icelui métier sauf qu'elle ne pourra avoir d'apprenti, mais, au lieu d'icelui un va-

let marchand pour crier la lie en icelle ville, et si advient que la dite veuve se conduise mal, les dits esgarts lui pourront faire interdire par justice le dit métier. »

Pour la liberté des particuliers :

16° « Un chacun pour son usage et non autrement pourra faire vinaigre de vin et estoffe, de quoi il sera fait bonne et suffisante déclaration sur peine d'amende de soixante sols appliqués comme dessus. »

Enfin, l'article 27 et dernier nous indique les mesures prises pour l'observation des dits statuts.

27° « Pour le bien et entretennement du dit métier, observation des présents statuts et ordonnances, y aura deux esgards, les quels seront élus chacun un par les maîtres du dit métier après le jour de saint Barthélemy que la loi de la dite ville sera renouvelée, ainsi que de tout temps il est accoutumé faire par les autres métiers de la dite ville, les quels feront serment de faire leur devoir, observer et garder les dits statuts et ordonnances par devant nous. »

« En témoin de ce, nous avons mis à ces présents statuts le scel de la dite ville d'Abbeville qui, lecture faite, expédiée et statuée le vingt et unième jour d'août mil cinq cent soixante-dix-huit et prononcé au grand échevinage d'icelle, etc... »

Signé Lebel avec paraphe.

A la suite est relaté à la date du 26 août 1578 le procès-verbal de la réception à la maîtrise de douze vinaigriers, moutardiers et buffetiers désignés nominativement et de leur prestation de serment de garder et observer les dits statuts. Signé Lebel avec paraphe.

Pour terminer, Messieurs, remarquons que si les

corporations portaient atteinte à la liberté commerciale et à la concurrence, elles présentaient certains avantages qui n'existent plus de nos jours, et, dans le cas particulier qui vient de nous occuper, nous voyons que la santé publique était bien autrement protégée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

LETTRES DE JEAN D'ESTRÉES

SEIGNEUR DE CŒUVRES

Grand maître de l'artillerie de France

Communication faite par M. le comte DE BRANDT DE GALAMETZ *à la séance du 6 novembre 1890.*

Deux lettres [1] émanées de Jean d'Estrées, seigneur de Cœuvres, chevalier de l'Ordre du Roi, grand maître de l'artillerie de France [2], aux élus de Ponthieu à Abbeville.

La première, en date à Amiens du 12 août 1562, est le certificat scellé de ses armes en placart de la montre des 49 chevaux, 16 charrettes et 16 charretiers levés dans l'élection de Ponthieu.

La seconde, en date à Paris du 14 septembre suivant, annonce le renvoi, sous la conduite du capitaine

[1] Ces deux lettres nous ont été gracieusement communiquées par M. Anty, membre correspondant.

[2] Jean d'Estrées fut grand maître de l'artillerie de France en 1550 et chevalier de l'Ordre en 1553.

Chardon, de 50 chevaux levés dans ladite élection, équipés comme au départ; seules les charrettes ont été retenues pour remplacer celles qui furent perdues près de Châteaudun, avec les poudres et les boulets, sans doute au moment de la bataille de Dreux.

Nous Jehan d'Estrées, chevalier de l'Ordre du Roy, mestre et cappitaine général de son artillerie,

Certiffions à tous qu'il appartiendra avoir ce jourdhuy faict monstre et reception en la presence du commis du contrerolle général de l'artillerie au pays et gouvernement de Picardye du nombre de quarante-neuf chevaulx hastelez sur seize charrettes et conduictz par seize charretiers, Ordonnez par le Roy estre levez en l'élection de Ponthieu et à nous presentez par Christofle de Mons, l'un des esleuz pour le Roy en ladite election. Lequel a payé la nourriture et despens desdits chevaulx et charretiers jusques et comprins le unziesme jour de ce present moys.

En tesmoing de quoy nous avons signé ces présentes de notre main et faict sceller du scel de nos armes. A Amyens, le douziesme jour d'aoust l'an m. v^c^. soixante-deux

Signé Destrées, et plus bas Letemseur, avec paragraphe.

Sceau : représentant un écartelé d'un fretté avec chef à trois merlettes et d'un lion, entouré du collier de l'Ordre.

Messieurs les esleuz :

Le Roy vous envoye presentement par le cappitaine Chardon le nombre de cinquante chevaulx, ceulx qui naguère ont esté levez en votre élection et pour ce qu'il veult et entend qu'ilz soient renduz à son peuple affin que une autre fois qu'il en aura à faire il puisse recouvrer d'eulx plus aysement. Je vous en ay bien voulu advertir et vous pryer ny point faire défaulte.

Davantaige vous faire entendre que vos dits chevaulx sont équippez de mesme façon que lors de leur reception et presentation, excepté des charrettes qui ont esté retenues pour

faire service au Roy au lieu d'autres qui ont esté perdues près Chateau Dune avec les poudres et bouletz

De Paris, le xiiije septembre 1562.

De tout votre bon amy.

Desmares.

A Messieurs les esleuz pour le Roy sur le faict de ses aydes et tailles en l'élection de Ponthieu, à Abbeville.

PRIEURÉ DE SAINT-PIERRE-LÈS-DOULLENS [1]

Lecture faite au nom de M. l'abbé Th. Lefevre *à la séance du 6 décembre 1890.*

L'histoire de ce prieuré nous est peu connue. Son origine semble devoir se confondre avec celle du prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville dont il dépendait. Les moines bénédictins d'Abbeville, pourvus de grands biens à Doullens même et dans les environs par les comtes de Ponthieu, auront probablement envoyé quelques-uns des leurs pour les cultiver, et telle aura été l'origine de ce prieuré. Nous ignorons la date précise de cette fondation, mais il faut la faire remonter, selon toute vraisemblance, à la fin du xie siècle, ou, mieux encore, aux premières années du xiie, si

[1] Il est désigné sous le nom de *Saint-Pierre-hors-Doullens* dans l'accord de 1355 que nous publions dans nos pièces justificatives. Les différents auteurs, anciens et modernes, qui ont écrit sur l'histoire de Doullens, l'appellent communément *Saint-Pierre-Lahors*, comme le fait également le cartulaire de la ville du xive siècle. Il était situé à la sortie de la ville par la porte Saint-Ladre, dans le voisinage de la Maladrerie et sur le chemin d'Auxi-le-Château.

l'on tient compte de certains détails mentionnés dans les chartes que nous allons citer. C'est en 1075 que Philippe Ier, roi de France, approuve la fondation du prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville, et c'est vingt ans plus tard (1100) que Guy Ier, comte de Ponthieu, renouvelant les donations primitives, fait mention des nouvelles libéralités ajoutées par lui et par ses vassaux [1]. Or, dans ce dernier acte, il est parlé d'un vaste terrain destiné à y construire une métairie et situé hors du *Castrum* de Doullens ; ce qui nous permet de conjecturer que le prieuré n'existait pas encore, mais qu'il lui est postérieur de quelques années.

La lecture de ces deux chartes semble indiquer que le prieuré de Saint-Pierre de Doullens possédait, en terres labourables, un domaine équivalant à une charrue et qu'il jouissait également, près de la ville, en dehors de l'enceinte fortifiée, d'un terrain assez vaste pour y établir une communauté de quelques moines avec les dépendances que ces sortes d'établissements exigeaient.

Le prieuré avait, en outre, les revenus du moulin nouvellement établi sur le cours d'eau du Liquet, ou de Lucheux (*Lucheium*), plus connu dans la suite sous le nom de rivière de Grouches, ainsi que deux

[1] Gallia Christiana, tome x. Instrumenta Ecclesiæ Ambianensis, xi. Donation de Guy de Ponthieu confirmée par Philippe, roi de France, 1075. « Est autem donum istud : Ecclesia de Basly et ibidem terra ad unam carrucam cum carruca ibi structa apud quoddam castellum quod dicitur Dourlens... »

Charte de Guy en faveur du prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville, 1100. « Culturam quoque meam extra portam de Dourlens « ad villam construendam..... » et molendinum novum juxta eamdem villam de Dourlens super fluvium de Liquet, feodum que Godefridi Ballistarii scilicet tertiam partem molendini ad Stancham et unum curtille dedi.

parts dans les produits d'un autre moulin situé près de l'estacade, l'une, qui constituait le fief de Godfroy l'arbalétrier, l'autre provenant des libéralités de Bernard le Jeune de Doullens [1]. Ibert de Doullens, qui nous est bien connu par ses pieuses libéralités, y ajouta, pour le repos de l'âme de son frère Guimare, la moitié d'un champ en plat terrain.

Il ne nous est pas possible de suivre à travers les âges l'histoire de cette modeste communauté, qui a laissé si peu de traces de son existence parmi nous. Nous ignorons à la fois les noms de ses prieurs et de ses principaux bienfaiteurs, rien n'ayant survécu à son extinction.

[1] Il s'agit évidemment de la rivière de Grouches appelée autrefois le Lucheux, dont le nom aura été défiguré par les copistes, comme le pense avec raison M. Delgove dans son *Histoire de Doullens*. Le souvenir de ce moulin s'est perpétué d'âge en âge jusqu'à nos jours. M. Delgove cite à l'appui des lettres patentes de Philippe le Bel, de l'an 1300, où il est parlé d'une terre située au lieu dit le *Neuf-Moulin : In loco qui dicitur au Neuf-Moulin*. La carte de Gérard Mercator, consultée par le même auteur, mentionne aussi *Neuf-Moulin* sur la Grouches, en amont de Dorlens. Marguerite d'Osterel, femme de Jehan Leblond, seigneur de Wamin, donne à son neveu, Louis de Festar, le fief appelé le *Francq-Neuf-Moulin*, situé hors de Doullens et consistant en 30 journaux à la sole et 6 journaux de prés. Les actes de la paroisse Notre-Dame de Doullens font mention du mariage de Mre Jacques Hémery, sieur de *Neuf-Moulin*, avec Dlle Antoine Leboucher (nov. 1696). Jacques Hémery, capitaine des fermes du Roi, le vend, par contrat du 11 décembre 1709, à M. Louis Brisse, procureur du Roi en l'Election et grenier à sel de Doullens. Marguerite Brisse l'hérite de son frère et le transmet à son parent Philippe Leclercq d'Amiens, qui le possédait en 1732.

Aujourd'hui, on appelle encore chemin du *Neuf-Moulin*, la voie de moyenne communication parallèle au chemin de fer, qui commence au gazomètre pour aboutir sur la route d'Arras, près du pont du *Neuf-Moulin*. — Delgove, *Histoire de Doullens*, page 397. — Archives dép. de la Somme, B. 388. Prévôté de Doullens, registre, 1597 à 1612. — Arch. Hôtel-Dieu de Doullens, B. 121, liasse de procédure.

Un accord intervenu quelques années avant sa suppression (1355), entre le prieur de Saint-Pierre d'Abbeville et l'abbé d'Anchin, nous apprend que le prieuré de Saint-Pierre de Doullens était redevable à celui de Saint-Sulpice de la même ville, d'une rente de trois setiers de blé payables à la Toussaint [1].

Les différentes charges qui pesaient sur la petite communauté, les malheurs des temps, la situation particulièrement difficile du Ponthieu vis-à-vis des autres pays français limitrophes sous le gouvernement d'Édouard III, à la fois roi d'Angleterre et comte de Ponthieu, auront probablement déterminé les Bénédictins d'Abbeville à céder leurs droits seigneurieux et leurs différents domaines à l'échevinage de Doullens. Ils n'agissaient pas d'ailleurs à la légère en pareille circonstance, car ce fut après grande et *meure délibération*, par l'*advis* et le conseil de *plusieurs sages et notables religieux de l'Ordre de Clugny* que Jehan de Courbeton, prieur de la maison Saint-Pierre de Doullens, de l'*especial congié* de R. P. en Dieu Monseigneur Pierre de Courbeton, docteur en théologie, prieur de la Prioré de Saint-Pierre en Abbeville, bailla à ferme ou rente perpétuelle tout ce qu'ils possédaient à Doullens, « soit en manoir, gardin, chens d'argent et de grain, capons, gelines, teres gaagnables, four, justice haulte, moienne et basse, avec tous autres droits seigneuriaux, moyennant la somme de soissante livres parisis de rente perpétuelle à payer chascun an, au terme de la Purificacion Nostre-Dame que on dit Candelier [2]. »

Dans la suite, nous ne savons trop pourquoi, cette

[1] Voir pièces justificatives, n° 2.
[2] Pièces justificatives, n° 1.

rente fut payée à l'abbaye de Corbie par l'échevinage de Doullens. Le 30 décembre 1614, Robert de Vitry, maïeur, et les échevins de Doullens en passaient *titre nouvel* au profit de l'abbé de Corbie, *prieur et administrateur de la Prioré de Saint-Pierre dit Lahors*, ce que ce dernier ratifia le 17 février 1615.. L'échevinage, ayant négligé de servir cette rente, fut condamné à en payer les arrérages par sentence du bailliage d'Amiens du 16 août 1669. En 1725, l'abbaye de Corbie se pourvut auprès de l'intendant d'Amiens pour se faire payer, mais les démarches ayant été vaines et inutiles, elle cessa dans la suite de faire valoir ses droits [1].

Telle est, en peu de mots, l'histoire du prieuré de Saint-Pierre-les-Doullens.

I

Extrait du Cartulaire de Doullens, manuscrit du XIVe siècle.

LETTRES TOUCHANT LE PRIORÉ DE SAINT-PIERRE LAHORS

F° 49, verso. — A tous chiaux qui ces presentes lettres verront ou orront. Frère Jehan de Courbeton, prieur ou gouverneur de la Maison de Saint-Pierre de Doullens, de l'Ordre de Clugny ou diocèse d'Amiens, salut en nostre seigneur. Sachent tous que pour pourfit évident et apparant de le dicte Maison, par le conseil et advis de pluisieurs sages et notables Prieurs et autres religieux de l'Ordre de Clugny, eus grande et meure deliberacion, avec plusieurs causes pourfitables pour ladicte Maison, de l'especial congé, licence et auctorité de reverend

[1] Arch. de la Somme, fonds Corbie, armoire 6, liasse 103.

père en Dieu Mons. Pierre de Courbeton, Docteur en théologie, Prieur de le Prioré de Saint-Pierre en Abbeville, mon souverain, donne à my pour faire les choses qui s'ensuivent par Lettres patentes scelles du scel de mondict seigneur et souverain et desquelles la teneur est chi apres escripte.

Ay baillie et baille a ferme ou rente perpetuelle doresmais en avant heritable et a toudis a sages et honorables personnes le Maieur, Esquevins et Communauté de le ville de Doullens, le manoir de ladicte Prioré avecque toutes les rentes, revenus pourfits, emolumens, noblesches, drois, franchises, libertez, drois de dismages quelconques, drois de forage, herbage, d'exemptions, justice et seigneurie que je avois et poois avoir à cause de ladicte Prioré ou administracion scituez et enclavez en la ville de Doullens ou teroir et banlieu d'icelle en quelque lieu qu'elles soient et s'estendent. Soit en manoir, gardins, molins, chens d'argent et de grains, de capons, de guelines, et de toutes les autres rentes, prez, terres gaaignables, fours, justice haulte, moienne et basse et toute seigneurie tant direct come pourfitable, confiscacions et tous autres emolumens, pourfits et exploits qui de ce porroient venir et esqueir, avecques tous autres droits, seigneurie, honneur et pourfits que je aye, avoie et pooie avoir es lieux et choses devant dites a cause de ma dicte Prioré et administracion.

Pour lesquelles coses dessus dictes lesdicts Maieur, Esquevins et Communauté de la ville de Doullens tant en corps commun come en particulier sont et seront tenus doresmais en avant perpetuelement, heritablement et a tousjours rendre et paier sur tout le leur et les biens du corps et Communauté de la dicte ville et des particuliers d'icelle et de chascuns d'eulx et partout ous que plus prestement se porra faire chascun an a my et aux autres mes successeurs ou aians cause qui doresenavant y seront, ou a certain comandement ou au porteur de ces lettres la somme de soissante livres parisis de rente perpetuele a paier chascun an au terme de le Purificacion Nostre Dame que lon dist Candelier, premier terme de paiement comenchant au jour de le Candelier prochain venant et ainsi chascun an de Candelier en Candelier heritablement et a tousdis de telle monoie et pour tel pris que le roy de Franche nostre sire fera courre en son roiaume et pas especial au Baillage d'Amiens et de telle

monoie et pour tel pris que les seigneurs teriens dudict Baillage et environ Doullens receveront en leurs cens et rentes.

Et seront tenus de rendre, renderont et paieront les dicts soissante livres parisis de le monoie ainsi divisée come dessus chascun an en l'Église ou Prioré de Saint-Pierre en Abbeville, auxdicts termes de la Candelier perpestuellement aux propres dépens, frais et perilz des dicts Maire, Esquevins, Comunauté et singuliers de la dicte ville de Doullens.

Et nest mis a oublier que se par aucune aventures les devant dis de Doullens estoient en demeure ou en deffaut de rendre et paier ladicte some aux dis termes ou a aucuns d'iceulx en le manière et lieux que dis sont en tout ou en partie, je, my successeurs ou aians cause s'il nous plait à envoier pardevers les dis Maire, Esquevins et Communauté pour estre satiffiez, ce est et sera aux propres frais, cous et despens desdis de Doullens. Et seront tenus de paier les dis cens et frais de celle ou ceulx qui pour ce yroient.

Et avec ce seront tenus et encourront en douze deniers parisis de pure paines pour chascun jour que il seront en demeure de paier et acomplir le paiement de la dicte some, lesquels douze deniers parisis pour chascun jour en nom de paine come dessus ils seront tenus de paier et paieront sans en rien admendrir du capital.

Et pour ledicte some principale, pour le paine, pour cous frais et despens execucion se fera sans aucune evocacion.

Et nous en porrons my, mes successeur et aians cause retraire par devers les gens du Roy de Franche nostre sire et faire contraindre et justichier pour ce tous les biens desdis Maire, Eschevins et Comunauté et de chascun des particuliers de la dicte ville de Doullens et leurs biens ou qu'il poiront estre trouviez as ville ou as camps sans autre adjournement.

Et est bien a savoir que li Maire, Esquevins et Comunauté... ne porront s'aidier d'aucune chose contre my, mes successeurs, mon comand ou les aians cause ou le porteur des lettres fust que les rentes fussent apetichiès ou amendriès de la moitié pardessous ou en autre manière par ost, guerres, sterilitez de temps, chevauchies, arsin de pais, siège de la dicte ville de Doullens, feu de mechef ou en autre maniere quelconque mais les paieront et tenront en maniere que dit est......

Et accordent, veulent et consentent les dis Maire, Esquevins et Comunauté que en seureté de paiement des choses dessus dictes les dis manoirs, rentes, revenus et emolumens et toutes les choses devant dictes demeurent et demouront obligies pardevers my, mes successeurs et les aians cause par special et par certain... pour estre paies desdites rentes, avecque tous les biens quelconque de leur dicte Comunauté et de leur singuliers biens lesquels tous ensemble et particulierement y submettront et obligeront par boines lettres royaux et par leur lettres scelles du scel de la Comunauté de la dicte ville......

Et avec ce les Maire, Esquevins et Comunauté dessus dictes ne puent ou poiront vendre, donner, escanguier, ne mettre en autre main les dictes rentes, possessions, juridictions, justices, seigneuries ou autres choses ainsi a eux livrées come dit est, excepte qu'il porront bailler pourfitalement ledit manoir, terres, et autres heritages dessus dis par partie avec les libertez et franchaises d'iceulx s'il leur plait. . . . . Les Messes ou service de Dieu que ladite Prioré porroit devoir et doit dire ou deveroit faire dire en la Chapelle dudit Manoir ou en autre Eglise deveront estre fais et desservis par my et mes successeurs ou les aians cause à nos propres cous et frais.

Sauf que je, my successeurs ou les aians cause poons et porrons faire asseir et mettre touttefois quil nous plaira une Chapelle ou lieu ou la Chapelle dudit Manoir estoit et seoit france ou separée de toute autre maison et sans servitude d'icelle du long, du large, et d'autant d'espoisse come elle estoit du temps passé tant seulement et come lieu saint. Laquelle Capelle et plache avecques tous les droits et pourfi d'icelle demeureront a my, mes successeurs et les aians cause come notre propre cause et pour faire celebrer le divin service.

Sans ce que en ladite Cappelle et place, ne es pourfis ou emolumens dicelle tant en espiritualité come en corporalité, les dis maire, esquevins et Communaute y puissent ou doivent demander aucun drois ou pourfis ne eulx entremettre en quelque manière que ce soit, se n'estoit en cas de franchise et refuge pour raison du lieu saint par telle manière come eulx ou aultres personnes pourront faire en aultre église.

Et quant aux coses dessus dites warder, tenir...

En tesmoing de ce et en approbacion de toutes les coses

dessus dictes et de chacune d'icelle, je frère Jehan de Courbeton, prieur ou gouverneur de la dicte Maison et Prioré de Doullens ay mi mon sel à ces presentes qui furent faites le XII[e] jour du mois de may l'an de grace mil ccc, soissante et scept (12 mai 1367).

Et nous frère Pierre de Courbeton, Prieur de S. Pierre en Abbeville et tous li Convent du dit lieu, a la priere et requeste dudit frère Jehan, prieur ou gouverneur de notre dicte Maison et Prioré de Doullens seur le verite des choses dessus dictes et exceptés, après longue deliberacion sur ce eus et trouvé ledicte tradicion et livreure en le manière que dit est pardessus. Sans ce que doresmais en avant nous ou nos successeurs allions ou puissions aller ou faire aller au contraire ne y mettre aucun contredit ou empeschement par l'obligacion du temporel de nostre dicte Eglise et Prioré.

En tesmoing desquelles coses dessus dites, Nous Prieur et Convent de S. Pierre en Abbeville, dessus nomez avons mis nos sceaux avec le scel dudit Prieur ou gouverneur dudit Prioré de Doullens a ces presentes qui furent faits l'an et jour dessus dis.

II

Accord passé entre l'abbé d'Anchin et le Prieur de S. Pierre d'Abbeville pour régler les droits respectifs de leurs Prieurés de S. Sulpice et de S. Pierre Lahors, sis tous les deux à Doullens, 18 déc. 1355.

A tous chiaux... Raouls par la grace de Dieu humbles abbes de l'Eglise d'Anchin, tous li Convent de cil mesme lieu et le Prieur et Prioré de S. Soupplis les Doullens d'une part et frere Garnier, humble Prieur de S. Pierre en Abbeville li Communauté de cil mesme lieu et le Prieur de S. Pierre dehors Doullens d'autre part, salut en Nostre Seigneur.

Come un proces lontems eust este meus entre nous parties dessus dites, duquel a este procede par devant li Prevost de Beauquesne et par devant li Bailli d'Amiens en assize et tant a

este procede par Nous Parties que a present li dis proces est pendant en Parlement par devant nos Seigneurs tenant le Parlement à Paris, lequel proces a este meus pour cause de pluiseurs dismes. Nous d'Abbeville et de S. Pierre hors de Doullens debatiesmes cas dessus dis d'Anchin et de S. Soupplis disiesmes et mainteniesmes que niens n'y avoient ni devoient avoir pour cause de le dicte Prioré de S. Pierre et que franc estiesmes de toutes nos Maisons et terre si come nous disiesmes.

Sachent tous que Nous Parties devant dictes pour paix et amour avons ensaule et par le conseil de boines gens servies en terme d'accord, s'il plaist à la Cour, en le fourme et manière que s'ensuit.

C'est a savoir que nous dits Religieux d'Abbeville et Prioré de S Pierre hors de Doullens serons tenus de paier et paierons a toujours heritaulement, chascun an, au jour de Toussains trois sextiers de ble de rente, a le mesure de Doullens, tel que de le rente de Milly et les paieront en le ville de Doullens ou il plaira le mieux au Prieur et Prevost de S. Soupplis lez Doullens et par tant nous serons quitte excepte d'un courtil que on appelle Aymond Raynaud, duquel li Prieur de S. Pierre paiera plaine disme a S. Soupplis, chascun an.

Item sera quitte li Eglise S. Soupplis de six sols, deux capons de rente par an quelle peut devoir au Prieur de S. Pierre hors Doullens.

Et pour que ce soit ferme cose nous, parties dessus dites avons mis et appendu nos sceaux a cest present accord qui fut fais le XVIII[e] jour de decembre l'an de grace mil ccc cinquante cinq (18 déc. 1355).

S. li abbé d'Anchin. S. li Prieur d'Abbeville. S li Couvent d'Anchin S. li Couvent S. Pierre d'Abbeville. S. li Prieur de S. Soupplis de Doullens. S. li Prieur de S. Pierre de Doullens.

Les sceaux ont disparu, il ne reste que la queue en parchemin avec les mentions ci-contre.

(Original en parchemin. Arch. Municipales de Doullens. Boite de pièces diverses).

TABLE DES MATIÈRES

A

B

C

D

E

F

G

H

J

L

M

N

P

R

S

T

V

W

Abbeville. — Imprimerie C. Paillart.